

HISTOIRE GÉNÉRALE

DES

TRAITÉS DE PAIX

ERRATA.

TOME IX.

Pages	*Au lieu de*	*Lisez*
115	*Lesseigues*	*De Leyssègues.*
116	*Pueridon*	*Puyrredon.*

TOME X.

Page	*Au lieu de*	*Lisez*
242	Comte de LAS-CAZES.	LAS-CASES.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET, RUE DE VAUGIRARD, 9.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DES

TRAITÉS DE PAIX

ET

AUTRES TRANSACTIONS PRINCIPALES

ENTRE TOUTES LES PUISSANCES DE L'EUROPE

DEPUIS LA PAIX DE WESTPHALIE

OUVRAGE COMPRENANT

LES TRAVAUX DE KOCH, SCHOELL, ETC

Entièrement refondus et continués jusqu'à ce jour

PAR M. LE COMTE DE GARDEN

ANCIEN MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE

TOME DIXIÈME

PARIS : AMYOT, RUE DE LA PAIX

UNE VÉRIFICATION,

OU

LE MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES EN 1805.

Des doutes se sont élevés sur l'exactitude de la désignation que nous avons faite de la personne de M. *Durant de Saint-André*, comme ayant accompagné M. de *Talleyrand*, dans la campagne de 1805, et comme étant le signataire de l'acte de la Confédération du Rhin[1]. Ces deux circonstances, a-t-on dit, se rapportent à M. *Durant de Mareuil*, frère de M. de *Saint-André*, lequel était trop jeune alors pour être aussi avancé dans sa carrière politique.

Dans un ouvrage où viennent successivement se produire tous les noms célèbres de la Diplomatie, une telle faute eût assurément trouvé grâce devant nos lecteurs bienveillants, qui tous ont retenu du favori d'*Auguste* la maxime *non ego paucis offendar maculis*.

Nous eussions mis, d'ailleurs, le plus grand empressement à rétablir l'exactitude des faits; mais de

[1] Voy. t. IX, p. 29, 144 et 509.

nouvelles vérifications nous obligent à maintenir notre premier texte, et voici nos motifs :

Le 13 décembre 1805, M. de *Talleyrand* écrivait, de la résidence de Brünn : « J'ai commencé hier mes conférences. Les plénipotentiaires qui se présentent avec des pouvoirs sont le prince de *Liechtenstean* et le comte *Gyulay*. M. de *Stadion* ne reparaît pas. C'est aujourd'hui vendredi; mon opinion est que je terminerai nos affaires dans le courant de la semaine prochaine, c'est-à-dire vers vendredi. L'Empereur est à Vienne. Il m'a laissé ici. J'ai fait dire à ces Messieurs (M. *Bourjot*, M. de *Saint-André* et M. de *La Besnardière*) de quitter Vienne et de venir me joindre. J'étais ici tout seul avec le petit *La Jonchère*, qui se forme beaucoup. »

Voilà pour notre première affirmation.

Quant à la seconde, nous ne citerons point les sources étrangères où se trouve l'acte de la Confédération du Rhin; ce témoignage pourrait d'autant mieux être récusé, que dans les premières éditions répandues en Allemagne, les noms des ministres du roi de Würtemberg et du duc d'Arenberg, c'est-à-dire de MM. de *Winzingerode* et *Durant de Saint-André*, ont été omis; mais nous indiquerons une autorité toute française, le *Moniteur universel* de 1806, dont le n° 225 renferme l'acte précité, avec la signature de ces deux plénipotentiaires.

Au surplus, nous avons, s'il est permis de le dire, une preuve surérogatoire de la position respective de MM. *Durant de Mareuil* et de *Saint-André*; c'est un

tableau très-exact et très-détaillé de l'intérieur du ministère, à l'époque de la guerre d'Autriche. Voici l'analyse de cette notice qui n'est pas sans intérêt :

En 1805, l'hôtel de *Gallifet*, situé rue du Bac, et devenu propriété nationale, était attribué à la résidence du ministère des Relations Extérieures. Il existe des constructions sur la rue; d'autres constructions qui séparent en deux la profondeur du terrain jusqu'à l'hôtel principal, et forment ainsi deux cours carrées, d'inégale grandeur, et se communiquant par une voûte située en face de la porte cochère. A gauche de cette porte, se tenait, du temps de M. de *Talleyrand*, l'incorruptible argus du ministère, le suisse *Jorys*, admirablement façonné à éconduire les solliciteurs par cette phrase invariable : le ministre est sorti.

Dans la partie du bâtiment qui séparait la seconde cour de la première était la division des fonds, ayant pour chef M. *Bresson*[1], qui, en cette qualité, était logé dans l'hôtel. Dans la première cour à gauche étaient les bureaux de la division du Midi, sous le patronage spécial de M. d'*Hauterive*, aux noirs sourcils, et dont la tenue sèche, les formes rudes ont seules empêché

[1] Nos lecteurs connaissent déjà M. *Bresson ;* c'est cet honorable fonctionnaire qui, lors de l'assassinat du duc d'ENGHIEN, prononça ces paroles prophétiques : *Tenez, Monsieur, cet événement fait penser aux* BOURBONS, *et un jour il servira leur cause.* Sept ans plus tard, nous l'avons dit, à l'apogée même de la puissance de NAPOLÉON, M. de TALLEYRAND prédisait plus hardiment encore l'infaillible rappel au trône de l'immortelle dynastie : *Tout cela,* disait-il, *finira par* UN BOURBON. (Voy. t. VIII, p. 214, et t. I, p. XLVIII de cette *Histoire des Traités*.)

peut-être qu'il ne devînt ministre[1]. Ces dehors contrastaient remarquablement avec la tournure élégante et les allures recherchées de son collègue du Nord, M. *Durant de Mareuil*, qui, depuis, créé baron de l'Empire, fut ambassadeur à Naples où, par suite d'une querelle de préséance, noblement soutenue de part et d'autre, il reçut un coup d'épée de l'ambassadeur de Russie. M. d'*Hauterive* avait été placé dans la Diplomatie par le comte de *Choiseul-Gouffier*, qui lui avait trouvé, disait-il, trop de mérite pour rester oratorien, et l'avait emmené avec lui à Constantinople. Quant à M. *Durant de Mareuil* qui fut le second de M. de *Talleyrand*, dans la grande affaire des indemnités d'Allemagne, il avait pour *sous-chef dans sa division un jeune frère*, M. *Durant de Saint-André*, que nous avons vu figurer comme ministre d'Arenberg et de la Leyen, et qui depuis a suivi la carrière des consulats. Les bureaux de la division du Nord étaient situés dans l'hôtel même du ministre au quatrième étage. On y montait par un petit escalier, dans l'angle à gauche de la cour d'honneur, et au bas duquel se trouvait au rez-de-chaussée le fameux cabi-

[1] Cette apparence extérieure n'altérait en rien les sentiments de M. d'Hauterive, car il était adoré de sa famille et comptait de fidèles amis; cependant, remarque son biographe, il se plaignait quelquefois, avec douceur, de l'ingratitude de plusieurs personnes qui étaient ses élèves ou qu'il avait obligées. Toutefois il exceptait nominativement M. Brénier, directeur de la comptabilité, qu'il appelait le *phénix de la reconnaissance*, et M. Dumont, son ancien secrétaire, aujourd'hui sous-directeur des Archives, l'homme le plus judicieux, disait-il, et le plus discret qu'il eût connu.

net particulier de M. de *Talleyrand*, auquel nos lecteurs sont déjà initiés, et dont nous reparlerons bientôt. A droite de la cour d'honneur, au rez-de-chaussée et à l'entresol, étaient les bureaux de la division des consulats sous la direction du digne et respectable M. *Hermann*. De l'autre côté, en face, la cour n'était bornée que par un mur à la suite duquel on entrait sous une large voûte tenant toute la profondeur de l'hôtel et se prolongeant en allée jusqu'à l'extrémité d'un fort petit jardin, sur lequel donnaient les fenêtres des appartements du ministre; à droite sous la voûte était l'entrée de l'escalier conduisant aux appartements du premier; à gauche, au-dessus des offices, on montait à des étages supérieurs occupés par plusieurs bureaux dépendant des deux divisions politiques du Nord et du Midi. Là aussi se trouvait le bureau du Chiffre confié à M. *Campy*, et un autre certain bureau politique où M. *André d'Arbelles* (qui depuis a été préfet de la Sarthe, où il a péri victime d'un cruel accident) et M. *Lesur* avaient sous leur direction le journal anglais l'*Argus*, que l'on rédigeait sur place. Quant au principal rédacteur de cette feuille antibritannique, c'était l'Anglais *Goldsmith*.

Le ministère des Relations Extérieures avait pour succursale le petit hôtel *Maurepas*, dont l'entrée se trouvait rue de Grenelle. On communiquait, mais seulement quand on était de la maison, de l'hôtel *Maurepas* à l'hôtel *Gallifet*, en traversant les écuries de M. de *Talleyrand*, où sa modestie encore un peu républicaine n'avait alors placé que six beaux et bons che-

vaux. Le grand luxe extérieur ne revint qu'avec l'Empire, et M. de *Talleyrand* n'en a même jamais beaucoup fait paraître en public. Sa livrée, magnifique chez lui, ne se montrait guère au dehors qu'aux grands jours de solennités.

L'hôtel *Maurepas* était spécialement consacré au dépôt et la conservation des Archives. Leur conservateur en chef était M. *Caillard* l'aîné, en dernier lieu ministre de France à Berlin, et que plusieurs autres missions heureusement remplies, à Copenhague, à Pétersbourg et en Hollande[1], avaient enfin amené à la direction des Archives, le plus doux canonicat que puisse souhaiter un ambassadeur *otia tuta recedens.*

M. *Caillard* vivait en sybarite solitaire. Ses amours étaient rangées sur les vastes rayons d'une des plus riches bibliothèques de Paris; car nul n'a poussé si loin que lui la passion des belles éditions, des livres rares et surtout de la magnificence des reliures. La cave de M. *Caillard* n'était point non plus étrangère aux sages affections de la fin de sa vie; tous les plus célèbres vignobles y étaient représentés, et sa sensualité les admettait tour à tour, et quelquefois plusieurs ensemble, à des audiences qui se prolongeaient assez longtemps après le dîner.

L'appartement de M. *Caillard* occupait le devant de l'hôtel donnant sur la rue de Grenelle. Au fond, entre la cour et un jardin abandonné, étaient au même étage les Archives, riche et précieuse collection

[1] Voy. t. V, p. 83.

où gisaient enfouies tant de correspondances curieuses accumulées durant deux siècles. Là, dans une salle particulière, étaient conservés les originaux des divers traités de paix écrits sur parchemins et renfermés dans des boîtes d'argent. Là encore, se trouvaient les bureaux où florissaient M. *Barbié-Dubocage* qui ne s'indignait point encore contre certaines conquêtes de l'Empire qui auraient nui, à son grand désespoir, aux dispositions gracieuses de ses cartes géographiques; et M. de *Rosenstiel*, secrétaire de la Légation française à Rastadt, qui avait échappé comme par miracle, au fer des assassins[1]. Là surtout était le bureau des élèves confiés à la férule de velours de M. *Tessier*, le doyen du département, et qui datait dans les bureaux du ministère de M. de *Choiseul:* M. de *Guines* y avait trouvé un abri après vingt années de résidence en Chine. C'est encore là que vint assidûment M. *Fox*, durant son séjour en France, à l'époque de la paix d'Amiens. Il avait obtenu les honneurs d'un petit bureau et la libre communication des manuscrits déposés aux Archives. Plusieurs copistes travaillaient sous les ordres de M. *Fox*, à extraire de la correspondance des ambassadeurs de France à Londres, vers 1679, les faits relatifs à cette époque de la restauration de la famille des *Stuarts*, dont il écrivait l'histoire[2]. Quant aux élèves, on remarquait parmi

[1] Voy. nos révélations sur cet horrible drame, t. VI, p. 96.

[2] L'*Histoire des deux derniers rois de la maison des Stuarts* n'est pas une œuvre parfaite; cependant le génie de l'auteur s'y révèle par des

eux le même M. Auguste de *La Jonchère*, que nous avons trouvé nommé dans la lettre de M. de *Talleyrand*, datée de Brünn, M. Maxime de *Villemarest* et M. Paulin *Mahon*. Ces trois jeunes gens avaient été remarqués par le Premier Consul, lors d'une visite qu'il avait faite au Prytanée; il les avait interrogés lui-même, leur avait accordé une pension et, conformément à sa maxime d'appeler à lui tous les hommes utiles, il les avait fait placer au ministère des Relations Extérieures[1].

Revenons maintenant au cabinet particulier de M. de *Talleyrand*. C'était un petit bureau composé de deux très-petites pièces. Il avait pour chef le ministre lui-même, dont les appartements avaient une porte de communication avec la première des deux petites pièces. Cependant il déléguait quelquefois sa suprématie à un excellent homme qui lui était fort attaché

pensées fortes et des vues profondes : elle a été publiée après la mort de l'auteur par son neveu lord HOLLAND. L'abbé DANDREZEL a donné une traduction française de l'ouvrage de M. Fox (Paris, 1809, 2 vol. in-8°); mais elle a été mutilée par ordre du gouvernement impérial.

[1] En 1807, la direction des Archives passa aux mains du comte d'HAUTERIVE, qui l'a conservée jusqu'au jour où il fut appelé dans un monde meilleur (28 juillet 1830). Il eut donc la rare fortune de se concilier la bienveillance de tous les ministres qui se sont succédé à la tête du département : M. de TALLEYRAND, prince de BÉNÉVENT, le comte de CHAMPAGNY, duc de CADORE, le duc de BASSANO, M. de CAULAINCOURT, duc de VICENCE, *iterum*, le prince de TALLEYRAND, *iterum*, le duc de VICENCE, le duc de RICHELIEU, le marquis DESSOLLES, le baron, depuis duc PASQUIER, le baron, depuis duc Matthieu de MONTMORENCY, le vicomte de CHATEAUBRIAND, le baron de DAMAS, le comte de LA FERRONNAYS, le comte PORTALIS et le prince de POLIGNAC.

à lui et à sa famille, M. *Osmond,* chargé de ses affaires particulières, et dont le frère dirigeait l'éducation des deux neveux de M. de *Talleyrand,* MM. Louis et Edmond de *Périgord.* Très-peu de personnes jouissaient du droit d'entrée au cabinet, excepté quand le ministre était *réellement* sorti ; autrement, le courrier émérite des Relations Extérieures, *Courtiade,* en tenait les portes closes, même pour la plupart des employés du ministère. Là s'expédiaient les affaires courantes les plus importantes. Quand M. de *Talleyrand* avait quelque chose à dicter, un de ses secrétaires était appelé dans son cabinet. Toute la correspondance particulière du ministre émanait du cabinet particulier. Quant aux Notes diplomatiques, elles sortaient du cabinet des chefs de division ; celles qui étaient d'une rédaction difficile étaient presque toujours confiées à M. d'*Hauterive,* et quelquefois à M. *Lechevalier,* auteur d'un *Voyage dans la Troade,* alors bibliothécaire de M. de *Talleyrand,* et, plus tard, conservateur en chef de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

« Quant aux secrétaires du cabinet, outre M. *Osmond,* leur chef accidentel et leur ami, ils étaient au nombre de quatre, parmi lesquels le premier en date et en mérite était incontestablement M. *Bourjot,* qui n'a jamais cherché une carrière en dehors du ministère, où il parvint au grade de chef de la première division, avec le titre de conseiller d'État[1]. Après lui

[1] Nous rappellerons ici un trait de la bonté affectueuse de M. de TALLEYRAND pour ses secrétaires. Ce ministre, lié depuis longtemps avec l'importante maison de banque SIMON, de Bruxelles, et qui avait été le

venait M. Tony *Rœderer*, fils du sénateur de ce nom, qui quitta le ministère lors de la création des auditeurs au conseil d'État, dont il fit partie, épousa une nièce du prince de *Wagram*, et fut, sous l'Empire, préfet du Trasimène. Les deux autres secrétaires étaient M. de *Villemarest*, sorti du bureau des élèves, et M. *Damour*, fils d'un ancien homme d'affaires de la maison de Périgord, homme d'un mérite posé, solide, et le plus laborieux de tous les secrétaires. Au reste, il ne faut pas croire que les travaux fussent réguliers et suivis dans le cabinet du ministre des Relations Extérieures, comme dans celui des autres ministres. « Huit jours se passaient quelquefois sans que l'on eût rien à faire; puis venait un coup de feu de deux ou trois jours, où il fallait travailler, pour ainsi dire, jour et nuit, et l'on ne saurait se figurer avec quelle ardeur les quatre jeunes gens se livraient au travail; et pourtant, le plus âgé d'entre eux n'avait pas vingt-quatre ans. C'est qu'ils adoraient M. de *Talleyrand*, parce que jamais aucun reproche ne sortait de sa bouche; parce qu'il ne manquait jamais de leur dire

protecteur de Mlle LANGE, ancienne actrice de la Comédie-Française, devenue Mme SIMON, avait fait épouser une des filles de M. SIMON à M. BOURJOT. M. de TALLEYRAND, qui n'avait jamais mieux placé sa bienveillance que sur la personne de M. BOURJOT, avait voulu assurer sa fortune en lui faisant faire un riche mariage. Or, il arriva tout le contraire; la maison SIMON déposa son bilan, et la dot de Mlle SIMON se trouva entièrement compromise; Mme BOURJOT ne dut ainsi qu'à son mari l'existence honorable dont il l'environna jusqu'à sa mort. Elle lui a survécu, mais elle n'a pas conservé le nom de Mme BOURJOT.

quelque chose d'agréable, parce qu'il les invitait à ses bals, à ses soirées; parce que, indépendamment de leurs appointements, il leur disait de temps à autre : *Je crois que vous devriez faire une petite visite à M. Bresson.* Ce qui voulait dire que le chef de la division des fonds avait à leur compter une gratification; c'est enfin, parce que nul homme peut-être n'a su, à l'égal de M. de *Talleyrand*, se faire aimer des personnes qui l'approchaient habituellement. » Ce serait peut-être ici l'occasion de parler de quelques-uns des auxiliaires libres et très-influents du cabinet de M. de *Talleyrand;* MM. de *Montrond*, de *Sainte-Foix*, *Casenove*, *Laborie;* car l'un d'eux surtout nous a fourni de bien curieuses notices; mais nous terminerons par une simple remarque; c'est que tout ce ministère, où les travaux étaient alors si actifs, si multipliés, où peu de jours se passaient sans l'arrivée ou le départ d'un courrier, où l'on était en négociation simultanément avec toutes les puissances de l'Europe, ne se composait que de quarante-cinq personnes, y compris le ministre.

SUITE

DE LA

QUATRIÈME PÉRIODE

OU

HISTOIRE DES TRAITÉS

DEPUIS LE COMMENCEMENT DES GUERRES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE JUSQU'AU TRAITÉ DE PARIS DE 1815

1791—1815

QUATRIÈME PÉRIODE,

OU

HISTOIRE DES TRAITÉS

DEPUIS LE COMMENCEMENT DES GUERRES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE JUSQU'AU TRAITÉ DE PARIS DE 1815.

1791—1815.

CHAPITRE XXXVII (SUITE).

TRAITÉS DE PAIX DE TILSITT, CONCLUS, LES 7 ET 9 JUILLET 1807, ENTRE LA FRANCE, LA RUSSIE ET LA PRUSSE.

Quomodo vestram rempublicam *tantam* perdidistis *tam cito?*

SECTION II.

HISTOIRE DE LA GUERRE DE PRUSSE ET DES TRAITÉS DE PAIX DE TILSITT.

§ 1er. *Napoléon* trame la perte de la Prusse.—Fragments de la correspondance confidentielle de M. de *Talleyrand.* — Griefs de la Cour de Berlin contre la France. — Projet de la ligue du Nord.—Insinuations relatives au *titre impérial.* — Réconciliation de la Prusse avec l'Angleterre. — Lord *Morpeth* se rend au quartier général de *Frédéric-Guillaume.* — M. de *Krusemark* est chargé d'une mission à Saint-Pétersbourg. — Ébauche de la quatrième coalition. — Le général *Knobelsdorf* remplace le marquis de *Lucchesini* comme Envoyé près la Cour de France. — Il donne des explications sur les armements de la Prusse. — Ultimatum remis par le général *Knobelsdorf*, le 1er octobre. — Situation fâcheuse de la Prusse. — Enthousiasme belliqueux de la nation. — Campagne de 1806. — Plan d'opérations de l'armée prussienne : *Frédéric-Guillaume,* le prince *Louis-Ferdinand,* le prince de *Hohenlohe*, les généraux *Blücher* et *Rüchel,* le feld-maréchal *Mœllendorf,* le duc de *Saxe-Weimar,* le prince *Eugène de Würtemberg.* — Le duc de *Brunswic*, généralissime. — Son erreur à l'égard du plan de *Napoléon.* — Mésintelligence entre les généraux prussiens. — Lettre de *Napoléon* aux princes de la Confédération du Rhin. — État de l'armée française : les maréchaux *Soult, Ney, Ponte-Corvo, Davout, Murat, Lannes, Augereau.* — *Napoléon* passe le

Rhin. — Le grand-duc de Hesse s'allie étroitement avec la France. — La proclamation de *Napoléon* à son armée devient le signal de la guerre. — Message adressé au Sénat. — Rapports de M. de *Talleyrand*. — Publications à Erfurth du gouvernement prussien. — Manifeste du 9 octobre. — Commencement des hostilités à Saalbourg, le 8 octobre. — Combats de Schleitz, le 9; de Saalfeld, le 10. — Mort du prince *Louis-Ferdinand*. — Bataille d'Iéna et d'Aurstædt, le 14. — Le duc de *Brunswic* est atteint mortellement. — La Saxe est déclarée neutre. — Prise d'Erfurth, le 16. — *Napoléon* fait son entrée à Berlin, le 27. — Combat et capitulation de Prenzlau, les 28 et 29. — Capitulation de Pasewalk et d'Anklam, les 29 et 31. — Bataille et massacre de Lubeck, le 6 novembre. — Capitulation de Ratkau, le 7. — Incroyable reddition des places fortes de Stettin, Custrin et Magdebourg. — § 2. Examen des véritables causes du désastre de la Prusse. — *Manuscrit du mois d'octobre* 1806. — Arrivée de *Gentz* à Naumbourg; principales personnes qui s'y trouvaient. — Première conversation avec le comte *Haugwitz*. — On négocie avec l'électeur de Hesse. — Seconde entrevue avec le comte *Haugwitz*, qui m'engage à le suivre à Erfurth. — 4 octobre. Départ de Naumbourg. Spectacle qui s'offre sur la route d'Auerstedt. — Entrevue et conversation de cinq heures avec le général *Kalkreuth*. — Idée générale que j'avais alors de l'entreprise prussienne. — Substance des discours du général *Kalkreuth*. — Arrivée à Weimar. — 5 octobre. Arrivée à Erfurth. — Distribution des corps et des commandements à cette époque. — Conversation de deux heures et demie avec le comte *Haugwitz*. — Explication sur sa conduite dans les derniers temps. — Ma réponse à son exposé. — Explications réciproques sur les moyens de gagner l'opinion publique. — Son tableau de la situation et des ressources politiques de la Prusse. — Explications réciproques sur les dispositions de la Cour de Vienne. — Discussion sur les résultats de cette guerre en cas de succès, et sur l'arrangement éventuel de l'Allemagne. — Propositions spéciales qu'il me fait. — Première entrevue particulière avec le marquis de *Lucchesini*. Motifs par lesquels je me suis rapproché de lui. — Substance des avis qu'il donna sur les projets de *Napoléon* et qui déterminèrent le Roi à la guerre. — Histoire de son rappel de Paris. — Conduite de M. de *Knobelsdorf* et sa réception à Paris. — Détails de l'audience de congé de M. de *Lucchesini*. — Explication de ce que *Napoléon* lui avait dit sur lord *Lauderdale*. — Progrès qu'avait faits la négociation avec l'Angleterre. — 6 octobre. Première entrevue avec M. *Lombard*. — Mon jugement sur sa lettre à *Napoléon*. — Explication du comte *Haugwitz* et de M. de *Lucchesini* sur un article que j'avais rédigé par rapport à la Saxe et à la Hesse. — Entrevue avec *Lombard* pour la révision du manifeste. — 7 octobre. Conjectures sur le motif par lequel on m'avait appelé au quartier général. — Conversation avec le comte *Haugwitz*. — Rapports avec l'Autriche; projet de l'envoi d'un militaire à Vienne. — Rapports avec la Russie. Prétendu projet de cette puissance de forcer l'Autriche à la guerre. — Entrevue avec *Lombard*. Ses aveux et renseignements remarquables sur sa conduite passée et celle du roi de Prusse. — Soirée chez M. de *Lucchesini*. — Détails sur l'histoire des traités de Vienne et de Paris. — Explications sur la conduite de la Prusse envers l'Angleterre. — Anecdotes sur *Napoléon*, son frère *Joseph*, *Sieyès*, etc. — 8 octobre. Premières nouvelles des

mouvements des Français ; changement qu'elles opèrent dans les dispositions; conversations et réflexions sur cette matière. — Fausses idées sur les projets de l'ennemi. — Conversation avec le comte *Goetzen* sur le Roi et le duc de *Brunswic.* — Conversation avec MM. de *Montjoye* et *Sartoris.* — Discussion avec *Lombard* sur les rapports entre la Prusse et l'Angleterre. — Ce qu'il me dit sur les dispositions de l'empereur de Russie. — Visite chez le duc de *Brunswic.* — Arrivée du ministre de France, *Laforest*, à Erfurth; sensation qu'elle produit. — Soirée chez M. de *Lucchesini.* — Conversation sur l'incident de l'arrivée de *Laforest* et la conduite du comte *Haugwitz* à ce sujet. — Ce qu'il m'apprend sur l'histoire de Naples. — Explication avec lui sur le duc de *Brunswic.* — 9 octobre. Audience chez la Reine. — Caractère général de sa conversation. — Ses réflexions sur la campagne de 1805. — Son silence sur le duc de *Brunswic.* — Son explication sur la nécessité de la guerre à propos d'un article du *Publiciste.* — Sur sa prétendue partialité pour les Russes. — Opinion du quartier général sur le séjour de la Reine, et ce qu'elle m'en dit elle-même. — Conversation avec MM. de *Haugwitz* et de *Lucchesini.* — Rapport du général *Tauentzien* sur sa première rencontre avec les Français; effet qu'il produit sur le comte *Haugwitz.* — Comment cette affaire a fixé mon jugement sur le comte *Haugwitz.* — Ce qu'il me dit, à l'occasion d'un courrier de Vienne, sur la neutralité de l'Autriche. — Détails de ce qui se passa entre le comte *Haugwitz* et moi par rapport à une proclamation aux troupes. — Entrevue avec le général *Kalkreuth.* — Soirée chez M. de *Lucchesini.* — Dénoûment de l'affaire de *Laforest.* — Confidences de M. de *Lucchesini* sur ses rapports avec le comte *Haugwitz.* — 10 octobre. Départ du Roi et de la Reine pour Blankenhayn.—Passage des troupes de la seconde ligne du centre. — Explication du comte *Haugwitz* sur les Conseils militaires. — Caractère du dîner qui se fait ce jour-là chez le comte *Haugwitz.* — Visite d'adieu chez *Lombard.* — Conversation avec M. *Bohm* sur la conduite de M. de *Lucchesini.* — Soirée chez M. de *Lucchesini;* dernière conversation suivie avec lui. — Ses regrets sur le retard du voyage de M. de *Krusemark* à Saint-Pétersbourg. — Discussion sur le choix du moment où la Prusse a commencé la guerre. — Explication sur la nécessité de restituer le pays de Hanovre. — Réflexions générales sur le mérite politique de l'entreprise prussienne. — 11 octobre. Départ d'Erfurth. — Arrivée à Weimar. — Premières nouvelles de l'affaire de Saalfeld, etc. — La marche des troupes suspendue, etc. — Consternation et mécontentement qui règnent à Weimar. — Entrevue avec le prince *Auguste* de Prusse. — Triste dîner chez le comte *Haugwitz.* — Premiers détails sur l'affaire de Saalfeld. — Indifférence générale sur la mort du prince *Louis.* — Le Roi ne voit personne. — Visite chez le général *Kalkreuth.* — Scène remarquable dont je fus témoin. — Détails qu'il me donne sur l'état affreux des choses. — Entrevue avec le comte *Goetzen.* Détails sur ce qui s'était passé la veille à Blankenhayn. — 12 octobre. Entrevue avec M. de *Lucchesini*, qui me confirme dans la résolution de partir. — Départ du Roi et du duc de *Brunswic* pour Capellendorf. — Conversation avec P. *Lombard.* — Le comte *Haugwitz* signe mes passeports. — Conversation avec le général *Phull.* Mémoire qu'il a rédigé sur les mesures à prendre dans ce moment. — Lecture de ce mémoire chez M. de *Lucchesini.* — Dernier dîner chez le comte *Haugwitz.* —

Départ de Weimar. — 13-17 octobre. Mon retour à Dresde par Mansfeld, Bernbourg, Dessau, Wittemberg, etc., et les circonstances qui l'ont accompagné. — § 3. Négociations de Charlottenbourg. — Lettre de *Napoléon*, du 13 octobre. — M. de *Lucchesini* se rend à Wittemberg pour faire des propositions conciliatrices. — Conventions signées le 30 octobre et le 10 novembre : *Duroc ; Lucchesini, Zastrow*. — Le roi de Prusse refuse sa ratification, et s'allie étroitement à la Russie. — Note remise par M. de *Saint-Genest* au gouvernement de Hesse-Cassel. — Le maréchal *Mortier* et *Louis Bonaparte* prennent possession de l'Électorat. — Le *Moniteur* annonce que la maison Électorale doit cesser de régner. — Les autorités françaises s'établissent dans les provinces prussiennes qui doivent être démembrées. — Insurrection polonaise. — Paix de Posnanie, du 11 décembre 1806, entre la France et la Saxe : le maréchal *Duroc*, le comte de *Bose*. — Message de *Napoléon* au Sénat, du 29 janvier 1807. — Rapport de M. de *Talleyrand* sur les dangers de la Porte ottomane. — § 4. Campagne de 1807. — La Russie prend part à la guerre. — Convention de Grodno, du 22 octobre 1806, entre la Prusse et la Russie. — Capitulation des dernières places fortes de la Prusse. — Tentative hardie du prince d'*Anhalt-Pless* pour sauver la ville de Breslau. — Arrivée de l'armée russe dans la Pologne prussienne ; les généraux *Sacken*, *Ostermann-Tolstoï*, *Galitzyne* et *Talmorofski*. — Le feld-maréchal *Kamenskoï* s'établit à Pultusk. — Combats de Czarnovo et de Nasielzk. — Batailles de Pultusk et de Golymin, le 28 décembre. — *Kamenskoï*, déclaré fou, est remplacé par *Bennigsen*. — Traité de paix, du 28 janvier 1807, entre la Grande-Bretagne et la Prusse ; le baron *Hutchinson* : M. de *Zastrow*. — Plan de *Bennigsen* pour préserver la Prusse orientale. — Combats de Mohrungen, le 25 janvier 1807. — Combats de Bergfried, de Hoff et de Preussisch-Eylau. — Bataille d'Eylau, 8 février. — Affaire d'Ostrolenka, le 16. — Propositions de *Napoléon* pour la paix. — Lettre qu'il écrivit au roi *Frédéric-Guillaume*, le 26 février. — Importante convention de Bartenstein, du 26 avril 1807, entre la Prusse et la Russie ; le baron de *Budberg* : le baron de *Hardenberg*. — La Grande-Bretagne accède à la Convention de Bartenstein. — Convention de subsides de Londres, du 27 juin 1807 ; M. *Canning* : M. de *Jacobi*. — Nouvelles ouvertures de conciliation. — Lettre de *Napoléon* au roi de Prusse, du 29 avril. — Siéges de Colberg, de Dantzick et de Neisse. — Chute de Dantzick, le 24 mai. — Reprise des hostilités entre les deux grandes armées. — Combats de la Passarge et de Heilsberg, 5-10 juin. — Bataille de Friedland, le 14. — Le maréchal *Soult* occupe Kœnigsberg, le 16. — *Napoléon* entre à Tilsitt, le 19. — Tentative de l'Autriche pour rapprocher les parties belligérantes. — Le général de *Vincent* est envoyé auprès de *Napoléon*. — Le Cabinet de Vienne offre sa médiation. — Réponses de la Russie, de la Prusse, de la France et de l'Angleterre. — Changement qui s'opère dans les dispositions des puissances. — Le prince *Labanof-Rostofski* conclut, le 21 juin, un armistice séparé. — Le maréchal *Duroc* porte à l'empereur *Alexandre* la convention ratifiée par *Napoléon*. — Le maréchal *Kalkreuth* signe, le 25 juin, un armistice avec le maréchal *Berthier*. — § 5. Entrevue sur le Niémen, d'*Alexandre* et de *Napoléon*, négociations pour la paix. — Causes présumées du changement opéré dans la politique de l'empereur de Russie. — Note sur le caractère d'*Alexandre*. — Correspondance diplomatique publiée

par le gouvernement anglais. — Recommandations faites par lord *Howick* à sir Charles *Stuart*. — Le Cabinet de Pétersbourg réclame la garantie du gouvernement britannique pour un emprunt de six millions de livres sterling. — Le baron de *Budberg* demande l'avance d'un million. — Moyen de garantie que propose lord *Douglas* au nom de son gouvernement. — Double mécontentement de l'empereur *Alexandre*. — Demande par la Russie d'une puissante diversion qui serait effectuée par l'Angleterre. — Réponse de lord *Howick* au baron de *Nicolaï*. — Le Cabinet de Saint-James demande à conclure un nouveau traité de commerce avec la Russie. — Plan de diversion proposé par le général *Zastrow* à lord *Hutchinson*. — Dépêche remarquable de lord *Douglas*. — Le gouvernement anglais se décide à opérer une diversion. — Il signe, à cet effet, une convention avec la Suède. — Doctrine erronée de lord *Howick* touchant la neutralité maritime. — Traité de paix de Tilsitt, du 7 juillet 1807, entre la France et la Russie ; M. de *Talleyrand* : le prince *Kourakine* ; le prince *Labanof-Rostofski*. — Traité de paix de Tilsitt, du 9 juillet, entre la France et la Prusse ; M. de *Talleyrand* : le comte de *Kalkreuth* ; le comte de *Goltz*. — Convention de Kœnigsberg, du 12 juillet 1807 ; entre les mêmes puissances ; maréchal *Berthier* : feld-maréchal *Kalkreuth*. — Proclamation du roi de Prusse aux habitants des provinces séparées de sa monarchie. — Stipulations secrètes des traités de Tilsitt. — Traité secret d'alliance entre la France et la Russie. — Dix articles secrets supposés de la paix de Tilsitt. — Projets éventuels de partage de l'empire ottoman. — Lettre du duc de *Bassano* au comte *Roumantsof*. — Compte rendu d'un entretien de l'empereur *Alexandre* avec le général *Savary*. — Considérations sur la paix de Tilsitt. — — § 6. Événements de la guerre en Poméranie. — Siége de Stralsund. — Les généraux d'*Essen* et d'*Armfelt* tentent une diversion en faveur des alliés. — Armistice de Schlatkow, du 18 avril 1807. — Article additionnel de l'armistice. — Lettre de *Gustave-Adolphe* à *Frédéric-Guillaume*. — Convention militaire de Bartenstein, du 20 avril 1807 ; entre la Prusse et la Suède ; baron de *Hardenberg* : M. d'*Engelbrechten*. — Convention de Londres, du 17 juin 1807 ; M. de *Rehausen* : M. *Canning*. — Convention de subsides de Stralsund, du 23 juin 1807 ; baron de *Toll* : M. de *Pierrepont*. — Le roi *Gustave-Adolphe* arrive à Stralsund le 12 mai. — Sa lettre, du 18 juin, au roi de Prusse. — Il projette de débloquer Colberg. — Lettre de *Frédéric-Guillaume* pour le détourner de ce dessein. — *Gustave-Adolphe* veut recommencer les hostilités. — Le maréchal *Brune* demande en vain une prolongation de l'armistice. — Nouvelles instances du roi de Prusse auprès de *Gustave-Adolphe*. — Note du baron de *Budberg* adressée au baron de *Stedingk*. — Le général *Blücher* et le général *Cathcart* quittent Stralsund. — Le maréchal *Brune* prend possession de cette place et des îles de Dœsholm et de Rügen. — Il signe une convention avec le général *Toll*, le 7 septembre 1807. — Retour en Suède de *Gustave-Adolphe*.

§ 1er.

Napoléon, avant de quitter Paris au mois de septembre 1806, pour se mettre à la tête de ses armées,

avait tenu un dernier Conseil, où il fit entendre ces paroles : « Je suis innocent de cette guerre; je ne l'ai provoquée en rien; elle n'est point entrée dans mes calculs. » Or, dès le mois de décembre 1805, le traité de Presbourg signé, il fut plus que jamais arrêté dans la pensée de *Napoléon* qu'il rassemblerait de nouveau rapidement ses soldats, invoquerait tout haut la paix, et allumerait promptement la guerre, sous prétexte d'imposer silence à la Prusse, « qui se permettait, après avoir reçu tant de bienfaits, de solliciter des explications sur diverses infractions faites au Droit des gens. » Le désir de *Napoléon* ne pouvait échapper à la clairvoyance des Cabinets; d'ailleurs l'intention de l'Angleterre était aussi de précipiter l'Europe sous les feux des batailles. Nous allons voir comment la Prusse, que l'on essaya d'endormir en lui livrant le Hanovre, mais qui, se fiant aussi à son courage et à sa tactique savante, provoquait d'actions imprudentes et de paroles de vengeance, comment, disons-nous, la Prusse fut amenée de son côté dans le piége et n'eut plus qu'à répondre à une attaque soudaine, mais depuis dix mois préméditée.

A l'appui de cette dernière assertion, voici de curieux passages de la correspondance intime des Relations Extérieures que nous avons déjà mentionnée[1]. Sous la date du 1er novembre 1805, le ministre intérimaire écrivait à M. de *Talleyrand* :

« Je ne vous ai jamais caché le peu de fond que j'ai toujours fait sur le caractère et la sagesse du Cabinet de Prusse, plus timide qu'il ne convient au conseil d'une puissance née de la guerre, et qui ne pourra jamais, quoi qu'on puisse penser, se maintenir par des artifices de Diplomatie et les calculs d'une puissance

[1] Voy. t. VIII, p. 29.

pusillanime, convenables, si l'on veut, à un État grand par lui-même et affermi par le temps sur les bases d'une population nombreuse et d'un territoire abondant en ressources de tout genre, mais mal adaptés à un État qui a besoin d'efforts constants, d'une vigueur soutenue et d'une vigilance qui ne se démente jamais. Vous avez tout dit, et je le crains, inutilement sur ce sujet. Sa destinée prochaine dépend de la détermination qu'il va prendre. Il peut aller encore quelque temps avec une neutralité telle que celle de la dernière guerre. Il dépérira rapidement sous la honte d'une neutralité passive et déshonorée.

« Il courra vers l'abîme s'il se joint à nos ennemis. Il est bien vrai que l'Empereur se verra arrêter dans sa marche rapide, et que le roi de Prusse, en se réunissant à la coalition, rendra à la maison d'Autriche le même service que la maison d'Autriche a rendu à l'Angleterre. Mais ici la peine est plus près du délit, et le malheur et la raison éclairant bientôt la Cour de Vienne sur le parti qu'elle pourra tirer de la conduite absurde de celle de Berlin, l'empereur d'Allemagne ne tardera pas à chercher son salut dans le seul système qui puisse l'assurer, et avec lui la tranquillité de l'Europe. La guerre présentera tout à coup un aspect que peu de gens sauront comprendre. Elle se modérera sur les points où elle est aujourd'hui le plus animée; elle se portera sur d'autres points. La campagne se terminera en manœuvres rapides, savantes et conservatrices. La Cour de Vienne sera pacifiée dans le cours de l'hiver, et *la première campagne verra commencer la décadence de la Prusse et consommer sa ruine.* »
— A la date du 20 décembre, le confident du ministre écrivait encore : « *Pour peu qu'on ne soit pas assuré de trois ans de paix, il faut abattre la Prusse : ce royaume n'a plus que quelques années d'apparence.* Cette illu-

sion, aidée du matériel d'une nombreuse armée, pouvait nous être au dernier degré fatale il y a deux mois; elle pourrait l'être encore dans deux ans. Quel point de réunion n'y avons-nous pas vu pendant quinze jours pour les espérances, les haines et les vengeances de nos ennemis? L'Autriche y avait un de ses princes; la Russie, son empereur; l'Angleterre, son premier ministre. On y préparait les logements du roi de Suède.... C'était un Congrès de suppliants, et un officier de l'empereur *Napoléon* y attendait le résultat de tant de démarches. Ce météore m'a effrayé, mais il a assez duré. S'il avait eu tous les éléments de chaleur, de force et de vigueur que les apparences indiquaient, il en serait sorti des foudres qui auraient éclaté sur toute l'Europe, et qui sait *quelle destruction ces foudres auraient opérée!* »

Examinons maintenant les griefs de la Prusse.

Elle était extrêmement offensée du ton arrogant que *Napoléon* avait pris après la convention de Vienne du 15 décembre 1805, et de la manière dont il l'avait entraînée dans une guerre avec l'Angleterre, si contraire aux intérêts de ses peuples. Le Cabinet de Londres ne lui laissa pas ignorer que *Napoléon* avait consenti, dans les négociations avec lord *Yarmouth*, à dépouiller la Prusse du pays de Hanovre dont elle n'avait pris possession civile que parce que *Napoléon* l'avait mise dans l'impossibilité de faire autrement. La nouvelle perfidie dont il se rendit coupable, en offrant ce pays à l'Angleterre, sans consulter le Cabinet de Berlin, ouvrit les yeux à celui-ci et excita dans la nation une indignation que le gouvernement put à peine réprimer pendant quelques mois. *Napoléon* ne se contenta pas d'avoir ainsi outragé la Prusse : il lui laissa ignorer le projet qu'il avait

formé de détruire le Corps germanique dont elle faisait partie. Jamais il n'est arrivé d'événement politique de cette importance qui eût été moins prévu que celui-ci. La paix de Presbourg avait garanti à la maison d'Autriche l'état de choses tel que ce traité l'avait fixé, et par conséquent aussi la couronne germanique que, depuis trois siècles, cette maison portait avec tant d'éclat. Au mépris d'un engagement si solennel, *Napoléon* renversa, six mois après, le trône qu'elle occupait.

Ce n'était pas assez qu'un tel acte de despotisme insultât la Prusse : chacun de ses détails devint un outrage pour la personne du Roi. Le prince d'*Orange* uni à ce monarque par les liens du sang, fut une des victimes de la Confédération du Rhin. *Murat*, qui venait à peine d'être élevé au rang des souverains, s'empara des anciennes abbayes d'Essen, de Werden et d'Elten, que le Recès de la députation de l'Empire de 1803 avait adjugées à la Prusse ; le nouveau grand-duc de Berg les réclamait comme faisant partie du duché de Clèves. Le roi de Prusse lui avait cédé Wesel, dans la supposition que ce boulevard de l'Allemagne resterait uni à l'Allemagne. Un décret du 26 juillet 1806 déclara que la garnison de cette forteresse serait comprise dans la vingt-cinquième division militaire de la France. C'était, à vrai dire, une prise de possession masquée et le prélude de l'incorporation à la France qui fut prononcée peu de temps après.

En communiquant au roi de Prusse la nouvelle de l'établissement de la Confédération du Rhin, *Napoléon* l'avait invité à en former une pareille dans le nord de l'Allemagne[1]. La Prusse ne vit en effet sa sû-

[1] Par la forme que la France prit le soin de donner à la notification officielle de la Confédération du Rhin, elle espéra flatter les désirs am-

reté que dans la formation d'une telle ligue : mais pour qu'elle eût la consistance nécessaire, il fallait que la Saxe, l'électorat de Hesse et les villes hanséatiques en fissent partie. *Napoléon* qui, dès lors, convoitait la possession de ces villes, signifia au Cabinet de Berlin qu'elles devaient rester indépendantes et isolées de toute confédération, « parce que, disait-il, l'Angleterre en faisait une condition de la paix. » Nous avons vu, en effet, que lord *Yarmouth* avait déclaré, le 24 juillet, que son gouvernement ne consentirait pas à ce que ces villes fussent données à la Prusse; mais il n'était pas question alors d'une confédération dans laquelle elles dussent entrer; les deux négociateurs discutaient entre eux l'indemnité qu'on offrirait à la Prusse pour le Hanovre, dont on se proposait de la déposséder. Enfin, on avait accrédité le bruit que *Napoléon*, en faisant à la Cour de Berlin la déclaration que nous venons de rapporter, avait traité avec l'électeur de Hesse pour l'engager à renoncer au système prussien ; et que, pour prix d'une telle défection, il offrait à celui-ci le pays de Fulde, qui appartenait à ce même prince d'*Orange* qu'on venait de dépouiller de la souveraineté de ses anciens États héréditaires[1].

Il était évident que *Napoléon* voulait ou faire la guerre à la Prusse, ou la réduire à ne pouvoir plus la

bitieux de la Cour de Berlin. M. de Laforest fit sentir au comte de Haugwitz que le moment était venu pour le Cabinet prussien d'agrandir et de fortifier son système. « Sa Majesté Prussienne, dit cet Envoyé, peut réunir sous une nouvelle loi fédérative les États qui appartiennent encore à l'Empire germanique, et faire entrer la *dignité impériale dans la maison de Brandebourg*. Elle peut, si elle le préfère, former une fédération des États du nord de l'Allemagne qui se trouvent plus particulièrement placés dans sa sphère d'activité. »

[1] Nous ne devons pas omettre de dire ici que, depuis, le ministre de France, qui était alors accrédité à Cassel, M. le baron Bignon, a prouvé que cette dernière allégation était complétement erronée.

faire, en la conduisant d'humiliation en humiliation à cet état où, privée de la considération qui soutient les puissances, elle serait obligée de se livrer aux fers qu'il voulait lui imposer. Le maintien d'une armée considérable au cœur de l'Allemagne, sous prétexte de l'occupation d'un coin de la Dalmatie par la Russie, et le rassemblement d'une autre armée sur les frontières de la Westphalie, ne pouvaient avoir d'autre but que d'effrayer ou de soumettre la Prusse.

Le roi *Frédéric-Guillaume* rassembla ses armées et la guerre fut décidée. Avant de la commencer, il fallait se débarrasser des ennemis que l'alliance avec la France avait attirés à la Prusse, et former de nouvelles liaisons pour combattre celui dont tous les plans tendaient à troubler l'Europe. Nous avons déjà vu [1] comment s'opéra la réconciliation avec le roi de Suède; le rétablissement de la paix avec la Grande-Bretagne ne fut pas plus difficile. Après la mort de *Fox*, le parti contraire à la France l'avait emporté dans le Cabinet de Londres, et les liaisons entre ce Cabinet et celui de Berlin s'étaient renouées à la suite d'une ouverture qui avait été faite par le Cabinet de Berlin à M. *Thornton*, ministre d'Angleterre à Hambourg. L'Envoyé de Prusse à Londres reprit son caractère diplomatique; le 25 septembre, le nouveau secrétaire d'État, lord *Howick* (plus connu sous le nom de M. *Grey*, qu'il portait lorsqu'il siégeait dans l'opposition), annonça, par une circulaire aux ministres étrangers, que sa Cour venait de lever le blocus de l'Elbe, du Weser et de l'Ems, qui avait été ordonné le 16 mai [2]. Enfin, le 1er octobre, lord *Mor-*

[1] Voy. t. IX, p. 95.
[2] Voy. *ibid.*, p. 82.

peth quitta l'île pour se rendre au quartier général de *Frédéric-Guillaume,* chargé de promettre des subsides et des diversions puissantes[1]. M. de *Krusemark* fut envoyé par le roi de Prusse à Saint-Pétersbourg, pour convenir d'un plan d'opération ou de la marche que tiendraient les troupes auxiliaires russes. C'est ainsi que s'ébaucha, sous les auspices de la Prusse, la *quatrième coalition contre la France.*

Avant d'en venir aux dernières extrémités, la Prusse essaya encore une fois la voie de la négociation. Le général *Knobelsdorf* fut envoyé à Paris pour prendre la place du marquis de *Lucchesini*[2]. Ces deux ministres eurent avec *Napoléon* une entrevue dont le résultat fut porté à Berlin par le marquis de *Lucchesini* lui-même. Sommé par le ministre des Relations Extérieures de France de s'expliquer sur les armements qui se faisaient en Prusse, le général *Knobelsdorf* répondit, le 12 septembre 1806, « que les motifs qui avaient engagé le Roi à faire des armements, avaient été l'effet d'une trame des ennemis de la France et de la Prusse, qui, jaloux de l'intimité qui régnait entre ces deux puissances, avaient fait l'im-

[1] L'impartialité nous oblige de dire que les Anglais ont accusé le comte de Haugwitz, nommé par Frédéric-Guillaume pour traiter avec lord Morpeth, d'avoir exprès retardé sa première conférence pour attendre l'issue de la bataille d'Iéna. Lord Morpeth était arrivé à Weimar le 12 octobre. Ils accusèrent le marquis de Lucchesini d'avoir déclaré à lord Morpeth que la négociation avec l'Angleterre dépendait du succès de cette bataille.

[2] On a dit et imprimé que le marquis de Lucchesini, détrompé enfin sur la confiance qu'il avait dans la bonne foi de Napoléon, avait subitement changé de ton dans ses dépêches; et qu'une de ses dépêches, tombée entre les mains du gouvernement français, avait motivé la demande de son rappel, sous prétexte qu'il était cause, par ses faux rapports, de la mésintelligence qui s'était élevée entre la France et la Prusse; il fallait ajouter *que l'on n'ignorait pas à Berlin*, que le *Cabinet noir* de Paris intercepterait cette dépêche.

possible pour alarmer par de faux rapports venus à la fois de tous côtés. » Ainsi, le général *Knobelsdorf* paraît avouer que les rapports qui ont engagé son monarque d'armer contre la France étaient faux et inventés par les ennemis de cette puissance et de la Prusse ! Ce ministre ajoute : « Ce qui prouve l'esprit de cette mesure, c'est que Sa Majesté ne l'a concertée avec qui que ce soit, et que la nouvelle en est venue plus tôt à Paris qu'à Vienne, Pétersbourg et Londres. » Il nous paraît que le général *Knobelsdorf*, tout en convenant que son maître a été induit par de fausses nouvelles à armer contre la France, a voulu dire qu'au moins ce monarque n'a pas tâché de former une coalition. Le 20 septembre, le ministre de Prusse donna les mêmes assurances ; et le caractère connu de ce militaire porte à croire qu'il pensait encore qu'elles étaient fondées. Mais le 1er octobre il fut obligé de changer de langage.

En transmettant à *Napoléon* une lettre de *Frédéric-Guillaume*, du 25 septembre, il fait connaître les alarmes que la Prusse avait conçues de se voir entourée de troupes françaises ou de vassaux de la France prêts à marcher sous ses bannières. Il annonce qu'il a reçu, en conséquence, l'ordre de déclarer que le Roi demandait :

1° Que les troupes françaises, qu'aucun titre fondé n'appelait en Allemagne, repassassent incessamment le Rhin, toutes, sans exception, en commençant leur marche du jour même où le Roi se promettait la réponse de l'Empereur, et en la poursuivant sans s'arrêter ; car, ajoute le ministre, leur retraite instante, complète, est, au point où en sont les choses, le seul gage de sûreté que le Roi puisse admettre.

2° Qu'il ne fût plus mis, de la part de la France, aucun obstacle quelconque à la formation de la Ligue

du nord, qui embrasserait, sans aucune exception, tous les États non nommés dans l'acte fondamental de la Confédération du Rhin.

3° Qu'il s'ouvrirait sans délai une négociation pour fixer enfin d'une manière durable tous les intérêts qui étaient encore en litige; et que, pour la Prusse, les bases préliminaires en seraient la séparation du Wesel de l'Empire français, et la réoccupation des trois abbayes par les troupes prussiennes.

« Du moment, ajoute le ministre, où Sa Majesté aura la certitude que cette base est acceptée, elle reprendra l'attitude qu'elle n'a quittée qu'à regret, et redeviendra pour la France ce voisin loyal et paisible qui, tant d'années, a vu sans jalousie la gloire d'un peuple brave, et désiré sa prospérité. Mais les dernières nouvelles de la marche des troupes françaises imposent au Roi l'obligation de connaître incessamment ses devoirs. Le soussigné est chargé d'insister avec instance sur une réponse prompte, qui, dans tous les cas, arrive au quartier général du Roi le 8 octobre ; Sa Majesté conservant toujours l'espoir qu'elle y sera assez tôt pour que la marche inattendue et rapide des événements et la présence des troupes n'aient pas mis l'une ou l'autre partie dans l'obligation de pourvoir à sa sûreté. »

On devait s'attendre que *Napoléon* n'accepterait pas ces conditions, et il faut ajouter que l'Allemagne ne devait pas souhaiter qu'il y consentît, puisque ce consentement aurait forcé l'armée prussienne à se retirer, et que les finances de la monarchie n'auraient pas permis de nouvel armement, tandis que l'armée française, retirée au delà du Rhin, aurait tranquillement attendu le moment du désarmement de la Prusse pour inonder l'Allemagne laissée sans défense.

On ne pouvait se dissimuler que la Prusse n'entrât sous des auspices peu favorables dans une lutte si décisive ; car les troupes auxiliaires russes avaient à peine passé les frontières de leur pays ; la Saxe tardait à joindre les siennes à l'armée prussienne, et il était à prévoir qu'elle serait un allié peu sûr ; enfin l'électeur de Hesse, se faisant illusion sur sa position, prétendait maintenir sa neutralité ; et, dans cet espoir, il avait obtenu que les troupes prussiennes qui avaient d'abord traversé ses États pour se porter vers le Rhin, les quittassent pour se concentrer en Saxe. La paix avec la Grande-Bretagne n'était pas encore formellement rétablie ; la Suède, inquiète et pleine de méfiance, conservait une attitude hostile ; enfin la Prusse avait peu d'amis en Allemagne. Ainsi, cette monarchie dut s'attendre à essuyer seule les premiers coups de la puissance colossale de la France ; et cependant ses armées étaient peu aguerries ; car une partie proportionnellement faible de ses troupes avait pris part, pendant peu de temps seulement, à la guerre de la Révolution ; ceux des généraux prussiens qui avaient appris à vaincre sous *Frédéric II*, étaient affaiblis par l'âge ; les autres étaient pleins d'ardeur et de courage, mais sans aucune expérience. A forces égales, une telle armée pouvait à peine espérer de vaincre des troupes exercées et des généraux actifs et entreprenants ; mais il s'en fallait de beaucoup qu'il y eût de l'égalité entre les forces des deux parties ; celles de *Napoléon* étaient bien supérieures en nombre à l'armée prussienne. Indépendamment de la jeunesse française que le Sénat était toujours prêt alors à sacrifier à l'ambition de l'Empereur, celui-ci disposait de l'Italie et d'une partie considérable de l'Allemagne, dont les princes rivaient eux-mêmes leurs chaînes en détruisant l'indépendance des puissances qui pouvaient les délivrer

de l'oppression. A toutes ces difficultés de la situation il faut ajouter le peu d'accord qui régnait entre les généraux prussiens. Les ressources pécuniaires de la Prusse pouvaient encore moins être comparées à celles de l'ennemi. Épuisées par deux armements dispendieux et devenus inutiles, et par la guerre avec l'Angleterre qui avait ruiné le commerce de ses sujets, les finances de la monarchie prussienne avaient à peine suffi aux dépenses que les préparatifs de la prochaine campagne avaient exigées. En cas d'un échec, ou si la guerre se prolongeait, il paraissait impossible de faire de nouveaux efforts. Un autre sujet de crainte était le mécontentement qui régnait parmi les habitants turbulents des provinces polonaises, et que fomentaient les intrigues des émissaires français. Tout semblait donc se réunir pour faire dépendre le sort de la monarchie de l'issue de la première bataille qui serait livrée.

Mais l'armée, et sinon la nation entière, du moins les habitants de la capitale, demandaient hautement la guerre : un seul sentiment animait tous les cœurs, le besoin de détourner de la patrie l'humiliation que la perfidie de *Napoléon* lui préparait. Jamais opinion publique ne fut mieux prononcée que celle qui voulait la guerre contre la France ; elle ne calculait pas ses forces, que d'ailleurs l'enthousiasme représentait bien supérieures à la réalité. Les choses en étaient venues au point que, quelque pacifique que fût *Frédéric-Guillaume,* il aurait été difficile de résister à un mouvement si général, au cri du peuple et de l'armée; le Roi résolut la guerre.

Avant que le général *Knobelsdorf* présentât son *ultimatum,* les armées prussiennes s'étaient mises en mouvement. Celle de Silésie, forte de trente-six mille hommes, destinée à former l'aile gauche, et com-

mandée par le prince Frédéric-Louis de *Hohenlohe-Langenbourg-Ingelfingen*, passa l'Elbe et entra en Saxe : l'Électeur hésita de se joindre à la Prusse avec les dix-huit mille hommes qu'il avait sous les armes ; il n'y consentit qu'à condition que Dresde ne serait pas regardée comme place forte. Le commandement en chef des armées prussiennes avait été confié au duc régnant de *Brunswic*, vieillard de soixante-douze ans, manquant de confiance en lui-même et n'ayant pas celle de l'armée qu'il devait conduire ; préoccupé d'ailleurs d'une idée à laquelle l'évidence put à peine le faire renoncer, il s'était persuadé que *Napoléon*, pour ne pas paraître l'agresseur, ferait une guerre défensive. Tout le plan d'opérations du Duc était calculé sur cette supposition ; elle fut vivement débattue dans un Conseil de guerre qui fut tenu à Erfurth le 6 octobre. Dès lors la mésintelligence entre les généraux se manifesta ; mais l'avis du duc de *Brunswic* prévalut, et le sort de la Prusse fut décidé. Le prince de *Hohenlohe* qui, avec l'aile gauche, occupait Saalfeld, Schleiz et Hof, et le général *Rüchel*, avec l'aile droite qui s'étendait jusqu'à Mulhausen, avaient ordre de tourner la forêt de Thuringe, par laquelle le centre, au commandement du duc de *Brunswic*, ayant sous lui le feld-maréchal *Mœllendorf*, et placé à Erfurth, Weimar, Gotha et Eisenach, devait passer afin d'attaquer sur la Saale en Franconie. Le Roi lui-même se trouva au centre, dont l'arrière-garde, sous les ordres du duc de *Saxe-Weimar*, était à Meiningen. Une armée de réserve fut laissée sous les ordres du prince *Eugène de Würtemberg*.

Les hommes de guerre ont fortement critiqué ce plan tracé par le duc de *Brunswic;* on lui reproche surtout « d'avoir abandonné à son sort l'électeur de Hesse-Cassel, au lieu d'entrer dans le pays de ce prince, et de se renfermer par l'adjonction de son armée qui

comptait trente mille hommes brûlant de se battre contre les Français. » Il ne nous appartient pas de discuter des points qui tiennent à la théorie de la guerre[1]; nous n'examinerons pas davantage une autre question qui se présente naturellement. On demande si la Cour de Berlin n'aurait pas mieux fait de gagner du temps par des négociations avec *Napoléon*, afin de laisser arriver les troupes russes qui devaient faire cause commune avec elle, plutôt que d'entrer en campagne avec un ennemi formidable par les ressources dont il disposait, et par l'activité qu'il avait coutume de mettre dans ses opérations.

Au reste, le plan du duc de *Brunswic* se trouva renversé par les nouvelles qu'on reçut dès le 8 octobre. Le 21 septembre, *Napoléon* avait adressé aux rois de la Confédération du Rhin la lettre suivante :

« Monsieur mon frère, il y a plus d'un mois que la Prusse arme, et il est connu de tout le monde qu'elle arme contre la France et contre la Confédération du Rhin. Nous cherchons les motifs sans pouvoir les pénétrer. Les lettres que Sa Majesté Prussienne nous écrit sont amicales; son ministre des Affaires Étrangères a notifié à notre Envoyé extraordinaire et plénipotentiaire qu'elle reconnaissait la Confédération du Rhin, et qu'elle n'avait rien à objecter contre les arrangements faits dans le midi de l'Allemagne.

« Les armements de la Prusse sont-ils le résultat d'une coalition avec la Russie, ou seulement des intrigues des différents partis qui existent à Berlin et de l'irréflexion du Cabinet? Ont-ils pour objet de forcer la Hesse, la Saxe et les villes hanséatiques à contracter des liens que ces deux dernières puissances parais-

[1] Il faut suivre le développement des diverses campagnes dans les ouvrages du général Jomini. Ses travaux, personne ne l'ignore, font autorité pour tout ce qui concerne les opérations militaires des temps modernes.

sent ne pas vouloir former? La Prusse voudrait-elle nous obliger nous-mêmes à nous départir de la déclaration que nous avons faite, que les villes hanséatiques ne pourront entrer dans aucune confédération particulière; déclaration fondée sur l'intérêt du commerce de la France et du midi de l'Allemagne, et sur ce que l'Angleterre nous a fait connaître que tout changement dans la situation présente des villes hanséatiques serait un obstacle de plus à la paix générale? Nous avons aussi déclaré que les princes de l'Empire germanique qui n'étaient point compris dans la Confédération du Rhin, devaient être maîtres de ne consulter que leurs intérêts et leurs convenances; qu'ils devaient se regarder comme parfaitement libres; que nous ne ferions rien pour qu'ils entrassent dans la Confédération du Rhin, mais que nous ne souffririons point que qui ce fût les forçât de faire ce qui serait contraire à leur volonté, à leur politique, aux intérêts de leurs peuples. Cette déclaration si juste aurait-elle blessé le Cabinet de Berlin, et voudrait-il nous obliger à la rétracter? Entre tous ces motifs, quel peut être le véritable? Nous ne saurions le deviner, et l'avenir seul pourra révéler le secret d'une conduite aussi étrange qu'elle était inattendue. Nous avons été un mois sans y faire attention. Notre impassibilité n'a fait qu'enhardir tous les brouillons qui veulent précipiter la Cour de Berlin dans la lutte la plus inconsidérée.

« Toutefois les armements de la Prusse ont amené le cas prévu par l'un des articles du traité du 12 juillet, et nous croyons nécessaire que tous les souverains qui composent la Confédération du Rhin arment pour défendre ses intérêts, pour garantir son territoire et en maintenir l'inviolabilité. Au lieu de deux cent mille hommes que la France est obligée de fournir, elle en fournira trois cent mille, et nous venons d'ordonner

que les troupes nécessaires pour compléter ce nombre soient transportées en poste sur le Bas-Rhin; les troupes de Votre Majesté étant toujours restées sur le pied de guerre, nous invitons Votre Majesté à ordonner qu'elles soient mises sans délai en état de marcher avec tous leurs équipages de campagne, et de concourir à la défense de la cause commune, dont le succès, nous osons le croire, répondra à sa justice, si toutefois, contre nos désirs et même contre nos espérances, la Prusse nous met dans la nécessité de repousser la force par la force.

« Sur ce, nous prions Dieu, mon frère, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

« Donné à Saint-Cloud, le 21 septembre 1806.

« *Signé* Napoléon. »

De semblables lettres furent adressées aux grands-ducs de Berg, de Bade et de Hesse, et au Prince-Primat de la Confédération du Rhin.

L'armée de *Napoléon* réunie en Franconie, comptait deux cent mille hommes. Son aile droite se composait des divisions de *Soult* de trente-six mille hommes, de *Ney* de vingt-huit mille, et de dix mille Bavarois; le centre comprenait le corps de *Ponte-Corvo* de vingt-quatre mille hommes, celui de *Davout* de trente-six mille hommes, et la réserve de cavalerie avec les gardes, forte de vingt-cinq mille hommes, que commandait *Murat*. Les divisions *Lannes* de trente mille hommes, et *Augereau* de quinze mille hommes formaient l'aile gauche.

Le 1er octobre, *Napoléon* en personne passa le Rhin, et le grand-duc de Hesse qui avait balancé jusqu'alors sur le parti qu'il prendrait, n'eut plus à hésiter pour conclure une étroite alliance avec lui. *Napoléon*, étant

à Bamberg, reçut les dernières propositions du roi de Prusse avec une lettre où se trouvaient exposés de nouveau les griefs que nous avons fait connaître. La proclamation qui fut publiée dans cette ville, le 6, devint le signal de la guerre : il n'y eut pas de manifeste de la part de la France, et l'on prit toutes les mesures pour que celui de la Prusse ne fût point répandu. On n'a su l'existence de ce manifeste que par une espèce de réfutation qui en parut quelques mois après à Paris. Dans la proclamation du 6 octobre, *Napoléon* dit à ses troupes que déjà les dispositions avaient été faites en France pour leur retour, et que la capitale avait préparé des fêtes triomphales pour les recevoir, lorsque la Prusse avait annoncé par ses armements qu'elle voulait la guerre. « La même faction, y est-il dit, le même esprit de destruction qui amena, il y a quatorze ans, les Prussiens dans les plaines de la Champagne, à la faveur de nos divisions, animent et dirigent les conseils de nos ennemis. Si ce n'est plus Paris qu'ils veulent brûler et ruiner de fond en comble, ce sont les capitales de nos alliés, au milieu desquelles ils prétendent planter leurs drapeaux; c'est la Saxe qu'ils ont forcée, par un traité honteux, de renoncer à son indépendance, et dont ils veulent faire une de leurs provinces; ce sont enfin vos lauriers qu'ils veulent arracher de vos fronts. Retirerons-nous nos troupes de l'Allemagne? Les insensés! Qu'ils sachent donc qu'il serait mille fois plus facile de ravager la capitale que de ternir l'honneur des enfants de la grande nation et de ses alliés..... Soldats, il n'est aucun de vous qui veuille retourner en France par un autre chemin que celui de l'honneur; ce n'est que sous des arcs de triomphe que nous devons y rentrer. »

En même temps que *Napoléon* enflammait par cette harangue le courage de ses soldats, il cherchait à se

concilier l'opinion publique; à cet effet, il adressa un message au Sénat et lui fit donner communication de deux rapports de M. de *Talleyrand*, destinés à expliquer les causes de la rupture. Ces pièces étaient de la teneur suivante :

Message de l'Empereur au Sénat.

« Sénateurs, nous avons quitté notre capitale pour nous rendre au milieu de notre armée d'Allemagne dès l'instant que nous avons su avec certitude qu'elle était menacée sur ses flancs par des mouvements inopinés. A peine arrivé sur les frontières de nos États, nous avons eu lieu de reconnaître combien notre présence y était nécessaire, et de nous applaudir des mesures défensives que nous avions prises avant de quitter le centre de notre Empire. Déjà les armées prussiennes, portées au grand complet de guerre, s'étaient ébranlées de toutes parts; elles avaient dépassé leurs frontières, la Saxe était envahie, et le sage prince qui la gouverne était forcé d'agir contre sa volonté, contre l'intérêt de ses peuples. Les armées prussiennes étaient arrivées devant les cantonnements de nos troupes; des provocations de toute espèce, et même des voies de fait, avaient signalé l'esprit de haine qui animait nos ennemis, et la modération de nos soldats, qui, tranquilles à l'aspect de tous ces mouvements, étonnés seulement de ne recevoir aucun ordre, se reposaient dans la double confiance que donnent le courage et le bon droit. Notre premier devoir a été de passer le Rhin nous-même, de former nos camps, et de faire entendre le cri de guerre : il a retenti au cœur de tous nos guerriers. Des marches combinées et rapides les ont portés en un clin d'œil au lieu que nous leur avions indiqué. Tous nos camps

sont formés; nous allons marcher contre les armées prussiennes, et repousser la force par la force. Toutefois, nous devons le dire, notre cœur est péniblement affecté de cette prépondérance constante qu'obtient en Europe le génie du mal, occupé sans cesse à traverser les desseins que nous formons pour la tranquillité de l'Europe, le repos et le bonheur de la génération présente; assiégeant tous les Cabinets par tous les genres de séductions, et égarant ceux qu'il n'a pu corrompre, les aveuglant sur leurs véritables intérêts, et les lançant au milieu des partis sans autres guides que les passions qu'il a su leur inspirer. Le Cabinet de Berlin lui-même n'a point choisi avec délibération le parti qu'il prend; il y a été jeté avec art et avec une malicieuse adresse. Le Roi s'est trouvé tout à coup à cent lieues de sa capitale, aux frontières de la Confédération du Rhin, au milieu de son armée, et vis-à-vis des troupes françaises, dispersées dans leurs cantonnements, et qui croyaient devoir compter sur les liens qui unissaient les deux États, et sur les protestations prodiguées en toutes circonstances par la Cour de Berlin. Dans une guerre aussi juste, où nous ne prenons les armes que pour nous défendre, que nous n'avons provoquée par aucun acte, par aucune prétention, et dont il nous serait impossible d'assigner la véritable cause, nous comptons entièrement sur l'appui des lois et sur celui de nos peuples, que les circonstances appellent à nous donner de nouvelles preuves de leur amour, de leur dévouement et de leur courage. De notre côté aucun sacrifice personnel ne nous sera pénible, aucun danger ne nous arrêtera toutes les fois qu'il s'agira d'assurer les droits, l'honneur et la prospérité de nos peuples.

« Donné en notre quartier impérial de Bamberg, le 7 octobre 1806. *Signé* NAPOLÉON. »

Premier rapport adressé à l'Empereur par le ministre des Relations Extérieures.

« Sire, Votre Majesté, à la première nouvelle qu'elle reçut des armements de la Prusse, fut longtemps sans y croire : forcée d'y croire, elle se plut à les attribuer à un malentendu; elle espéra que ce malentendu serait promptement éclairci, et qu'aussitôt ces armements cesseraient.

« Les espérances de Votre Majesté avaient leur source dans son amour constant pour la paix : elles ont été trompées. La Prusse n'en est plus à méditer la guerre; elle la fait. Par quels motifs ? Je l'ignore, et je ne lui en connais aucun.

« Si la Prusse eût eu quelque sujet de plainte, quelque grief, quelque raison d'armer, se serait-elle obstinée à les taire? Le ministre de Votre Majesté à Berlin n'en aurait-il pas été instruit ? M. de *Knobelsdorf* n'aurait-il pas été chargé de les faire connaître? Tout au contraire, M. de *Knobelsdorf* n'a apporté à Votre Majesté qu'une lettre du Roi fort amicale, et il a reçu des assurances également amicales de la bouche même de Votre Majesté. Le ministre de Votre Majesté à Berlin voyait les préparatifs se poursuivre, l'arrogance s'accroître, les provocations s'accumuler à mesure que Votre Majesté montrait plus de modération et d'impassibilité. Mais s'il demandait quels pouvaient être les griefs de la Prusse, on n'en articulait aucun; on ne lui donnait aucune explication : de sorte que sa présence était devenue inutile à Berlin; de sorte qu'il n'y était plus que le témoin de procédés et de mesures contraires à la dignité de la France.

Votre Majesté ne lui a rien demandé. De quel déni de justice avait-elle à se plaindre? Tout ce qu'elle eût

demandé de juste, Votre Majesté était disposée à le lui accorder; mais elle n'a fait aucune demande, parce qu'elle n'en avait point à faire.

« En supposant que des bruits absurdes, accueillis avec une inconcevable crédulité, eussent inspiré au Cabinet prussien de vaines alarmes, Votre Majesté, qui avait tout fait pour les prévenir, avait aussi tout fait pour les dissiper.

« De quels dangers la Prusse voulait-elle se garantir? La France, loin de la menacer, ne lui avait jamais donné que les preuves les plus signalées de son amitié. A quels sacrifices voulait-elle se soustraire?

« Est-ce l'existence de la Confédération du Rhin? sont-ce les arrangements qui ont eu lieu dans le midi de l'Allemagne qui ont porté la Prusse à prendre les armes? On ne peut pas même le supposer. La Cour de Berlin a déclaré qu'elle n'avait rien à objecter contre ces arrangements; elle a reconnu la Confédération; elle s'est occupée à réunir avec elle, dans une confédération semblable, les États qui l'avoisinent.

« Votre Majesté a déclaré, il est vrai, que les villes hanséatiques devaient rester indépendantes et isolées de toute confédération; elle a déclaré encore que les autres États du nord de l'Allemagne devaient être libres de ne consulter que leur politique et leurs convenances; mais ces déclarations, fondées et sur la justice et sur l'intérêt général de l'Europe, n'ont pu fournir à la Prusse un motif de guerre, ni même un prétexte qu'elle puisse avouer.

« La guerre de la part de la Prusse est donc sans aucun motif réel.

« Cependant les armées prussiennes ont dépassé leurs limites; elles ont envahi la Saxe; elles menacent le territoire de la Confédération du Rhin, de l'inviolabilité duquel Votre Majesté est garante. Les troupes

mêmes de Votre Majesté sont menacées. A peine arrivées devant nos avant-postes, les troupes prussiennes ont fait le service de guerre; elles ont refusé aux officiers français l'entrée de la Saxe; et la guerre s'est trouvée commencée sans que la Cour de Berlin ait fait connaître quels sujets de mécontentement elle prétendait avoir, sans qu'elle ait tenté les moyens de conciliation, sans qu'elle ait rien fait pour éviter une rupture.

« Un silence si obstiné, si peu naturel, si incompréhensible d'une part, de l'autre une précipitation non moins inconcevable, prouvent assez qu'il ne faut point chercher de motif même apparent à ce qui n'est que le résultat d'une déplorable intrigue.

« Deux partis, dont l'un veut la guerre, l'autre la paix, divisent depuis longtemps la Prusse. Le premier, dont les tentatives avaient été constamment déjouées, sentant qu'il ne pouvait réussir que par l'artifice, n'a eu qu'une pensée, qu'un dessein, qu'un but; c'était d'exciter des défiances, de présenter comme nécessaires des mesures qui devaient forcer la France à en prendre de semblables, d'écarter ensuite toute explication, d'empêcher que les deux gouvernements ne puissent s'entendre, et de les placer dans une situation telle que la guerre en devînt une conséquence inévitable; projet malheureux, exécuté avec un succès que ses auteurs eux-mêmes pourront être un jour forcés de nommer funeste.

« Non, la guerre présente n'a point d'autre cause; il n'en existe point d'autre que ces passions aveugles qui ont égaré tant de Cabinets, dont la Prusse s'était longtemps préservée, mais dont il semble que la Providence l'ait condamnée à être aussi victime en la livrant aux conseils de ceux qui comptent pour rien les calamités de la guerre, parce qu'ils ne doivent point en partager les dangers, et sont toujours prêts

à sacrifier à leur ambition, à leurs craintes, à leurs préjugés, à leurs faiblesses, le repos et le bonheur des peuples.

« Si toutefois ces passions ne sont pas l'unique mobile du Cabinet de Berlin, et si quelque motif d'intérêt personnel lui a fait prendre les armes, c'est incontestablement et uniquement le désir d'asservir la Saxe et les villes hanséatiques, et d'écarter ou de surmonter les obstacles que les déclarations de Votre Majesté lui ont fait craindre de rencontrer dans l'exécution d'un tel dessein. La guerre alors, quels que soient les regrets que Votre Majesté éprouve de n'avoir pu la prévenir, lui offrira du moins une perspective digne d'elle, puisqu'en défendant les droits et les intérêts de ses peuples elle préservera d'une injuste domination des États dont l'indépendance importe non-seulement à la France et à ses alliés, mais encore à toute l'Europe.

« Mayence, le 3 octobre 1806.

« *Signé* C. M. TALLEYRAND, *prince de Bénévent.* »

Second rapport adressé à l'Empereur par le ministre des Relations Extérieures.

« Sire, lorsque, dans le rapport que j'eus il y a peu de jours l'honneur d'adresser à Votre Majesté, j'établissais que si la Prusse avait quelque raison d'intérêt personnel qui la portât à faire la guerre ce ne pouvait être que le désir d'asservir la Saxe et les villes hanséatiques, j'étais loin de prévoir qu'elle osât jamais avouer un tel motif. C'est néanmoins un aveu qu'elle n'a pas craint de faire et de consigner dans une Note que M. de *Knobelsdorf* m'a envoyée de Metz, et que j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté.

« Des trois demandes que renferme cette Note, la

première et la troisième ne sont faites que pour déguiser, s'il est possible, qu'on n'attache d'importance réelle qu'à la seconde.

« La Prusse, après avoir vu d'un œil tranquille les armées françaises en Allemagne pendant un an, n'a pu s'alarmer de leur présence lorsque leur nombre était diminué, qu'elles étaient dispersées par petits corps dans des cantonnements éloignés ; lors surtout que Votre Majesté avait solennellement annoncé qu'elles retourneraient en France aussitôt que les affaires du Cattaro, cause de la prolongation de leur séjour en Allemagne, auraient été réglées par un accord fait avec l'Autriche, et que déjà l'ordre pour leur retour était donné.

« La Prusse, qui parle d'une négociation pour fixer tous les intérêts en litige, sait bien qu'il n'y a point d'intérêt quelconque en litige entre les deux États : la discussion amiable qui doit fixer définitivement le sort des abbayes d'Essen et de Werden n'a point été différée par aucune lenteur du Cabinet français. Les troupes françaises ont évacué ces territoires, que le grand-duc de Berg avait fait occuper dans la persuasion intime où des documents nombreux avaient dû le mettre qu'ils faisaient partie du duché de Clèves, et qu'ils avaient été compris dans la cession de ce duché.

« Ainsi les demandes de la Prusse sur ces divers points et d'autres de même nature, et les prétendus griefs qu'elle semble indiquer, n'offrent point la véritable pensée du Cabinet de Berlin. Il ne la révèle, il ne laisse échapper son secret que lorsqu'il demande *qu'il ne soit plus mis de la part de la France aucun obstacle quelconque à la formation de la ligue du nord, qui embrassera, sans aucune exception, tous les États non nommés dans l'acte fondamental de la Confédération du Rhin.*

« Ainsi, pour satisfaire l'ambition la plus injuste, la Prusse consent à rompre les liens qui l'unissaient à la France; à appeler de nouvelles calamités sur le continent, dont Votre Majesté voulait cicatriser les plaies, et assurer la tranquillité; à provoquer un allié fidèle, à le mettre dans la cruelle nécessité de repousser la force par la force, et d'arracher encore son armée au repos dont il aspirait à la faire jouir après tant de fatigues et de triomphes !

« Je le dis avec douleur, je perds l'espoir que la paix puisse être conservée du moment qu'on la fait dépendre de conditions que l'équité repousse, et que l'honneur repousse également ; proposées, comme elles le sont, avec un ton et des formes que le peuple français n'endura dans aucun temps et de la part d'aucune puissance, et qu'il peut moins que jamais endurer sous le règne de Votre Majesté.

« Mayence, le 6 octobre 1806.

« *Signé* C. M. TALLEYRAND, *prince de Bénévent.* »

Du côté de la Prusse, la Chancellerie ne restait pas inactive : le 9 octobre, elle publiait à la fois un manifeste et une proclamation adressée à l'armée.

Cette dernière pièce, il faut le dire, offrait un contraste remarquable avec la déclamation virulente de de la proclamation impériale.

« Tous les efforts du Roi, y dit-on, pour maintenir la paix ont été infructueux; et si toute l'Allemagne septentrionale, et peut-être l'Europe entière, ne doivent être abandonnées à la volonté arbitraire d'un ennemi qui ne connaît pas de repos, et de ses armées dévastatrices, la guerre est inévitable. Le Roi l'a résolue, parce que l'honneur et la sûreté de l'Etat sont compromis. Il se serait estimé heureux s'il lui

avait été permis de les sauver par des voies amiables; c'est ce que sait l'armée, c'est ce que sait la nation; mais il entre avec une entière confiance dans la lutte pour la patrie et l'honneur national, car le bon droit est avec nous. Le Roi a bien remarqué que depuis longtemps l'armée a souhaité la guerre; quoique des considérations supérieures l'eussent empêché de répondre plus tôt à ce vœu, le Roi ne l'a pas moins apprécié, parce qu'il a su que cette ardeur prenait naissance dans l'honneur et dans l'amour de la patrie. C'est un grand motif de satisfaction pour le Roi que de savoir que le parti auquel il s'est décidé est conforme au vœu du peuple..... Nous allons combattre un ennemi qui a vaincu des armées nombreuses, humilié des monarchies puissantes, détruit des Constitutions respectables, et privé plus d'une nation de son indépendance et de son nom même. Un pareil sort était réservé à la monarchie prussienne. Déchue de sa splendeur, elle devait être asservie à un dominateur étranger, dont l'avidité dévorait déjà le nord de l'Allemagne..... Le sort des peuples et des armées est dans la main du Tout-Puissant; mais une victoire constante et une prospérité durable ne sont accordées qu'à la cause de la justice. La voix des contemporains a prononcé pour nous. »

Quant au langage que la Prusse tenait à l'Europe, voici le texte même du manifeste :

« S. M. le roi de Prusse, en prenant les armes pour la défense de son peuple, croit nécessaire de faire connaître à la nation et à l'Europe les motifs qui lui font regarder la guerre comme un devoir.

« La politique française a été, depuis quinze ans, le fléau de l'humanité. Que les dominateurs mal affermis qui, depuis 1792, se sont succédé dans le gouver-

nement de la France, n'aient espéré maintenir leur puissance chancelante qu'en entraînant la nation dans une suite de guerres non interrompue; qu'ils aient cru garantir leur existence politique en plongeant les autres peuples dans un abîme de malheurs; rien de bien étonnant à cela; mais lorsqu'on vit s'établir dans ce pays un gouvernement plus stable, auquel on ne pouvait pas supposer le même besoin, les amis de la paix conçurent de nouveau des espérances; et certes, *Napoléon,* revêtu d'un pouvoir absolu, couvert des lauriers de la victoire, entouré d'États faibles et alliés, ou d'adversaires terrassés ou fatigués, était appelé à jouer un plus beau rôle. Il ne lui restait plus rien à faire pour la splendeur de la France; il pouvait tout pour sa prospérité.

« C'est à regret qu'on est obligé de le dire; le gouvernenement français avait changé, la politique française resta la même. Une ambition insatiable continua d'être son caractère prédominant. Pour parvenir à ses fins, elle abusa alternativement de la force des armes, et des stipulations des traités. A peine la paix d'Amiens eut-elle été conclue, que le signal des premières usurpations fut donné. Deux États indépendants, la Hollande et la Suisse, furent forcés d'accepter des Constitutions qui les métamorphosèrent en provinces françaises. Le renouvellement de la guerre avec l'Angleterre fut une suite de ces actes arbitraires.

« Cependant la paix ne fut pas interrompue sur le continent; l'empire germanique l'avait achetée par des sacrifices énormes. Mais ce fut au milieu de cette paix que les troupes françaises envahirent l'électorat de Hanovre, auquel la guerre entre la France et la Grande-Bretagne devait être étrangère; ce fut au milieu de cette paix que ces troupes fermèrent au pavillon britannique les portes de l'Allemagne, et que,

pour que cela leur fût possible, elles s'emparèrent de Cuxhaven, et occupèrent le territoire d'une ville libre, à laquelle cette guerre était plus étrangère encore qu'au pays de Hanovre même.

« Ce fut encore au milieu de cette paix que, peu de mois après, ces mêmes troupes violèrent l'indépendance du territoire allemand d'une manière bien plus outrageante encore pour l'honneur de la nation. *Les Allemands n'ont pas vengé la mort du duc d'Enghien; mais jamais le souvenir de ce forfait ne s'effacera parmi eux* [1].

« Le traité de Lunéville garantissait l'indépendance des républiques d'Italie. En dépit des promesses les plus solennelles, *Napoléon* plaça sur sa tête la couronne de fer. Gênes fut réunie à la France; Lucques eut à peu près le même sort. Peu de mois avant ces usurpations, dans une occasion solennelle, qui lui imposait de grandes obligations, l'Empereur avait déclaré à la face de son peuple et de l'Europe, qu'il n'étendrait plus les limites de son empire. Une convention conclue avec la Russie, imposait à la France le devoir d'assigner au roi de Sardaigne un dédommagement en Italie. Au lieu de remplir cet engagement, on s'empara de tous les pays qui pouvaient en faire partie.

« Le Portugal voulait sauver sa neutralité; on le força d'acheter, au poids de l'or, quelques instants d'une tranquillité illusoire.

« Ainsi, sans excepter la Porte, qui n'avait pas oublié l'invasion de l'Égypte et de la Syrie, il ne resta en Europe aucune puissance qui n'eût été en butte à quelques atteintes de la violence.

« Ces faits furent accompagnés par un système d'injures et d'outrages. Un journal qui s'annonçait comme l'organe du gouvernement, devint l'atelier où se fa-

[1] Hinc illæ lacrimæ!

briquaient les invectives les plus révoltantes contre toutes les têtes couronnées.

« La Prusse ne pouvait voir avec indifférence ces vexations; quoiqu'elle ne parussent pas en général dirigées contre elle, il y en avait cependant plusieurs qui frappaient sur des objets essentiellement liés à ses intérêts les plus chers. Au surplus, l'expérience avait suffisamment démontré la sagesse du principe qui, regardant tous les souverains de l'Europe comme membres d'une seule famille, les appelle tous à leur défense réciproque, et ne peut voir l'agrandissement excessif de l'un sans craindre pour la sûreté de tous.

« Mais il est surtout nécessaire de faire connaître la conduite de la France dans ses rapports immédiats avec la Prusse.

« Il serait superflu d'entrer dans le détail des obligations que *Napoléon* a envers la Prusse. Après avoir maintenu sa neutralité, en dépit des promesses et des menaces par lesquelles on avait alternativement tenté de l'ébranler, la Prusse fut la première puissance qui reconnut ce prince. Tout ce que le devoir d'un bon voisin peut commander, la Prusse l'avait accompli pendant six années consécutives. Il y a plus, la Prusse avait de l'estime pour une nation vaillante qui, à son tour, avait appris, dans la paix et dans la guerre, ce que valait la Prusse. Le Roi se plaisait à rendre justice au génie du chef de la nation française. Il ne voulait pas rompre des liaisons que la nature des choses et une certaine communauté d'intérêts avaient formées. Le souvenir de ce temps n'existe plus pour *Napoléon!*

« La Prusse permit l'invasion de l'électorat de Hanovre. C'est une faute qu'elle se reproche; aussi son premier mouvement avait été de s'y opposer : elle en fit la proposition à l'Angleterre sous des conditions que celle-ci déclina. Dès lors on devait songer aux

moyens de rendre cette entreprise moins nuisible, en traçant à la France une limite qu'il ne lui serait pas permis d'outre-passer. *Napoléon* consentit formellement à reconnaître la neutralité des États septentrionaux, à n'user de violence envers aucun de ces États, et surtout à ne pas augmenter le nombre des troupes cantonnées dans l'électorat.

« A peine eut-il contracté cet engagement qu'il le rompit. Tout le monde se rappelle l'enlèvement de sir Fr. *Rumboldt*[1]. Tout le monde sait comment, sous le titre d'emprunts, on força les villes hanséatiques à des contributions, non pour le soutien de leurs propres intérêts, mais comme si la France se trouvait envers elles en état de guerre. Quoique la satisfaction que l'on donna au Roi pour la première de ces offenses, fût insuffisante, il voulut bien s'en contenter; quant à la seconde, il ne put l'ignorer, parce que la terreur dont les villes maritimes étaient frappées, ne leur permettait pas de faire entendre des plaintes. Le Roi ne se cachait pas la grandeur des sacrifices qu'il faisait à la paix ; mais le maintien de cette paix était toujours le vœu le plus cher de son cœur.

« La longanimité des autres Cours fut plus tôt fatiguée que la sienne. La guerre éclata sur le continent. Le devoir du Roi rendit sa position plus difficile que jamais. Pour empêcher la France de renforcer les troupes qu'elle avait dans le pays de Hanovre, il avait promis de ne pas permettre qu'elles y fussent inquiétées ; mais la Russie et la Suède allaient les attaquer. Dès ce moment, tout le poids des liaisons entre la Prusse et la France retomba sur la première, sans qu'elle en

[1] La fermeté que le roi de Prusse montra à cette occasion, força NAPOLÉON, *la première fois*, à faire un pas en arrière, mais aussi fut-elle le germe de sa haine pour FRÉDÉRIC-GUILLAUME III.

tirât aucun avantage; et, par une singulière complication des circonstances, la Prusse, qui n'avait voulu qu'être impartiale et neutre, parut sortir de ce rôle au détriment des puissances alliées. Le résultat de cette situation de la Prusse tourna entièrement au bénéfice de la France, et le Roi se vit journellement menacé de collisions aussi terribles pour lui que décisives pour le succès des plans de *Napoléon*.

« Qui aurait cru que, pour faire à la Prusse l'offense la plus sensible, *Napoléon* choisirait le moment où le Roi donnait au gouvernement français la plus forte preuve de sa fermeté, et un exemple rare d'une fidélité scrupuleuse à remplir ses engagements? Qui ne se rappelle pas la violation du territoire d'Anspach, qu'on se permit le 3 octobre de l'année passée, malgré les protestations solennelles de la régence du pays et des ministres du Roi.

« C'est ainsi que se prolongea pendant plusieurs années un combat remarquable de la modération qui pardonne tout, réunie à la bonne foi qui ne connaît que sa parole, contre l'abus du pouvoir, contre l'insolence, qui compte sur la stabilité de la fortune trompeuse, contre l'habitude de ne calculer que les chances du hasard.

« Le Roi déclara qu'il se regardait comme dégagé de toutes les obligations contractées envers le gouvernement français. Il mit ses armées dans l'état que les circonstances exigeaient. Sa Majesté était parfaitement convaincue que, pour les voisins de la France, il ne pouvait exister qu'un seul gage de sûreté: une paix assise sur des bases solides, et garantie par toutes les puissances européennes.

« Sa Majesté offrit aux alliés d'être leur organe dans les négociations pour une telle paix, et de les appuyer de toutes ses forces.

« Il suffit qu'on connaisse les conditions dont on convint alors, pour rendre une pleine justice à la modération qui, dans tous les temps, guida la politique de Sa Majesté. La Prusse ne voulut pas écouter la voix de la vengeance. Elle ne prétendit pas revenir sur les changements que les dernières guerres avaient occasionnés; quelque pernicieux qu'eussent été les résultats de ces guerres, ils avaient été sanctionnés par des traités formels. Elle ne demanda que l'exécution de ces traités; mais elle exigea que cette exécution fût entière et complète. Le comte de *Haugwitz*, chargé de ces propositions, se rendit à Vienne, où se trouvait alors l'empereur des Français.

« A peine ce ministre eut-il passé quelques jours dans la capitale de l'Autriche, que la face des affaires changea totalement. Les revers que la Cour de Vienne avait essuyés l'avaient décidé à conclure un armistice qui devait être immédiatement suivi de la paix. S. M. l'empereur de Russie avait fait aux vœux de son allié le sacrifice de ses projets magnanimes; ses troupes retournèrent dans leurs foyers. La Prusse se trouva ainsi seule en scène. Dès lors, elle dut conformer sa politique aux bornes de ses moyens, et, au lieu d'embrasser les intérêts de toute l'Europe, ainsi qu'elle l'aurait voulu, prendre pour règle de conduite, ce qu'exigeaient impérieusement sa propre sûreté et celle de ses plus proches voisins.

« L'empereur des Français proposa au comte de *Haugwitz* un traité qui devait stipuler, d'une part, une garantie réciproque des possessions de chaque partie, ainsi que de l'intégrité de l'empire turc, et des arrangements convenus par la paix de Presbourg; et, de l'autre, l'occupation, par la Prusse, du pays de Hanovre, contre la cession de trois provinces.

« La première partie de ce traité promettait au moins

pour l'avenir un ordre de choses reconnu, garanti et durable, si toutefois *Napoléon* l'avait voulu. Les conditions de la paix de Presbourg étaient une calamité pour toute l'Europe; mais, en voulant les modifier, la Prusse se sacrifiait seule, et on croyait avoir gagné beaucoup en mettant des bornes aux usurpations continuelles de la France; car on espérait encore qu'aux yeux du Cabinet de Saint-Cloud, des traités seraient plus que de vaines paroles. Le Roi n'hésita pas à ratifier ces articles.

« La seconde moitié du traité de Vienne se rapportait à un objet dont une terrible expérience avait démontré l'importance. La Prusse ne pouvait pas compter sur un instant de sûreté, aussi longtemps que le pays de Hanovre serait impliqué dans une guerre qui lui était étrangère. A quelque prix que ce fût, la Prusse était décidée à ne pas permettre que les Français y rentrassent. Deux moyens se présentèrent pour atteindre ce but; il fallait choisir entre un traité ou la guerre. S'il n'avait été question que de l'exécution d'un plan dicté par une vaine ambition, le sacrifice de trois provinces fidèles qui depuis si longtemps se trouvaient heureuses sous le sceptre de la Prusse, aurait été trop grand; cependant, en cas de guerre, ces mêmes provinces étaient, par leur isolement, les premières exposées, tous les fléaux de cette guerre seraient tombés sur la monarchie, tandis que l'acquisition du Hanovre, pourvu qu'elle pût se faire sous des conjonctures moins tristes, assurait à la Prusse des avantages considérables. Le Roi crut donc concilier ses vœux et ses principes, en acceptant l'échange proposé, sous la condition expresse que son exécution pût être retardée jusqu'à la paix générale, et qu'on attendît le consentement de S. M. le roi de la Grande-Bretagne.

« Tout l'avantage de ce traité était encore pour la France. D'un côté, il lui donnait des garanties qui sanctionnaient ses conquêtes; de l'autre, ce gouvernement disposait d'un pays qu'il ne possédait pas, et dont la conquête pouvait dépendre de l'issue incertaine d'une nouvelle guerre; enfin, les cessions de la Prusse lui fournissaient de quoi enrichir ses alliés.

« Mais une lutte entre l'ambition, qui veut tout ce qu'elle peut, et la probité qui croit à des devoirs, et surtout à la sainteté des engagements, ne saurait qu'être inégale. Le moment approchait où le Roi devait l'éprouver. Ce fut l'expérience la plus douloureuse qu'il fit pendant toute la durée de son règne.

« Le Roi avait ratifié le traité, en y faisant des modifications.

« Il dépendait de la France de les rejeter, si elles ne lui convenaient pas. Elle s'en garda bien, car toute l'armée prussienne était encore sous les armes. La France continua de prodiguer les assurances d'amitié. Elle se réclama du traité chaque fois que son intérêt l'exigeait; mais lorsqu'à la fin Sa Majesté pressée du désir de jouir du seul fruit des dernières transactions qui lui fût agréable et de soulager l'Allemagne épuisée par les troupes françaises, eût retiré les siennes, on changea subitement de langage. Alors on rejeta à Paris les modifications que le Roi avait faites au traité de Vienne; alors on essaya de forcer la Prusse aux mesures les plus pernicieuses; et lorsque le comte de *Haugwitz*, qui se trouvait à Paris, en porta des plaintes, on exigea insolemment l'exécution pure et simple du traité, la cession immédiate des trois provinces, et la suppression de la proclamation par laquelle l'occupation du Hanovre avait été déclarée provisoire. On disputa à la Prusse une partie des avantages qui lui avaient été promis; on exigea que les ports

de la mer du Nord fussent fermés au pavillon britannique, de la même manière qu'ils l'auraient été, si les Français eux-mêmes étaient rentrés dans l'électorat.

« Le Roi avait enfin appris à apprécier l'amitié de l'empereur des Français. Il ne se dissimula pas que, dans tous les temps et sous toutes les circonstances, l'amitié de *Napoléon* ne produirait d'autre fruit qu'un breuvage soporifique pour les puissances qui se sentiraient encore quelque énergie, et un instrument d'avilissement et d'asservissement pour celles qui n'en auraient plus.

« Cependant la position de *Napoléon* était favorable à ses desseins. L'armée prussienne était rentrée. La France, après quelques mouvements auxquels l'Allemagne abusée avait trop tôt applaudi, avait trouvé divers prétextes pour s'arrêter en deçà du Rhin. La première rencontre pouvait avoir des suites désastreuses. La guerre, qui n'est pas toujours la plus grande des calamités, pouvait le devenir dans les circonstances où l'on se trouvait. Le Roi résolut de ne pas sortir encore de son rôle. Voulant conserver intacte pour une époque facile à prévoir, la masse de ses forces dont l'Europe avait le plus grand besoin, et assurer au moins pour l'instant le repos du Nord, il ratifia le nouveau traité. Mais la confiance était perdue sans retour. La Prusse était convaincue qu'à la première occasion où l'on croirait pouvoir l'affaiblir sans danger, elle devait s'attendre à une attaque de la part de son prétendu allié; elle était convaincue qu'il existe une ambition insatiable qui, allant de prétention en prétention, souvent sans plan, mais toujours tourmentée du besoin de tout envahir, et indifférente sur le choix des moyens, se sert alternativement des armes et de la plume, de la violence et du parjure. Qui ne déplorerait pas l'avantage qu'une politique perfide sait

se ménager sur celle qui ne connaît que la justice? Le Roi, malgré la conviction dont il était pénétré, remplit, avec la loyauté d'un allié scrupuleux, toutes les conditions du traité. On connaît les désagréments que cette conduite attira à Sa Majesté de la part de l'Angleterre. La France n'y gagna rien; mais elle triompha en secret de l'idée d'avoir brouillé deux Cours, dont l'accord pouvait lui devenir dangereux. Ce qui seul, aux yeux de la France, donnait du mérite à son alliance avec la Prusse, c'est que cette alliance isolait la Prusse, en la faisant regarder comme complice de tant de forfaits.

« Ces forfaits ne suffisaient pourtant pas. Bientôt nous verrons la politique française, sûre qu'elle n'a plus d'ennemi à craindre, croyant avoir anéanti l'Autriche, jugeant la Russie avec son ignorance et sa présomption accoutumées, et trompée par l'apparente tranquillité de la Prusse, jeter le masque, et, sans s'arrêter plus longtemps aux formes qui jusqu'alors avaient été quelquefois ménagées, fouler aux pieds les traités et toute espèce de droit public. Trois mois s'étaient à peine écoulés depuis la signature du traité avec la Prusse, et tous les articles en étaient déjà violés.

« La base du traité était le *statu quo* du moment de la signature; par conséquent, avant tout, la garantie de l'Empire germanique et de ses membres, constitués comme ils l'étaient. Cette vérité ne découle pas seulement de la nature des choses; le traité avait tracé à cet égard le devoir des deux parties. On y avait garanti à S. M. l'empereur d'Autriche les rapports dans lesquels la paix de Presbourg avait placé ce monarque, et par conséquent la couronne d'Allemagne et les prérogatives qui y étaient attachées. La même garantie commune avait confirmé l'existence de la Bavière, et

par conséquent du lien qui depuis tant de siècles l'attachait à l'Empire. Trois mois après, la Confédération rhénane renversa la Constitution de l'Empire germanique, ravit à l'Empereur l'antique joyau de sa maison, et plaça la Bavière et tous les autres princes sous la tutelle de la France.

« Mais, pour juger cet événement mémorable, est-il nécessaire d'avoir recours aux traités? Avant les conventions les nations ont des droits, et quand même la France ne se serait pas jouée de la sainteté des serments, cet acte d'un despotisme sans exemple n'en aurait pas moins révolté tous les esprits. Priver de leur souveraineté des princes qui n'avaient jamais offensé la France; les transformer en vassaux de quelques élus destinés, à leur tour, à être les serviteurs du gouvernement français; anéantir d'un coup de plume une constitution qui date depuis plus de mille ans, à laquelle est attaché le souvenir de plus d'une époque glorieuse ; une constitution qu'une longue habitude et des rapports réciproques et multipliés avaient rendue chère à tant de princes, une constitution que toutes les puissances de l'Europe, que la France même avaient si souvent garantie; l'anéantir malgré le désespoir des victimes et les remords que les complices vont éprouver, lorsque les armées françaises vexeront les États qu'on avait bercés de l'espoir d'un agrandissement chimérique, exigeront, au milieu de la paix, des contributions de guerre, et ne laisseront aux nouveaux possesseurs que des pays épuisés et ruinés; anéantir cette antique Constitution sans en prévenir l'empereur d'Allemagne, auquel on allait ravir une couronne, sans consulter la Russie, qui naguère encore avait garanti la ligue germanique, ni la Prusse, essentiellement intéressée à l'existence de cette ligue; — non! on a vu de grandes catastrophes

produites par des guerres et par une suite de victoires, mais on n'a jamais fait voir au monde un pareil spectacle au milieu de la paix.

« Le Roi a plaint les princes malheureux qui ont souffert de ces usurpations; mais il n'a pas ressenti moins de pitié pour ceux qui ont succombé à la tentation que leur offrait une si misérable dépouille; il se reprocherait peut-être d'avoir aggravé le malheur de leur situation s'il les avait jugés avec une trop grande sévérité. Pour prix de leur soumission, trompés dans leurs espérances, peut-être forcés d'obéir à des ordres qui n'admettaient pas de résistance, ou, s'ils se sont laissé séduire par l'appât du gain, suffisamment punis par leurs acquisitions mêmes et par un état de sujétion qui est aussi avilissant que leurs anciens rapports étaient honorables, ils ne méritent peut-être pas que l'Allemagne prononce leur condamnation. Peut-être lorsque la généreuse nation à laquelle ils appartenaient jadis se lèvera pour conquérir son indépendance, peut-être alors que la voix de la reconnaissance et de l'honneur pénétrera jusqu'à eux; les chaînes qu'ils portent leur deviendront odieuses, au moins lorsqu'ils devront les teindre du sang de leurs frères.

« Il ne suffisait pas à l'empereur *Napoléon* que cet acte despotique fût offensant pour la dignité de la Prusse, il voulut que chaque circonstance qui l'accompagnait fût un outrage personnel pour le Roi. L'existence politique du prince d'Orange avait été garantie par les deux puissances; car le Roi n'avait reconnu qu'à cette condition les changements opérés en Hollande. Depuis nombre d'années ce prince attendait qu'on satisfît à ses réclamations pécuniaires, fondées sur les stipulations réciproques de la Prusse et de la France. La république batave avait montré la bonne

volonté de s'arranger avec lui; mais l'empereur *Napoléon* l'avait défendu. Ni le souvenir de cette circonstance, ni les égards dus à l'alliance qui unit ce prince à Sa Majesté, ni la déclaration vingt fois répétée que le Roi ne sacrifierait jamais les droits de son beau-frère, ne purent empêcher qu'il ne fût une des victimes de la Confédération rhénane. Le premier il fut privé du patrimoine de ses ancêtres. Huit jours auparavant, l'Empereur lui avait écrit une lettre pour le complimenter, dans la forme accoutumée, de la mort du prince, son père, et pour le féliciter de son avénement à ses États héréditaires. Aucune de ces circonstances accessoires n'est indifférente; toutes jettent quelque jour sur la conduite de *Napoléon*.

« Clèves était échu au prince *Murat*. A peine devenu souverain, il voulut se placer dans les rangs des conquérants. Ses troupes occupèrent les abbayes d'Essen, Werden et Elten, en soutenant que ces pays faisaient partie du duché de Clèves, tandis qu'ils étaient de nouvelles acquisitions faites par la Prusse, et qu'il n'existait pas l'ombre d'une liaison entre ces districts et le duché de Clèves, cédé par la Prusse. Ce fut en vain qu'on chercha un prétexte pour colorer cette usurpation.

«Wesel devait appartenir au nouveau duc, et non à l'empereur *Napoléon*. Jamais le Roi ne se serait décidé à mettre la France en possession de la dernière forteresse qui lui restât sur le Rhin. Sans entrer en aucun pourparler avec la Prusse, on réunit Wesel à un département de la France.

« On avait réciproquement garanti le *statu quo* des possessions de l'Autriche et de la Porte. L'empereur *Napoléon* voulut bien que cette garantie fût obligatoire pour la Prusse, parce qu'il pouvait s'en servir

comme d'un instrument à deux tranchants, selon que sa politique l'exigerait; il le voulait, parce qu'à chaque différend excité par son ambition, il pouvait réclamer cette garantie pour exiger quelque nouveau sacrifice. Mais quant à lui, il ne voulut l'observer qu'autant qu'elle fut d'accord avec son intérêt. Ses troupes occupèrent Raguse, placée sous la protection de la Porte. On enleva à l'Autriche Gradisca et Aquilée, sous un motif semblable à celui qui avait fait entrer les Français dans les trois abbayes.

« Dans toutes les combinaisons politiques on était parti de l'idée que les États créés par la France seraient véritablement des États indépendants et non des provinces françaises. Il n'en coûta au Cabinet de Saint-Cloud qu'un mot pour les priver de l'indépendance; il imagina la dénomination de *Grand-Empire;* dès ce moment, il ne fut plus entouré que de vassaux.

« Ainsi, la dernière trace du traité avait disparu. Et cependant la Prusse continuait de fermer ses ports à l'Angleterre; elle se croyait encore liée.

«Enfin, l'Empereur notifia à Sa Majesté qu'il lui avait plu de dissoudre l'Empire germanique et d'établir la Confédération rhénane; il engagea en même temps le Roi à organiser une ligue semblable dans le nord de l'Allemagne. Cette tactique avait longtemps réussi à *Napoléon;* chaque fois qu'il enfantait quelque nouveau projet, il avait l'habitude d'offrir un appât aux Cours qui pouvaient le contrarier. Le Roi s'attacha à l'idée de cette Confédération; non que des conseils dont depuis longtemps il appréciait le mérite, pussent faire la moindre impression sur lui, mais parce que les circonstances l'y engageaient réellement, et que depuis la défection des princes qui étaient entrés dans la Confédération rhénane, la sûreté de ceux du Nord exigeait

qu'ils s'alliassent étroitement entre eux. Le Roi s'occupa de former cette ligue; mais heureusement, d'après des principes différents de ceux de son modèle. Il mit son orgueil à rassembler les derniers Allemands autour de sa bannière; mais il voulut que les droits de chacun fussent sacrés, et que l'honneur seul réunît les confédérés.

« La France aurait donc suggéré une mesure utile à la Prusse ! Tout à l'heure nous verrons ce que c'est que la France distribuant des faveurs.

« D'abord, on avait eu soin d'insérer dans le statut fondamental de la Confédération du Rhin, un article renfermant le germe de toutes les usurpations futures. On offrait d'y admettre d'autres princes qui en témoigneraient le désir. Ainsi, tous les rapports politiques restèrent incertains; et en se ménageant les moyens d'entraîner les États faibles par des promesses ou des mensonges, on prévit l'époque où cette Confédération serait transplantée jusque dans le cœur de la monarchie prussienne.

«Et pour qu'on n'en doutât pas, la première tentative fut faite sur-le-champ. Heureusement on s'adressa à un prince auquel la peur est inconnue, et qui regarde l'indépendance comme le principal but de son ambition. Le ministre de France à Cassel invita l'électeur à se jeter dans les bras de son maître. La Prusse, lui dit-on, ne faisait rien pour ses alliés. Il est vrai que *Napoléon* sait mieux traiter les siens; et il est manifeste que l'Espagne et la Hollande, que les rois de Bavière et de Wirtemberg, doivent à son alliance la paix, l'indépendance et la gloire! La Prusse ne faisait rien pour ses alliés! Mais *Napoléon* allait, ajoutait-on, récompenser par un agrandissement de territoire, l'accession de l'électeur à la Confédération du Rhin.

« Cette perfidie fut commise contre un allié ! Au mo-

ment même où l'on engageait le Roi à conclure une confédération dont la Hesse devait former le principal boulevard, on tenta de lui enlever un prince qui était intimement attaché à la personne de Sa Majesté par des pactes de famille, par de nombreuses alliances et des relations de toute espèce.

« Toutes ces démarches hostiles n'étaient pas suffisantes. Veut-on connaître le prix par lequel on voulait séduire l'électeur de Hesse, l'agrandissement qu'on lui offrait? Ce fut le prince d'*Orange*, ce beau-frère du Roi, ce prince deux fois trompé de la manière la plus odieuse, qui dut être dépouillé pour la troisième fois. Il lui restait le pays de Fulde. On le promit à l'Électeur, et on le lui aurait donné s'il avait voulu l'accepter, et si la Prusse n'avait pas pris les armes.

« Sa Majesté voyait que le système de l'usurpation faisait des progrès journaliers; elle voyait qu'on rétrécissait continuellement le cercle dont on l'avait entourée, et qu'on commençait même à lui disputer le droit de s'y mouvoir librement. Car déjà un décret extravagant interdisait à toutes les troupes étrangères le passage par les États de la Confédération. C'était, contrairement au Droit des gens, couper la communication entre les différentes provinces de la Hesse; c'était chercher l'occasion de brouilleries continuelles. Tel fut le commencement de la vengeance qu'on se promettait d'exercer contre un prince magnanime qui avait préféré un défenseur à un maître.

« Cependant, après tous ces outrages auxquels Sa Majesté opposa une patience dont elle-même est étonnée aujourd'hui, le Roi s'efforçait encore de trouver une combinaison qui pût rendre cette situation compatible avec la conservation de la paix.

« L'empereur *Napoléon* eut soin de faire évanouir promptement cet espoir. Deux négociations se sui-

vaient alors à Paris, l'une avec le ministre de Russie, l'autre avec les plénipotentiaires anglais. Dans le cours de l'une et de l'autre, *Napoléon* trahit ses sentiments envers la Prusse.

« Par le traité que l'empereur *Alexandre* refusa de ratifier, la France offrait de se joindre à la Russie pour empêcher que la Prusse n'enlevât au roi de Suède ses possessions en Allemagne. C'était pourtant le Cabinet de Saint-Cloud qui, depuis quelques mois, pressait le Roi d'occuper ces possessions. Trois motifs secrets faisaient désirer à *Napoléon* que le Roi se portât à cette démarche. Il brûlait d'envie de se venger du roi de Suède; il voulait mettre la désunion entre la Prusse et toutes les autres Cours, et acheter en même temps l'acquiescement de cette puissance au bouleversement de l'Allemagne méridionale; mais, depuis longtemps, le Roi avait pénétré ses vues. Il gémissait du malheureux différend qui avait troublé la paix entre sa monarchie et la Suède; mais il avait eu soin d'empêcher qu'il ne fût possible de soupçonner qu'il avait, à l'égard de cette puissance, quelque vue intéressée. Il avait rendu l'empereur *Alexandre* dépositaire de ses engagements envers la Suède. Tout d'un coup la scène changea, et *Napoléon*, depuis longtemps l'ennemi acharné du roi de Suède, se déclara son protecteur.

« Il ne sera pas superflu d'observer ici que dans ce fameux traité, l'empereur des Français, pour répondre au noble intérêt que la Cour de Pétersbourg ne cessait de prendre à la conservation de celle de Naples, promettait de dédommager celle-ci : il voulait engager le roi d'Espagne à céder à ce prince les îles Baléares. Cet engagement peut donner une idée du genre d'agrandissements que les alliés de *Napoléon* doivent espérer de son intervention.

« Tous ces faits n'étaient que les précurseurs des dé-

marches qui devaient être dirigées contre la Prusse. Nous approchons du moment qui décida Sa Majesté.

«La Prusse n'avait encore recueilli de ses liaisons avec la France que des outrages et des pertes. Toutefois un seul avantage lui était resté. Le sort du Hanovre était entre ses mains, et cet avantage était très-grand, parce que la possession de l'électorat garantissait au Roi la tranquillité du Nord. *Napoléon* avait solennellement reconnu cet état de choses; et cependant il négocia avec l'Angleterre sur la base de la restitution de ce pays. Le Roi est en possession des preuves de cette perfidie.

« Ainsi la guerre était déclarée de fait. Toutes les démarches de la France l'annonçaient. De mois en mois il paraissait des proclamations qui promettaient la retraite de ses troupes. Un vain prétexte après l'autre les retint en Allemagne. Et à quelles opérations, grand Dieu, les employait-on? Pour effacer jusqu'à la dernière trace de la souveraineté allemande; pour traiter les Rois à l'instar des préfets soumis aux ordres de l'Empereur; pour consommer les derniers moyens de subsistance que ces pays possédaient; pour traduire devant des tribunaux militaires des citoyens qui n'étaient responsables de leurs actions qu'à leurs princes; pour proscrire d'autres individus paisibles, vivant dans des États étrangers, sous des souverains étrangers, même dans la capitale d'un empereur d'Allemagne, parce qu'ils avaient publié des ouvrages qui attaquaient le gouvernement français, ou plutôt son despotisme, tandis que ce même gouvernement permettait que des folliculaires stipendiés et privilégiés outrageassent dans des libelles journaliers l'honneur de toutes les Couronnes et les sentiments les plus sacrés des nations. Les armées françaises en Allemagne ne diminuaient pas; elles se renforçaient au contraire,

se rapprochaient des frontières de la Prusse et de ses alliés, se mettaient dans des positions qui ne menaçaient que la Prusse; elles se concentraient même en Westphalie, d'où sans doute elles ne devaient pas se porter aux bouches du Cattaro.

« Les intentions de *Napoléon* n'étaient plus douteuses. Il voulait porter la guerre en Prusse, ou mettre cette monarchie à jamais hors d'état de prendre les armes, en la conduisant, d'humiliation en humiliation, jusqu'à un point de dégradation politique et d'affaiblissement où, privée de ses boulevards, elle n'aurait d'autre parti à prendre que de se soumettre à la volonté de son redoutable voisin.

« Le Roi ne pouvait plus balancer. En effet, il ordonna à ses armées de se concentrer. Le général *Knobelsdorf* fut envoyé à Paris pour porter l'*ultimatum* de Sa Majesté. Il n'existait qu'une seule mesure qui pût donner quelque sécurité au Roi, c'était la retraite des troupes françaises au delà du Rhin. Le temps des pourparlers était passé, quoique le Cabinet de Saint-Cloud continuât à se montrer prodigue en belles paroles. Le général *Knobelsdorf* eut ordre d'insister sur la mesure indiquée, non qu'elle remplît entièrement ce que le Roi était fondé à exiger, mais elle devait être regardée comme préliminaire; elle était la condition à laquelle l'existence future de la Prusse se rattachait. Accordée ou refusée, elle devait dévoiler les vrais sentiments de l'empereur des Français.

« Le Roi n'obtint d'autre réponse que de vaines démonstrations d'amitié, et des arguments mille fois répétés, qu'une longue expérience avait enseigné à apprécier selon leur juste valeur. Bien loin de s'occuper du rappel des armées françaises, on annonça qu'elles allaient être augmentées; mais, par une ironie plus outrageante que ce refus, on offrit de retirer

les troupes qui étaient entrées en Westphalie, si la Prusse voulait faire cesser ses préparatifs. Ce n'est pas tout. On osa déclarer aux ministres du Roi, qu'il ne serait pas permis aux villes de Hambourg, Brême et Lubeck, d'entrer dans la Confédération du Nord, mais que la France se réservait de prendre ces villes sous sa protection. Ainsi, pendant que, dans l'étendue de l'autre Confédération, la France disposait des villes et proclamait des lois, sans permettre que quelque puissance s'y opposât, on exigeait du Roi qu'il souffrît que, dans le cœur de sa monarchie, il existât une influence étrangère. On vit un autre contraste qui dut grièvement offenser le Roi. Il reçut de l'Empereur une lettre remplie de ces protestations d'estime qui, il est vrai, ne sont que de vaines formules lorsque les faits n'y sont pas conformes, mais qui cependant conviennent à la dignité des souverains, quand même ils sont sur le point de se faire la guerre. Peu de jours après, lorsque l'épée n'était pas encore tirée, que les ministres de l'Empereur protestaient encore devant ceux du Roi des sentiments pacifiques de leur maître, parut le *Publiciste* du 16 septembre, renfermant une diatribe contre le Roi et la monarchie prussienne, digne, sous le rapport du style, des plus dégoûtantes époques de la Révolution, insultante pour la nation, et équivalente en tout autre temps, à une déclaration de guerre formelle. Le Roi sait mépriser des calomnies qui n'excitent que le dégoût; mais lorsque ces calomnies contribuent à donner des lumières sur le véritable état des choses, la prudence ne permet pas de les traiter avec mépris.

« Au reste, le dernier doute sur les intentions de *Napoléon* avait disparu. Des troupes de l'intérieur de la France marchaient vers le Rhin. Il était manifeste que la Prusse allait être attaquée. Un temps précieux

se perdait. Le Roi fit présenter par le général *Knobelsdorf* une Note renfermant les conditions auxquelles il consentait à s'arranger. Elles portaient :

« 1° Que les troupes françaises quitteraient incessamment l'Allemagne ;

« 2° Que la France n'opposerait aucun obstacle à la Confédération du Nord, et que cette Confédération pourrait embrasser tous les États, grands et petits, non compris dans l'acte fondamental de celle du Rhin ;

« 3° Qu'on entamerait incessamment une négociation pour arranger tous les objets sur lesquels il s'était élevé des discussions, et que la restitution des trois abbayes à la Prusse, et la séparation de Wesel de l'Empire français, en seraient les articles préliminaires.

« Ces conditions parlent par elles-mêmes : elles prouvent que le Roi mettait à ses prétentions la plus grande modération, et que la conservation de la paix aurait dépendu de la France, si la France en avait voulu.

« Le terme péremptoire fixé par le Roi pour la décision de la paix ou de la guerre s'est écoulé. Sa Majesté n'a pas reçu de réponse du Cabinet de Saint-Cloud, ou plutôt, les préparatifs qui se faisaient autour d'elle, lui apportaient journellement cette réponse. Désormais le Roi ne peut confier qu'aux armes l'honneur et la sûreté de sa personne. Il les prend avec un sentiment pénible, parce qu'une gloire qui coûtera des larmes à ses peuples n'a jamais pu le tenter ; il les prend avec tranquillité parce que sa cause est juste. Le Roi a poussé la condescendance jusqu'au dernier point ; l'honneur ne lui permet pas d'aller plus loin. Le Roi a supporté tout ce qui ne touchait que sa personne. Il s'est mis au-dessus des jugements de l'ignorance et de la calomnie, dans l'espoir qu'il pourrait conduire son

peuple sans secousse à l'époque qui *arrivera*, *peut-être tard, mais infailliblement*, où l'usurpation trouvera son terme, et où l'ambition sera forcée de rentrer dans les bornes qu'elle avait méconnues.

« Sa Majesté ne prend pas les armes pour satisfaire à un long ressentiment, ni pour obtenir une augmentation de puissance, ni pour inquiéter dans ses limites justes et naturelles une nation qu'elle sait estimer; elles les prend pour préserver sa monarchie du sort qu'on lui prépare; pour conserver au peuple de *Frédéric* son indépendance et la gloire qu'il lui a laissée; pour délivrer la malheureuse Allemagne du joug sous lequel elle gémit; enfin, pour s'assurer une paix honorable et stable. Le jour où il l'aura obtenue, sera celui du plus beau triomphe pour le Roi. Les événements de la guerre qui va s'ouvrir, sont dans la main du Tout-Puissant. Le Roi abandonne à d'autres les jactances prématurées, comme il leur avait si longtemps abandonné la triste jouissance des outrages non provoqués, et des plus viles calomnies; mais le Roi conduit au combat le plus honorable une armée digne de sa gloire; mais il gouverne une nation dont il lui est permis d'être fier; prêt à verser son sang pour elle, il sait tout ce qu'il a droit d'attendre de son énergie et de son attachement, mais des princes, l'honneur du nom allemand, sûrs de sa reconnaissance et de sa loyauté, et qui au moins n'ont pas à craindre la victoire remportée à ses côtés, ont réuni leurs bannières aux siennes; mais un souverain dont les vertus honorent un des premiers trônes de la terre, est pénétré de la justice de sa cause; mais la voix des peuples l'appelle et bénit ses armes; elle se fait entendre même où la terreur s'efforce de la comprimer. Avec tant de motifs d'espérances, avec ce sentiment de ses forces,

il est bien permis à la Prusse de croire encore à sa haute destinée.

« Donné au quartier général d'Erfurt, le 9 oct. 1806. »

Ce manifeste n'était pas encore publié que déjà les hostilités avaient commencé. Les premières eurent lieu le 8 octobre 1806 à Saalbourg. Le maréchal *Murat* passa la Saale et repoussa les premiers postes prussiens; le lendemain 9, le corps de *Tauenzien* fut cerné à Schleitz par les corps de *Murat* et *Bernadotte*, et se fraya un chemin le sabre à la main. Le 10, le maréchal *Lannes* livra, avec trente mille hommes, près de Saalfeld, un combat à l'avant-garde prussienne, forte de huit mille hommes : le prince *Louis-Ferdinand* de Prusse, jeune militaire de grandes espérances, qui la commandait, y fut tué. Par cette victoire, l'aile gauche de l'armée prussienne se trouvait tournée, et *Napoléon* était maître de la Saxe. Dès le 12, il se saisissait des passages par lesquels l'armée prussienne devait regagner l'Elbe. Le 13 octobre, *Davout* occupa Naumbourg, où se trouvaient les magasins prussiens, tandis que le quartier général était à Eisenach. Dès le 14, la campagne fut décidée par la bataille de Iéna.

On comprend sous ce nom deux batailles qui furent livrées le même jour par les deux principaux corps de l'armée prussienne. *Napoléon* en personne, ayant sous lui les maréchaux *Lannes, Ney, Augereau, Ponte-Corvo, Murat* et *Soult*, avec quatre-vingt mille hommes, gagne sur l'aile gauche prussienne la bataille qu'on appelle proprement la journée de Iéna, et qui se compose de trois affaires partielles. D'abord l'avant-garde, commandée par le général *Tauenzien,* fut culbutée à Klosewitz; ensuite le corps d'armée du prince de *Hohenlohe* lui-même fut battu à Vierzehnheiligen; enfin le général *Rüchel* qui, commandant l'aile droite

de l'armée, arriva trop tard au secours du prince, puis, au lieu de protéger la retraite, renouvela le combat, et fut défait à Kapellendorf. Toute cette armée, qui ne passait pas cinquante mille homme, fut mise en déroute et dispersée.

La seconde bataille fut gagnée près d'Auerstædt par le maréchal *Davout* avec trente-six mille hommes, contre l'armée du centre, commandée par le duc de *Brunswic* et le feld-maréchal *Mœllendorf*, dont les forces se montaient à cinquante mille hommes. L'armée prussienne, protégée dans sa retraite par le général *Kalkreuth*, l'effectua d'abord en ordre; plus tard, elle se dispersa dans une affreuse confusion. Les Prussiens perdirent dans ces deux batailles trente mille hommes en tués et prisonniers; le reste de l'armée fut harcelé par des poursuites rapides et se rassembla difficilement par corps qui, au lieu de marcher sur Magdebourg, indiqué comme centre de réunion, se retirèrent sur différents points. Le Roi, avec les douze mille hommes de *Kalkreuth*, marcha sur l'Oder. Le duc de *Brunswic* mourut au bout de quelques semaines d'une blessure qu'il avait reçue dans la bataille; mais, avant qu'il expirât, *Napoléon* eut la cruauté de répondre à sa dernière prière en lui annonçant que la dynastie des *Guelfes* ne régnerait plus en Allemagne.

La bataille du 14 octobre fut suivie de la défaite ou de la prise successive de divers corps prussiens. Celui qui s'était retiré à Erfurth, fort de quatorze mille hommes, commandés par le feld-maréchal *Mœllendorf*, capitula le 16 octobre et se rendit à *Murat*. Le prince d'*Orange* fut du nombre des prisonniers.

Le même jour, le corps des Saxons capitula à Iéna, et la neutralité de la Saxe fut convenue.

Le 17, le corps de réserve, commandé par le prince *Eugène* de Würtemberg, fut battu par le général *Du-*

pont, et le prince de *Ponte-Corvo* emporta la ville de Halle; on fit aux Prussiens, dans ce combat, cinq mille prisonniers.

Le maréchal *Davout* occupa Leipzig le 18, Wittenberg le 20 et Berlin le 25. Le même jour, la forteresse de Spandau, commandée par le major de *Benckendorf*, se rendit au maréchal *Lannes*, et, le 27, *Napoléon* fit son entrée à Berlin.

Avant de se retirer dans son royaume de Prusse pour aller au-devant des Russes qui arrivaient à son secours, *Frédéric-Guillaume* avait nommé le prince de *Hohenlohe* général en chef de toutes les forces en deçà de l'Oder; mais ce prince ne parvint pas à réunir les divers corps que le désastre du 14 avait dispersés. Il arriva, le 26, avec les débris de son armée à Magdebourg; de là, il voulut se diriger par la Marche-ukraine et le pays de Mecklenbourg, dans la Poméranie, passer l'Oder vers l'embouchure de ce fleuve, et rejoindre son souverain en Prusse; mais battu par le maréchal *Murat* à Zehdenick, le 26, et ayant vainement espéré que le général *Blücher*, chargé, depuis le 24, du commandement du corps qui avait été sous les ordres du prince *Eugène* de Würtemberg, viendrait le joindre à Lychen, comme il le lui avait ordonné, il fut obligé de se rendre prisonnier, le 28, par la capitulation de Prenzlau, avec dix mille hommes qui lui restaient.

Un corps de six mille hommes de cavalerie, commandé par le général *Schimmelpfenning*, se rendit, le 29, au général *Milhaud*, par la capitulation de Pasewalk; un autre corps, commandé par les deux généraux *Bila*, se rendit, le 31, au général *Becker*, par la capitulation d'Anklam. Le même jour, le général *Blücher* opéra à Dambeck, près Strelitz, sa jonction avec le corps que le duc de *Weimar* avait commandé; ses troupes réunies se montaient ainsi à vingt-un mille

hommes; c'était tout ce qui restait de la grande armée prussienne. *Blücher* voulait d'abord gagner l'Oder; mais, averti de la capitulation du prince de *Hohenlohe*, il marcha sur l'Elbe, dans l'intention d'éloigner les Français de l'Oder. Dans cette marche, il fut continuellement harcelé par les maréchaux *Murat*, *Ponte-Corvo* et *Soult;* néanmoins il fut renforcé par le corps du duc de *Saxe-Weimar*, qui n'avait pas pris part à la bataille de Iéna, mais s'était retiré, après cette journée, au delà de l'Elbe jusqu'à Strelitz, où il rencontra, le 30, le général *Blücher* manquant de vivres et dépourvu des moyens nécessaires pour passer l'Elbe à Lauenbourg, comme c'était son projet, pour renforcer les garnisons de la basse Saxe. *Blücher* se jeta, le 5 novembre, dans Lubeck, où il espéra refaire ses troupes de leurs fatigues; mais, dès le 6, les Français forcèrent cette ville, dans les rues de laquelle il fut livré une bataille sanglante, accompagnée de toutes les horreurs qui sont ordinaires lorsqu'une ville est prise d'assaut. La garnison prussienne, forte de quatre mille hommes et commandée par le général *Natzmer*, fut faite prisonnière. *Blücher* se retira avec une partie de son corps sur la frontière danoise; mais, ne pouvant résister à la supériorité des Français, et ne voulant pas violer la neutralité du Holstein, il se rendit prisonnier, le 7, par la capitulation de Ratkau. Le résultat de cette capitulation et de la bataille de Lubeck fut, d'après les bulletins français, la prise de vingt et un mille hommes et de cent quatre canons; d'après les rapports prussiens, il ne restait à *Blücher* que quatre mille cinquante hommes à pied et trois mille sept cent cinquante chevaux, sans pain, ni fourrage, ni munition.

C'est ainsi que se termina la campagne de 1806, sur la rive gauche de l'Oder. Si les généraux prussiens commirent des fautes, l'armée française n'a jamais re-

fusé de rendre justice à leur valeur et aux efforts qu'après la déroute de Iéna les commandants des corps isolés firent pour sauver à leur prince quelques débris de son armée. Il n'en fut pas de même des commandants des forteresses. L'Europe ne vit pas sans étonnement les places les plus fortes se rendre, les unes à la première sommation, les autres après quelques légères démonstrations. Le lieutenant général *Romberg* donna le premier exemple d'une conduite si répréhensible, en remettant, le 29 octobre, au général *Lasalle,* la place de Stettin, où il y avait une garnison de six mille hommes. Le 31, le colonel *Ingersleben* rendit Custrin à un détachement de cavalerie légère française; mais un coup bien plus funeste pour la monarchie prussienne, fut la reddition de la grande et importante forteresse de Magdebourg, après un simple blocus de quinze jours. Le maréchal *Ney* y trouva une garnison de seize mille hommes, huit cents canons et d'immenses provisions de guerre et de bouche. La capitulation fut signée le 8 novembre 1806, au nom du général *Kleist*[1], par le général de *Renouard* et le commandant *Dutrossel.*

§ 2.

Ainsi donc, peu de semaines avaient suffi pour que toutes les provinces de la Prusse et bientôt après toutes ses places fortes jusqu'à la Vistule fussent au pouvoir des Français; et la famille royale elle-même ne devait d'avoir échappé à la rapidité du torrent qu'à une prompte retraite vers la Russie.

Mais, à part la considération des événements directs de la guerre, quelles étaient les véritables causes,

[1] Sera-t-il nécessaire de faire observer que ce général Kleist n'est pas le vainqueur de Culm, créé, pour ce fait d'armes, comte de Nollendorf?

quel était le nœud secret de cette chute subite et lamentable de la monarchie du grand *Frédéric?* Nous allons l'apprendre par un des documents historiques les plus merveilleux, par le célèbre *Manuscrit du mois d'octobre*, où *Gentz* a consigné tous les faits qu'il avait précieusement recueillis, toutes les confidences qu'il avait reçues pendant son séjour au quartier général du roi *Frédéric-Guillaume.*

Ce journal, en effet, nous présente un tableau effrayant de l'infirmité et de la décadence dans laquelle la monarchie prussienne était tombée, depuis que, énervée au dedans, elle avait suivi au dehors une politique faible et antinationale. La peinture frappante des personnes et des événements, la connaissance profonde de la conduite déplorable des faiseurs et celle des dangers menaçants, l'exposition des vrais motifs de la guerre et des raisons de son issue funeste, enfin les principes nobles et solides que manifeste l'illustre écrivain, l'élan patriotique et le ton de mélancolie qui dominent dans le récit de ces calamités nationales, — tous ces mérites font de ce mémoire un chef-d'œuvre.

La nature, en accordant à *Gentz* les dons d'une éloquence et d'une dialectique puissantes, lui avait donné tout ce qu'il faut pour devenir orateur et auteur polémique du premier ordre. Les circonstances et la fortune firent le reste. Les événements extraordinaires et l'intérêt des opprimés, tout concourut à faire grandir et mûrir ce talent. Mais, pour atteindre à la hauteur de sa tâche, il était nécessaire qu'il occupât un emploi éminent, qu'il formât des liaisons étendues, et qu'on l'initiât dans les affaires les plus importantes; en un mot, le publiciste devait être aussi homme d'État. — Né en Prusse, où il avait fait ses études, il quitta Berlin à l'époque du Consulat, pour entrer au service d'un État qui, sur le continent, s'était montré,

de tout temps, le principal adversaire de la France révolutionnaire. L'Autriche, en l'appelant à elle, savait très-bien apprécier ce talent. Attaché à la chancellerie d'État, avec le modeste titre de conseiller aulique, il parvint à exercer une influence des plus marquées sur les chefs du gouvernement, et devint bientôt, tout le monde le sait, le confident, et nous oserons dire, l'ami de ce ministre illustre qui, en 1809, au milieu des orages du temps, fut appelé au gouvernail de l'Empire, qu'il a tenu jusqu'à nos jours avec une supériorité universellement consentie. C'est en grande partie par leurs efforts réunis que la vaste domination du César moderne tomba en ruine; que l'indépendance de l'Allemagne et des nations de l'Europe fut rétablie, et que, dans les relations extérieures des États, on revint aux principes du Droit et de l'ordre légal, principes qui, malgré une altération passagère, ne cesseront jamais de servir de règle à la société européenne, et continueront de réunir, sous différentes formes, la liberté et la loi, la stabilité et le progrès. L'histoire conservera dans ses pages ce que l'Allemagne, ce que l'Europe doit à ces deux génies, et lorsqu'il s'agira de nommer ceux qui, soit comme hommes d'État, soit comme écrivains, ont combattu le plus énergiquement le despotisme et les prétentions à la dictature universelle de *Napoléon,* elle placera au premier rang les *Dioscures* de Vienne, et les noms de *Metternich* et de *Gentz* seront peut-être inséparables dans ses annales, de même que ceux de *Pitt* et de *Burke,* les célèbres soutiens de l'Angleterre.

Le nom de *Gentz* avait pénétré de son temps bien au delà des frontières de sa patrie. Partout il était l'objet d'un intérêt flatteur, soit qu'il reçût des applaudissements, soit que la haine le persécutât. D'un côté, on traduisit ses écrits en Angleterre comme en France,

même en Italie et aux États-Unis; de l'autre, *Napoléon* arma contre lui ses écrivains les plus habiles, et ne crut pas même au-dessous de la dignité impériale de l'attaquer dans ses bulletins les plus fameux; mais tout cela ne servit qu'à donner au nom de *Gentz* une célébrité européenne. La haine de *Napoléon* fut richement compensée par l'approbation qu'il trouva en Angleterre, où peu d'étrangers jouissaient d'un crédit égal au sien. Il était dans des relations aussi intimes avec les hommes d'État de la Grande-Bretagne qu'avec ceux de l'Allemagne. On le considérait comme un puissant allié sur le continent, et, pendant longtemps, ce fut lui qui forma le lien le plus important entre les deux grands États conservateurs. Enfin ses travaux et ses efforts furent récompensés par la distinction la plus glorieuse, il devint l'homme de la confiance de toutes les grandes puissances de l'Europe. Depuis 1814 jusqu'en 1822, *Gentz* fut le secrétaire de tous les Congrès et le rédacteur des protocoles des conférences même les plus secrètes; ce fut lui qui rédigea dans ce temps les actes officiels de l'Europe réunie.

En fait de discussions politiques, *Gentz* est regardé comme le talent le plus éminent que l'Allemagne ait produit jusqu'à présent. Quel écrivain fut jamais accueilli avec une acclamation aussi générale! Si plus tard son nom eut moins de retentissement, c'est que son influence sur les affaires intérieures de l'Allemagne ne trouva depuis qu'une approbation partagée, souvent même une désapprobation bien prononcée, et qu'on ne le vit plus paraître à visière ouverte dans l'arène publique. Sa participation aux grandes affaires de l'Europe resta cachée dans l'ombre, et cependant ne fut pas moins réelle. Enfin, un nouvel orage, qui s'était élevé à l'est et à l'ouest, venait à peine de se calmer, lorsque *Gentz* mourut, le 3 juin 1832.

Après cette digression qui pouvait être utile pour quelques-uns de nos lecteurs, nous revenons au journal où *Gentz* avait eu soin de noter chaque fait remarquable aussitôt qu'il en était instruit, et de minuter chaque conversation, le jour, et souvent l'heure même où elle avait lieu; il s'y exprime en ces termes :

« Parti de Dresde, jeudi 2 octobre, je suis arrivé au quartier général de Naumbourg, vendredi, 3, à onze heures du matin. La ville était remplie de monde. Le Roi avec toute sa suite militaire, la Reine, accompagnée de sa grande maîtresse et de deux dames d'honneur, une quantité de princes et de généraux, et d'officiers de tout grade, et de personnages diplomatiques et autres, s'y trouvaient réunis. Je ne citerai ici que l'électeur de Hesse, arrivé la veille, le duc de *Brunswic*, les princes frères du Roi, le prince d'*Orange*, le duc de *Weimar*, le prince *Paul* de Würtemberg, entré récemment au service prussien, le maréchal *Mœllendorf*, le général *Kalkreuth*, les deux ministres du Cabinet, comte *Haugwitz* et marquis de *Lucchesini*, les deux conseillers du Cabinet, *Lombard* et *Beyme*, le comte *Goertz*, ministre de Saxe, le baron de *Waitz*, ministre de Hesse, le prince *Wittgenstein*, ministre de Prusse à Cassel, M. de *Schladen*, ministre de Prusse à Munich. En fait de troupes, les deux premiers bataillons de la garde à pied se trouvaient seuls à Naumbourg; tout le reste de l'armée s'était porté en avant, et le quartier général devait être transféré à Erfurth le lendemain.

« Aussitôt que le comte *Haugwitz* a su mon arrivée, il m'a fait prier de passer chez lui. Il m'a accueilli de la manière la plus affectueuse. Il m'a dit : « Depuis « que nous nous sommes vus la dernière fois « (N.B. C'était le 6 octobre 1805, à Vienne!) il s'est « passé bien des choses. Vous n'avez pas été trop con- « tent de moi, je le sais bien; je sais aussi que vous

« ne pouviez pas l'être. Mais lorsque vous serez mieux « instruit, vous changerez d'opinion. En tout cas, vous « n'aurez point à regretter de vous être rendu à mon « invitation, et d'être venu ici dans une conjoncture « aussi intéressante. Mon intention est de vous mettre « au fait de tout. J'ai beaucoup de choses à vous de- « mander; mais je ne vous demanderai rien, avant « que vous ne soyez bien convaincu de la pureté de « nos vues et de la sagesse de notre marche. Le mo- « ment décisif est venu. Déjà la guerre des plumes a « commencé; celle du canon ne se fera pas attendre; « car nous venons d'apprendre que *Napoléon* est à « Würzbourg. Pour à présent j'attends chaque minute « un message du Roi, qui doit m'appeler à un Conseil ; « mais j'espère qu'avant le soir nous aurons une con- « versation plus suivie. »

« Un moment après il fut effectivement appelé chez le Roi. Il s'y tint un conseil militaire, qui dura fort longtemps. Pendant tout le reste de la journée on parut extrêmement occupé de négociations et de pourparlers avec l'électeur de Hesse, lequel, quoique toujours attaché à la Prusse, avait, depuis quelques semaines, modéré sa première ferveur, et capitulait sur les moyens et la forme de son accession. Je n'étais pas encore assez instruit pour juger des véritables rapports entre ce prince et la Prusse; je sus seulement qu'on lui avait offert, et qu'il avait accepté le commandement en chef de l'aile droite de l'armée prussienne, qu'il retournait à Cassel dans la nuit et qu'on prétendait être content de lui.

« Ne sachant pas quels étaient proprement les projets qu'on pouvait avoir formés sur moi, je crus prudent d'attendre tranquillement l'invitation ultérieure du comte *Haugwitz*, et de ne voir personne jusque-là. J'aurais fait une seule exception pour monseigneur le

duc de *Weimar*, qui demeurait tout à côté de moi, mais j'en fus instruit trop tard, et il était parti, lorsque je voulus me rendre chez lui; je n'ai jamais pu le rejoindre ensuite.

« Ce ne fut que vers dix heures du soir que le comte *Haugwitz* envoya chez moi le conseiller privé *Lecoq*, son premier secrétaire, pour me faire faire ses excuses et me prier de venir chez lui. Je le trouvai au milieu des papiers, singulièrement échauffé et accablé. Il me dit : « Vous voyez comme on m'arrange au-« jourd'hui; je ne serai pas libre avant deux heures « du matin; mais nous allons demain à Erfurth, où tout « prendra une autre assiette; j'espère que vous ne me « refuserez pas de nous y accompagner. » Je n'étais pas préparé à cette proposition; je m'étais attendu à être expédié dans un jour ou deux, et dans l'ignorance parfaite sur l'objet dont il s'agissait proprement pour moi, je ne me souciais pas trop que mon voyage traînât en longueur. Je témoignai quelque répugnance; je n'hésitai pas à déclarer au comte *Haugwitz* qu'à moins qu'il n'eût besoin de moi pour quelque affaire particulièrement importante, je n'aimerais pas à prolonger ma course. Il me répondit du ton le plus animé : « L'objet pour lequel j'ai désiré de vous voir, « est le plus important qu'il soit possible d'imaginer, « c'est l'intérêt et le succès de notre entreprise. Il est « impossible que vous nous quittiez avant que j'aie en-« tamé seulement ce que j'ai à vous dire. Je réponds « d'ailleurs de tout; je sais qu'on sera content à Vienne « de ce que vous ferez ici. Jamais vous n'aurez rendu « à la cause générale un service plus essentiel. J'aurai « soin de vos chevaux, de votre logement, de tout. Si « nous nous manquons demain à Weimar, où je ne « compte pas m'arrêter, nous nous verrons à Erfurth « après-demain. » Ces paroles et l'idée qu'effectivement

j'aurais fait le voyage en pure perte, si je ne m'y rendais pas, me déterminèrent. »

Samedi, 4 octobre.

« Je partis de Naumbourg à sept heures du matin. La route de là à Auerstedt présentait un des spectacles les plus solennels que j'aie rencontrés de ma vie. Le Roi et la Reine étaient dans une berline fermée, suivis d'une vingtaine de voitures, précédés, entourés de toutes parts d'une quantité de troupes, de pièces d'artillerie, de chariots de train. Le coup d'œil fut surtout superbe au moment où tout ce cortége passa le pont de la saline de Kœsen, et les hauteurs qui dominent cet endroit. La réflexion que ces souverains allaient à la rencontre d'un combat dont le succès pouvait changer la face de l'Europe, mais dont l'issue contraire, en les ruinant eux-mêmes, détruisait la dernière chance de salut pour tant de pays et de peuples, rendait cette marche en même temps imposante et lugubre. Le Roi ne s'arrêta point à Auerstedt; mais le comte *Haugwitz* y passa une heure et me fit déjeuner avec lui, le prince *Wittgenstein* et le général *Kalkreuth*, dont le quartier général se trouvait ce jour-là à Auerstedt. Il n'y avait pas assez de chevaux; il fallait en faire venir. Le comte *Haugwitz* partit donc avant moi, et me recommanda en partant au général *Kalkreuth*, circonstance que je n'eus pas à regretter, puisqu'elle me fit passer cinq heures avec un des hommes les plus marquants de l'armée.

« Je crois que c'est ici le moment de dire quelle était, lors de mon arrivée au quartier général, l'idée que je m'étais formée de l'entreprise de la Prusse. J'avais été, comme tout le monde, frappé de la révolution subite qui s'était opérée dans le système de la

Cour de Berlin; comme tout le monde, j'avais été pendant quelque temps incrédule sur la *sincérité* et la *réalité* de cette révolution; mais déjà plusieurs semaines avant mon départ de Dresde j'avais eu des raisons péremptoires pour mettre fin à mes doutes à cet égard. Depuis cette époque je m'étais plus d'une fois livré à l'examen de la *sagesse* du projet que je voyais se développer sous mes yeux. Quoique aussi instruit qu'il fût possible de l'être à Dresde, je ne crus pas avoir toutes les données nécessaires pour fixer mon jugement. Cependant en réunissant celles dont je me trouvais en possession, j'en vins bientôt à me persuader que le moment choisi pour cette levée de boucliers inattendue n'était pas, à beaucoup près, un moment convenable ou propice; que la Prusse, en guerre avec l'Angleterre, en guerre avec la Suède, devant prévoir que l'Autriche, dont elle n'avait rien à se promettre sous le rapport d'une réciprocité de services, ne s'exposerait pas à de nouveaux dangers pour partager les premiers coups d'une guerre qui semblait comme tombée des nues, ne pouvait compter au fond que sur la Russie, dont le secours, quelque respectable qu'il pût être, se trouvait considérablement affaibli par la position de l'ennemi à combattre; que n'ayant pas même invoqué ce secours assez tôt pour en jouir à l'ouverture de la campagne, elle entrait sans aucun allié, — car je ne comptais pas la Hesse et la Saxe, que je regardais simplement comme des branches collatérales de la puissance prussienne, et dont l'assistance, d'ailleurs, était balancée, et plus que balancée, par la nécessité de défendre leurs pays, — elle se précipitait toute seule dans une arène où tant d'autres avaient succombé avant elle; enfin, qu'il fallait des motifs plus forts, mais surtout plus pressants, que ceux que je connaissais alors (et je n'imaginais pas qu'il ne m'en

restait guère à connaître), pour justifier une résolution pareille. Voilà comme j'envisageais déjà le mérite *politique* de l'expédition. Quant à celui de sa composition *militaire*, il m'était impossible de déterminer à quel point il couvrait ou relevait la défectuosité fondamentale du projet. Je partageais toutefois l'opinion généralement favorable qu'une quantité de juges compétents nourrissaient des moyens militaires de la Prusse. Ce que j'en avais vu et entendu à Dresde n'avait pas pu me décourager. Le prince *Louis*, le prince de *Hohenlohe*, le général *Grawert*, le comte de *Tauentzien*, le comte *Goetzen*, et une quantité d'autres officiers d'un rang moins élevé, mais du plus grand mérite personnel, m'avaient inspiré beaucoup de confiance. En jugeant les dispositions de l'armée d'après celles que je voyais en eux, je devais les croire excellentes. Pour ce qui était du plan de campagne et de la direction centrale des opérations, ils en étaient trop éloignés eux-mêmes, pour me communiquer des notions bien correctes; c'était principalement sous ce rapport-là que j'avais besoin d'éclaircissements; mais les premiers que j'obtins au quartier général n'étaient pas faits pour me tranquilliser.

« Le général *Kalkreuth*, premier en grade après les maréchaux, avait reçu le commandement de la seconde ligne ou réserve du centre, ou de ce qu'on appelait communément l'armée du Roi. Cette ligne n'était presque composée que de régiments d'élite, tels que les gardes, le régiment du Roi, celui des gardes du corps, celui des gens d'armes, celui des dragons de la Reine, etc. L'ancienne réputation de ce général et les actions brillantes de la première partie de sa vie lui avaient peut-être fait espérer une place plus directement active; et je m'aperçus bientôt que le mécontentement et l'humeur, joints à une tournure d'esprit

naturellement caustique et persiflante, influaient sur ses opinions; mais elles ne m'en parurent pas moins mériter la plus grande attention.

« La première heure de ma conversation avec lui se passa en réflexions générales; voyant que j'étais suffisamment instruit sur beaucoup de points intéressants, il se livra avec plus de franchise, et à la fin, entraîné par la mienne, il s'ouvrit avec moi sans réserve. Il me dit que personne n'avait plus désiré que lui une guerre avec la France, que personne n'en avait plus reconnu la nécessité; mais qu'aujourd'hui personne ne serait plus enchanté qu'il se trouvât un moyen honorable pour en prévenir l'explosion; que de la manière dont les choses étaient préparées, cette guerre ne pouvait pas réussir, et que, sans un bonheur presque fabuleux, elle conduirait aux plus tristes résultats; qu'il n'aurait pas perdu l'espérance, si le Roi n'avait pas quitté le projet de commander l'armée en personne, en consultant ceux des généraux qui jouissaient de la confiance de l'armée; qu'avec un souverain auquel la nature n'avait pas accordé un génie militaire éminent, un arrangement pareil aurait été, sinon le plus désirable, du moins le meilleur possible; que telle avait été l'attente générale jusqu'à une époque fort avancée; que le 18 septembre encore le Roi avait positivement nourri ce plan, et qu'il l'avait même clairement annoncé en appelant auprès de lui le général *Zastrow*, pour en faire le chef de son état-major; que ce ne fut qu'au moment de l'arrivée de ce général à Naumbourg que tout changea subitement de face; qu'alors éclata tout à coup l'effet des sourdes intrigues que le duc de *Brunswic*, absolument mis de côté pendant tout le temps que l'armée s'était rassemblée, et son partisan aveugle, le colonel *Kleist*, aide de camp général du Roi, avaient tramées sans interruption;

que, profitant de la timidité et des scrupules du Roi, qui craignait trop de se charger tout seul de la responsabilité du commandement en chef, *Kleist* lui avait suggéré l'idée d'inviter le Duc, malgré la feinte répugnance que celui-ci affichait pour la chose; qu'une fois en train on ne s'était pas contenté de lui confier la direction suprême de l'armée, mais qu'on avait souscrit encore à toutes les conditions que le Duc y avait attachées lui-même; que depuis ce funeste moment tout était dérangé et bouleversé; que le Roi n'était plus qu'un *volontaire étranger* dans son armée; que personne n'était consulté sur rien; que le maréchal de *Moellendorf,* le seul général que le Duc avait l'air d'admettre à sa confiance, n'était que l'écho de sa volonté, puisqu'il n'en avait plus aucune à lui-même; qu'un soi-disant *bureau de l'état-major*, établi sous la direction d'un colonel *Scharnhorst,* Hanovrien, exerçait sur l'armée une tyrannie aussi odieuse que ridicule; que les idées fantasques de ce bureau guidaient tout; que l'expérience n'était plus comptée pour rien. Puis, animé par ma surprise et mes questions à ajouter les derniers traits à ce tableau, il me déclara tout net que le duc de *Brunswic* était un homme incapable de commander; qu'il n'avait ni les vues assez étendues, ni le caractère assez vigoureux pour remplir une tâche aussi grande; que sa petitesse, son irrésolution, sa fausseté, son hypocrisie, sa vanité, sa jalousie excessive, gâteraient la meilleure affaire; que, quelle que fût la bonté des troupes et l'esprit qui animât les officiers, ces avantages ne contre-balanceraient jamais l'inconvénient extrême d'un tel homme, général en chef; que l'armée n'avait aucune espèce de confiance dans le Duc, n'en aurait jamais et ne pouvait pas en avoir; que, quant à lui, prêt à faire son devoir et à se sacrifier jusqu'au dernier instant, il ne se dissimulait plus et me

priait de se souvenir de sa prédiction, que si, *avant huit jours*, terme où les opérations devaient avoir commencé, il ne se présentait pas quelque incident fortuné qui changeât entièrement l'état actuel des choses, « cette campagne finirait, ou par une retraite dans le « genre de celle de 1792, ou *par quelque catastrophe « mémorable, qui ferait oublier la bataille d'Austerlitz.* »

« Relativement au plan de la guerre, il me dit une quantité de choses qui me parurent très-justes et lumineuses. Bien que le Roi, et le duc de *Brunsvic*, et le comte *Haugwitz* n'eussent fait retentir, depuis quelques jours, que la nécessité « de *prendre l'offensive* » et « de marcher en force sur l'ennemi, » rien n'était plus absurde que ces propos, puisque non-seulement rien n'y répondait dans leurs mesures, mais que de plus, *le moment d'une guerre offensive était déjà passé sans remède;* si on voulait l'entreprendre maintenant, on rencontrerait dans tous les cas l'ennemi en sortant des gorges de la forêt de Thuringe; et, quelque avantageux qu'il eût été d'avoir derrière soi, à huit ou dix lieues de distance, des positions respectables comme celles-ci, ce serait la plus grande folie de s'engager au pied même de ces montagnes, qui, dans le cas du moindre revers, entraveraient jusqu'à la retraite et rendraient le désordre général. Il ne restait donc plus qu'une campagne soi-disant *défensive*, inutile pour l'objet de la guerre, hérissée d'inconvénients et de dangers; qu'ainsi l'avaient voulu les personnes dont l'imprudence déplorable avait déterminé le Roi à se mettre en mouvement cette année-ci; on aurait dû attendre le printemps; on n'aurait pas dû frapper un coup sans avoir, ou positivement engagé l'Autriche à faire cause commune avec eux, ou obtenu une armée de cent mille Russes, qui, en défilant par la Silésie et la Lusace sur le haut Palatinat, aurait occupé la moitié

des forces françaises sur le Danube, tandis que les Prussiens se seraient portés contre le Rhin.

« Il mêla souvent des plaisanteries amères à ses observations. En parlant de l'ascendant que l'esprit des innovations et les chimères de quelques écrivains à la mode avaient gagné dans l'armée prussienne, et à quel point l'ancien caractère et l'ancienne discipline de cette armée en avaient été dénaturés, il dit que, par la plus grande des bizarreries, c'était proprement de la Hausvogtei (prison publique) de Berlin que partaient aujourd'hui les ordres qui dirigeaient les opérations militaires, puisque le trop fameux *Bulow*, quoique enfermé dans cette prison, n'en continuait pas moins à être le grand oracle de tous les faiseurs.

« Cette conversation ne fut interrompue que par le dîner, auquel assistaient, outre plusieurs officiers d'ordonnance, les cinq aides de camp du général *Kalkreuth*, tous hommes d'esprit et de mérite; c'était le major comte *Kalkreuth*, son neveu, le major de *Ziethen*, le major de *Lossow*, le capitaine de *Wothke* et un lieutenant d'*Arnim*, des dragons. La manière dont on y parla de l'état des choses était naturellement beaucoup plus réservée; mais la méfiance et les inquiétudes n'en percèrent pas moins à travers même les sentiments les plus courageux. Enfin, cette première leçon était plus qu'il ne m'en aurait fallu pour m'éclairer sur mes doutes et pour fixer mes incertitudes. L'aigreur personnelle du général, d'anciens ressentiments, l'amour-propre blessé, pouvaient avoir eu leur part dans ses confidences; mais les arguments solides et irrésistibles dont il avait appuyé la plus grande partie de ses griefs, avaient fait sur moi une impression profonde que rien n'a pu effacer depuis.

« J'ai quitté Auerstedt à quatre heures, et arrivé à Weimar très-tard, j'ai été obligé d'y passer la nuit.

Le Duc était allé à Gotha; les inquiétudes de la Duchesse paraissaient se concentrer toutes sur son fils cadet, le prince *Bernard*, qui, à l'âge de seize ans, et d'une constitution très-délicate, avait demandé à servir comme volontaire au corps du prince de *Hohenlohe*, et que j'avais vu partir de Dresde la veille de mon propre départ. J'en rendis compte à la Duchesse; elle s'exprima à cette occasion d'une manière infiniment estimable et bien conforme au grand caractère qu'elle a montré peu de jours après au milieu des plus horribles catastrophes. »

Dimanche, 5 octobre.

« Je suis parti de Weimar à neuf heures, et arrivé à Erfurth à midi. J'y ai retrouvé tout ce qui était à Naumbourg, et de plus les chefs et états-majors de tous les corps qui composaient le centre de l'armée. On évaluait à deux mille le nombre des personnes de tout grade attachées au quartier général, sans compter les troupes et bagages, qui passaient et repassaient sans cesse.

« Voici quelle était, le 5 octobre, la distribution des corps et des commandements : Le duc de *Brunswic* dirigeait le tout; sous lui la première ligne du centre, occupant les environs d'Erfurth, était commandée en chef par le maréchal de *Moellendorf*; la seconde, ou réserve du centre, placée entre Auerstedt et Weimar, par le général *Kalkreuth*. Le maréchal avait sous lui, au centre, le lieutenant général comte *Wartensleben*; à l'aile droite, le prince d'*Orange*, dont le corps s'étendait entre Gotha et Eisenach; à l'aile gauche, le lieutenant général comte *Schmettau*, occupant le terrain entre Erfurth et Blankenhayn. L'avant-garde du centre était sous les ordres du duc de *Weimar* et du duc de

Brunswic-Oels; elle occupait les gorges de la forêt de Thuringe, entre Arnstadt, Ilmenau, etc., et poussait ses avant-postes vers Meiningen, Hildbourghausen, etc. La grande aile droite de l'armée, placée (pour la forme) sous le commandement de l'électeur de Hesse, était commandée en effet par les lieutenants généraux *Ruchel* et *Blücher;* elle se trouvait depuis quelques jours sur la Werra, et communiquait de près avec l'extrémité droite du centre par Berka et Eisenach. La grande aile gauche avait pour chef le prince de *Hohenlohe*, qui avait sous lui le prince *Louis* de Prusse à l'avant-garde, le général comte *Tauentzien* à l'extrémité gauche et le lieutenant général *Grawert* à l'extrémité droite; le prince de *Hohenlohe* avait encore son quartier général à Iéna; le prince *Louis* était à Rudolstadt avec sept mille, le comte *Tauentzien* à Hof avec six mille hommes.—On évaluait communément toutes ces forces réunies à cent cinquante, quelques-uns même à cent soixante-dix mille hommes, parmi lesquels vingt à vingt-cinq mille Saxons; à en juger cependant d'après les avis de ceux que j'eus lieu de croire les plus instruits, elles ne se montaient point à ce nombre, et composaient dans la réalité un ensemble de cent trente mille combattants, auxquels, pour connaître tout ce qui se trouvait de troupes sur le théâtre même, ou dans le voisinage du théâtre de la guerre, il fallait ajouter le corps du général *Lecoq*, composé d'environ huit mille, qui se trouvait du côté de Münster, et le corps de réserve du prince *Eugène* de Würtemberg, fort de douze à quinze mille hommes, qui venait de recevoir l'ordre de se porter sur Halle à marches forcées.

« On m'avait préparé à Erfurth un des plus jolis logements de la ville, faveur distinguée dans les circonstances du moment. Le comte *Haugwitz* m'a invité à dîner. C'est là que, pour la première fois, j'ai revu

M. le marquis de *Lucchesini*, qui était parti de Naumbourg le jour de mon arrivée, et qui m'a reçu avec une tendresse toute particulière. — Le dîner fini, le comte *Haugwitz* a passé avec moi dans une chambre attenante, où j'ai eu avec lui une conversation qui a duré deux heures et demie. Cette conversation ayant été à certains égards la base de tout ce qui m'a été dit et communiqué pendant mon séjour, je tâcherai de la rendre ici le plus exactement possible.

« Quant au préambule, je n'en citerai que quelques phrases saillantes, mettant de côté une quantité de choses polies qui n'étaient que pour mon propre compte. Le comte *Haugwitz* m'a dit entre autres : « Je « vois votre étonnement de vous trouver ici ; ma pro- « position, que je vous ai faite par ordre exprès du « Roi, vous aura suggéré bien des conjectures ; le fait « est qu'il s'agissait de gagner votre opinion en fa- « veur de notre entreprise. — Les objets particuliers « pour lesquels je vous demanderai votre avis, quel- « que importants qu'ils puissent être en eux-mêmes, « ne sont cependant que des accessoires ; le principal, « c'est que vous soyez notre ami ; et vous le serez, « j'en suis sûr, aussitôt que je me serai expliqué. »

« Après cette introduction, il a continué ainsi : « Vous connaissez les reproches nombreux dont on « nous a accablés depuis quelque temps sur la préten- « due duplicité de notre conduite. S'il a jamais existé « une puissance que nous ayons eu l'intention de « tromper, *c'était la France ;* la nécessité nous en avait « fait la loi ; nous avons constamment voulu le bien « de toutes les autres. Depuis longtemps nous étions « convaincus que *la paix* et *Napoléon* étaient deux « objets contradictoires ; *un simulacre de paix*, voilà « tout ce que nous pouvions maintenir. Cette situa- « tion équivoque et forcée s'est prolongée par deux

« raisons puissantes : d'abord, parce que le Roi, trop « fortement prononcé contre toute idée de guerre, se « flattait d'année en année que, par quelque événe- « ment heureux *qui culbuterait ce pouvoir colossal* « *aussi rapidement qu'il s'était élevé*, nous serions « dispensés d'en venir à une lutte difficile et dange- « reuse, dans laquelle il ne désirait de s'engager qu'à « la dernière extrémité; et ensuite, parce que, après « tous les malheurs que *nos amis* avaient éprouvés au- « tour de nous, il nous paraissait sage et nécessaire « de ménager à l'Europe aux abois une dernière res- « source intacte. Cependant vous nous avez vus l'année « dernière déterminés et préparés au combat, et nous « y serions infailliblement entrés si la bataille d'Au- « sterlitz et ses suites, et surtout la retraite et la volonté « expresse de l'empereur de Russie n'en avaient pas « détourné le Roi. Je me suis trouvé à cette époque à « Vienne, isolé et abandonné de tout le monde; j'ai « signé *sous le couteau* une convention par laquelle je « me suis malheureusement attiré la haine de beau- « coup de monde; mais voici ce que j'ai fait : arrivé « à Berlin, j'ai prié le Roi — plusieurs personnes peu- « vent l'attester — *de me désavouer et de me renvoyer*. « La crainte d'une explosion subite a retenu le Roi; il « a ratifié ma convention, mais en y portant des mo- « difications essentielles. Le silence alarmant que le « gouvernement français a gardé sur ces modifica- « tions l'a engagé à m'envoyer à Paris; c'est là que « j'ai enfin reconnu quelles étaient les véritables dis- « positions envers nous : qu'on ne nous pardonnerait « jamais le traité du 3 de novembre; que moins encore « on nous pardonnerait notre existence avec une ar- « mée considérable et non battue; que *Napoléon* cal- « culait le moment où il tomberait sur nous avec toutes « ses forces; que *Talleyrand*, personnellement attaché

« au système d'une union amicale entre la France et « la Prusse, avait seul reculé ce moment. *Napoléon* me « déclara dans ma première audience que, comme le « Roi avait jugé à propos de modifier la convention de « Vienne, il la regardait comme non avenue, et qu'il « lui en fallait une autre. Il me fit faire par *Talleyrand* « et *Duroc* des propositions tellement extravagantes, « que j'aurais honte de vous les répéter; et ce ne fut « que par de biens grands efforts que je parvins en-« core au traité du 15 février. Lorsque M. de *Lucche-« sini* se chargea de le porter à Berlin, nous étions « convenus ensemble que si, en arrivant, il trouvait « l'armée réunie, il engagerait le Roi à refuser sa ra-« tification. Mais il trouva l'armée dissoute; par des « motifs *connus à Dieu et peut-être à M. de Hardenberg*, « on avait entraîné le Roi à mon insu dans cette me-« sure précipitée. Il fallut donc céder encore; mais le « Roi sut dès lors que tout ce qu'il avait gagné était « du temps. Revenu à Berlin, je lui expliquai sans au-« cun déguisement que je n'avais obtenu par ce voyage « qu'un dernier et triste répit; que la paix et la con-« vention de Paris ne pouvaient pas tenir six mois; « qu'il fallait se préparer à la guerre et saisir la pre-« mière occasion, pour prévenir *notre prétendu allié*, « qui n'avait d'autre projet que celui *de nous asservir « et de nous détruire*. Le Roi en fut enfin pleinement « convaincu; c'est à la suite de mes représentations « que cinquante mille hommes de nos troupes furent « laissés sur le pied de guerre, malgré toutes les pro-« testations de la partie administrative et militaire. « Depuis le mois de mars, le Roi n'a plus cessé de se « croire chaque jour à la veille de l'explosion. Lors-« que la Russie et l'Angleterre ont entamé leurs né-« gociations de paix, tout devait être suspendu de « notre part; mais c'est au milieu de ces négociations,

« et avant même que nous eussions la certitude que « l'empereur de Russie refuserait sa ratification au « traité signé par *Oubril*, que notre parti fut décidé- « ment pris. C'est à cette même époque que *Luc-* « *chesini*, déchirant les derniers voiles qui cou- « vraient la perfidie du gouvernement français, nous « fit parvenir des éclaircissements de toute espèce; il « vous en instruira lui-même plus amplement. Son « dernier courrier arriva le 7 août, et ce jour aussi « l'ordre fut donné de mettre les deux tiers de l'ar- « mée sur le pied de guerre, et de la rassembler sans « autre délai. Le plus grand secret, la plus grande « dissimulation étaient indispensables. L'empereur de « Russie fut d'abord le seul dépositaire de notre pro- « jet; le Roi lui écrivit le jour même que l'ordre fut « donné, en lui exposant toute sa situation et lui fai- « sant part de la totalité de ses plans. Dans ces entre- « faites nous reçûmes d'un côté la nouvelle que le « traité de M. *Oubril* avait été rejeté à Saint-Péters- « bourg, de l'autre côté les plaintes du gouvernement « français contre M. de *Lucchesini* et la demande for- « melle de son rappel. Ce fut tout ce qui put nous ar- « river de plus heureux. Nous consentîmes à ce rappel « de la meilleure grâce du monde, et M. de *Knobels-* « *dorf* fut nommé *pour compléter l'illusion*. Dans les « derniers jours d'août, le Roi eut de l'empereur de « Russie une lettre qui ne laissait rien à désirer. Le « comte *Goetzen* fut envoyé à Dresde pour engager « l'électeur de Saxe; quant à celui de Hesse, nous « étions sûrs de lui depuis longtemps. Enfin, dans les « premiers jours de septembre nos préparatifs étaient « assez avancés pour que nous puissions, sans incon- « vénient, nous en ouvrir avec d'autres puissances. « Des communications furent faites à la Cour de « Vienne, et peu après à celle de Londres. L'arrivée

« de *Knobelsdorf* à Paris et le résultat de ses premières « audiences firent enfin éclater la rupture. — Voilà, « ajouta-t-il, la véritable marche de cette affaire; les « pièces que je vous remettrai ici vous en fourni- « ront les preuves et les détails. (Il me remit les deux « traités de Vienne et de Paris, un rapport qu'il avait « fait au Roi au mois de mai sur ses relations avec la « France, plusieurs dépêches de M. de *Lucchesini*, et « la Note que M. de *Knobelsdorf* a présentée en forme « d'ultimatum.) Vous verrez incessamment quelque « chose qui vous frappera plus encore (faisant allu- « sion au manifeste); et après ce que je viens de vous « exposer, vous me direz si j'ai eu le droit de pré- « tendre que notre politique a été sage et bien inten- « tionnée, et *que nous n'avons à nous rétracter sur* « *rien.*

« J'avais écouté tout ce récit avec l'attention la plus soutenue. Il s'agissait de répondre. Je me permis à mon tour de commencer par une courte préface, dans laquelle je disais que, comme l'honneur que le Roi m'avait fait, en m'appelant dans un moment aussi grave, était non-seulement bien inattendu pour moi, mais, vu la place bien peu importante que j'occupais dans les affaires de ce monde, au delà de toutes mes prétentions, je ne concevais pas d'autre moyen pour y répondre que celui de dire mon opinion avec toute la franchise possible, persuadé qu'on ne m'aurait pas fait venir, si on avait voulu me demander autre chose que la vérité toute pure, telle qu'elle se présentait à mon esprit. Il m'interrompit pour me dire que ceci était entendu une fois pour toutes, et qu'il me saurait bien mauvais gré, si je ne lui parlais pas absolument comme je pensais. Je lui exposai alors succinctement mes idées sur le système de la Prusse depuis l'époque du malheureux traité de Bâle; et, arrivé aux derniers

événements, je lui dis dans les termes les plus clairs, et tels que je vais les citer ici, que tout en expliquant une quantité de choses passées par l'aversion insurmontable du Roi pour la guerre, j'en avais vu bien d'autres dont, même en leur appliquant cette donnée, je n'avais jamais pu venir à bout, que le Roi pouvait avoir eu de bonnes raisons pour ne pas s'engager dans la guerre, après que l'Autriche et la Russie y avaient renoncé; que sur ce point-là j'avais toujours eu une opinion différente de celle du public, et beaucoup plus favorable à la Prusse; mais que tout ce qui s'était fait de sa part depuis la fin de l'année dernière, m'avait affligé et dégoûté au plus fort; que je trouvais dans l'idée d'un traité, et surtout d'un *traité d'alliance*, conclu avec l'ennemi commun et reconnu des droits de tous les souverains et de l'indépendance de tous les peuples, dans la capitale même de l'Empereur, autorisé à regarder comme *son* allié le souverain qui se portait à cette démarche, quelque chose qui répugnait également à mes sentiments et à mes principes; que, quant au traité de Paris, et à l'occupation définitive du pays de Hanovre, j'en avais été affecté au point, qu'en les considérant même, comme il venait de les présenter dans son récit, sous le point de vue de stratagèmes politiques et de moyens pour gagner du temps, je ne me réconcilierais jamais avec ces mesures; que j'aurais peut-être été un mauvais conseiller et un ministre maladroit; mais que si j'avais été bien convaincu qu'il n'eût existé d'autre alternative que celle de ces traités ou de la guerre, j'aurais conjuré le Roi de prendre son parti, de passer sur tous les scrupules, et de courir aux armes contre l'oppresseur, plutôt que de partager l'injustice.

« Il me répondit avec beaucoup de calme et de douceur. Il me dit que les opinions devaient nécessaire-

ment différer sur des problèmes aussi difficiles et aussi compliqués, qu'il ne me contesterait certainement pas le droit d'avoir la mienne, et qu'il me remerciait de la franchise avec laquelle je venais de l'énoncer. Mais en même temps il désirerait de savoir si je croyais qu'en s'expliquant avec les puissances dont la bonne volonté intéressait la Prusse, de la manière qu'il l'avait fait avec moi, et avec le public, autant qu'il était convenable de le faire, il ne parviendrait pas à déraciner le malheureux soupçon de mauvaise foi qui pesait sur le Cabinet de Berlin, et à décider ceux même qui partageaient mon opinion sur le fond, à lui accorder du moins la droiture et la pureté des intentions.

« Je répliquai que, quant aux jugements des Cours, j'étais tout à fait incompétent et incapable de l'antiticiper; mais quant à celui du public, je lui dirais sincèrement ce que j'en pensais. Je croyais excessivement difficile de reconquérir l'opinion en faveur des démarches passées de la Prusse, je doutais même qu'il existât un talent assez supérieur pour s'acquitter de cette tâche; mais on pouvait, selon moi, s'épargner jusqu'à la peine de l'aborder. « L'état des choses est « tel, lui dis-je, que personne ne se soucie au- « jourd'hui de fouiller dans les événements anté- « rieurs; l'*Allemagne souffre; la tyrannie qui l'op- « prime est devenue insupportable; l'usurpateur cruel « qui l'exerce est exécré partout*. Il suffit de vous « voir armés, avec le but avoué de mettre un terme à « tant de malheurs, pour que tous les cœurs soient à « vous. Vous me faites l'honneur de me demander « mon conseil; le voici : Laissez là le passé; montrez « le présent sous une forme qui ne laisse aucun doute « sur la justice de votre cause, sur la fermeté de vos « résolutions, sur la sagesse de vos mesures; faites

« entrevoir l'avenir sous un aspect qui éloigne abso-
« lument toute idée d'intérêt personnel; et j'ose ré-
« pondre non-seulement de l'opinion, mais encore de
« la faveur et de la confiance générales. »

« Cette réponse parut le mettre à son aise. Il me dit : « Vous avez parfaitement raison; si vous par-
« tiez après ne m'avoir dit que cela, je me félicite-
« rais bien de vous avoir vu. Voilà la marche qui
« sera adoptée. Je n'y fais qu'une seule restriction.
« Il faut parler du *passé* à notre *ennemi;* nous avons
« de trop bonnes choses à lui dire. Mais quant à nos
« amis et au public, il vaut mieux qu'il n'en soit
« plus question. Expliquons-nous donc d'abord sur
« le *présent*. Vous voyez ce qui se passe. Nous avons
« fait un armement bien dispendieux; nous l'aug-
« menterons encore de beaucoup; tout ce qui était
« resté en arrière, jusqu'au dernier régiment, a reçu
« ordre de marcher. Notre intention est de faire une
« guerre vigoureuse; une fois en train, quelques
« revers même, quelques batailles perdues, ne nous
« engageront pas à rétrograder. Nous *aurons* aussi
« des alliés. L'empereur de Russie s'est déjà pro-
« noncé d'une manière qui nous autorise à tout espé-
« rer de lui. *Les Français n'ont jamais soupçonné*
« *nos véritables rapports avec ce souverain*. Ils sont
« tels que, si nous nous trouvions aujourd'hui à deux
« doigts de notre perte, *et si l'Empereur avait signé*
« *hier je ne sais quel traité avec la France, il n'en se-*
« *rait pas moins à nous avec tous ses moyens*. Nous
« nous flattons que tout s'arrangera avec l'Angleterre.
« Vous serez peut-être étonné d'apprendre que,
« d'après des lettres que j'ai reçues de Hambourg,
« un négociateur anglais est en route pour arriver ici.
« — Pour ce qui est de l'Autriche, le parti qu'elle
« adoptera ne nous est pas positivement connu; en

« attendant nous sommes parfaitement sûrs de ses « bonnes dispositions pour nous. Vous connaissez « Vienne mieux que moi; si vous aviez là-dessus « quelque donnée satisfaisante que vous puissiez me « communiquer, je vous en serais fort obligé. »

« Je répondis que, si par Vienne il entendait les intentions du Cabinet de Vienne, il avait tort de croire que je les connaissais mieux que lui, à moins qu'il n'en sût moins que rien; que je n'avais été à aucune époque initié dans les secrets du gouvernement, et que si autrefois j'avais possédé quelques notions sur la situation générale des choses dans ce pays, une longue absence m'avait entièrement dérouté à cet égard; que pour autant qu'il s'agissait d'un simple calcul conjectural, je m'en tiendrais toujours à un principe qui me paraissait trop naturel, pour ne pas être fondé; c'est-à-dire que l'Empereur ne repousserait aucun moyen honorable pour effectuer un changement heureux dans l'état actuel de l'Allemagne et de l'Europe, si ce moyen se présentait à lui sans la perspective d'un redoublement de malheur dans le cas du moindre revers : mais quant à des déterminations prises ou à prendre, par rapport au moment actuel, je les ignorais si complétement que je ne savais pas même comment le Cabinet de l'Empereur envisageait et jugeait l'entreprise à laquelle le roi de Prusse s'était porté; que j'avais trop bonne opinion des combinaisons politiques du Cabinet de Berlin, pour ne pas le croire tout autrement instruit que moi sur un objet aussi capital et qui tenait de si près aux conditions irrémissibles du succès. — Je m'aperçus que cette réponse l'embarrassait plus qu'aucune chose que j'avais dite dans cette conversation. Il s'était cependant exprimé d'une manière trop distincte sur l'incertitude dans laquelle il se

trouvait par rapport à ce même « objet capital, » pour qu'il eût pu revenir sur ses pas; et l'empressement même qu'il avait montré d'obtenir de moi quelque renseignement, trahissait assez à quel point il en était dépourvu. Il se contenta donc de faire sonner de nouveau, dans des termes assez vagues et mal assurés, sa confiance entière dans les dispositions amicales de la Cour de Vienne; il me dit qu'on était occupé depuis quinze jours du projet d'y envoyer quelque militaire de distinction; qu'on en avait différé l'exécution, tant pour ne pas causer avant le temps une alarme qui aurait pu compromettre le gouvernement autrichien, que parce que la guerre n'était pas encore déclarée, et le plan de campagne pas assez fixe; qu'en attendant on avait soumis à l'Empereur d'envoyer de son côté quelque officier de marque, faisant sentir qu'on serait bien aise que son choix tombât sur le général *Stutterheim ;* qu'aussitôt que l'une ou l'autre de ces missions serait en train, on s'ouvrirait avec la Cour impériale sur tous les projets présents et futurs; qu'on n'aurait pour elle aucun secret; qu'on n'arrêterait rien sur l'avenir sans son assentiment complet et formel; qu'il lui paraissait de la plus grande nécessité de se concerter le plus tôt possible sur ce qu'il y aurait à faire dans le cas d'un succès décisif, tel qu'il aimait à le supposer. Je lui dis alors que je partageais si fort son opinion sur ce qu'il venait d'énoncer, que j'avais même tout bonnement cru qu'on s'occupait depuis longtemps de ces questions, et que quelque négociation ou discussion y relative était en train; que j'étais persuadé qu'après une conviction parfaite de la solidité des plans militaires de la Prusse, rien ne contribuerait davantage à inspirer de la confiance à l'Empereur, que des notions satisfaisantes sur l'objet que l'on se

proposait d'atteindre; que sous ce rapport, comme sous bien d'autres, rien n'était, selon moi, plus essentiel que d'avoir un plan, et de savoir avec précision vers où on marchait; que par là la Prusse gagnerait elle-même une assiette fixe, et encouragerait les autres à se rallier à elle. — Il me dit que c'était précisément une des matières sur lesquelles il avait le plus désiré de s'entretenir avec moi; que j'aurais certainement des idées là-dessus; qu'il me priait de les lui communiquer; qu'il m'exposerait ensuite les siennes.

« Je m'engageai sans crainte dans cette discussion hypothétique. J'avais en effet beaucoup réfléchi sur ce que pouvaient être les résultats politiques de cette guerre, supposé toujours qu'elle eût pu devenir générale, sans quoi je n'en attendais, comme à l'ordinaire, que la défaite, la honte et le désespoir. A Naumbourg encore, pendant que je fus à attendre le message du comte *Haugwitz*, j'avais passé mon temps à jeter sur le papier mes idées sur un arrangement futur de l'Allemagne, si elle échappait au joug étranger, je n'étais donc point embarrassé à répondre.

« Je crus cependant, et par plus d'une raison, devoir strictement me renfermer dans la question; et je l'annonçai au comte *Haugwitz*, en lui disant que, quant à l'examen préalable *de la probabilité du succès*, je ne me sentais pas suffisamment instruit pour l'aborder; que sur ce point-là je m'en remettais à lui, présumant qu'il ne se serait pas embarqué dans une entreprise aussi difficile et aussi périlleuse, sans en avoir calculé toutes les chances. Après cela je lui ai développé mon plan, dont je ne citerai que les traits caractéristiques : — Reléguer les troupes françaises au delà du Rhin, objet direct de la guerre, le seul du moins auquel je pusse m'intéresser. — Cela fait, dissoudre la Confédération monstrueuse qui s'est formée

sous les auspices d'un pouvoir arbitraire et étranger. — Examiner ensuite si le rétablissement de l'ancienne constitution de l'Empire, avec telles modifications que les conjectures pourraient indiquer, ne serait pas préférable à tout. — Ce rétablissement reconnu impraticable, partager l'Allemagne en deux grandes confédérations, réunies par une alliance perpétuelle, dont l'une sous la protection de l'Autriche, l'autre sous celle de la Prusse, dont les membres conserveraient tous leurs droits de souveraineté, sauf à être astreints à un système militaire uniforme. — Quant aux arrangements de territoire, comme il ne serait plus possible de parvenir à un nouvel ordre de choses, sans que l'un ou l'autre éprouvât des pertes, s'en tenir à la Bavière, plus responsable du désordre actuel que qui que ce soit en Allemagne, l'Électeur archichancelier toujours excepté; — la réduire à ses anciennes possessions, en lui laissant tout au plus le pays de Bamberg, comme indemnité du duché de Berg; — réunir celui-ci à Clèves, et le remettre à la Prusse, pour faire cesser le scandale d'un général étranger assis parmi les princes d'Allemagne, et pour que les places de Dusseldorf et de Wésel se trouvassent entre les mains de la puissance particulièrement chargée de défendre le nord de l'Allemagne. — Restituer à l'ancien possesseur le Tyrol et le Vorarlberg, l'idée d'en voir privée la maison d'Autriche ne pouvant être supportée sans indignation par aucune âme honnête et sensible. — *Avancer la frontière autrichienne en Italie jusqu'au Mincio;* non pas comme mesure intégrante d'un nouveau plan d'organisation pour l'Italie, à laquelle il serait prématuré de penser, mais comme condition indispensable de l'indépendance réelle de l'Allemagne, et d'un arrangement solide de ses affaires, etc.

« Le comte *Haugwitz* me dit, de cet air de sérénité et de bienveillance que ceux qui ont eu à faire avec lui, connaissent si bien : « Vous parlez comme si vous aviez « lu dans mes pensées, et j'ajouterais presque, dans « mes papiers; voilà, à peu de modifications près, le « plan que j'ai conçu aussi. Nous avons reconnu la « ligue du Rhin, puisqu'alors nos préparatifs n'étaient « pas assez avancés pour rompre avec la France, et « puisqu'il nous fallait encore la preuve complète de « sa perfidie, pour fixer la résolution du Roi; mais « nous l'avons reconnue sous la condition expresse « qu'aucun obstacle ne serait mis à la formation d'une « confédération des États du nord de l'Allemagne. Cette « condition n'a jamais été remplie. D'ailleurs, je ne « veux pas vous cacher que l'idée de cette contre-ligue « du Nord ne m'a pas bien sérieusement occupé, *qu'elle « n'a été jetée en avant que pour gagner du temps.* Il nous « faut avant tout des victoires; si nous les obtenons, « je vous promets bien que vous n'entendrez plus parler « ni de la ligue du Rhin, *ni du Primat, ni de Murat.* « Pour les arrangements de territoire, je suis de même « complétement de votre opinion; c'est la Bavière qui « doit payer l'écot; je crois qu'il serait bien fait, non-« seulement de rétablir, mais d'agrandir la Prusse du « côté de la Franconie, ce qui la mettrait en état de « couvrir plus efficacement le flanc droit de la puis-« sance autrichienne. Quant à la restitution du Tyrol, « et à l'extension de la frontière de l'Autriche en « Italie, je regarde ces mesures *comme les plus pres-« santes de toutes*, et le Roi y est tellement déterminé « que, dût-il lui en coûter quelque province à lui, il « ne lâchera pas prise sur cet article. »

« La conversation s'était prolongée au delà de deux heures; le comte *Haugwitz* s'en aperçut, puisque le jour tomba. Il me dit alors qu'après cette explication

générale, il avait deux propositions spéciales à me faire. D'abord, *que je l'assistasse pendant quelques jours de mes conseils, et, en cas de besoin, de ma plume; et ensuite que, lorsque je serais bien informé de tout, je me rendisse à Vienne*; « non pas, disait-il, « avec une commission quelconque, car ce n'est pas à « nous à vous en donner, mais simplement pour parler « de ce que vous aurez vu et entendu, et pour contri- « buer à détruire les derniers restes de méfiance, s'il « pouvait en exister encore. » — Je répondis que, quant à la première proposition, je ne m'y refuserais certainement pas, pour autant que je serais capable de la remplir, et supposant toutefois que mon séjour ne se prolongeât pas au delà d'une semaine; mais que, quant au voyage à Vienne, j'étais obligé de le décliner absolument; que je n'avais aucun titre quelconque pour m'ingérer dans des affaires aussi importantes, lorsque je n'y étais pas directement appelé, que je ne savais pas même comment on jugerait à Vienne le voyage que je venais de faire, auquel je m'étais déterminé en suivant ma propre impulsion, qui m'avait dit de l'entreprendre à tout risque; mais que je ne pouvais m'aventurer plus loin; que d'ailleurs le récit fidèle que je ferais en tout cas de tout ce que j'aurais appris dans ce voyage, se ferait également bien par écrit; sans compter que j'éviterais par cette voie les bruits et les conjectures, auxquels mon apparition subite à Vienne ne manquerait pas de donner lieu.

« Après cela il n'a plus été question du voyage. Le comte *Haugwitz* rentra dans la première partie de ses propositions. Il me dit qu'il avait à me demander, avant tout, de me charger de la *révision* d'un *manifeste*, rédigé par M. *Lombard*, et de la traduction de cette pièce en allemand. Il m'assura que je trouverais *Lombard* dans des dispositions dont je serais bien con-

tent, prêt à accueillir toutes les remarques et toutes les critiques que je pourrais lui communiquer sur son travail, et à y faire tous les changements que je proposerais. — Il me demanda ensuite de rédiger un article en réponse à ceux que les journaux français avaient publiés sous les dates fictives de Dresde et de Cassel, relativement à la situation de ces deux Cours, et à leurs rapports avec la Prusse.

« Rentré chez moi, j'ai fait la minute dont ce que l'on vient de lire est l'extrait, j'ai lu les papiers que le comte *Haugwitz* m'avait remis; et j'ai rédigé l'article sur les deux Cours électorales, tel qu'il a été imprimé dans la gazette d'Erfurth du 7 octobre.

« A neuf heures du soir, je me suis rendu chez le marquis de *Lucchesini*. Comme tout le monde se couchait de bonne heure à Erfurth, il m'avait proposé, une fois pour toutes, de venir passer les soirées avec lui, tête à tête. J'ai saisi cette proposition avec le plus grand empressement. Je connaissais le comte *Haugwitz;* je savais quel était en général le caractère de ses discours; il avait plus d'une espèce d'intérêt à me présenter l'histoire du passé et l'état actuel des choses sous un aspect favorable et brillant; le récit par lequel il avait débuté, bien loin de me satisfaire, ne m'avait rendu que plus désireux d'éclaircissements et de rectifications. Je n'ignorais pas que ceux de M. de *Lucchesini* ne seraient point des évangiles non plus; mais entre deux versions inexactes les chances s'augmentaient pour arriver à la vérité. Je savais d'ailleurs que ce dernier ministre n'avait jamais été au fond de son cœur l'ami de M. de *Haugwitz;* je l'avais beaucoup connu autrefois, et pouvais le questionner tout à mon aise; et quant au point qui m'intéressait le plus, une connaissance complète des motifs qui avaient déterminé la Prusse à cette subite levée de boucliers, j'étais

sûr que, dans une suite d'entretiens, je parviendrais à l'éclaircir tout à fait. Voilà les raisons par lesquelles je crus devoir regarder les soirées de M. de *Lucchesini* comme une source d'informations très-précieuses.

« Cette première conversation fut entièrement consacrée à l'histoire de ce qui s'était passé à Paris, pour amener la rupture avec la Prusse. M. de *Lucchesini* me confirma en masse l'aperçu que le comte *Haugwitz* m'avait donné sur l'origine des traités de Vienne et de Paris (ce fut plus tard, comme on le verra ci-après, qu'il m'en fournit un récit plus circonstancié). Il m'assura que lui aussi regardait depuis longtemps une guerre avec la France comme inévitable. — Il savait, à ne pas pouvoir en douter, que, dès la première ouverture des négociations avec l'Angleterre, *la restitution du pays de Hanovre* avait été formellement proposée au gouvernement anglais. On ne voulut pas le croire à Berlin ; cette démarche, faite à la même époque où *M. Laforest* avait ordre de *presser* le Cabinet de Berlin à *compléter* et à *renforcer* les mesures par lesquelles il s'était approprié ce pays, *parut d'une perfidie si noire*, que ceux même qui connaissaient le gouvernement français, avaient de la peine à y ajouter foi. Les négociations de M. *Oubril* répandirent un nouveau jour sur les desseins et les dispositions secrètes de ce gouvernement. Le traité signé le 20 juillet contenait deux articles secrets, dont l'un arrêtait le fameux dédommagement du roi de Naples par les îles Baléares, et dont l'autre, en addition à l'article 8 patent du traité, portait « que la France et la Russie engage-« raient conjointement le roi de Prusse à faire sa paix « avec le roi de Suède, *sans demander à ce souverain « le sacrifice de la Poméranie suédoise.* » Rien, d'après ce qu'il me dit, n'avait jamais plus irrité le roi de Prusse que cette clause impudente, qui semblait lui

attribuer un projet contre lequel il avait protesté sans cesse, et qu'il repoussa chaque fois que la France lui en présenta l'amorce. Ce qui rendit cet article plus piquant, c'est que *Napoléon*, en parlant à ses entours de ses projets pour l'avenir, avait dit à plusieurs reprises : « C'est un brave homme que ce *roi de Suède*; « je ne me contenterai pas de lui conserver son pays; « *je tâcherai de l'agrandir*. » — Dans le cours des conférences avec *Oubril*, les négociateurs français avaient constamment fait entendre que, si l'empereur de Russie désirait de s'étendre en Pologne, on y consentirait sans difficulté; et, selon M. de *Lucchesini*, il n'avait pas tenu au Cabinet des Tuileries qu'un article formel ne fût ajouté, pour cet effet, aux conditions secrètes du traité. — Enfin une nouvelle déclaration sur la facilité avec laquelle on se prêterait en France à la restitution de l'électorat, fut faite au gouvernement anglais, avant le départ de lord *Lauderdale* pour Paris; *Napoléon* se flattait à cette époque que, de concert avec l'empereur de Russie, il engagerait le roi de Prusse sans difficulté à sortir du pays de Hanovre; on ne pensait pas même à la restitution de ses provinces cédées; quelque dédommagement chétif, voilà tout ce qu'on avait imaginé pour lui, et chaque jour développa davantage le projet de le sacrifier absolument, et de préparer la chute de sa monarchie.

« Ce fut là la substance des avis qu'il avait donnés depuis quelques mois à sa Cour, mais principalement de deux rapports, qu'il fit le 22 et le 29 de juillet, et lesquels, joints aux propositions faites à l'électeur de Hesse, et aux démarches hostiles contre le prince d'Orange, *déterminèrent le Roi à la guerre*. — Plus d'une fois, pendant le cours de ce récit, j'avais été tenté d'aborder l'importante question si tout cela motivait assez la résolution de rompre subitement avec la

France; mais il me parut plus sage de l'ajourner; j'aurais pu dire au marquis des choses qui l'auraient embarrassé, ou peut-être même refroidi pour moi; et je voulais m'instruire complétement, avant d'en venir aux discussions.

« Il me raconta ensuite l'histoire de son rappel. Le gouvernement français avait intercepté une de ses dépêches [1]. (A en juger d'après plusieurs circonstances, je ne crois pas me tromper en soupçonnant que cet incident avait été prévu, et amené à dessein.) Il fit demander le rappel de M. de *Lucchesini; Laforest* eut ordre de déclarer « qu'il ne répondait de rien, si cette « demande n'était pas accordée sur-le-champ. » La Cour de Berlin, comme M. de *Haugwitz* me l'avait déjà dit, fut secrètement enchantée de cet orage; rien ne lui parut plus favorable pour masquer ses projets, et M. de *Knobelsdorf*, connu de tout temps pour être un des partisans les plus zélés de *Napoléon* et du système pacifique, fut choisi exprès pour donner le change. Mais ce qu'il y eut de plus curieux dans cette dernière mesure (c'était là un des *stratagèmes* du comte *Haugwitz*), c'est que ce *Knobelsdorf fut lui-même complétement la dupe de sa mission*. Il s'imagina tout de bon qu'on l'envoyait à Paris pour rétablir la bonne intelligence, moyennant son crédit personnel; il y arriva, ne se doutant de rien, et croyant qu'il aplanirait toutes les difficultés dans peu de jours. Il eut la bonhomie de croire que ses instructions étaient un secret pour M. de *Lucchesini*, dans lequel il ne voyait plus qu'un ministre disgracié. Il les lui cacha soigneusement; et lorsque celui-ci, feignant de tout ignorer, lui dit que l'on prétendait qu'il était dans ses instructions de demander la retraite des troupes françaises,

[1] Voy. ci-dessus la note p. 14.

l'autre en convint, ajoutant « qu'il regardait comme « peu difficile d'engager l'Empereur à cette démarche. » A la première audience, *Napoléon* s'adressa à M. de *Knobelsdorf* en ces termes : « Je suis bien aise de vous « voir ici; j'aime les hommes simples et ronds comme « vous; mais je suis bien mécontent de votre Cour. « Qu'est-ce que ces chicanes sur la Confédération du « Nord et sur le séjour de mes troupes en Allemagne? » L'autre voulut faire comprendre que le Roi était loin de proposer à l'Empereur la moindre chose désobligeante, mais qu'il lui paraissait cependant que ce séjour des troupes françaises devait avoir un terme quelconque. Sur quoi *Napoléon,* s'emportant terriblement, s'écria : « Mais vous ne savez donc pas que je « veux avoir Cattaro? que j'ai besoin de Cattaro? Pas « un homme ne passera le Rhin avant que cela ne « soit terminé. — Quant à cette misère de sept ou « huit mille hommes qui se trouvent du côté de la « Westphalie, il y aura moyen de s'entendre; mais « avant tout il faut que votre Roi désarme; qu'il dés- « arme complétement, que toutes vos troupes rentrent « dans leurs quartiers de paix. » *Knobelsdorf* fut un peu inquiet après cette sortie vigoureuse; mais lorsque, le lendemain matin, il reçut en présent quatre chevaux et une voiture (chose qui n'avait jamais eu lieu que pour l'ambassadeur turc), il se crut de nouveau au pinacle de la faveur. Il écrivit à sa femme qu'elle pouvait être parfaitement tranquille; qu'on ne pensait pas à la guerre; et lorsqu'il fut question du départ de *Napoléon* pour l'armée, *il demanda bonnement à sa Cour s'il devait l'accompagner dans ce voyage!*

« M. de *Lucchesini*, en partant de Paris, eut une audience de congé très-longue et très-calme. *Napoléon* lui parla sans cesse « des plans qu'il méditait

« pour le bonheur de l'humanité, » et de ce « qu'on « n'avait qu'à le laisser faire pour que l'Europe se trou- « vât bientôt dans l'assiette la plus désirable. » En touchant aux négociations avec l'Angleterre, il lui dit : « Je sais bien que ce *Lauderdale* n'est autre chose qu'un « observateur, que j'ai à Paris ; il y a longtemps que « j'aurais renvoyé cet homme, mes ministres ne l'ont « pas voulu. » — M. de *Lucchesini* demanda ensuite à *Talleyrand* (avec lequel il paraît avoir été bien jusqu'au dernier moment) l'explication de ce propos, et il apprit qu'effectivement lui et *Champagny* avaient déclaré à l'Empereur qu'au moment où une nouvelle guerre continentale allait éclater, il était de toute nécessité de conserver l'apparence d'une négociation avec l'Angleterre pour ne pas jeter le peuple dans le désespoir. — Il me dit à cette occasion, ce qu'il m'a souvent répété ensuite, que la guerre avec l'Angleterre était au fond la seule à laquelle le public de France s'intéressât, puisque les maux qu'elle infligeait au pays étaient sentis dans chaque moment ; que rien n'était aussi hautement prononcé dans toutes les classes du peuple que le vœu de voir finir cette guerre, et que lorsqu'on parlait de paix à Paris, on entendait toujours la paix avec l'Angleterre, les autres étant aussi indifférentes au public que les victoires et les conquêtes de *Bonaparte*.

« Selon ce qu'il me disait encore, la négociation avec l'Angleterre était réellement fort avancée à une certaine époque. Malte et le Cap étaient accordés ; on se débattait encore un peu pour Surinam, qui à la fin aurait été abandonné aussi ; mais la grande pierre d'achoppement était la Sicile, sur laquelle les deux parties paraissaient également déterminées à ne pas céder. Il croit cependant que, quand même on se serait à la fin arrangé sur cet article, deux grandes difficultés se seraient présentées au dernier acte de la né-

gociation. Le gouvernement français aurait exigé, comme point d'honneur, quelque modification dans les principes du droit maritime, chose à laquelle l'Angleterre n'aurait certainement jamais consenti. D'un autre côté, malgré l'extrême légèreté avec laquelle la France avait toujours traité l'affaire de la restitution du pays de Hanovre, cet article aurait éprouvé aussi des difficultés très-sérieuses, car le gouvernement anglais ne se serait pas contenté du consentement pur et simple de la France, il aurait demandé la garantie de l'éviction, et au point où les choses en étaient arrivées, celle-ci ne pouvait plus être obtenue que par une guerre avec la Prusse. *Napoléon* se fiatta un moment qu'il y suppléerait par l'intervention de l'empereur de Russie; mais son calcul était faux comme la plupart de ceux qu'il avait faits par rapport aux dispositions de ce monarque. »

Lundi, 6 octobre.

« Je me suis rendu à dix heures du matin chez M. *Lombard* (Guillaume), auquel l'état de sa santé ne permettait pas de sortir. Je l'ai trouvé dans une triste situation, perclus des mains et des pieds, pouvant à peine se traîner d'une chaise à l'autre. Son esprit avait conservé son ancienne vivacité, et quant à son crédit et à son pouvoir, ils n'avaient nullement baissé, il était toujours bien plus ministre que M. de *Haugwitz*, qui ne faisait aucune démarche essentielle, sans que *Lombard* y eût préalablement consenti, et plus d'une fois j'ai entendu dire celui-ci à son frère *Pierre*, favori et secrétaire intime du ministre : « Dites au comte *Haugwitz* que j'ai à lui parler ce soir. N'oubliez pas que « le comte *Haugwitz* doit venir chez moi demain matin. »

« Il m'a reçu d'une manière extrêmement amicale. Nous avions été anciennement liés, mais je m'étais éloigné de lui pendant les trois dernières années de mon séjour à Berlin, ayant pris également en horreur ses principes corrompus et la perversité de sa conduite; de sorte qu'il y avait bien sept ans que nous ne nous étions pas vus. Il me dit : « Nous voilà donc à « la fin d'accord; croyez qu'au fond nous l'étions tou- « jours bien plus que vous ne pensiez. Nous avons « différé sur les moyens, mais non pas sur le but. Je « ne pouvais pas me prononcer pour la guerre, ni « conseiller au Roi de l'entreprendre, *tant que la na- « tion y était absolument opposée*; aujourd'hui elle la « veut tout entière; parmi les dix ou onze millions « qui la composent, *pas un homme n'est d'un sentiment « différent.* » — Il me parla ensuite de son *manifeste*, en disant qu'il était fait depuis huit jours, *mais que depuis qu'il avait su que le Roi m'avait appelé*, il n'avait plus voulu y toucher sans connaître mon avis sur cette pièce. — Après cela, il me remit, comme introduction au manifeste, une lettre qu'il avait écrite au nom du Roi à l'empereur *Napoléon*, et qui avait été présentée à celui-ci avec l'ultimatum de *Knobelsdorf*. Il y joignit une lettre de *Napoléon* au Roi, antérieure à la sienne, et datée, si je ne me trompe, du 12 septembre. Il me pria de lire ces pièces chez moi et de retourner chez lui après dîner, pour lui en dire mon opinion, et procéder ensuite à la lecture et à l'examen du manifeste. — J'omets plusieurs choses intéressantes qu'il me dit dans cette première entrevue, puisqu'il y en eut plus tard une autre dans laquelle il y revint avec des développements très-remarquables qui se trouveront à leur place.

« Rentré chez moi, je lus la lettre à *Napoléon*, et j'en fus bien mal édifié. — C'était une pièce d'une lon-

gueur assommante, contenant la plupart des griefs et des explications qui se retrouvent dans le manifeste, et écrite d'un ton de familiarité, de patelinage et souvent d'indécence, qui me choquait extrêmement. Je trouvais le Roi plutôt compromis que justifié par cette lettre. On pouvait d'ailleurs en dire ce que *Rivarol* disait de la fameuse adresse de *Mirabeau* à *Louis XVI* pour le renvoi des troupes de Paris, « qu'il y avait trop « d'amour pour tant de menaces, et trop de menaces « pour tant d'amour. » Je ne pouvais pas me dissimuler que, dans la lettre de *Napoléon*, rédigée, non pas dans le *style du cabinet Bonaparte,* mais dans *le meilleur style des bureaux de Talleyrand*, il y avait infiniment plus de mesure, de goût et de dignité. Le texte de cette dernière lettre était « qu'une guerre « entre la France et la Prusse serait *une monstruosité « politique,* attendu que ces deux États étaient faits « pour vivre toujours dans la plus étroite intelli« gence. »

« J'ai dîné chez le comte *Haugwitz* avec M. de *Lucchesini* et son fils cadet, le comte *Goertz,* ministre de Saxe, le baron de *Waitz*, ministre de Hesse, etc. Le comte *Haugwitz* m'a dit avant le dîner qu'il avait communiqué l'article que j'avais écrit la veille sur les dispositions des deux Cours électorales, aux deux ministres de ces Cours avant de le livrer à l'impression, et « qu'ils en avaient été très-contents. » Je n'eus pas le temps de m'en expliquer davantage envers lui; mais ayant réfléchi pendant le dîner sur ce qu'il y avait de louche dans la conduite de l'électeur de Hesse, et principalement dans celle de M. de *Waitz,* que je savais très-faiblement attaché à l'alliance prussienne, et très-médiocrement porté pour la guerre, j'en parlai après dîner au marquis de *Lucchesini*. Je lui avouai que le prétendu *contentement* de M. de *Waitz* me pa-

raissait assez suspect, et j'appuyai d'autant plus sur cette observation, que je m'imaginais depuis quelques jours qu'ils voulaient dissimuler leurs véritables rapports avec la Hesse, et qu'ils étaient en effet beaucoup moins avancés avec l'électeur qu'ils ne se donnaient l'air de l'être. Mais le marquis me dit d'un ton très-positif que mes soupçons n'étaient rien moins que fondés; que, malgré toutes les démonstrations de neutralité, l'électeur de Hesse était dans leurs intérêts de cœur et d'âme, et que s'il avait paru tergiverser, c'était par un calcul d'avarice, pour obtenir des subsides de l'Angleterre en négociant pour son propre compte, et faisant semblant de se faire tirer l'oreille, quoique sa résolution fût prise depuis longtemps. « Au reste, « ajouta-t-il, quant à l'article en question, je vous prie « de ne pas vous en faire conscience; il faut un peu « faire les honneurs de ces messieurs, puisqu'ils ne « veulent pas se produire eux-mêmes. »

« A quatre heures, je suis retourné chez *Lombard*. Je m'étais bien promis de ne pas lui déguiser mon opinion sur la *lettre à Napoléon*, et je lui ai dit à peu près tout ce que j'en pensais. Il l'a pris assez bien; il s'est faiblement défendu; il s'est borné à m'assurer que je serais plus content du *manifeste*. Il m'en a fait alors la lecture. Je l'ai trouvé en effet supérieur à la lettre et à mon attente. Ce n'est pas dire que j'en aie été absolument satisfait; il s'en fallait de beaucoup. Je sentais toutefois que la tâche était excessivement difficile. La Prusse se trouvait placée, grâce à ses longs égarements, dans un dilemme singulièrement cruel. Ses meilleurs arguments étaient toujours des armes à deux tranchants, par lesquelles, de quelque côté qu'elle tournât, elle se frappait, elle se blessait elle-même. Voulait-elle faire valoir contre la France les nombreux sacrifices (d'honneur et de principes) qu'elle lui avait

faits, elle achevait de se perdre dans l'opinion de l'Europe; voulait-elle se relever dans celle-ci, elle était obligée de convenir qu'elle avait constamment trompé la France. Un franc et noble aveu de ses torts, une espèce de rétractation solennelle, aurait peut-être été le seul moyen d'éviter ce double écueil; mais les ministres qui publiaient le manifeste étant les mêmes qui avaient présidé à sa politique depuis tant d'années, on ne pouvait pas s'attendre à une marche pareille. Quelques phrases brillantes, sans trop de liaison et d'ensemble, un style coupé, une tournure épigrammatique, voilà donc les seules ressources qui restaient au rédacteur de cette pièce; et en considérant la base fragile sur laquelle il était condamné à travailler, il serait très-injuste de nier qu'elle était composée avec beaucoup de talent.

La première lecture faite, il me proposa de discuter la pièce article par article. Il adopta non-seulement avec facilité, mais avec le plus grand empressement, toutes les observations que je crus devoir lui faire; il n'en repoussa pas une. Il y avait une quantité de passages qui se ressentaient de ce ton indécent qui m'avait tant révolté contre la lettre; il les supprima ou les modifia tous. Il me sollicita quelquefois de prendre la plume pour exprimer avec plus de précision la tournure que je voulais substituer à la sienne; ce fut là la seule opération par laquelle j'ai directement concouru à certains passages de ce manifeste.

« Le paragraphe qui rappelle l'assassinat de M. le duc d'*Enghien* se trouva rédigé à peu près dans les termes qui m'avaient violemment choqué dans la lettre. Il le changea d'après mon conseil. Mais ici je ne me bornai pas à une simple critique de rédaction. Je lui demandai s'il avait bien pensé aussi à ce qu'il faisait en articulant un grief de cette nature; ce trait-là

et deux ou trois autres de la même force, lui disais-je, sont le signal d'une guerre à mort; et quelle que soit la satisfaction personnelle que j'éprouve à voir exposés au grand jour des crimes pour lesquels la lâcheté du siècle n'a été que trop indulgente, je vous avertis cependant, en envisageant la chose comme homme d'État, qu'il faut être bien sûr de son fait, et tenir la victoire avec les deux mains pour se permettre de parler ce langage dans une pièce diplomatique. Je reproduisis la même observation à propos de plusieurs autres paragraphes; il me répondit chaque fois « que « le Roi le voulait ainsi; » après quoi il n'y eut plus rien à dire.

« Il y avait un article où le Roi faisait valoir contre *Napoléon* la démarche faite il y a quelques années pour engager *Louis XVIII* à renoncer à son droit à la couronne. Cet article était d'un scandale outrageant. Je représentai à *Lombard* combien la Prusse était intéressée à faire oublier cette odieuse transaction. Il supprima le passage. Mais c'est en le discutant que se manifesta d'une manière bien claire la collision de deux grands intérêts opposés qui pesaient sur le fond de ce travail. Pour mettre *Napoléon* dans tout son tort, on ne pouvait pas trop appuyer sur les preuves de dévouement et de soumission que la Prusse lui avait si libéralement prodiguées; pour embellir la cause de la Prusse dans l'esprit de la partie saine et honorable des contemporains, on ne pouvait leur dérober assez le souvenir de sa longue complaisance pour l'ennemi commun de l'Europe. *Lombard* et le Cabinet de Berlin inclinaient visiblement et par des raisons faciles à saisir aux plaidoyers du premier genre; quant à moi, j'aurais préféré le second. Cependant ils ne s'aveuglaient pas au point de ne pas sentir qu'ils marchaient sur des épines. Entre plusieurs phénomènes

curieux, résultant de ces intérêts contradictoires, en voici un que je crois devoir citer, puisqu'il me paraît singulièrement caractériser ce qu'il y avait d'équivoque dans leur position. Rien n'était au fond plus odieux que cette *alliance* qu'ils n'avaient pas rougi de signer dans un moment de détresse commune, où le premier, le seul besoin de l'Europe, était l'union la plus étroite contre celui dont ils firent leur allié. D'un autre côté, cette même circonstance pouvait aggraver aux yeux des Français et aux yeux de tous ceux qui approuvaient l'ancien système de la Prusse, l'injustice et la noirceur de la conduite de *Napoléon*. *Lombard* avait donc imaginé de faire désigner simplement par *traité* dans la version *allemande* du manifeste ce qui dans l'original *français* devait porter son vrai nom d'*alliance!* Et quoiqu'il s'aperçût à la fin que cette ruse pouvait manquer son but par la simple confrontation des deux textes, il y tenait cependant assez pour qu'il en restât des traces dans différents endroits de la déclaration.

« La partie du manifeste qui contenait la justification de la Prusse sur les traités de Vienne et de Paris, fut celle où je refusai toute concurrence, même celle d'une critique de rédaction. Je répétai à *Lombard* ce que je n'avais cessé de déclarer à MM. de *Haugwitz* et de *Lucchesini*, que je trouvais ces traités impardonnables et inexcusables, et que je ne pouvais prendre aucune part quelconque à une apologie dont jamais je ne reconnaîtrais les bases.

« Là où pour la première fois il était question du Hanovre, et où il était dit « que la Prusse avait offert « à la Cour de Londres de s'opposer à l'envahissement « de ce pays, *sous des conditions que celle-ci rejeta,* » il se trouvait un passage dans lequel on attaquait directement les principes du gouvernement anglais par

rapport à la navigation des neutres. Je fis sentir l'imprudence de cette tirade dans un moment où on voulait se rapprocher de l'Angleterre; j'allais en démontrer la futilité, lorsqu'il se détermina tout court à la retrancher.

« Le moment le plus difficile et le plus orageux de cette longue séance fut celui où nous discutions la péroraison. Après les mots qui désignent l'empereur de Russie, il y avait un passage de quelques lignes où, sans avoir nommé l'Autriche, on en parlait dans des termes qui n'étaient absolument applicables qu'à elle. Le sens de cette étrange allusion était « que l'Empe« reur seconderait la Prusse de ses vœux, s'il ne pou« vait pas le faire de ses efforts. » Déjà à la première lecture j'avais été si frappé de ce passage, que je m'étais bien promis de le faire disparaître à tout prix. Je représentai à *Lombard* ce qu'il y avait d'injuste, d'indélicat et de cruel à compromettre gratuitement une puissance qui, par quelque raison que ce fût, ne voulait pas se précipiter dans la lutte; j'en appelai aussi à l'intérêt bien entendu de la Prusse, qui ne l'engageait certainement pas à s'aliéner la Cour de Vienne, en la violentant ouvertement dans sa marche. — Je rencontrai dans cette discussion plus de ténacité et de résistance qu'il n'y en avait eu dans aucune autre partie du travail. Il se retrancha de nouveau derrière l'objection embarrassante « que le Roi l'avait « voulu ainsi; » mais depuis que je m'étais aperçu à quel point il était le maître absolu de la rédaction, cette objection ne fit plus son effet. Cependant je vis de plus en plus que, pour remporter ici la victoire, il s'agissait d'une grande fermeté. Je lui déclarai donc enfin tout net que, si ce passage n'était point supprimé, non-seulement je ne me prêterais jamais à la traduction du manifeste, mais que je le renierais hau-

tement, que je m'inscrirais en faux contre cette pièce; et de plus, je me croirais obligé de quitter incessamment Erfurth; je le quitterais dans la nuit, après avoir expliqué au Roi par une lettre que je remettrais au comte *Goetzen* le motif de mon départ précipité. — Il me regarda d'un air de surprise; et après avoir réfléchi pendant quelques secondes, il prit brusquement la plume et effaça le tout.

« Cette séance s'était prolongée jusqu'à neuf heures. J'avoue que plus d'une fois pendant sa durée je m'étais livré à des réflexions sérieuses *sur la manière singulièrement leste dont se traitaient les affaires dans ce Cabinet que l'Europe était accoutumée à croire si prudent, si artificieux et si profond.* La pièce qui fut discutée ce soir était de la première importance; elle devait influer sous tant de rapports sur le sort futur de la Prusse, et il dépendait de *Lombard* tout seul de la rédiger, de la modifier, de la renforcer ou de la renverser avec moi; ni le Roi, ni le comte *Haugwitz*, ni personne ne fut consulté sur aucune de ces opérations; car le manifeste resta absolument tel qu'il était sorti de nos mains; et le Roi ne l'a pas même revu avant qu'il fût imprimé et publié!

« Le travail de la révision fini, *Lombard* me dit que le Roi était extrêmement pressé de voir ce manifeste publié, qu'il ne voulait pas tirer l'épée, sans en avoir déclaré les motifs, et que je leur rendrais un très-grand service, en accélérant autant que possible la traduction. Je l'entrepris en rentrant chez moi, et y ayant consacré toute la nuit, je la terminai à huit heures du matin. »

Mardi, 7 octobre.

« J'ai vu dans la matinée une quantité de personnes qui se trouvaient à Erfurth, et surtout un grand nom-

bre d'officiers de la suite du Roi et autres. Je puis dire en toute vérité que chaque homme que je rencontrai dans la rue, m'aborda à peu près avec le même compliment : « Vous êtes ici ! Dieu en soit loué ! Cette « fois-ci nous ne serons donc pas trompés. » En réfléchissant sur ce qu'il y avait de funeste dans une situation où il fallait de pareilles garanties pour calmer la méfiance et les craintes, je commençai en même temps à soupçonner que l'effet que ma présence semblait produire, pouvait bien avoir été le principal motif par lequel les ministres m'avaient invité ; plusieurs choses que j'ai observées depuis m'ont confirmé dans cette opinion.

« Après avoir dîné chez le comte *Haugwitz*, j'ai eu encore une assez longue conversation avec lui. Il avait reçu une dépêche du comte *Finkenstein ;* l'Empereur ayant été absent de Vienne, lorsque les dernières communications de la Prusse y étaient arrivées, le comte *Finkenstein* n'avait pas encore reçu une réponse positive. Le comte *Haugwitz* me parla de nouveau du projet de la mission militaire. Je me trouvais dans un singulier embarras toutes les fois qu'il entamait ce sujet. Car d'un côté *je frémissais à l'idée de voir la Prusse embarquée toute seule dans cette vaste et terrible entreprise ;* j'en calculais les suites possibles pour elle et pour les autres puissances ; j'étais sûr que, sans l'appui de l'Autriche, elle ne pouvait pas la conduire à bon port. D'un autre côté, loin d'avoir le droit de proposer ou de prôner des mesures par lesquelles la Cour de Vienne pouvait être *alarmée ou compromise*, présumant déjà par plusieurs indices que l'Empereur ne jugerait pas convenable de prendre part à la guerre, j'avais plutôt le devoir de détourner autant que possible tout ce qui pouvait le contrarier ou le gêner dans sa résolution. Heureusement (je veux dire

pour *moi*, puisque ce fut bien autre chose pour la Prusse) le comte *Haugwitz*, dès la première conversation, s'était montré si fort satisfait des dispositions qu'il supposait à l'Autriche, et si complétement tranquille et résigné sur les déterminations futures de cette puissance, que je n'avais qu'à prendre le ton auquel il m'invitait lui-même; et rien ne m'annonçant de sa part qu'il regardât comme particulièrement pressant cet envoi d'un officier négociateur, j'étais autorisé à en penser de même, quelle que fût ma vraie opinion à cet égard. Cette fois-ci il s'expliqua de manière que je m'attendais à voir tomber le choix sur le général *Phull* (peut-être dans la vue secrète de l'éloigner pour quelque temps de l'armée, où il ne convenait guère au duc de *Brunswic*), tandis que je savais pour sûr que le Roi préférerait le comte *Goetzen*. Je pris l'occasion pour dire que, malgré la haute idée que j'avais des talents militaires du général *Phull*, et mon amitié personnelle pour lui, je le croyais peu fait pour une mission pareille, à cause de son extrême vivacité et impétuosité. Par la facilité avec laquelle le comte *Haugwitz* adopta cette observation, je m'aperçus que le projet en lui-même était encore loin de sa maturité, ou qu'on craignait de le mettre en train.

« Il me parla ensuite de la Russie. Il dit que je pouvais être bien persuadé que jamais l'Empereur n'avait été plus prononcé pour la guerre; qu'il y mettait plus d'ardeur encore que la Prusse; que, sans se borner aux négociations amicales, *il tiendrait un langage très-énergique à ses voisins;* qu'il ferait marcher *trois* armées, l'une vers la Silésie, la seconde vers la Gallicie, la troisième vers l'Italie; et qu'il déclarerait sans beaucoup de détours *qu'il ne souffrirait aucune neutralité.*

« Ces paroles me frappèrent extrêmement; et ne pouvant pas en cacher ma surprise, je m'expliquai avec

une vivacité analogue à l'impression qu'elles m'avaient faite. Je lui dis que, si je l'avais bien compris, je voyais se reproduire un système qui déjà, dans une occasion précédente, avait entraîné les plus grands malheurs; que j'osais lui rappeler l'année dernière; que j'avais toujours été persuadé que le projet de forcer la Prusse à la guerre était une des causes principales du triste résultat de la campagne de 1805; que je frémissais en pensant que l'on pût s'aviser de renouveler ce projet contre l'Autriche; qu'il en résulterait certainement les mêmes désastres; que s'il existait un moyen de jeter l'Autriche, malgré elle, dans les bras de la France, il se trouverait dans une entreprise pareille; que je ne concevais pas comment un homme aussi éclairé que lui pouvait parler avec satisfaction de ce projet; qu'il me paraissait plutôt que, si un prince aussi juste et aussi magnanime que l'empereur de Russie avait pu le former réellement, il faudrait tout faire pour lui en montrer les dangers, puisque rien ne serait plus propre à détruire jusqu'à la possibilité d'une union entre les grandes puissances, sans laquelle cependant, je n'hésiterais pas à le dire, je regardais une guerre heureuse contre *Bonaparte* comme la plus désespérée des chimères.

« Le comte *Haugwitz* me parut étonné, et, je puis bien ajouter, déconcerté de la chaleur avec laquelle j'avais parlé sur cet objet. Il reprit cependant bientôt sa contenance, et me répondit du ton le plus doux que, s'étant proposé de m'instruire de tout, il n'avait pas voulu me cacher cette circonstance, que j'aurais tort d'en être trop effrayé, qu'il supposait effectivement à l'empereur de Russie le projet de n'admettre la neutralité de personne, mais que je pouvais bien croire qu'il ne l'exécuterait qu'avec toute la modération possible, que la Prusse au reste n'était pour rien dans ce projet, et

que sa conduite discrète et réservée prouverait assez qu'elle ne voulait faire violence à personne, que rien n'était à craindre pour cette année-ci, que la saison était trop avancée pour que l'empereur de Russie pût pousser ses troupes dans tant de directions à la fois, et qu'il fallait espérer que, vers le printemps, les choses auraient pris de toutes parts une tournure si avantageuse, que, sans aucun moyen violent, il ne serait plus question de neutralité.

« Vers le soir, je suis allé chez *Lombard*, qui, outre ses infirmités permanentes, avait eu un accès de fièvre très-fort, et venait de demander au Roi la permission de retourner à Berlin. Il s'est engagé dans une conversation qui m'a paru particulièrement remarquable, et dont j'ai eu soin de ne pas perdre un mot.

« Après s'être plaint de ses souffrances physiques, il m'a dit tout à coup : « Ah ! si vous saviez tout ce que « j'ai éprouvé dans un autre genre depuis quelques « années, et surtout dans les derniers six mois ! On « m'a dénoncé et maltraité comme un scélérat ; mon « nom a couru toute l'Europe comme celui d'un traître « vendu à *Napoléon;* on a conspiré de toutes parts « pour me faire renvoyer et punir ; tous les princes « de la maison royale, la Reine à leur tête, se sont li- « gués contre moi ; j'ai manqué de devenir le prétexte « d'une véritable insurrection qui aurait moralement « détrôné le Roi, s'il avait montré un peu moins de « fermeté. Ceux qui me disaient vendu savaient trop « bien que je ne pouvais pas l'être ; vous avez connu « autrefois ma manière de vivre ; elle est toujours « restée la même ; j'ai toujours été pauvre comme un « rat d'église ; à peine ma femme a-t-elle eu une « chambre pour recevoir quelques amis ; quant à moi, « un mauvais fauteuil et une pipe ont été le maximum « de mes besoins. Il vaudrait bien la peine d'être un

« coquin pour vivre comme un misérable. — Il en est « tout de même de *Haugwitz.* Il a à peine de quoi fournir à la dépense d'une maison bien chétive; il est « criblé de dettes. Il fallait toute la rage d'un public « outré contre nous pour inventer une calomnie aussi « ridicule. Mais le fait est que depuis deux ans on voulait la guerre. Je savais bien qu'elle était inévitable; « d'un mois à l'autre j'en calculais la probabilité croissante; depuis la fin de l'année dernière, nous n'y « échappions plus que par des tours de force, par des « expédients désespérés, comme tous ces maudits « traités; enfin je m'apercevais que l'heure fatale allait sonner, et elle aurait sonné cette fois-ci, soyez-« en sûr, même sans les intrigues de M. de *Stein*, et « sans les déclamations du prince *Louis.* »

« Mais je ne conçois pas, lui ai-je dit, comment avec cette persuasion intime de l'impossibilité d'échapper à la guerre, vous avez pu laisser passer tant d'époques décisives, où le Roi aurait pu s'y porter sous les auspices les plus avantageux.

« Il m'a répondu : « Demandez-le au comte *Haugwitz*, demandez-le à *Lucchesini*, demandez-le à ceux « même qui veulent être de bonne foi parmi ces fameux « chefs d'opposition, ils doivent tous vous dire quelle « a été depuis longtemps mon opinion personnelle. Il « est vrai, et je vous en fais le triste aveu, j'ai été « un moment la dupe *du monstre qui désole la terre.* « Lorsque je l'ai vu à Bruxelles en 1803, il m'a gagné, « bien moins par ses cajoleries que par l'idée qu'il « avait su m'inspirer de la grandeur et de la noblesse « de son caractère, par son langage philanthropique et « pacifique, par l'hypocrisie avec laquelle il parlait « de la Prusse et de son attachement particulier pour « elle. L'illusion n'a pas duré longtemps; l'année 1803 « n'était pas finie que mon rêve fut passé; depuis ce

« moment-là je n'ai plus varié; j'ai vu que *ce démon* « *incarné poursuivrait son affreuse carrière jusqu'à* « *la destruction de tout ce qui existait*, et chaque fois « que son charlatanisme impudent en a imposé en- « core à quelques bonnes âmes, j'en ai été désolé. Mais « je ne pouvais rien faire; Dieu sait que je ne pouvais « rien faire, et d'autres pas plus que moi. » — J'allais lui demander l'explication d'un phénomène pareil; mais il m'a prévenu, en disant : « Je prévois toutes « vos objections; le moment est trop sérieux pour faire « des demi-confidences, et, d'ailleurs, si vous pouviez « même me compromettre, je suis au-dessus de la « crainte, car je sens que je touche au tombeau. Vous « vous étonnez de ce qu'avec tant de motifs puissants je « n'aie pas insisté sur un changement de système! *Con-* « *naissez-vous le Roi?* Ma justification tout entière « est dans cette question. J'aurais bien voulu vous « voir à ma place. Qu'auriez-vous fait pour engager à « la guerre un souverain qui en déteste l'idée, et qui, « pour comble de malheur, ne se croit pas la capacité « de la faire? *Voilà le grand secret de toutes nos ir-* « *résolutions et de tous nos embarras!* La monar- « chie prussienne n'est pas organisée comme d'autres « États. Chez nous, en temps de guerre, toutes les « branches du gouvernement doivent se concentrer « dans l'armée; le Roi ne peut donc pas en confier le « commandement à un autre; il ne serait plus rien, « s'il ne paraissait pas à la tête de ses troupes. Eh « bien, ce Roi, que personne n'apprécie et n'adore « comme moi, a le malheur de n'être pas né général. « Depuis longtemps il a vu, comme les autres, que « l'état actuel des choses ne pouvait pas durer; que, « bon gré mal gré, il serait obligé de tirer l'épée; mais « il a toujours capitulé avec lui-même; il s'est tou- « jours flatté que quelque catastrophe, étrangère à ses

« résolutions, viendrait résoudre le problème. Quand « à la fin les embarras se sont multipliés, quand tout le « pays a demandé à grands cris un autre système, « quand il a vu le moment où il resterait seul de son « avis, il s'est rendu, mais bien à son corps défendant, « je vous en réponds. Ce serait un très-grand malheur « s'il voulait aujourd'hui se rétracter; il ne le peut « même plus; mais croyez-vous que je sois sans « crainte sur le résultat? Hélas! je me félicite presque « de mes infirmités, puisqu'elles me fournissent un « motif honorable pour m'en aller. Les plus noirs « pressentiments me tourmentent. Si je pouvais lire « dans votre âme, je les y retrouverais peut-être; mais « je ne veux pas même savoir ce que vous en pensez. « *L'armée est belle et brave, mais où est l'âme puis-* « *sante qui en dirige les mouvements?* Vous ne croyez « plus, j'espère, au duc de *Brunswic?* Et quelle idée « pouvez-vous avoir de ses plans? Peut-être que la « faiblesse physique amortit en moi le courage et l'es- « poir; mais, quoi qu'il en soit, je ne veux pas être « présent à l'explosion. Un premier revers suffirait « pour me tuer; me faire enterrer à Berlin, c'est tout « ce que je désire. »

« Il avait dit ces derniers mots avec une émotion extrême. Je le vis très-épuisé; je ne voulais pas prolonger une conversation qui d'ailleurs m'en avait trop appris; j'ai saisi le premier prétexte pour le quitter.

« J'ai été passer la dernière partie de la soirée chez M. de *Lucchesini*. J'ai tâché de ramener la conversation sur l'histoire des traités de Vienne et de Paris. J'ai demandé de nouveaux éclaircissements; ils m'ont été très-libéralement accordés, et en voici la substance :

« Tout a concouru pour entraîner le comte *Haugwitz* dans la première de ces transactions. Sa position isolée à Vienne, son ignorance en fait d'opérations militaires,

son manque de courage, enfin son amour-propre. On l'effraya par toutes sortes de contes; on lui fit croire que les Français entreraient incessamment en Silésie, qu'ils feraient la révolution en Pologne, qu'ils prendraient la monarchie prussienne à revers; tantôt on les disait à Neisse, tantôt à Breslau. Les premiers huit jours après la bataille d'Austerlitz, il avait été traité avec beaucoup de froideur. Tout à coup *Napoléon* le fait chercher, et lui dit : « Eh bien ! vous savez que les « jours se suivent et ne se ressemblent pas. J'ai voulu « vous faire la guerre; aujourd'hui je vous offre le « Hanovre. » Depuis ce moment-là il ne cessa plus de le caresser de toutes les manières. Il lui répéta à plusieurs reprises que l'estime personnelle qu'il avait pour lui ne se démentirait jamais; que, dans toutes les occasions épineuses, il n'avait qu'à s'adresser à lui directement; que toutes les difficultés s'aplaniraient facilement entre eux. La fausse sécurité qu'il lui inspira par ses propos le suivait encore dans son voyage à Paris. « Ce fut un grand malheur, dit le marquis, « que le comte *Haugwitz* se flattât réellement *d'avoir « cet homme dans sa poche.* » Lorsqu'il arriva à Paris au commencement de février, il disait à M. de *Lucchesini*, déjà très-inquiet de la position équivoque où l'on se trouvait : « Soyez tranquille, aussitôt que je l'aurai « vu, tout s'arrangera; je sais ce qu'il m'a dit à « Vienne. » Il fut très-capot, lorsque cinq jours s'étaient passés sans qu'il eût pu obtenir une audience. Il l'eut à la fin, elle fut terrible; Napoléon le ménagea si peu, lui lâcha des choses si dures, que, ne sachant plus où donner de la tête, M. de *Haugwitz* osa enfin lui rappeler les belles paroles dont il l'avait tant de fois bercé à Vienne. Sur cela *Napoléon*, se modérant un peu, lui dit : « A la bonne heure; je vous estime, je « vous estimerai toujours, mais je ne veux pas être

« joué. A-t-on jamais vu faire des modifications à un « traité tout en le ratifiant? Qu'est-ce que cette ma- « nière de ratifier? Vous êtes un honnête homme, « comte *Haugwitz*, mais vous n'avez plus de crédit à « Berlin; ce *Hardenberg*, qui est vendu aux Anglais, « comme tant d'autres, se moque de vous; votre Roi « ne sait pas ce qu'il veut; quelques écervelés le pous- « sent à la guerre; il désire la paix, il est tiraillé dans « tous les sens; je crains que cela ne finisse mal. » — Il lui dit finalement qu'il n'avait qu'à s'adresser à *Talleyrand*, à qui il ferait connaître sa volonté. Le comte *Haugwitz*, consterné, renversé, presque anéanti, commença enfin à se douter de sa position critique. Il eut, peu de jours après, en présence de M. de *Lucchesini*, une conférence avec *Talleyrand*, qui leur annonça que, comme le traité de Vienne était *détruit* par les modifications que le roi de Prusse y avait mises, il en fallait un tout nouveau; et le lendemain arriva, à la grande surprise du comte *Haugwitz*, M. *Duroc* avec un traité tout fait, lequel, après une discussion très-longue et très-orageuse, fut signé avec quelques changements. C'est ce traité que le marquis *Lucchesini* porta à Berlin.

« Ce ne fut que dans la conférence susdite que *Talleyrand* leur déclara, pour la première fois, que Clèves et Berg étaient destinés à *Murat*. Dans les négociations de Vienne il avait fait entendre au comte *Haugwitz* que Clèves serait donné à un prince d'Allemagne. (*N. B.* Le duc de *Brunswic* se flatta pendant quelque temps que ce serait lui, ce qui n'influa pas peu sur sa conduite.) Quant à Berg, il avait même complétement ignoré qu'ils avaient exigé ce pays de la Bavière, pendant qu'ils demandaient Clèves à la Prusse. — Ce traité de Paris, au reste, fut si bien reconnu pour ce qu'il était, que le comte *Haugwitz* avait peur de le

porter à Berlin; et quand il aurait voulu le faire, dit M. de *Lucchesini,* il est très-douteux qu'on l'eût laissé partir de Paris.

« J'ai dit au marquis que son récit m'expliquait parfaitement, mais était loin de justifier à mes yeux la conduite du comte *Haugwitz;* que, selon moi, tout autre à sa place, plutôt que de s'engager dans ces défilés, aurait quitté Vienne le lendemain de la bataille d'Austerlitz, et Paris après la première audience. Mais je l'ai prié en même temps de m'expliquer une autre circonstance que je comprenais moins encore que tout le reste : pourquoi, si la force et les menaces les avaient seules déterminés à signer des conditions aussi odieuses que celles de l'occupation définitive de l'électorat de Hanovre et de la clôture des ports contre le commerce anglais, *ils n'avaient pas du moins essayé d'entamer quelque négociation secrète avec le Cabinet de Londres*, pour lui faire connaître leurs véritables intentions, et éviter l'inconvénient et le scandale d'une rupture ouverte avec l'Angleterre. J'ai protesté d'avance contre l'argument banal de l'indiscrétion du Cabinet de Londres, quelque cas particulier où des gouvernements étrangers ont été compromis par des publications imprudentes, ne prouvant rien, et tout le monde étant bien persuadé que ce Cabinet sait garder son secret aussi strictement que tout autre; et comme d'ailleurs ils ne cessaient de me dire que dès lors ils regardaient comme inévitable une guerre avec la France, j'ai ajouté qu'un simple soupçon de plus n'aurait pas essentiellement détérioré leur situation.

« Il m'a avoué, sans hésiter, que c'était une faute capitale que de n'avoir rien fait pour s'entendre avec le gouvernement anglais, et pour prévenir la rupture; que cette faute tenait en premier lieu à l'indolence et à la nonchalance du comte *Haugwitz;* mais que l'irri-

tation qui régnait à cette époque entre les deux partis qui divisaient le Cabinet de Berlin y avait beaucoup contribué aussi; que M. de *Hardenberg*, au lieu d'aplanir les obstacles moyennant la bonne opinion qu'on avait de lui en Angleterre, les augmentait et les envenimait plutôt pour mettre le comte *Haugwitz* dans tout son tort et le perdre dans l'opinion publique par l'effet fâcheux que devait produire une guerre avec l'Angleterre; que le comte *Schulenburg* agissait dans le même sens; que par dépit, par animosité, il précipitait la mesure de la fermeture des ports, et l'exécutait avec une rigueur au delà même des prétentions du gouvernement français, disant « qu'il n'était pas fait pour « les demi-mesures; » que la mésintelligence personnelle entre le comte *Haugwitz* et M. *Jackson* y entrait de même pour beaucoup; et que tous ces mobiles secondaires avaient complétement opéré, et amené la déclaration de guerre avant que le comte *Haugwitz*, avec sa lenteur et sa négligence habituelle, eût pu prendre un parti à cet égard.

« Cette explication m'a paru assez satisfaisante; je crois qu'il ne lui manquait qu'un seul trait pour être complète; c'est que, parmi les ministres prussiens, il y en eut plusieurs qui, en désapprouvant même les moyens par lesquels on s'était emparé du pays de Hanovre, attachaient un très-grand prix à cette acquisition, et préféraient la chance d'une guerre avec l'Angleterre à une négociation qui leur eût enlevé la perspective de conserver ce pays.

« (Le marquis m'a beaucoup parlé ce soir sur le caractère de *Napoléon*, et m'en a raconté une quantité d'anecdotes intéressantes. Ce journal n'étant proprement destiné qu'à recueillir ce qui regarde la grande affaire du jour, je me bornerai à en citer quelques-unes.

« Un jour, en voyant M. de *Breteuil*, *Napoléon* lui dit : « Je vous ai toujours cru un homme d'esprit, monsieur « de *Breteuil;* mais il y a des choses dans votre histoire « que je ne puis pas concilier avec cette idée. » *Breteuil*, s'imaginant qu'il allait lui parler de ses liaisons avec les princes de *Bourbon*, et des différentes commissions dont il avait été chargé par eux, eut la platitude de s'en excuser, en disant « qu'il avait *cru* que ses anciens « serments le liaient à la cause de ces princes. » *Napoléon*, tout étonné, l'interrompit. « Comment donc, « monsieur de *Breteuil !* je ne vous entends pas; je n'ai « jamais voulu vous faire un reproche pareil; en cela « vous avez fait votre devoir. Je voulais vous parler du « scandale de cette affaire du collier, dans laquelle, « à ce qu'on assure, vous avez agi par pure animosité « personnelle contre le cardinal de *Rohan.* » L'autre se justifia de son mieux, mais *Napoléon* finit par lui dire : « J'ai toujours regardé comme les trois causes « principales de la dégradation de la monarchie — « *la bataille de Rosbach* — *l'affaire du collier* — et la « conduite de la Cour dans *les troubles de la Hollande.* »

« Il y a des personnes à Paris qui prétendent avoir *vu Napoléon* au château des Tuileries le 10 août 1792, avec l'intention de combattre pour le Roi ; elles ajoutent que lorsqu'il a vu que les partisans du Roi ne savaient pas défendre leur cause, il reprit son allure révolutionnaire, et se proposa, dès ce jour funeste, de jouer un rôle à lui seul.

« Lorsque son frère *Joseph* lui demanda *Rœderer* pour ministre des finances à Naples, il lui dit : « A la « bonne heure; mais je vous prie de ne pas oublier « que ce fut cet homme qui le 10 d'août donna à « Louis XVI le conseil de se rendre à la Convention. »

« Son dégoût et son mépris pour ceux que l'on appelle *philosophes*, percent à chaque occasion. Quand

il apprit que les choses allaient mal à Naples, qu'on y mourait de faim, que la nouvelle Cour était sans le sou, il dit froidement : « C'est leur affaire ; voilà ce « qui arrive aux pays qui sont gouvernés par des phi- « losophes. » — Rien n'est plus plaisant que la manière dont il traite son ancien collègue-consul, le fameux *Sièyes*. « Eh bien, monsieur *Sièyes*, comment va la métaphysique ?... Que disent les philosophes à tout ceci, monsieur *Sièyes ?* » Voilà le ton qu'il prend avec lui. *Sièyes*, de son côté, s'est renfermé dans un silence impénétrable. Lorsqu'au Sénat on délibérait sur un objet critique, il faisait semblant de dormir. Quand il s'agissait de donner sa voix, on le réveillait ; alors il avait l'air de se recueillir : « Quoi ? Consulat à vie ? « Oh ! rien n'est plus juste. » — Une autre fois : « Dignité impériale à conférer ! Héréditaire, n'est-ce « pas ? il n'y a pas à balancer, » etc.

« M. de *Lucchesini* me disait encore que si, par quelque événement que ce fût, *Joseph* montait au trône, et qu'il eût la force de s'y soutenir, la paix du monde serait bientôt rétablie ; qu'il parlait de science certaine, en disant que *Joseph* ne ferait pas la moindre difficulté de rendre toute l'Italie, de rétablir la maison de Savoie, de laisser l'Allemagne en repos.)

« Avant de m'en aller, je lui ai raconté combien j'avais été frappé de ce que le comte *Haugwitz* m'avait dit de l'attitude menaçante que la Russie devait prendre contre ses voisins, et je lui ai fait mes représentations sur cet objet dans le même sens dans lequel j'avais parlé au comte *Haugwitz*. Il me dit qu'il était persuadé que le comte *Haugwitz* avait beaucoup exagéré la chose ; que, quant à lui, il n'en croyait rien, et qu'il en parlerait au Roi à la première occasion qui se présenterait. »

Mardi, 8 octobre.

« S. M. la reine avait désiré que je lui fusse présenté. Je devais avoir cet honneur ce matin; mais j'ai reçu, en sortant, un billet de M. le chambellan *Buch*, qui m'a annoncé que comme Mme la grande duchesse de *Weimar*, qui avait dû partir aujourd'hui, prolongeait son séjour jusqu'au soir, l'audience serait remise à demain.

« On avait reçu dans la nuit, par le capitaine *Muffling*, un des aides de camp du duc de *Weimar*, que celui-ci avait envoyé pour faire une reconnaissance, la première nouvelle authentique par rapport aux mouvements des Français. On a su qu'ils avaient entièrement quitté les environs de Würzbourg et Schweinfurt, et que toutes leurs forces étaient du côté de Bamberg. Sur cela, l'ordre a été donné à tout ce qui se trouvait de troupes prussiennes du côté de Gotha et Eisenach de retourner en toute hâte à Erfurth, pour se porter sur la Saale; et les corps de *Rüchel* et *Blücher* ont reçu celui de suivre ce mouvement.

« Je me suis entretenu avec tout ce que j'ai rencontré de militaires pour obtenir des éclaircissements sur cette mesure si brusque et en même temps si tardive. J'étais surpris de ce qu'il avait fallu la découverte du capitaine *Muffling* pour apprendre aux généraux prussiens une chose qui, selon mes faibles lumières, aurait dû être prévue depuis longtemps. Les Français avaient le choix entre trois plans, pour entamer et attaquer l'armée prussienne. Le *premier* était celui de forcer les défilés de la forêt de Thuringe, et d'enfoncer le centre de leur position. Mais comme on ne leur connaissait guère le principe de saisir leur ennemi par le côté où il désirait qu'ils le saisissent, on n'était point autorisé à leur prêter un plan de cette espèce. Ce fut là cependant, à en juger d'après plusieurs don-

nées, la supposition de plus d'un homme marquant, et peut-être du duc de *Brunswic* lui-même. Je me rappelle très-distinctement que, dans ma fameuse conversation avec M. de *Kalkreuth*, ce général, un des plus sages, des plus instruits et des plus expérimentés, avait tracé sur la carte une ligne entre Kœnigshofen et Neustadt (en avant de Schweinsfurt, sur la Saale de Franconie), disant que, selon tout ce qu'on savait (et c'était le 4 d'octobre!) les Français avaient pris cette position. Je n'ai pas besoin d'ajouter à quel point l'hypothèse était chimérique. — Le *second* plan possible des Français était celui de tourner l'armée prussienne sur sa *droite*, pour gagner par Fulda, l'Eichsfeld, etc., le chemin de Magdebourg. Si un projet pareil avait été conçu, il se serait infailliblement annoncé par quelque grand rassemblement de forces du côté de Francfort, et par quelque tentative sensible de pénétrer dans la Hesse et dans le pays de Fulda. Mais aucun symptôme quelconque, aucune réunion, pas le moindre mouvement de ce côté, n'avait pu en faire naître le soupçon. — Il ne restait donc que la *troisième* hypothèse : qu'ils tourneraient les Prussiens par leur *gauche*, et tâcheraient de se précipiter sur la Saxe. Tout se réunissait pour la probabilité, ou plutôt pour la certitude de ce projet; et malgré la déplorable ignorance qui régnait au quartier général sur les vrais mouvements de l'ennemi, les données généralement connues suffisaient pour les calculer et pour les prévoir. — Quel sujet donc de tristes réflexions que cet ordre tardif du 8 octobre, pour opérer un revirement général qui aurait dû avoir lieu huit jours plus tôt, et dont on aurait été entièrement dispensé, si d'abord, en se décidant à la guerre, on en avait su déterminer le caractère, la marche et le but!

« Le fait est que toute cette dislocation, moyennant laquelle le tiers de l'armée prussienne se trouvait entre Gotha et la Werra, tenait à des idées vagues et mal digérées de quelque grand mouvement en avant, par lequel on se serait porté sur le Mein. Si on avait eu le génie et le courage de débuter par ce même mouvement, bientôt tout aurait changé de face; on aurait alors forcé les Français d'établir le théâtre de la guerre sur les points que les Prussiens auraient choisis, et de renoncer à l'envahissement de la Saxe, ou d'affaiblir leurs opérations en les multipliant. Tel avait été le plan proposé par les hommes les plus éclairés et les plus capables. Mais au lieu de l'embrasser à temps on n'avait fait que flotter sans cesse entre un système maladroitement défensif, et le projet d'une campagne offensive; et rien n'était arrêté à cet égard lorsque déjà un ennemi entreprenant, familiarisé depuis longtemps avec la victoire, en concentrant toutes ses forces sur un point, avait simplifié et tranché la question.

« Je m'aperçus bientôt que, parmi les officiers à qui je parlais, il n'y en eut pas un seul qui, quelle que fût son opinion particulière, n'envisageât le fond de la chose comme je viens de le présenter ici. Ce que j'entendis de plus satisfaisant fut toujours l'observation stérile que rien n'était encore perdu; que, quel que pût être le dessein de l'ennemi, on aurait tout ce qu'il faudrait de temps et de moyens pour le faire échouer. Mais au milieu des discussions à ce sujet il se manifesta une nouvelle erreur, plus pernicieuse que toutes les précédentes, puisqu'elle ouvrait directement l'abîme qui, quelques jours plus tard, a tout englouti. — En demandant au général *Phull*, c'est-à-dire à un des premiers militaires de l'armée, ce qu'il pensait de l'état des choses et du plan que l'ennemi commençait à développer, il me répondit littéralement

ce qui suit : « Sauf ma protestation générale et inva-« riable contre l'idée d'une campagne défensive, je « crois que le projet des Français de s'avancer par la « route de Bareuth, *est le plus avantageux pour nous « qu'ils aient pu adopter; c'est celui que je leur aurais « indiqué moi-même s'ils m'avaient demandé mon avis.* » Pour comprendre comment un homme aussi intelligent ait pu tenir un langage pareil, il faut savoir que tout le monde sans exception était dans la ferme persuasion que les Français prenaient la route de Hof pour se porter en droiture sur Dresde par Plauen, Zwickau, etc.; et que ni *Phull* ni qui que ce soit leur avait jamais supposé le plan de déboucher entre la Saale et l'Elster, de se diriger sur Naumbourg, et de tourner de si près l'aile gauche de l'armée prussienne; on s'imaginait tout au plus que quelque colonne détachée entamerait la route de Géra pour menacer les magasins prussiens et porter la terreur dans la plaine de Leipzig; et on crut qu'après avoir aisément déjoué cette entreprise, on envelopperait le corps principal de l'ennemi dans sa marche téméraire sur Dresde, et que l'on finirait ainsi le premier acte de la guerre.

« Il est sûr, au reste, que si le prince de *Hohenlohe*, mieux placé que tout autre pour reconnaître à temps que l'ennemi méditait réellement le plan que personne n'avait voulu lui attribuer, au lieu de retirer ses forces et de concentrer sa position, s'était vigoureusement porté en avant pour occuper les principaux passages, et que l'armée du centre eût promptement secondé ce mouvement, il y aurait eu moyen de défendre l'entrée du vallon de la Saale, et de déconcerter les projets de l'ennemi; et sous ce rapport-là, malgré toutes les fautes antérieures, il était peut-être permis de soutenir le 8 d'octobre que rien n'était encore perdu.

« Le comte *Goetzen* est venu chez moi à midi. Il

m'a assuré qu'il n'avait jamais vu le Roi aussi content qu'il l'avait été ce matin, qu'il lui avait dit : « Dieu « soit loué ! voilà du moins cette maudite incertitude « finie. Nous savons à quoi nous en tenir; nous nous « battrons. » Il a ajouté que, quant à lui, il n'avait jamais désespéré du Roi; que, le connaissant mieux que personne (il a été élevé avec lui), il savait qu'une excessive timidité et une défiance injuste de ses propres moyens étaient au fond les seuls défauts de ce prince; que, pour peu qu'il remportât un succès, il deviendrait un autre homme. Il a vivement déploré la résolution de confier le commandement au duc de *Brunswic*. C'était la première fois que le comte *Goetzen* me parlait sur ce ton. Jusqu'ici il avait été le seul qui, au lieu de partager mes craintes, les eût plutôt combattues; trop fortement attaché au Roi, trop profondément intéressé au succès, il n'avait jamais pu se résoudre à convenir de la défectuosité radicale de l'entreprise. Je vis donc que c'était la force de la vérité qui à la fin lui en arrachait l'aveu. Ainsi, lui dis-je, l'opinion générale du duc de *Brunswic* est finalement la vôtre aussi? Il me répondit : « Mon opinion « a toujours été que cet homme est né pour le malheur « de la monarchie prussienne; ne m'en demandez pas « davantage. » Cette réponse n'était pas faite pour encourager.

« Ce qui ne le fut guère plus, était une visite que je reçus peu après de MM. de *Montjoye* et de *Sartoris*, l'un chambellan du duc de *Brunswic*, l'autre son ministre-résident près la Cour de Berlin, tous deux fort attachés à sa personne, mais chantant ce jour-là ses éloges sur un ton qui me paraissait préluder à des défaites bien plus qu'à des victoires. Après une conversation générale, ils m'ont demandé si, une fois au quartier général, je ne voulais pas me présenter chez le Duc,

ajoutant qu'il avait parlé de moi à plusieurs reprises, et qu'il me recevrait certainement avec plaisir. Loin de décliner cette proposition, j'avais un grand intérêt à l'accepter; ils se chargèrent de m'annoncer pour ce soir.

« J'ai dîné chez le comte *Haugwitz* avec M. de *Lucchesini*, les ministres de Saxe et de Hesse, M. de *César*, ci-devant envoyé de Prusse à la Haye, M. de *Schladen*, M. de *Bohm*, de la légation prussienne à Paris, etc. — Après dîner, le comte *Haugwitz* m'a prié, *au nom du Roi*, de rédiger une proclamation à l'armée sur l'objet et le caractère de la guerre; une autre adressée au public de la monarchie prussienne dans le même sens; et, ce qui me parut assez bizarre, une prière pour être récitée dans les églises. (*N. B.* Ces deux dernières pièces n'ont jamais vu le jour.) Il me demanda ensuite si je ne voulais pas écrire à Vienne. Je lui répondis que j'étais trop occupé de tout ce qui se passait autour de moi, et trop peu recueilli pour écrire des lettres. La chose en resta là pour cette fois-ci.

« Lorsque je fus rentré chez moi, M. *Lombard* est venu me faire une visite; il était un peu mieux, et assez bien pour se faire porter. Il m'a parlé de nouveau avec beaucoup de franchise. Il m'a dit que le Roi venait de lui dire qu'il remettrait encore pour quelque temps l'envoi d'un officier à Vienne, qu'il ne fallait pas trop presser cette Cour, qu'il était parfaitement content de ce qu'il savait de ses dispositions. « Je ne « sais pas, a-t-il continué, si nous devons également « bien augurer de celles de la Cour de Londres; je ne « suis pas sans inquiétudes à cet égard. » J'ai observé que je ne concevais pas ce qui pouvait lui avoir inspiré ces inquiétudes, et comment l'extrême facilité avec laquelle le gouvernement anglais avait con-

senti à envoyer un négociateur, ne les avait pas complétement calmées. — Il m'a répondu qu'elles étaient fondées sur *l'accueil très-froid* que leurs premières ouvertures avaient trouvé à Londres, et sur ce qu'il croyait pressentir que l'Angleterre leur ferait *de bien dures conditions.* « Ce serait malheureux, a-t-il poursuivi, « mais nous saurions prendre notre parti. Avec l'esprit « dont aujourd'hui le pays est animé partout, nous ne « manquerions pas de ressources pécuniaires ; et quoi- « que peu versé moi-même dans ces objets, je sais par « ce que d'autres m'ont dit, que nous pourrions faire « une ou deux campagnes, sans recevoir de subsides de « l'étranger. » J'allais produire mes objections, lorsqu'il m'a interrompu pour ajouter avec beaucoup de vivacité : « Quoi qu'il en soit, les ministres anglais se « rendraient bien responsables, s'ils pouvaient sacri- « fier, *à un point d'honneur outré*, ou *à un ressentiment* « *particulier*, la plus belle occasion qu'ils aient encore « eue pour coopérer à l'affranchissement de l'Europe. « Ils feraient un mauvais calcul dans tous les cas ; « vainqueur ou vaincu, le roi de Prusse trouverait « toujours le moyen de leur faire regretter un jour « une *indifférence cruelle* ou *une opiniâtreté déplacée.* »

« Ce langage, que je ne pouvais attribuer qu'à des préventions invétérées contre l'Angleterre, ou au trouble d'une mauvaise conscience, se roidissant de loin contre des obstacles dont elle ne se sentait que trop responsable, me parut tout à fait extraordinaire. Il me parut de plus particulièrement dangereux dans la bouche de celui qui influait de la manière la plus directe sur les opinions personnelles du Roi, et dans un moment où la Prusse ne pouvait expier ses torts que par la condescendance la plus illimitée. Je crus donc devoir le relever sans beaucoup de ménagement. Je lui dis que je trouvais ces plaintes, non-seulement

prématurées, mais encore arbitraires et injustes; que, selon moi, le gouvernement anglais avait fait preuve d'une magnanimité peu commune en se prêtant sur-le-champ à des négociations avec une puissance qui l'avait si cruellement offensé; que le soupçon d'un *ressentiment particulier* ne pouvait pas même atteindre les hommes publics de l'Angleterre; que celui *d'une indifférence cruelle* sur le sort du continent serait exclu par leur intérêt évident, s'il ne l'était pas par la libéralité de leurs principes; et que, quant à ce qu'il craignait de leur *opiniâtreté*, je ne voyais pas même sur quoi pouvait porter cette crainte, puisque, si j'étais bien instruit, on leur avait, du moins éventuellement, offert la restitution du seul objet sur lequel ils pourraient *s'opiniâtrer*. J'ai ajouté qu'il ne pouvait pas ignorer qu'il y avait à peine quinze jours que l'Europe était encore remplie d'incrédules sur la sincérité du changement inattendu survenu dans le système de la Prusse; que j'aurais été moi-même de ce nombre, si des circonstances particulières ne m'avaient pas mis dans le cas d'en reconnaître à temps la réalité; que, loin d'être surpris de l'accueil froid qu'il disait avoir été fait à Londres à leurs premières propositions, je ne revenais pas de mon étonnement de ce que l'Angleterre y était entrée *sitôt;* que si le comte *Haugwitz*, au lieu de m'annoncer l'arrivée prochaine d'un négociateur anglais, m'eût annoncé la conclusion de la paix entre l'Angleterre et la France, je n'en aurais été que médiocrement frappé; et que si un contre-temps pareil avait coïncidé avec le moment où une nouvelle guerre continentale allait éclater, je soutiendrais encore qu'il serait souverainement injuste d'en accuser le gouvernement anglais.

« Ces observations ont paru le faire rentrer en lui-même. Il a changé de ton. Il s'est rappelé, en plai-

santant, d'anciennes discussions que nous avions eues à Berlin sur la politique anglaise, et m'a dit qu'au moins je ne lui ferais pas le tort de croire qu'il donnait encore dans les trivialités des *** (nommant des personnages ridicules que nous avions connus autrefois) *sur l'or et les intrigues de* Pitt, *les horreurs de la tyrannie maritime*, etc. — Puis il a passé brusquement à la Russie, en me disant : « Vous « m'avouerez au reste qu'il est difficile de trouver un « allié comme celui que nous avons dans cet empe- « reur *Alexandre.* » — Il s'est expliqué, en me racontant qu'en réponse au premier avis que le Roi lui avait donné de ses intentions, l'*Empereur lui avait écrit une letire qui serait un monument éternel de sa grandeur d'âme*; qu'il avait déclaré dans cette lettre qu'il ne s'agissait entre lui et la Prusse ni de négociations ni de stipulations; qu'il ne lui demanderait pas même ce qu'il comptait faire en cas de succès; qu'il s'en remettrait absolument à lui; que la seule chose qui l'intéressait, était de voir les Français bien et dûment battus; que, pour cet effet, il offrait au Roi la totalité de ses forces, et de l'argent même, s'il en avait besoin; qu'il saurait bien trouver les moyens pour réaliser toutes ses promesses, etc. — Je lui ai dit qu'avec l'idée infiniment respectable que j'avais eue depuis longtemps du caractère de l'empereur de Russie, je ne pouvais que féliciter la Prusse de ses bonnes dispositions à son égard; désirant seulement du fond de mon âme que celle-ci n'eût rien négligé pour que les secours qu'elle attendait de sa part arrivassent avant qu'il fût trop tard.

« A six heures, j'ai fait ma visite au duc de *Brunswic.* J'ai passé une demi-heure avec lui. Cette entrevue ne fut guère remarquable par les choses qui y furent traitées; car en vérité ce que le Duc me dit, se réduisit

à des phrases de peu de valeur intrinsèque; mais elle fut extrêmement intéressante par l'occasion qu'elle me fournissait d'examiner de près l'homme qui me parlait, et de le confronter, pour ainsi dire, avec l'opinion peu favorable que tant de juges compétents avaient prononcée sur lui. Je proteste qu'en me dégageant, autant qu'un homme peut le faire, de toute prévention établie contre ce prince, et décidé à le juger, comme si je n'avais jamais entendu parler de lui, je l'ai trouvé tel que les autres l'avaient caractérisé, et absolument au-dessous de sa tâche. Il y avait dans toute sa manière d'être, dans sa contenance, dans ses regards, dans ses gestes, dans son langage, quelque chose de mal assuré, de louche, d'impuissant; une agitation qui n'annonçait rien moins que la conscience de ses forces; un genre de politesse qui semblait demander pardon d'avance des revers qui devaient lui arriver; une modestie outrée qui ne pouvait être qu'affectation toute pure, ou excès de crainte de ne pas pouvoir répondre à l'attente publique. Il s'arrêta d'abord longtemps à me dire des choses flatteuses; ce qui, dans une aussi grande occasion, où je l'aurais cru trop occupé pour penser à des compliments, me parut tout à fait déplacé, et m'impatienta furieusement. A la fin, il entra en matière, et ce fut pour se lamenter beaucoup sur ce qu'on avait toujours cru pouvoir négocier et transiger avec *Napoléon*, lieu commun bien bizarre dans la bouche d'un homme qui plus qu'aucun autre avait prôné et nourri cette erreur. Il se mit ensuite à parler de l'Autriche, disant que, quoique tout à fait étranger aux mesures et combinaisons politiques, il soupçonnait cependant qu'on n'avait pas songé assez tôt à entamer une négociation avec cette puissance, ni employé tous les moyens convenables pour s'assurer de son concours, lequel était pourtant d'une nécessité absolument in-

dispensable. Enfin, il parla de la guerre, mais toujours en homme qui n'aurait rien eu de commun avec elle, qui se serait tout au plus réservé le rôle de juger ce que d'autres y feraient. Quoique fort embarrassé dans cette conversation je cherchai de temps en temps des tournures pour lui donner un caractère plus prononcé; mais je ne pus jamais y parvenir. Il me répéta, une fois après l'autre, d'un ton qui achevait de me déconcerter : « Pourvu qu'on ne fasse pas de grandes fau- « tes ! » Et lorsque enfin je pris la liberté de lui dire : « Mais, monseigneur, tout le monde doit espérer qu'on « n'en fera pas sous votre direction, » il me répondit : « Hélas ! je puis à peine répondre de moi-même; com- « ment voulez-vous que je réponde des autres? » — propos qui contrastait bien singulièrement avec sa situation, et avec les sentiments qui auraient dû le pénétrer à la veille d'aussi grands événements. —Nous fûmes interrompus par l'arrivée de plusieurs officiers qu'on annonça; et je me sentis si peu à mon aise que j'ai saisi avec empressement cette occasion favorable pour partir. — En descendant l'escalier de l'auberge, j'ai été arrêté pendant plusieurs minutes par une quantité d'hommes qui en obstruaient toutes les avenues; et je me suis livré aux réflexions les plus sombres sur tout ce que cette courte entrevue m'avait présenté de cruel dans l'avenir.

« Il y eut ce jour-là à Erfurth un événement, très-insignifiant en lui-même, mais qui semblait plus occuper le quartier général que ne l'aurait pu faire le gain ou la perte d'une bataille. Le ministre de France, *Laforest*, arriva tout à coup. On lui avait déclaré à Berlin que comme le général *Knobelsdorf* avait été retenu à Mayence, on ne lui garantissait pas qu'il passerait les frontières de la Prusse. Cependant, le comte *Haugwitz* l'a avoué lui-même, aucun ordre n'était

donné pour lui refuser le passage; et si avec les passeports qui lui avaient été délivrés pour quitter Berlin, il eût pris le chemin de Magdebourg et Cassel, personne ne l'aurait empêché de sortir. Son arrivée à Erfurth était, à tout prendre, le comble de l'effronterie; tout le monde en convenait, et on n'avait qu'à le lui faire entendre, et à lui signifier poliment l'endroit où on eût jugé convenable qu'il restât. Point du tout. Des délibérations solennelles s'ouvrirent. Les ministres, le duc de *Brunswic*, le Roi lui-même, tout s'agita comme si le problème le plus épineux était venu s'offrir à leurs méditations; cette affaire eut l'air de faire oublier la guerre. Il fut enfin résolu à neuf heures du soir, que M. et Mme *Laforest* passeraient la nuit à Erfurth, *sauf à délibérer de nouveau le lendemain* sur les mesures définitives à adopter dans un cas aussi hérissé de difficultés!

« Je me rendis chez M. de *Lucchesini* après cet incroyable conseil d'État. Je lui demandai si *Laforest* était porteur de quelque commission importante, ou s'il avait fait de son propre chef quelque nouvelle ouverture de négociation. Il me jura, en riant, que ni l'un ni l'autre n'était le cas; et je le savais bien, puisque *Laforest* avait déclaré sincèrement lui-même à des personnes qui le rencontraient en route, que depuis quinze jours il était sans nouvelles de Paris, et dans les plus terribles inquiétudes. Je témoignai donc tout mon étonnement de ce que, dans un moment aussi grave, on pût attacher tant de prix et sacrifier tant d'heures précieuses à un objet d'aussi peu de conséquence. M. de *Lucchesini* partageait complétement mon opinion; il me dit que je reconnaîtrais à cela un des plus malheureux défauts du comte *Haugwitz*, qu'il ne savait jamais mettre une juste proportion entre le temps qu'il consacrait à une affaire et

le degré d'importance qu'elle pouvait avoir, et qu'une misère l'absorbait souvent aux dépens des plus grands intérêts.

« Passant à d'autres objets, il m'a beaucoup parlé ce soir — de l'étrange conduite de M. *Oubril* à Paris, — de la sagesse et de la dextérité de celle de *Lauderdale*, — des affaires de Naples, sur lesquelles entre autres il est entré dans des détails qui ne peuvent pas trouver leur place ici, mais qui m'ont appris en substance *que la Cour de Naples n'a pas à se reprocher le fameux traité de neutralité*, signé l'année dernière dans un moment si malheureusement choisi; *que le marquis de* Gallo *l'avait négocié et conclu, sans ordre ni instruction quelconque; que la peur et les menaces ont extorqué la ratification; qu'ainsi l'indigne trahison de ce ministre,* trahison couronnée à la fin par un engagement formel avec le nouveau gouvernement, *a été la cause prochaine de la catastrophe finale de l'ancien.*

« Avant de partir, je me suis déterminé, non pas sans quelque répugnance, à lui parler de l'impression que m'avait laissée ma visite chez le duc de *Brunswic.* Je savais que, quelque disposé qu'il pût être à sympathiser avec moi à cet égard — et je m'aperçus bien qu'il ne l'était que trop — il ne m'en parlerait jamais à cœur ouvert. Car, outre que le Duc occupait une place de trop de conséquence pour qu'il eût pu décemment convenir de son incapacité totale de la remplir, c'était le Duc encore qui avait suggéré au Roi de garder M. de *Lucchesini* auprès de sa personne; en quoi, vu l'ensemble des circonstances où on se trouvait, il avait rendu un service réel. Le marquis, comme je l'avais prévu, tâcha donc de me rassurer de son mieux; mais il perdit absolument ses peines, je le connaissais déjà trop pour me méprendre sur son

opinion secrète, et pour ne pas entrevoir, à travers ses panégyriques officieux, la confirmation déplorable de mes craintes. »

Jeudi, 9 octobre.

« A neuf heures j'ai été introduit chez S. M. la Reine. Dans la disposition où je me trouvais déjà après tout ce que j'avais vu et entendu, avec des espérances bien plus faibles encore que celles que j'avais apportées au quartier général, avec des inquiétudes sérieuses et toujours croissantes, je redoutais, je puis le dire, cette audience. J'avais tort. Au lieu de m'embarrasser, elle m'a plutôt soulagé et relevé; et si la confiance n'avait pas été trop loin de moi, elle l'aurait fait rentrer dans mon cœur.

« Depuis un an j'avais entendu une infinité de bien de cette princesse. J'étais préparé à la trouver absolument différente de l'idée qu'on avait eue d'elle autrefois, mais je ne l'étais pas assez à cette réunion de grandes et belles qualités qu'elle déploya dans chaque moment d'un entretien d'environ trois quarts d'heure. Elle s'exprima avec une précision, avec une fermeté, avec une énergie, et en même temps une mesure et une prudence, qui m'auraient enchanté dans un homme; et, cependant, elle répandit sur tout ce qu'elle disait une teinte de sensibilité profonde, qui ne me laissa pas oublier un instant que c'était une femme que j'admirais. Pas un mot qui ne fût à sa place; pas un sentiment, pas une réflexion, qui ne fût d'une harmonie exquise avec le caractère général de ses discours; le tout un assemblage de dignité, de douceur et de charmes, tel que je crus ne l'avoir jamais rencontré. Elle me demanda d'abord ce que je pensais de cette guerre, et quel était mon espoir, en

ajoutant aussitôt : « Je ne vous fais pas ces questions « pour que vous m'inspiriez du courage; je n'en man- « que pas, Dieu merci ! et je sais d'ailleurs que si vous « en aviez mauvaise opinion, ce n'est pas à moi que « vous le diriez. Mais j'aime à savoir sur quoi des « hommes en état de juger peuvent fonder leurs espé- « rances, pour examiner ensuite si leurs motifs s'accor- « dent avec les miens. » Je lui dis tout ce qui se présentait à mon esprit pour faire ressortir le beau côté de la chose; j'appuyai principalement sur l'état de l'opinion publique, sur les dispositions favorables des contemporains, sur les vœux qui s'élevaient de toutes les parties de l'Allemagne pour le succès de l'entreprise de la Prusse. La Reine m'a répondu que pendant longtemps elle avait nourri des doutes, et des doutes bien pénibles sur la manière précisément dont le public, celui surtout des autres pays, envisagerait cette expédition, puisqu'elle ne savait que trop qu'on n'aimait pas la Prusse, et qu'elle comprenait aussi pourquoi on ne l'aimait pas; mais que, depuis quelques semaines, elle avait appris là-dessus des choses qui la rassuraient beaucoup. Elle a ajouté : « Vous connais- « sez le passé mieux que moi; mais le moment n'est-il « pas venu pour l'oublier? » — Elle se mit ensuite à parler longuement sur la guerre de 1805; et quoiqu'il y eût, dans tout ce qu'elle en disait, quelque chose qui paraissait trahir un fond d'inquiétudes secrètes et de lugubres pressentiments, cette partie de la conversation n'en fut pas moins, et peut-être par cette même raison, la plus intéressante de toutes. Je fus étonné de l'exactitude avec laquelle elle parcourut tous les événements, cita chaque date, retraça les moindres détails; mais je fus également étonné et vivement pénétré de l'intérêt, de la sensibilité, de l'émotion, avec laquelle elle parla des malheurs de la maison d'Au-

triche; plus d'une fois je vis ses yeux mouillés de larmes. Elle raconta entre autres, avec une simplicité touchante, que le jour où elle avait appris les premiers désastres de l'armée autrichienne, le prince royal son fils avait mis pour la première fois l'habit militaire, et qu'en le voyant, elle lui avait dit : « J'es-« père qu'au jour où tu pourras faire usage de cet habit, « la seule pensée qui t'occupera sera celle de venger tes « malheureux frères. » Elle s'informa avec beaucoup d'intérêt et de délicatesse de plusieurs circonstances personnelles, sur lesquelles je répondis aussi bien que je pus, et s'exprima sur l'Empereur et sur l'Impératrice absolument comme elle aurait pu désirer que, dans un cas analogue, on l'eût fait sur le Roi et sur elle-même[1]. Une circonstance qui me frappa, et qui ne fut certainement pas l'effet du hasard, c'est qu'au milieu des détails dans lesquels elle était entrée sur cette campagne, elle ne nomma pas une seule fois le général *Mack;* je crois qu'elle voulait éviter exprès tout ce qui aurait pu amener un parallèle en bien ou en mal, tout ce qui aurait pu m'engager à parler du général en chef de l'armée prussienne; aussi, tout en faisant mention de plusieurs généraux de cette armée, du prince de *Hohenlohe*, du prince *Louis*, de *Schmettau*, de *Rüchel*, de *Blücher*, de *Tauentzien*, etc., je remarquai que pas une fois elle ne prononça le nom du duc de *Brunswic*.

[1] « Je sens que ce passage et plusieurs autres de ce *Journal*, à cause de leur coïncidence frappante avec les événements qui se sont passés depuis, doivent nécessairement faire naître le soupçon d'avoir été écrits après coup. Mais j'atteste, par tout ce qui m'est sacré, qu'avec la seule différence d'une rédaction un peu plus soignée, tout est resté exactement tel que je l'avais composé pendant mon voyage, et que notamment le passage ci-dessus *est copié mot pour mot des notes que j'avais rédigées le jour même de cette conversation, et tout au plus trois heures après.* »

« Elle me demanda ensuite si j'avais lu un article du *Publiciste* où elle se trouvait indignement maltraitée. Je ne l'avais pas encore vu; elle en cita quelques phrases, puis elle dit : « Dieu sait que je n'ai jamais « été consultée sur les affaires publiques, et que je n'ai « jamais ambitionné de l'être. Si je l'avais été, je l'a- « voue, j'aurais voté pour la guerre; je crois qu'elle « était indispensable; notre position était devenue si « équivoque qu'il fallait en sortir à tout prix; il fallait « mettre un terme aux reproches et aux soupçons qui « pesaient sur nous; c'est bien moins par *calcul*, c'est par « *sentiment d'honneur*, c'est par *devoir*, qu'il fallait pren- « dre ce parti. »

« Elle parla ensuite sur la partialité qu'on lui reprochait pour les Russes; elle dit que c'était bien là la plus injuste et la plus absurde des accusations; qu'elle avait rendu justice, comme elle ne cesserait jamais de le faire, à l'ardeur, au dévouement, aux vertus de l'empereur *Alexandre;* mais que, loin de regarder la Russie comme l'instrument principal de la délivrance de l'Europe, opprimée par un conquérant dont la France était le point de départ, elle n'avait jamais considéré ses efforts que comme un dernier point d'appui pour les autres; *intimement persuadée que le grand moyen de salut se trouvait dans l'union la plus étroite de tout ce qui porte le nom d'Allemand.*

« On s'était beaucoup entretenu ces jours derniers de la répugnance que témoignait la Reine à quitter le quartier général. Les voix étaient partagées à ce sujet. Le plus grand nombre était prononcé contre toute prolongation de son séjour; des hommes même très-estimables la désapprouvaient, d'autres la blâmaient sans aucun ménagement; *Lombard*, par exemple, m'en avait parlé la veille dans des termes extrême-

ment durs. Quelques-uns toutefois en pensaient différemment; le général *Kalkreuth* entre autres m'avait dit à Auerstedt : « Protestez, chaque fois que vous en « trouverez l'occasion, contre le projet de renvoyer la « Reine; je sais ce que je dis, sa présence est absolument nécessaire. » Ce n'était pas à moi à décider entre ces avis opposés; la seule chose que je puis et que je dois dire, c'est que la conduite de la Reine a été, pendant tout ce séjour, à l'abri de la plus légère critique, marquée invariablement au coin de ce que la décence la plus recherchée, la dignité, la délicatesse, la modestie et la prudence pouvaient prescrire à une princesse de son rang, dans la situation peu commune où elle se trouvait. Je crois même que, tout bien examiné, et en mettant à part le danger qu'elle pouvait courir, mais qui était nul à ses yeux, j'aurais voté aussi pour qu'elle restât; rien ne pouvait la remplacer auprès du Roi, et comme elle ne paraissait presque point en public, et n'avait aucune prétention à paraître, l'avantage de sa présence l'emportait sur les inconvénients.

« Ayant tant entendu discuter cette matière, j'étais curieux de m'en instruire un peu à la source. J'ai saisi une occasion pour dire à la Reine : « Je sais qu'on « est fort occupé à Dresde de l'espoir d'y posséder « Votre Majesté pour quelques jours. » — Voici ce qu'elle m'a répondu : « Je vous avoue que, dans d'au- « tres circonstances, un séjour à Dresde m'aurait fait « grand plaisir; à présent je n'en jouirais pas, ma tête « est trop remplie de choses sérieuses. Je ne sais pas « au reste ce que je deviendrai. En ceci, comme en « tout, je me soumets aux ordres du Roi. Je crains de « retourner à Berlin, je crains les bruits alarmants « auxquels on est toujours en proie à une grande dis- « tance du théâtre des événements; vous savez combien « la malveillance est active. (Elle avait dit la veille à

« M. de *Goetzen* : Comment pourriez-vous me reléguer « à Berlin? Vous voulez donc que j'apprenne les nou« velles de la guerre par M. de *Bray*[1]?) Je le dis fran« chement; autant que cela dépendra de moi, je reste« rai; le Roi m'a heureusement permis de l'accompa« gner encore demain, je ne partirai que lorsqu'il le « voudra. »

« Elle ne m'avait absolument rien dit pour mon propre compte, ni au commencement, ni dans tout le cours de l'audience, ce que j'ai trouvé d'un tact et d'une dignité parfaite. Ce n'est qu'en me congédiant, qu'elle m'a honoré d'une seule petite phrase, mais d'un genre si exquis que je ne l'oublierai jamais. — Mme la duchesse de *Hildbourghausen*, sœur de la Reine, a assisté à toute l'audience.

« En sortant du palais, j'ai rencontré une quantité de troupes; c'était une partie des régiments revenant de Gotha et Eisenach. Le Roi était à cheval; *Goetzen*, derrière lui, s'est approché de moi, et m'a dit : « Excellente nouvelle! Les Français ont attaqué « *Tauentzien*, et il les a bravement repoussés. » — Un autre officier que j'ai rencontré m'a dit qu'un courrier était arrivé de Vienne avec la nouvelle que l'Empereur avait déclaré sa neutralité. — Je me suis rendu chez le comte *Haugwitz* pour vérifier tous ces récits.

« Je l'ai trouvé avec le marquis *Lucchesini*. On m'a montré d'abord le rapport du général *Tauentzien*. Il y était dit que les Français s'étaient avancés sur lui le 7 et le 8, et avaient fait mine de l'attaquer; mais que le trouvant prêt à les recevoir, ils avaient abandonné leur projet, après avoir perdu quelques hommes; qu'après cela il avait fait sa retraite de Hof à Schleitz dans le meilleur ordre possible, telle qu'elle lui avait

[1] M. de Bray était alors ministre de Bavière, à Berlin.

été prescrite. La seule chose qu'il ajoutait à ce rapport était l'observation, sans doute un peu prématurée, « que l'ennemi avait montré dans cette tenta- « tive *une certaine timidité* qu'on ne lui connaissait « pas habituellement. » Quoique très-content du général *Tauentzien*, très-content surtout de ce que je croyais sa jonction avec le corps du prince *Hohenlohe* opérée sans perte et accident (car alors nous ne pouvions pas savoir ce qui se passait en ce moment même à Schleitz), je ne pouvais cependant point accorder à cet événement le titre d'une affaire, bien moins encore d'un succès, attendu qu'il n'y avait eu aucun engagement quelconque. Je fus donc extrêmement étonné, lorsque j'appris que le comte *Haugwitz* avait l'intention d'en faire le sujet d'un bulletin imprimé, qui serait envoyé par des courriers à Berlin, Dresde, Vienne, je crois même à Saint-Pétersbourg et Londres. Je l'entendis dire sur cela les choses les plus extraordinaires, pour ne pas dire les plus extravagantes. Je ne dissimulai point mon opinion, d'autant moins que je m'aperçus bientôt que le marquis la partageait absolument; nous réunîmes nos efforts pour combattre l'idée de ce bulletin, qui, ne pouvant offrir aucun détail, par la bonne raison qu'il n'y en avait aucun dans le rapport, aurait commencé l'histoire de cette guerre par celle de la retraite paisible d'un corps avancé. Le comte *Haugwitz* insista toujours. — Dans les intervalles de cette discussion reparut d'un moment à l'autre l'étrange et ridicule affaire de M. *Laforest;* il n'était pas parti; on avait encore tenu un Conseil, rien n'était décidé; cet objet, je le vis bien, l'emportait pour le coup sur tous les autres. — En revenant à celui du bulletin, il fut enfin résolu, après de longs débats, qu'il n'y en aurait point d'imprimé, mais qu'un courrier serait expédié à Dresde avec la

nouvelle de l'événement; le comte *Haugwitz* allait s'enfermer pour trois heures, cherchant une rédaction qui ne donnât ni trop, ni trop peu d'espérance à l'électeur de Saxe. J'avoue que je n'avais jamais été plus frappé de la modicité des moyens du comte *Haugwitz*, et du peu de proportion entre sa tâche et sa tête; le marquis de *Lucchesini* me jeta de temps en temps des regards qui me prouvaient qu'il lisait dans mon âme. Enfin, les incidents de cette matinée, joints à une quantité d'autres données que j'avais recueillies les jours précédents, me confirmaient définitivement dans l'opinion que ce ministre, que presque tous ses contemporains regardaient comme un artiste consommé en fait de ruses et de profondeur politique, n'était au fond qu'un homme faible et borné, dont les fautes nombreuses et cruelles résultaient bien moins d'une volonté déterminée au mal, que d'une incapacité perpétuelle de mieux faire.

« Il fut aussi question du dernier courrier de Vienne. On m'assura qu'aucune déclaration n'avait été faite sur la neutralité, qu'au contraire il avait été dit au comte *Finkenstein* que l'Empereur ne s'engagerait à rien, qu'il n'y aurait qu'une neutralité de fait, et que cette mesure n'empêcherait pas même qu'on envoyât un officier au quartier général prussien. Tout cela devait avoir été dit avant le retour de l'Empereur à Vienne; on ajouta que le Roi en était extrêmement satisfait. On ne me montra cependant pas la dépêche, comme on l'avait fait quelques jours auparavant à l'arrivée du dernier courrier, et cette circonstance me fit soupçonner qu'il y avait des choses dont on n'était pas absolument content, et qu'on aimait mieux me cacher. Ce qui vint à l'appui de ce soupçon, c'étaient les nouvelles instances qu'on me fit dans ce même moment pour m'engager à écrire à Vienne, instances

dans lesquelles cette fois-ci M. de *Lucchesini* se joignit à M. de *Haugwitz*. Mon parti était pris à cet égard; mais je sentais bien que les objections légères par lesquelles j'avais combattu la première proposition de ce genre ne me tireraient pas d'affaire contre la seconde. Je me décidai donc à alléguer, avec les modifications que la politesse pouvait exiger, le véritable motif de mon refus; je déclarai franchement que je ne voulais pas écrire, parce qu'une lettre datée d'Erfurth n'aurait pas même cet air de liberté et de véracité qu'il lui faudrait pour produire son effet. M. de *Lucchesini* m'entendit à merveille, et ne me pressa plus après cette déclaration; ce qui, probablement, détermina le comte *Haugwitz* à abandonner aussi ses instances.

« Après avoir dîné chez le comte *Haugwitz*, je fus, non-seulement témoin, mais acteur moi-même dans une autre scène, bien propre à caractériser les personnes qui dirigeaient la pièce. J'avais rédigé une *proclamation aux troupes*, d'après le vœu manifesté la veille. Le Roi en avait été content, mais ne l'avait pas trouvée assez populaire. Il avait dit au comte *Haugwitz* : « Sehr schöne Sachen, aber *zu vornehm;* « ich wünschte, dass auch die Soldaten es verständen. » J'ai représenté au comte *Haugwitz* que ce que le Roi demandait était une chose inexécutable; qu'une pièce calculée en même temps sur les premières classes de l'armée, et sur la conception du simple soldat, était un problème contradictoire; que, pour se mettre à la portée de celui-ci, il vaudrait mieux faire une adresse à part, et laisser l'autre comme elle était. Cet avis ne fit pas fortune. De longues et fatigantes discussions s'établirent sur chaque phrase de la proclamation. Le comte *Haugwitz* me dit que le Roi attachait un si grand intérêt à cette pièce, qu'il s'en était occupé pendant toute la matinée; il me sollicita constamment d'essayer

de la rendre « un peu plus vulgaire. » J'y ai travaillé pendant une heure; j'y ai fait tous les changements qui m'ont paru conduire au but, quoique bien persuadé que je n'y parviendrais jamais, puisque la nature de la chose s'y opposait; car il y avait plusieurs grands passages de ma première rédaction dont le Roi n'avait pas voulu qu'on retranchât un mot. Enfin, le comte *Haugwitz* la lui a présentée de nouveau. Il m'a fait appeler à six heures du soir, et me l'a rendue toute couverte de notes, de corrections et d'additions que le Roi avait écrites lui-même, la plupart au crayon, quelques-unes indéchiffrables. Il m'a comblé d'excuses sur ce qu'on me tracassait tant pour cette pièce, ayant l'air de croire que je pourrais en être fâché, malgré toutes les protestations, mêlées de quelques plaisanteries, par lesquelles je me suis défendu contre ce soupçon. Après cela il m'a déclaré que la pièce ne pouvait absolument pas rester dans l'état où le Roi l'avait mise. Il y avait, en effet, des incorrections de style, et une confusion d'ancien et de nouveau à laquelle il était difficile de remédier. Le comte *Haugwitz* prétendait donc que je procédasse à une nouvelle rédaction, dans laquelle je conserverais des phrases du Roi ce qui me paraîtrait bon et admissible. Après quelques moments de réflexion j'ai cru devoir me refuser à cette proposition; je lui ai dit que je n'étais point du tout retenu par ce qu'il pouvait y avoir de pénible dans ce nouveau travail, mais qu'il me paraissait tout à fait contraire au respect que je devais au Roi de traiter de la manière indiquée une pièce à laquelle il avait travaillé de main propre, qu'une opération pareille lui déplairait peut-être beaucoup, et que je voyais Son Excellence trop embarrassée elle-même pour croire qu'elle pût répondre de l'issue. Il était, en effet, dans un embarras difficile à peindre,

et qui m'aurait fait rire, si le moment avait été moins sérieux. Il me demanda donc avec instance de lui proposer un autre expédient; car telle qu'elle est, répéta-t-il toujours, elle ne peut pas être imprimée et publiée. Je lui proposai à la fin de dire au Roi que nous n'avions pas pu déchiffrer ses notes (ce qui était vrai en grande partie), et qu'il daignât faire transcrire la pièce par quelqu'un habitué à lire son écriture. Je nommai le comte *Goetzen*, sachant que s'il en était une fois chargé, l'affaire se trouverait en bonnes mains, et serait terminée sans de nouveaux incidents, d'autant plus que j'étais sûr que le Roi aimerait mieux s'adresser à lui qu'à tout autre. Cette proposition soulagea singulièrement le comte *Haugwitz;* le Roi l'adopta; *Goetzen* fit de son mieux pour amalgamer les notes du Roi avec mon texte; et il en résulta finalement un ouvrage de marqueterie, qui fut imprimé le lendemain en grande hâte, et qui, malgré sa bigarrure et ses imperfections, aurait pu produire quelque effet, si la marche rapide des événements ne lui avait pas enlevé jusqu'au temps qu'il eût fallu pour le répandre et pour le lire.

« A huit heures du soir, j'ai vu le général *Kalkreuth*, arrivé à Erfurth dans la journée. Il m'a demandé comment j'avais trouvé l'état des choses. Je lui ai dit qu'il m'offrait une quantité de raisons pour nourrir les plus sérieuses inquiétudes, et que rien que la confiance toujours égale, manifestée par un grand nombre d'officiers en dépit de tous les symptômes alarmants, ne leur tenait encore une espèce de balance. Il ne s'est rétracté sur aucune de ses tristes prédictions. Il a dit que *le terme fatal avançait à grands pas*, et que, comme rien d'essentiel n'était changé, à moins qu'il ne se fît un miracle en leur faveur, le résultat serait tel qu'il l'avait annoncé.

« J'ai passé le reste de la soirée avec le marquis de *Lucchesini*. Je lui ai parlé ouvertement sur plusieurs circonstances inquiétantes, sur la fluctuation et le décousu que je remarquais dans les mesures militaires, sur le caractère de plusieurs personnages dirigeants, tel que peu à peu il se développait à mes yeux.—*Laforest* était toujours à Erfurth ; ce n'est que ce soir qu'après tant d'inutiles discussions on s'était enfin déterminé à l'envoyer *le lendemain* à Langensalza. Je n'ai pas pu m'empêcher de dire au marquis que cette affaire m'avait beaucoup affecté, non pas par elle même, puisque après tout le séjour de M. *Laforest* au quartier général était tout au plus une chose indécente, mais point une chose dangereuse ; mais à cause de l'irrésolution, de la faiblesse, et, pour tout dire, de la petitesse que le duc de *Brunswic*, et surtout M. de *Haugwitz* avaient montrée dans un cas aussi simple. Il en est tombé d'accord à l'instant; il en a sincèrement gémi lui-même. C'est à cette occasion qu'il m'a dit que, sans s'aveugler sur son propre mérite, il regardait comme un véritable bonheur que le Roi l'eût retenu auprès de lui ; qu'il s'était fait la loi de ne se mêler absolument que des objets sur lesquels on le consultait, et que, pour ne pas donner de l'ombrage, ou faire de la peine au comte *Haugwitz*, il n'avait pas écrit une ligne, depuis qu'il se trouvait au quartier général, mais qu'en effet il ne savait pas trop ce que seraient devenues les affaires, s'il n'avait pas sans cesse assisté, poussé, réveillé et orienté le comte *Haugwitz;* qu'il ne savait jamais « ni commencer ni finir une « affaire, » et que personne n'était moins propre à travailler dans un moment de crise et de difficulté. — Après une déclaration pareille, j'ai cru pouvoir me livrer aussi à quelques remarques de ma part. Je lui ai dit que tout cela faisait trembler, que je ne concevais

pas ce que deviendrait le Roi, placé entre un général en chef tel que le Duc dans mon opinion, quoique lui (M. de L.) eût l'air de la combattre, et un ministre tel qu'il était obligé lui-même de peindre M. de *Haugwitz;* que si je ne le voyais pas, lui — et je parlais ici avec pleine conviction — soutenir le mouvement, et monter les ressorts, je craindrais tout de bon que la machine ne s'arrêtât entièrement. Je lui ai demandé encore si, avec un caractère tel que nous le connaissions au comte *Haugwitz,* il n'y avait pas tout à redouter pour la stabilité des bases de l'entreprise, et si d'un jour à l'autre on ne devait pas s'attendre à un nouveau changement de système, surtout en cas de quelque revers. Il me répondit : « Oh ! pour cela non ! « il ne peut plus retourner sur ses pas; le mouvement « général l'entraîne. Et d'ailleurs, je vous en réponds, « personne n'est aujourd'hui plus acharné contre « *Napoléon* que le comte *Haugwitz* et *Lombard.* L'un « et l'autre, comme je vous l'ai dit, ont cru l'avoir « dans leurs poches; ils ont été trompés et humiliés; « ils ne lui pardonneront jamais. »

Vendredi, 10 octobre.

« Le quartier général devait se transférer à Blankenhayn; les régiments de la seconde ligne du centre devaient défiler devant le Roi, avant qu'il s'y rendît. Le Roi est parti à cheval à neuf heures du matin; immédiatement après, la Reine l'a suivi avec deux voitures, auxquelles elle avait réduit toute sa suite. (Il n'y avait plus que Mme de *Voss,* Mlle de *Tauentzien,* M. de *Buch,* et deux femmes de chambre.) Ils se sont arrêtés plus de deux heures hors de la porte d'Erfurth pour voir passer les régiments. C'étaient deux bataillons des gardes à pied, le batail-

lon de la vieille garde, le régiment du Roi-infanterie, celui du duc de *Brunswic*, celui des gardes du corps, celui des gendarmes, celui des dragons de la Reine, et un autre régiment de cavalerie. J'avoue qu'en voyant ces troupes, aussi belles, aussi fraîches, que si elles sortaient pour la première fois de leurs quartiers, les officiers remplis d'enthousiasme, les hommes d'une tenue superbe, les chevaux de la plus grande beauté, — malgré tout ce que je savais pour trembler, je me suis abandonné un moment au charme trompeur de l'espérance ; mais ce fut aussi la dernière fois que ce sentiment entra dans mon cœur.

« La colonne diplomatique ne devait partir d'Erfurth que le lendemain. Le comte *Haugwitz* nous dit que, le calme ayant succédé aux tempêtes, nous jouirions ce jour de notre liberté. Il me confia en particulier que rien ne le soulageait tant que de se voir délivré de ces éternels Conseils de guerre, qui lui mangeaient tout son temps. Il est vrai que c'était une chose bien bizarre que de voir MM. de *Haugwitz* et de *Lucchesini* occupés pendant la plus grande partie de la journée à assister à des délibérations militaires, où surtout le premier de ces ministres, qui en savait à peine assez pour s'orienter sur une carte de poste, devait être d'une ressource merveilleuse. Ce qu'on appelait à Erfurth un Conseil de guerre, était composé du Roi, du duc de *Brunswic*, du maréchal de *Moellendorf*, du colonel *Kleist*, aide de camp général du Roi, de MM. de *Haugwitz* et de *Lucchesini*. Jamais d'autres généraux ne furent admis ; et au lieu de consulter les talents, qui n'étaient pas rares dans cette armée, et l'expérience militaire qui, quoique plus clair-semée, n'y manquaient cependant pas absolument, on fatigua en pure perte des hommes dont les heures précieuses appartenaient à de tout autres travaux, et les détour-

nait absolument de ceux-ci, au grand détriment des plus importantes affaires.

« Nous avons dîné chez le comte *Haugwitz*. Il était de la meilleure humeur du monde. M. *Laforest* venait d'être expédié ; l'affaire de la *proclamation* était terminée ; le *manifeste* s'imprimait à Weimar, sous la direction de M. de *Schladen;* d'un moment à l'autre on attendait l'arrivée de lord *Morpeth* (que l'on croyait parti de Hambourg le 2 ou le 3), et d'un général russe qu'une lettre de Berlin avait dit en route. Quant aux affaires militaires, la retraite du général *Tauentzien* sur Schleitz paraissait au comte *Haugwitz* le présage des plus grands succès. Tout enfin semblait lui sourire, et qui aurait assisté à ce dîner, ne se serait guère imaginé que ce jour, *que cette heure-là même, commençait la défaite de l'armée et la chute de la monarchie prussienne.*

« Après dîner, j'ai été dire adieu à *Lombard*, qui devait partir pour Berlin le lendemain. La manière dont le Roi s'était séparé de lui annonçait plutôt toute autre chose qu'une disgrâce ; et les bruits qu'on a fait courir là-dessus étaient dénués de toute espèce de fondement. Je l'ai trouvé extrêmement ému ; il m'a remercié de la manière la plus affectueuse du bien qu'il prétendait être résulté de mon séjour ; il m'a dit que le Roi y était également sensible, et que, dans des temps plus tranquilles, il s'en souviendrait avec reconnaissance. Il a même ajouté que si, sous quelque rapport que ce fût, le Roi pouvait m'être utile, il répondait d'avance de tout ce que je pouvais lui demander. Je lui ai dit que la bonne opinion de Sa Majesté était le seul objet de mes vœux ; que je ne demandais au Roi que des succès, et la délivrance de l'Allemagne.

« Mon but étant de chercher des éclaircissements par-

tout où il y avait une chance d'en trouver, je n'ai pas repoussé l'occasion d'entamer ce soir une conversation avec M. de *Bohm*, attaché depuis dix ans à la légation prussienne à Paris, homme de peu de moyens, exclusivement occupé de ses affaires particulières, mais que sa position n'en avait pas moins mis dans le cas d'observer ce qui se passait autour de lui. Dans une époque comme celle où je me suis trouvé à Erfurth, tous les cœurs s'ouvrent, tous les secrets percent; chacun a le besoin de prouver aux autres que lui aussi a prévu et calculé les événements. — Je pouvais tirer de celui-ci quelques renseignements sur les dernières démarches de M. de *Lucchesini* à Paris. Malgré la sincérité avec laquelle il m'avait parlé lui-même sur la plupart des choses passées, la bienveillance personnelle avec laquelle il m'avait traité à Erfurth, l'agrément de sa conversation, l'amabilité toujours égale de son commerce, et tant de qualités attrayantes par lesquelles il savait captiver tout le monde, je n'avais jamais pu oublier le rôle qu'il joua dans les longs égarements de la Prusse, et j'étais fort intéressé à savoir comment il avait pu se résoudre à changer de conduite aussi subitement, et à travailler lui-même pour amener la rupture avec la France. J'ai donc demandé à *Bohm* si, avec l'attachement connu que le marquis avait toujours eu pour Paris, *la nécessité de faire des rapports qui préparaient la perte de sa place n'avait pas paru l'affliger beaucoup*. Il m'a dit que si le marquis n'eût pas été entièrement convaincu que, de manière ou d'autre, l'amitié entre la France et la Prusse touchait à sa dernière heure, et qu'en dissimulant la vérité, il se rendait responsable en pure perte, il ne se serait pas déterminé à parler comme il avait fait dans ses rapports. Cette réponse était suffisamment claire, mais l'entretien une fois en train, il y donna encore

beaucoup de développements. Il me dit qu'il n'avait jamais eu à se plaindre de M. de *Lucchesini*, et qu'il ne lui voulait aucun mal, mais qu'il avait toujours complétement désapprouvé sa conduite politique; *qu'il n'hésitait même pas à le regarder comme le plus coupable de ceux qui avaient soutenu l'ancien système;* puisque les autres avaient au moins eu pour excuse, ou de n'être pas assez instruits pour juger le mal dans toute son étendue, *ou d'avoir été entraînés par les caresses et protestations d'amitié du gouvernement français;* tandis que le marquis avait trop connu le fond de la chose pour s'y méprendre, et avait été trop maltraité par *Napoléon* pour ne pas le détester cordialement; qu'ainsi *le seul motif* qui ait pu l'engager à ne pas dire les choses comme il les voyait, *se trouvait dans son malheureux attachement à la place qu'il occupait à Paris;* que cet attachement s'expliquait en partie par l'empire illimité que Mme de *Lucchesini* exerçait sur lui; que celle-ci, *qui n'aurait pas troqué Paris contre le paradis*, s'évanouissant à l'idée seule de le quitter, tourmentait sans cesse son mari pour qu'il employât tous les moyens qui pouvaient prolonger son séjour. De là, selon M. de *Bohm*, « son long silence, ses « tergiversations continuelles, et ses efforts toujours « renouvelés pour prévenir une rupture avec la France, « malgré tout ce qui en annonçait la nécessité. » — Cette explication ne suffisait certainement pas pour rendre compte de tout ce qu'elle prétendait embrasser, mais je n'en crois pas moins qu'elle contenait un fond de vérité.

« Ce soir enfin j'ai eu la dernière conversation suivie avec M. de *Lucchesini* lui-même. Elle est devenue particulièrement intéressante; aussi s'est-elle prolongée jusqu'à deux heures du matin.

« En observant que, depuis plusieurs semaines, on

était sans nouvelles de Saint-Pétersbourg, il a vivement déploré la lenteur et l'indécision par laquelle on s'était privé d'une assistance plus prompte de la Russie. Il m'a dit, — et M. de *Haugwitz* m'avait déjà confié la même chose, en rejetant tout le tort *sur le Roi,* — qu'au lieu d'expédier M. de *Krusemark,* comme on aurait pu et dû le faire, avant la fin du mois d'août, on s'était malheureusement avisé de vouloir attendre le premier rapport de *Knobelsdorf*, et que, ce rapport n'étant arrivé que le 17 septembre, ce ne fut que le 18 que M. de *Krusemark* partit de Berlin. Il ne pouvait donc être arrivé à Saint-Pétersbourg que le 30; par conséquent l'ordre de se mettre en marche n'ayant pas pu parvenir aux troupes russes avant le 6 ou 7 octobre, il était impossible qu'elles se trouvassent sur le théâtre de la guerre avant la mi-novembre. Il a articulé tout ce calcul d'un ton d'inquiétude et d'humeur qu'il ne lui arrivait pas souvent de prendre. Il m'avait dit plus d'une fois : « Nous pouvons seuls *commencer* la guerre, « mais nous ne pouvons pas la *continuer*, et bien moins « encore la *finir* seuls. » Cette fois-ci il avait l'air de craindre que même la première partie de la tâche ne serait pas sans difficulté.

« C'était là le moment que j'ai cru devoir saisir pour discuter avec lui la grande et épineuse question qui depuis longtemps me pesait sur le cœur; et j'ai senti que, pour ne pas manquer mon but, il fallait l'aborder sans détour. Je lui ai donc dit brusquement que, tout bien considéré, j'étais encore à comprendre pourquoi ils avaient choisi le moment actuel pour commencer la guerre. Il m'a paru vivement frappé, et il m'a dit : « Comment donc? Je ne m'attendais pas à cela. Après « tout ce que vous savez maintenant, vous m'adressez « encore une objection pareille? » — J'ai répondu que j'avais précisément voulu attendre le moment où je

serais bien informé de tout, pour lui présenter mes doutes sur un objet sur lequel lui seul était en état de me donner les derniers éclaircissements. Je me suis alors amplement expliqué. Je lui ai dit en substance : que mon principe fondamental avait été de tout temps que le seul et unique moyen pour rétablir l'équilibre contre la France, se trouvait dans une réunion sagement concertée de tout ce qui restait de forces à l'Europe; que pour réaliser un état de choses conforme à ce principe, la réunion des deux grandes puissances de l'Allemagne m'avait constamment paru la première et la plus essentielle des conditions; que l'année dernière j'avais pleinement désespéré du succès, aussitôt que je m'étais aperçu qu'on le croyait possible sans le concours assuré de la Prusse; qu'à moins d'une inconséquence palpable, je ne pouvais pas en juger autrement, lorsque je voyais se préparer la même entreprise sans que l'on pût compter sur l'Autriche; que, dans l'un comme dans l'autre cas, les secours de la Russie, quelque grands et respectables qu'ils pussent être, ne balançaient pas dans mon esprit l'absence de la donnée fondamentale, convaincu, comme je l'avais toujours été, que, lorsqu'il s'agissait d'une guerre contre *Napoléon*, la Russie, par la nature des choses, ne pouvait être ni l'équivalent de la Prusse pour l'Autriche, ni l'équivalent de l'Autriche pour la Prusse; que plusieurs conjonctures connues rendaient même la position de la Prusse particulièrement problématique et difficile; que lorsqu'elle avait pris sa résolution, elle ne savait pas même avec certitude (il en était souvent convenu, quoique ajoutant toujours que toutes les probabilités étaient *contre*) si l'empereur de Russie ratifierait, ou non, le traité du 19 de juillet; que, brouillée avec l'Angleterre, elle savait bien moins encore, et savait à peine aujourd'hui si celle-ci lui accorderait des

subsides, et à quelles conditions elle les accorderait; que pour commencer sous des auspices aussi précaires, dans une époque où les armées françaises se trouvaient au cœur de l'Allemagne, dans une saison si fort avancée, sans allié proprement dit, sans ressource certaine en cas de revers, une guerre où la Prusse jouait évidemment de son existence, il aurait fallu, selon moi, des motifs, non-seulement de la première force, mais encore de la première urgence. « Et vous ne les « admettez donc pas? m'interrompit-il. — Franche« ment, non! j'admets que vos motifs sont justes et « puissants; je serais bien le dernier à le nier; mais « je ne puis pas les trouver *urgents;* pas tels qu'ils « devraient l'être à mes yeux pour justifier, dans les « circonstances données, une explosion instante et su« bite. — Et tout ce qu'on vous a fourni *de preuves « de la malveillance et de la perfidie de* Napoléon, *de « ses projets contre nous et contre tout le monde?* — « Je n'en avais pas besoin pour savoir qu'il méditait « votre destruction; aurais-je pu en douter un instant? « Mais tout ce qui m'a été communiqué jusqu'ici, et « je présume que je n'ai plus rien à apprendre, ne « m'explique pas, je persiste à le dire, la nécessité « d'une guerre immédiate. Il ne vous aurait pas atta« qués avant l'hiver; il ne vous aurait pas même en« levé sans façon votre pays de Hanovre; car la paix « avec l'Angleterre n'était pas signée, et il aurait fallu « du temps pour l'exécuter; toutes les autres demandes « ou chicanes auraient admis des négociations. Quant « aux menaces, aux insultes, aux affronts dont vous « auriez été, sans doute, assaillis au premier signal de « résistance, je ne dis pas, Dieu m'en préserve, que « vous auriez dû y rester indifférents; mais il m'est « permis de croire que, les ayant dévorés en secret « pendant un si grand nombre d'années, vous auriez pu

« les ignorer pour quelques mois. Si j'avais eu à donner un avis, voici ce que j'aurais proposé : tout dissimuler pour le moment; affecter la plus grande soumission; employer l'hiver à familiariser en secret « les autres puissances avec la révolution opérée dans « votre système politique; s'arranger par une voie détournée avec l'Angleterre, s'assurer complétement « de la Russie; profiter de ses bonnes dispositions « pour inspirer la confiance à l'Autriche; et délibérer « ensuite sur l'époque et les moyens pour réaliser subitement quelque grande et puissante mesure. »

« J'avais tant médité ce sujet, jour et nuit, que mon raisonnement, je puis le dire, coulait de source. Le marquis n'y était point préparé; le silence que j'avais gardé jusqu'ici sur cette question aussi majeure que critique, lui avait fait croire que je donnais aveuglément dans leurs plans; et mon horreur très-fortement prononcée pour l'exécrable tyrannie qui nous écrase, mon désir ardent et connu de voir arriver le moment de la délivrance, l'avait confirmé dans cette opinion. Son état, pendant que je parlai, l'inquiétude exprimée sur sa figure, sa contenance, ordinairement à toute épreuve, mais cette fois-ci visiblement embarrassée, tout me prouva d'une manière indubitable qu'au fond de son âme il était tout à fait d'accord avec moi. Voici cependant la tournure qu'il prit pour me répondre. Il me dit que je ne pouvais pas ignorer que, soit qu'elle l'ait mérité ou non, la Prusse avait perdu depuis quelque temps la confiance de l'Europe entière; qu'il posait en fait que cette confiance préliminaire, indispensable à tout concert quelconque, ne pouvait être reconquise *qu'à coups de canon;* que si, sans entrer en guerre, elle avait fait des propositions à ses voisins, personne ne l'aurait seulement écoutée; *que telle était sa condition fâcheuse, qu'elle se voyait obligée aujourd'hui de*

commencer par là où on aurait mieux aimé finir; que cette réunion même de forces et de volontés, qu'il regardait avec moi comme *le dernier moyen de salut*, ne pouvait plus s'établir que sur la base de quelque premier succès; que si le Roi n'avait pas pris ce parti, le seul qui lui serait resté à prendre, était *de renvoyer tous ses ministres;* que, tout intérêt personnel à part, il pouvait me certifier, me prouver même, en cas de besoin, qu'une mesure pareille aurait été traitée par la France comme la déclaration de guerre la plus caractérisée, et aurait également rendu tout concert préparatoire impraticable; que d'ailleurs, la Confédération du Rhin une fois formée, l'empereur d'Allemagne détrôné, et l'ambition de *Napoléon* ne s'endormant pas une minute, il était difficile de calculer quels progrès il aurait faits jusqu'au printemps.

« Je lui ai répliqué que j'étais loin de contester ce dernier argument; qu'il avait peut-être également raison quant aux effets qu'aurait produits un changement brusque dans le ministère; que des inconvénients graves, je ne me le dissimulais pas, se rencontraient dans toutes les hypothèses, et pour quelque mesure que l'on se fût décidé; que je persistais cependant à regarder comme le plus formidable de tous celui d'une guerre solitaire, entamée à la veille de l'hiver, et sans ressources prochaines au cas d'un malheur; que du moins on aurait dû tenter toujours la voie des négociations, et voir jusqu'où elle aurait conduit; que par là on se serait ménagé encore l'avantage précieux de débuter par une proposition de paix générale, laquelle, faite au nom de *quatre* grandes puissances, aurait probablement engagé *Napoléon* à réfléchir sur ce qu'il allait entreprendre; et qu'en attendant l'opinion publique, déjà considérablement montée, et plus provoquée, plus irritée, plus décidée chaque jour, aurait

secondé les efforts de tant de gouvernements réunis avec une énergie tout à fait incalculable.

« Sur cela il m'a dit à la fin : « Eh bien! soyez « donc persuadé que si l'affaire avait été mise en dé- « libération, c'est de cet avis-là que je me serais rangé. « Ce n'est pas moi qui ai voulu qu'on commençât la « guerre dans ce moment; j'ai fait mon devoir en « écrivant tout ce que je savais; mais la résolution « était prise avant que l'arrivée de mes dépêches à « Berlin me fût connue. Le fait est qu'il n'y avait plus « à délibérer; le public avait décidé la question; les « têtes ardentes l'avaient emporté. Vous savez ce qui « s'était passé à Berlin; la fermentation était au com- « ble; le Cabinet ne pouvait plus y résister; au fond, « il devait en juger comme le public; mais quel que « pût être son désir d'opérer avec plus de maturité, il « n'était plus le maître du moment. Le Roi, le dernier « qui se soit rendu, a été obligé de céder lui-même, « pour mettre fin aux importunités, aux tribulations, « aux instances dont il était sans cesse assailli. »

« Cet argument n'admettait plus de répónse; car je ne pouvais pas lui dire que cette fermentation même dont il parlait, n'était qu'un des malheureux effets de la trop longue durée d'un système essentiellement faux et justement odieux. — D'ailleurs j'avais gagné ma thèse; le marquis m'avait nettement avoué que si le Cabinet de Berlin eût eu la liberté et la force de se déterminer d'après un calcul raisonnable, il aurait suivi un autre système, et celui même qui me paraissait le plus sage. Cet aveu était tout ce qu'il me fallait.

« Mais pour épuiser la question sous tous les rapports, je l'ai abordée encore sous celui des avantages particuliers que la Prusse pouvait se promettre de cette guerre. J'ai dit qu'à cet égard-là je les trouvais placés de nouveau dans une position extrêmement bi-

zarre. Ils ne niaient pas, et ne pouvaient pas nier, que la cause directe de leur armement était le projet de *Napoléon* de leur enlever le pays de Hanovre. L'époque où ils s'étaient décidés à cet armement (le 7 août) prouvait d'une manière évidente qu'ils avaient voulu, ou engager l'empereur de Russie à refuser sa sanction au traité d'*Oubril*, ou empêcher que la paix de l'Angleterre ne se joignît à celle de la Russie, ou enfin se mettre en état de soutenir la possession de ce pays, quand même l'Angleterre et la Russie se seraient accordées avec la France pour le leur arracher. Et cependant, pour se réconcilier avec l'Angleterre, ils se trouvaient aujourd'hui obligés de lui offrir la restitution du Hanovre, de l'objet pour la conservation duquel ils s'étaient proprement déterminés à prendre les armes. — Il a voulu d'abord échapper à une explication positive *par un faux-fuyant très-adroit*, en disant que c'était bien moins la crainte de perdre le Hanovre, que *la perfidie du gouvernement français*, *qui*, *après les avoir forcés à l'occuper*, *les menaçait de les en dépouiller de nouveau*, soit par la force, soit par les intrigues, qui les avait conduits à cet armement. Je ne me suis pas contenté de cette subtilité; d'autant moins que l'occasion m'a paru trop favorable pour *m'instruire à fond de leurs véritables intentions à cet égard.* J'ai dit que j'admettais sa distinction, que je voyais effectivement dans les procédés de *Napoléon* vis-à-vis de la Prusse *un trait d'infamie et de noirceur*, *qui justifierait un demi-siècle de guerres;* mais que je savais aussi, d'un autre côté, qu'on n'était rien moins qu'indifférent à Berlin sur la perspective de perdre le Hanovre; que des personnes de poids, et des personnes même qui avaient hautement désapprouvé la manière dont on avait acquis ce pays, m'avaient dit que, *la chose une fois faite*, *on ne pouvait plus retourner sur*

ses pas, et que cette possession était d'une nécessité indispensable pour la Prusse. (Voilà ce que par exemple M. de *Stein*, opposé autant que possible au principe de la première occupation, m'avait déclaré sans détour au mois de juillet à Dresde.) — Il s'est expliqué alors avec plus de franchise. Il m'a dit que tout dépendrait de la tournure qu'on donnerait aux négociations avec l'Angleterre; que si cette puissance insistait sur la restitution, et s'il ne se présentait aucun moyen pour l'y faire renoncer, plutôt que de garder le pays de Hanovre malgré elle, on le rendrait, *sauf à chercher quelque bon équivalent* dans les résultats d'une guerre heureuse; mais que, pour peu qu'il serait possible de convaincre l'Angleterre de l'insuffisance des raisons par lesquelles elle pourrait s'opiniâtrer sur ce pays, ce serait à elle que l'on proposerait des équivalents, *jusqu'à concurrence même de la Hollande*, si elle voulait contribuer à la conquérir. Maintenant, a-t-il ajouté, *vous connaissez le dernier de nos secrets*.

« J'étais en effet suffisamment instruit pour porter un jugement définitif. J'avais su avant mon voyage que la grande majorité des personnes estimables à Berlin avaient désiré et demandé cette guerre par des motifs dont elles n'auront jamais à rougir, *pour mettre un frein aux progrès d'une puissance monstrueuse*, *pour briser les chaînes de l'Allemagne*, *pour relever leur propre pays de la dégradation cruelle où il était tombé aux yeux des contemporains éclairés*. Je savais à présent que les ministres du Roi avaient embrassé le même parti, d'abord par la crainte que leur inspiraient les instances toujours renouvelées de leurs adversaires, et la fermentation générale des esprits; ensuite, par leur propre conviction de la perfidie du gouvernement français, et par le chagrin d'en avoir été joués et bafoués; finalement, par la perspective

séduisante que leur offrait la chance du succès, soit en légitimant et consolidant une possession qui jusque-là n'était qu'usurpée et précaire, soit en leur procurant d'autres acquisitions, qui en auraient balancé la perte, sans leur ôter l'espoir et les moyens de s'en emparer de nouveau un peu plus tard. Je savais que le Roi, toujours fortement prononcé contre la guerre, avait été entraîné malgré lui dans cette singulière coalition de tous les partis; qu'il avait pris sa résolution, bien moins par conviction que par faiblesse, bien moins par calcul que par désespoir.

« Mais je voyais aussi, d'un autre côté, qu'aucun des individus ou des partis qui avaient coopéré à ce projet, n'en avait duement mesuré la profondeur, qu'aucun n'avait mûrement réfléchi ni sur le choix du moment pour le réaliser, ni sur les moyens convenables pour en assurer le succès, ni sur les démarches et combinaisons qui auraient dû préparer l'explosion, ni sur le parti à prendre, si l'issue ne répondait pas à leur attente; que le tout était une entreprise précipitée que l'excès des malheurs communs pouvait *excuser,* que les intentions de ses premiers auteurs pouvaient *ennoblir,* mais que la sagesse et la bonne politique désavouaient complétement; une entreprise que l'exécution la plus hardie et des mesures d'une conception extraordinaire auraient peut-être conduite à un résultat heureux, en dépit de son imperfection fondamentale, mais qui, dès que l'on se méprenait sur son caractère, l'assimilait à des guerres d'autrefois, la confiait à des hommes de routine, l'enfermait dans la sphère étroite de quelques combinaisons vulgaires et mesquines, n'offrait plus que des dangers sans équivalent et des désastres sans remède.

« Je suis revenu chez moi à deux heures du matin. Mon esprit et mon sang étaient trop agités pour que

le sommeil ait pu trouver accès; je me suis mis d'abord à rédiger la minute de cette dernière et mémorable conversation; mais, non content de cela, et trop plein encore de ces grands objets, j'ai rassemblé et consigné dans un mémoire toutes mes idées sur l'origine de cette guerre. Ce mémoire me servira un jour pour répondre à la sottise et à la calomnie qui ne manqueront pas de m'accuser d'y avoir contribué par mes conseils. »

Samedi, 11 octobre.

« A huit heures du matin nous sommes tous partis d'Erfurth : le comte *Haugwitz*, M. de *Lucchesini* et son fils, MM. de *Goertz* et de *Waitz*, MM. *Pierre Lombard* et *Lecoq*. *Lombard* l'aîné était parti une heure avant nous, pour se rendre en droiture à Berlin; nous autres devions rester à Weimar. Le comte *Haugwitz* avait choisi ce séjour, puisque, peu éloigné du théâtre de la guerre, il se trouvait cependant, ou au moins *aurait dû* se trouver, hors de la ligne des opérations, l'armée se portant sur la Saale, et le Roi ayant pris la route de Blankenhayn. Il m'avait dit la veille, lorsque je parlais de mon retour à Dresde : « Restez avec nous « encore quelques jours; nous serons à Weimar en « même temps tranquilles et instruits, et nous tou- « chons, comme vous voyez, aux grands événements. »

« Avant de monter en voiture, le comte *Haugwitz* avait reçu un premier avis d'un combat malheureux arrivé la veille à l'avant-garde du corps de *Hohenlohe;* mais il n'en avait pas su les détails, et il ne voulait en parler à personne. Comme le chemin près d'Erfurth était très-mauvais, nous sommes allés à pied pendant plus d'une heure; je me suis aperçu de quelque chose de mauvais par le silence profond du comte

Haugwitz; je lui en ai même demandé la raison, il m'a dit qu'il souffrait des dents.

« Nous sommes entrés à Weimar à onze heures, et j'ai été frappé de surprise et d'épouvante par le spectacle qui s'est offert à mes yeux. Une bagarre, comme je ne l'avais pas encore rencontrée; les rues gorgées de troupes, de chevaux, de chariots; au milieu de cela des officiers de toute arme, des généraux, des personnes de la suite du Roi, que je n'avais pas attendues ici. Les voitures s'arrêtent, je vois arriver le conseiller du Cabinet *Lombard*, qui, pâle et défait, me demande si son frère est dans la mienne, puis s'approche et me dit : « Vous ne savez pas ce qui se passe? Nous avons « perdu une bataille; le prince *Louis* est tué. » Ce coup subit était hors de mes calculs et au delà de mes craintes. J'en ai été comme anéanti. Une catastrophe aussi cruelle aurait suffi toute seule pour m'abattre; ici elle se présentait encore entourée des présages les plus funestes et comme l'affreux avant-coureur de quelque autre désastre mortel. J'avance sans savoir ce que je fais; je vois M. de *Schladen* et le comte *Goertz* au milieu de la foule; je me précipite de la voiture; je leur demande des explications, non pas sur les malheurs de la veille, dont je me sentais déjà trop instruit, mais sur ce qui se passe autour de moi. On me dit : « Le quartier général est « ici; le Roi et la Reine viennent d'arriver; la marche « des troupes est *suspendue;* le Duc fait former *un « camp*; tout est dans la plus grande consternation. » A ces mots mes forces m'abandonnent; quelques faibles débris d'espérance, qui s'étaient cachés dans mon âme, disparaissent comme un rêve trompeur, et l'abîme s'ouvre devant moi. Le tourbillon me porte en avant; j'arrive à ce qu'on appelle l'*Esplanade.* J'y vois trois ou quatre cents officiers de tout grade et de toute

couleur. J'y vois aussi des hussards prussiens et saxons, plusieurs d'entre eux grièvement blessés. Je demande des nouvelles à droite et à gauche. J'apprends successivement tous les détails de la malheureuse affaire de Saalfeld. J'apprends en même temps les nouvelles fâcheuses du corps de *Tauentzien*, attaqué le 9 près de Schleitz, et repoussé avec une perte considérable. Cependant je suis loin de comprendre ce qu'il y a de commun entre ces tristes affaires et un changement complet du plan d'opération; il me paraît plutôt que le mouvement vers la Saale n'en devient que plus indispensable, qu'il aurait dû être exécuté avec une célérité et une vigueur redoublées. Je m'aperçois, et pour comble de chagrin, que tout le monde partage mon opinion; que tout le monde est persuadé comme moi que le duc de *Brunswic*, effrayé, déconcerté, bouleversé par une première nouvelle désastreuse, n'a eu, dans ce mouvement rétrograde, dans ce camp tombé des nues, d'autre but que de gagner du temps sur lui-même, de revenir de son premier abattement, de consulter — non pas les généraux, car il n'en fit rien — mais ses propres incertitudes et terreurs. Je vois le mécontentement et la méfiance peints sur chaque figure; une agitation sourde règne partout. Je rencontre le général *Kalkreuth*; il me dit : « Venez chez « moi ce soir; bientôt nous ne compterons plus par « jours, mais par heures. » Je rencontre un moment après le général *Phull*, qui, d'un ton mêlé de fureur et de rage, me dit : « On perd la tête, cela ira furieu-« sement mal. » — Entraîné, étourdi, confondu par tout ce que j'entends, au point d'avoir presque oublié pendant une heure cette perte dont je ne me consolerai pas toute ma vie, je vois le prince *Auguste* de Prusse, qui m'aborde avec un mouvement inexprimable. Je ne l'avais pas vu depuis Berlin; il connaissait la liai-

son étroite qui avait subsisté entre son illustre frère et moi. « Dans quel moment nous nous retrouvons ! » me dit-il ; et les larmes étouffaient sa voix ; mais bientôt il se relève, et remontant son âme aux mâles sentiments qui convenaient à la grandeur de la circonstance, il me parle sur le présent et l'avenir dans des termes qui devaient rendre ce prince aussi intéressant qu'estimable à mes yeux.

« Le comte *Haugwitz* nous a donné à dîner à deux heures dans une auberge. Le silence, l'embarras, la consternation, la tristesse, ont présidé à ce dîner ; pour celui qui se rappelait le dernier dîner d'Erfurth, le contraste devait être frappant et la chute lugubre. Ce qu'il y avait de plus désolant était l'ignorance profonde dans laquelle on se trouvait sur les projets et les mouvements de l'ennemi. On ne savait pas même quelle direction donner à ses craintes ; chacun était le maître de composer le tableau de l'avenir avec les couleurs les plus sombres que lui présentait son imagination. Tout le monde paraissait d'accord sur un point ; et ce point était précisément une chimère ; on croyait les Français en pleine marche sur Dresde ; tout le reste était couvert d'un nuage ; on admettait que quelque *détachement* pourrait se porter contre Géra et Leipsick ; mais que l'armée de l'ennemi tout entière avançait dans cette même direction ; voilà ce qui était aussi inconnu à Weimar, qu'il pouvait l'être alors à Berlin ou à Vienne.

« Après dîner est arrivé le capitaine de *Kleist*, premier aide de camp du malheureux prince *Louis*. Il nous a donné les détails du combat de Saalfeld, mais pas ceux de la mort du prince, dont la mêlée l'avait séparé quelque temps avant la catastrophe. —La triste fin de ce prince admirable inspira en général très-peu d'intérêt ; parmi ceux qui, pour le bien de la chose,

auraient dû le regretter le plus, il y en eut dont des calculs personnels étouffaient les sentiments; d'autres étaient trop fortement frappés de l'imprudence et de la témérité de sa conduite pour s'occuper du juste tribut dû à tant de rares qualités et à un dévouement aussi héroïque; plusieurs se livrèrent même sur son compte aux propos les plus indécents et les plus atroces; tous enfin étaient tellement pénétrés du danger de leur propre position, qu'ils ne trouvaient pas le temps de jeter un regard en arrière; de sorte que cet événement cruel et décisif — car il le fut bien plus qu'on ne se l'imaginait dans ce premier moment — passa comme un incident subalterne.

« Le Roi qui, après la Reine, en fut peut-être le plus vivement touché, ne voulut voir personne. Depuis qu'on était au quartier général, le marquis *Lucchesini* était allé, chaque soir à six heures, prendre le thé chez la Reine. Ce jour-là, le trouvant chez lui à la même heure, je lui ai demandé s'il ne comptait pas s'y rendre comme à l'ordinaire; je l'ai même pressé d'y aller, observant que cette résolution du Roi de se séquestrer tout à coup de tout le monde, me paraissait du plus mauvais augure. Il m'a dit que, quoique invité une fois pour toutes, il n'osait pas se présenter ce soir, à moins d'être appelé exprès.

« En attendant, les plus sinistres symptômes se développaient de toutes parts. — Je me suis rendu chez le général *Kalkreuth;* en me voyant entrer, il m'a dit : « Eh bien! le terme fatal que je vous avais « annoncé, est là; nous voici au milieu de la crise, « sans savoir ce que nous deviendrons dans deux « jours. » La conversation allait s'entamer sur ce texte affligeant, lorsque j'ai vu entrer chez lui une espèce de députation d'officiers, toute composée d'hommes connus par leurs mérites ou leurs talents. L'un d'entre

eux, portant la parole, a dit : « Nous venons au nom « de tout ce qu'il y a d'estimable dans l'armée pour « conjurer Votre Excellence d'avoir pitié de nous et « de l'État. Le Roi a déjà perdu la moitié de sa cou- « ronne. — Comment, messieurs, comment? les a « interrompus le général. — Oui, Excellence, la moi- « tié de sa couronne ; nous savons bien ce que nous « disons ; et il perdra incessamment l'autre moitié, « si le duc de *Brunswic* continue à nous commander ; « le mécontentement est au comble ; nous ne répon- « dons de rien, de rien même de ce qui peut se pas- « ser *ici*, si on ne trouve pas le moyen d'éclairer le « Roi sur sa position. C'est Votre Excellence qui doit « s'en charger, c'est elle qui doit prendre la direc- « tion, et nous ne partirons pas d'ici, quoi qu'il « arrive, sans que nous ayons obtenu ce que nous de- « mandons. » — J'ai été tellement effrayé de ce discours, et tellement embarrassé d'y être présent, que j'ai tâché de gagner la porte ; mais le général m'a retenu, en me disant à demi-voix : « Ne partez pas ; il « est bon que vous soyez témoin de ceci. » Ils se sont mis alors à exposer tous les motifs qui les avaient conduits à cette démarche ; ils ont parlé du camp de Weimar et de la manière dont on venait de l'exécuter, avec la plus amère dérision et le plus profond mépris ; ils ont assuré que, pour combler la confusion, le Duc s'était brouillé, à propos de cette mesure, avec son propre favori, le colonel *Scharnhorst*, qu'il lui avait dit les choses les plus dures ; ils ont ajouté qu'au reste le Duc ne savait absolument plus, ni ce qu'il faisait, ni ce qu'il voulait faire, ni où il était, ni où il allait ; que les plus étranges propos retentissaient d'une extrémité de l'armée à l'autre. — Le général leur a répondu avec dignité et sagesse. Il leur a dit que si ce soir même le Roi lui offrait le commande-

ment, quelque fâcheux que pût être l'état des choses, il l'accepterait sans objection, mais qu'aucun homme raisonnable ne pouvait prétendre qu'il se présentât lui-même pour le demander; qu'une démarche pareille, également contraire à ses sentiments et au respect qu'il devait au Roi, serait un acte de démence dans un moment où ces Messieurs eux-mêmes, quoique lestement et fort imprudemment, parlaient de la perte de la couronne. — Ils ont insisté longtemps, et à la fin dans des termes si forts, que le général n'a plus voulu les entendre, et les a congédiés brusquement.

« Cette scène, qui m'avait terriblement affecté, a amené une longue conversation dans laquelle le général *Kalkreuth* ne m'a plus laissé de doute sur l'étendue et l'extrémité du danger. J'ai appris que non-seulement le duc de *Brunswic* n'avait aucun plan fixe et raisonnable sur l'ensemble des opérations, mais qu'il en dirigeait encore très-mal les détails, qu'il fatiguait les troupes par des dispositions confuses et contradictoires, par des marches et contre-marches inutiles, par une mauvaise répartition des cantonnements, par des difficultés continuelles pour la subsistance, par une infinité de fausses mesures qui épuisaient leurs forces en pure perte. Il m'a dit que, quoique personne ne parût s'en douter, il était sûr que les Français pousseraient des forces considérables vers Leipzig; « et si on leur permet, — a-t-il ajouté, « — de s'emparer du pont de Kœsen, toute la Saxe « est perdue pour nous, et nous verrons ce qui arri- « vera après. » Il m'a déclaré qu'il regardait la résolution du duc de *Brunswic* de concentrer l'armée près de Weimar, comme un trait de déraison militaire qui surpassait celle de *Mack*, lorsqu'il s'était enfermé à Ulm; puisque tous les magasins prussiens se trouvant sur la Saale, à Naumbourg, Weissenfels,

Mersebourg, Halle, etc., il se condamnait de propos délibéré à mourir de faim dans trois jours. Enfin il m'a nettement annoncé que si cela ne changeait pas dès le lendemain, il craignait qu'au jour d'une bataille qui ne pouvait guère être éloigné, une partie des troupes, excédées de fatigues et de misère, ne fît que médiocrement son devoir. Ce fut la première fois que j'entendis prononcer ce mot terrible.

« La journée avait été si orageuse, que je n'avais pas même pensé à demander mon logement. En le cherchant à neuf heures du soir, je me suis rappelé que, depuis mon arrivée à Weimar, je n'avais pas rencontré le comte *Gœtzen*. Je me suis fait conduire chez lui ; il était absolument le seul qui ne m'offrît aucun symptôme de consternation et d'abattement ; mais je ne m'en suis pas moins aperçu que, sous les dehors du calme et de la sérénité, l'inquiétude était au fond de son âme. Il m'a raconté ce qui s'était passé la veille à Blankenhayn ; comment le Roi et la Reine y avaient appris les nouvelles de Saalfeld, dans quel danger ils se trouvaient pendant plusieurs heures (les Français étant entrés à Rudolstadt, à deux lieues du quartier général), quelles mesures on avait prises pour les couvrir ; ce qu'il avait fait lui-même dans cette circonstance, où, à la tête de cinquante hussards, il s'était rendu au milieu de la nuit jusqu'aux portes de Rudolstadt pour bien reconnaître ce qui s'y passait. — En parlant du Duc et de son camp, et de toute sa conduite, il ne m'a pas donné un éclaircissement, il n'a pas fait une réflexion qui n'eût confirmé et augmenté mes inquiétudes et justifié tous mes pressentiments.

« Je suis à la fin arrivé dans mon logement, excédé d'agitation et de fatigue. Mais j'ai cherché en vain le sommeil. Les rues étant encombrées de chevaux, de

chariots, de canons, un vacarme horrible s'est prolongé toute la nuit, et l'idée de l'issue épouvantable vers laquelle je voyais avancer cette entreprise, et avec elle les destinées de l'Allemagne et de l'Europe, m'a jeté dans une fièvre d'angoisse, dans laquelle j'ai soupiré après le lendemain.

Dimanche, 12 octobre.

« Je suis sorti à sept heures pour trouver le marquis de *Lucchesini.* Il n'était pas du nombre de ceux qui avaient absolument perdu la tête; cependant il s'en fallait de beaucoup qu'il fût tel que je l'avais vu jusqu'ici. Il m'a fortement conseillé de partir. J'étais occupé de la même idée; toute prolongation de mon séjour devenait inutile; et quant à mon propre intérêt, j'avoue que je n'avais pas le moindre désir d'assister au dénoûment qui se préparait. J'en avais parlé la veille au comte *Haugwitz;* peut-être sans bien savoir pourquoi, il avait protesté contre mon projet. M. de *Lucchesini* en jugea autrement. Il me dit qu'il était à peu près sûr que les Français poussaient des détachements sur Naumbourg, que les moyens de partir se diminuaient d'une heure à l'autre, que la première alarme subite qui nécessitât un déplacement, pouvait me mettre dans le cas de ne plus trouver de chevaux nulle part, et qu'alors je serais obligé de partager leur sort à tout événement. Ces réflexions me déterminèrent.

« En rentrant en ville, le marquis était logé au faubourg, j'ai rencontré une quantité d'officiers de ma connaissance, tous également irrités contre le duc de *Brunswic* et ses mesures. Les murmures et les plaintes étaient dans toutes les bouches. Ce qui a un peu relevé les esprits, c'est qu'à dix heures le Roi est parti avec le duc de *Brunswic* pour conférer avec le prince

de *Hohenlohe*, qui avait établi son quartier général à Kapellendorf, entre Weimar et Iéna. Je les ai vus passer sous les fenêtres du prince héréditaire de Weimar, chez lequel j'étais monté pour quelques moments. Le Duc avait l'air déconcerté, le Roi calme, mais de très-mauvaise humeur, tout autre qu'il me paraissait à Erfurth. C'est la dernière fois que je les ai vus.

« Arrivé chez le comte *Haugwitz*, je l'ai trouvé enfermé avec M. *Beyme*; je suis entré dans la chambre de P. *Lombard*, qui m'a reçu en larmes. Je lui ai reproché son découragement, et combien il avait tort d'augmenter, au lieu de combattre celui du comte *Haugwitz*. J'ai voulu lui représenter que rien n'était encore perdu; mais je me suis bientôt aperçu que tous mes efforts étaient inutiles, que l'idée d'une catastrophe prochaine et inévitable s'était emparée de toutes les têtes. — Quand le comte *Haugwitz* a été seul, je lui ai annoncé mon intention sérieuse de quitter le quartier général, et cette fois-ci il ne s'y est que faiblement opposé. Je lui ai demandé des passe-ports, un ordre pour les maîtres de poste, etc. Il m'a dit que je n'avais qu'à tout expédier selon ma propre convenance, qu'il signerait tout. Je l'ai fait. En signant les passe-ports, il m'a comblé de choses obligeantes, tant en son nom, qu'au nom du Roi. Il m'a demandé avec instances de ne pas partir avant d'avoir dîné avec lui; j'ai pu d'autant plus aisément me rendre à sa proposition, que j'étais sûr de n'avoir pas de chevaux avant quatre ou cinq heures du soir.

« J'ai vu ensuite le général *Phull*, qui m'a lu un mémoire qu'il venait de composer à la hâte, sur les mesures à prendre pour le moment. J'ai à peine besoin de dire qu'il y prouvait la nécessité urgente de quitter sur-le-champ la position absurde où on se trouvait, de se rapprocher des magasins, d'occuper tous les débou-

chés de la Saale, de prévenir l'ennemi sur les points importants de Dornbourg, Cambourg, Koesen, Naumbourg, qu'à la fin on *commençait* à croire sérieusement menacés. Il est plus qu'inconcevable que ni le duc de *Brunswic*, ni le prince de *Hohenlohe*, ni aucun autre des généraux *dirigeants*, n'aient voulu se convaincre d'une chose qui ne pouvait pas échapper à un ignorant, pour peu qu'il eût l'usage de ses sens. Mais le général *Phull* m'a dit en même temps que, depuis trois jours, le Duc ne lui avait pas *parlé*. Je l'ai fortement engagé à communiquer son mémoire à M. de *Lucchesini*, puisque, bien ou mal, il était une fois reconnu qu'il était presque le seul que le Duc consultât encore sur ses démarches. Nous avons été le trouver. Le mémoire a été lu. Le général l'a accompagné de plusieurs observations très-lumineuses. Il a vivement déploré la fatalité qui a fait échouer son plan primitif, approuvé par les hommes les plus capables de l'armée, et d'après lequel on aurait dû se porter avec les premières forces disponibles sur le Mein pour y établir le théâtre de la guerre. Il a critiqué sans aucun ménagement le prétendu plan du duc de *Brunswic*; il a exposé, avec beaucoup d'énergie, sa faiblesse, sa pusillanimité et son inconséquence. Cet entretien, aussi intéressant que pénible, a été interrompu par l'arrivée de M. de *Goethe*, qui est venu faire une visite au marquis; mais celui-ci a promis que ni le mémoire ni le commentaire ne seraient perdus pour l'intérêt public, et qu'il en ferait tout son profit. Je ne sais pas si le duc de *Brunswic* a jamais reconnu les fautes funestes par lesquelles il avait préparé la ruine de l'armée et de la monarchie; dans tous les cas, il les a reconnues trop tard.

« Le dîner chez le comte *Haugwitz* a été un peu moins triste que celui de la veille, et M. de *Lucchesini*

a tout fait pour l'égayer. On a parlé pour la première fois de l'occupation de Géra et de Zeitz par les troupes françaises; mais toujours comme d'une expédition passagère, comme d'un léger coup de main, sans que personne ait paru imaginer que toutes leurs forces se portaient sur ce point. Après le dîner, on est venu annoncer que le Roi et le duc de *Brunswic* étaient de retour, et que l'armée se mettrait en marche le lendemain. Cependant aucun ordre n'a été donné. M. de *Lucchesini* m'a dit que si quelque changement essentiel se faisait jusqu'au lendemain matin, il aurait soin de m'en faire avertir à l'endroit où je passerais la nuit, pour que je partisse en possession des nouvelles les plus fraîches. Ni lord *Morpeth* ni aucune personne de la Russie n'était arrivé jusqu'à mon départ.

« Après quatre heures, j'ai dit mes adieux à tout ce qui était réuni chez M. de *Haugwitz*. Le moment était tel qu'indépendamment de toute considération personnelle, et il est vrai qu'on m'avait traité pendant ce séjour avec une distinction et une bienveillance extrêmes, j'aurais été ému, en pensant à la situation où je les laissais, et à l'incertitude lugubre de l'avenir. Le comte *Haugwitz* m'a dit : « J'espère que ce ne sera « pas pour longtemps; nous devons nécessairement « nous revoir; si nos affaires vont bien, je vous donne « rendez-vous à Würtzbourg; c'est là que nous voulons « nous entretenir sur l'arrangement futur de l'Alle- « magne. » Ce furent ses derniers mots; il était vivement attendri, jusqu'à verser des larmes en me quittant.

« J'ai été trouver le général *Phull*. Il m'a donné des conseils sur mon voyage. Mon projet était de gagner Mersebourg, pour aller ensuite, soit à Halle, soit à Leipzig, selon les circonstances. Il a fortement protesté contre ce projet; il m'a dit qu'avant ce soir les

Français seraient infailliblement à Naumbourg, et que demain, en traversant le pays, je pouvais les rencontrer partout; il m'a demandé ma parole que je prendrais le même chemin par lequel il avait fait partir la grande-duchesse de Weimar, par Allstedt, etc., et que surtout je ne passerais la Saale que là où je pourrais le faire en pleine sûreté.

« Je suis parti de Weimar à cinq heures. En allant à Buttsted, où je devais séjourner la nuit, j'ai entendu de loin le bruit du canon; les Français étaient entrés à Naumbourg. A Buttstedt encore, une canonnade longtemps prolongée s'est fait entendre par le silence de la nuit; j'ai su ensuite que l'ennemi avait employé cette nuit à démolir le pont entre Lobeda et Burgau.

Lundi, 13 octobre.

« Je me suis arrêté à Buttstedt jusqu'après neuf heures; n'ayant pas eu de nouvelles de M. de *Lucchesini*, j'ai présumé que rien de décisif n'arriverait aujourd'hui. (Ce n'est qu'à midi, en effet, que le Duc s'est enfin déterminé à porter l'armée du Roi sur Auerstedt.) M'étant procuré au poids de l'or deux mauvais chevaux, j'ai entamé la route d'Allstedt. Arrivé à trois heures dans cet endroit, j'ai annoncé l'intention d'aller à Eisleben; mais personne n'a voulu m'y conduire. La nuit menaçant de me surprendre, j'ai dû me contenter d'un arrangement moyennant lequel j'ai gagné Sangerhausen, où déjà la terreur était entrée avant moi.

Mardi, 14 octobre.

« Tout ce que j'ai pu obtenir, c'étaient des chevaux de poste pour Mansfeld; car, quand j'ai parlé de Halle, ou seulement d'Eisleben, j'ai eu l'air d'avoir nommé le chemin de l'enfer. L'occupation subite de Naum-

bourg, et la retraite de plusieurs divisions de train avaient tellement répandu la consternation, que l'on voyait l'ennemi partout. En allant à Mansfeld, j'ai entendu, au milieu des montagnes qui entourent cette ville, *la terrible canonnade qui m'a annoncé l'événement décisif !* Tout était dans des alarmes inexprimables. De Mansfeld, on m'a mené à Sandersleben, où j'ai rencontré le régiment de *Natzmer* faisant partie du corps du prince *Eugène* de Würtemberg, qui se portait à marches forcées sur Halle. J'ai voulu passer la Saale à Alsleben; mais le bac y était endommagé, j'ai été obligé de descendre jusqu'à Bernbourg. J'y suis arrivé à six heures du soir, trop heureux d'obtenir la promesse d'avoir des chevaux pour le lendemain. La ville était remplie de Prussiens, appartenant au corps du prince de Würtemberg.

Mercredi, 15 octobre.

« Je suis parti de Bernbourg à huit heures. Arrivé à Coethen, j'y ai trouvé deux négociants anglais, venant de Leipzig; les premières personnes qui m'ont dit que les choses allaient bien pour la Prusse, que le prince de *Hohenlohe* avait battu les Français. Je me suis trouvé à Dessau à trois heures; on m'a assuré que le Prince venait de recevoir la nouvelle d'une victoire complète. La ville avait l'air d'un désert; pas un cheval, quelque chose que j'eusse pu faire. On m'a dit que j'en trouverais plutôt à Woerlitz; et comme c'était le chemin de Wittenberg, et que de plus, le Prince s'y étant rendu, j'avais l'espoir d'y vérifier la prétendue nouvelle, j'ai engagé le postillon de Coethen à m'y conduire. Mais j'ai manqué le Prince, qui était retourné à Dessau par un autre chemin; et ce n'est qu'avec peine que j'ai obtenu deux chevaux pour le lendemain.

Jeudi, 16 octobre.

« Après m'être promené pendant une heure dans ce superbe jardin, tourmenté par des idées qui n'étaient guère en harmonie avec ses beautés, je suis parti pour Wittenberg. J'y ai trouvé à l'auberge Mme la grande-duchesse *Anne*, née princesse de Cobourg, deux ministres *Jacovleff* russes, et plusieurs négociants de Berlin, revenant de Leipzig. L'allégresse était générale; quatre différentes lettres de Leipzig, du 14 et 15, qu'on m'a données à lire, annonçaient la défaite totale des Français. Pas un homme à Wittenberg qui en eût douté un instant. Pendant que je m'y trouvais, le prince Antoine *Radziwill* est arrivé de Berlin pour se rendre au quartier général et y recueillir des détails sur la catastrophe de son illustre beau-frère. Je lui ai parlé longtemps; il m'a dit que cet événement avait produit à Berlin une consternation profonde, et que l'état dans lequel se trouvait Mme la princesse *Louise* ne pouvait pas se concevoir. J'ai ensuite continué ma route sur Torgau, où je suis arrivé à minuit, et où la nouvelle de la victoire des Prussiens était répandue comme partout ailleurs.

Vendredi, 17 octobre.

« Parti de Torgau à sept heures, je suis arrivé à deux heures à Grossenhayn. Là encore on se berçait de victoires; des officiers saxons que j'y ai rencontrés, ont fait l'observation que depuis deux jours on n'entendait plus aucun coup de feu; ils en ont induit que la guerre s'éloignait, et que tout allait à merveille.

« Enfin, je suis arrivé à Dresde, à huit heures du soir. C'est là seulement que les plus épouvantables nouvelles sont venues fondre sur moi. J'y avais été précédé de quelques heures par le premier avis de la bataille perdue; et presque avec moi était arrivé le

major de *Funck*, qui en a annoncé les premières suites pour la Saxe. Je me suis félicité, pour mon compte, d'un faux bruit qui m'avait considérablement adouci les deux derniers jours de ce triste voyage; mais bientôt j'ai été cruellement payé de tout ce qui m'avait été épargné par là de peines et de désolation; et lorsque j'ai quitté Dresde deux jours après, *les portes de l'espérance ont paru se fermer derrière moi sur l'Allemagne et sur l'Europe.* »

§ 3.

Maintenant que nous avons pénétré les mystères du Cabinet de Berlin, et que les causes véritables des désastres de la Prusse ont été dévoilées, nous devons reprendre la série des événements et nous reporter aux négociations que *Napoléon* montra le dessein d'ouvrir, la veille même de la bataille d'Iéna. C'est à ce moment qu'il écrivit une lettre au roi de Prusse, en réponse à celle que *Frédéric-Guillaume* lui avait adressée le 25 septembre. Dans cette réponse, la paix était offerte à la Prusse, mais en des termes qui ne permettaient pas à celle-ci de l'accepter.

Voici comment s'exprimait *Napoléon* :

« Monsieur mon frère, je n'ai reçu que le 7 la lettre de Votre Majesté du 25 septembre. Je suis fâché qu'on lui ait fait signer cette espèce de pamphlet. Je ne lui réponds que pour lui protester que jamais je n'attribuerai à elle les choses qui y sont contenues, toutes sont contraires à son caractère et à l'honneur de tous deux. J'ai reçu immédiatement après la Note de son ministre, du 1er octobre. Elle m'a donné rendez-vous le 8 : en bon chevalier, je lui ai tenu parole; je suis au milieu de la Saxe. Qu'elle m'en croie, j'ai des forces telles, que toutes ses forces ne peuvent balancer long-

temps la victoire. Mais pourquoi répandre tant de sang? A quel but? Je tiendrai à Votre Majesté le même langage que j'ai tenu à l'empereur *Alexandre* deux jours avant la bataille d'Austerlitz. Fasse le ciel que des hommes vendus ou fanatisés, plus les ennemis d'elle et de son règne qu'ils ne le sont des miens et de ma nation, ne lui donnent pas les mêmes conseils pour la faire arriver au même résultat!

« Sire, j'ai été votre ami depuis six ans. Je ne veux point profiter de cette espèce de vertige qui anime les conseils de Votre Majesté, et qui lui ont fait commettre des erreurs politiques dont l'Europe est encore tout étonnée, et des erreurs militaires de l'énormité desquelles l'Europe ne tardera pas à retentir. Si elle m'eût demandé des choses possibles par sa Note, je les lui eusse accordées : elle a demandé mon déshonneur; elle devait être certaine de ma réponse. La guerre est donc faite entre nous, l'alliance rompue pour jamais. Mais pourquoi faire égorger nos sujets? Je ne prise point une victoire qui sera achetée par la vie d'un bon nombre de mes enfants. Si j'étais à mon début dans la carrière militaire, et si je pouvais craindre les hasards des combats, ce langage serait tout à fait déplacé. Sire, Votre Majesté sera vaincue; elle aura compromis le repos de ses jours, l'existence de ses sujets, sans l'ombre d'un prétexte. Elle est aujourd'hui intacte, et peut traiter avec moi d'une manière conforme à son rang; elle traitera avant un mois dans une situation différente. Elle s'est laissée aller à des irritations qu'on a calculées et préparées avec art. Elle m'a dit qu'elle m'avait souvent rendu des services : eh bien, je veux lui donner la plus grande preuve du souvenir que j'en ai. Elle est maîtresse de sauver à ses sujets les ravages et les malheurs de la guerre; à peine commencée, elle peut la terminer, et elle fera

une chose dont l'Europe lui saura gré. Si elle écoute les furibonds qui, il y a quatorze ans, voulaient prendre Paris, et qui aujourd'hui l'ont embarquée dans une guerre, et immédiatement après dans des plans offensifs également inconcevables, elle fera à son peuple un mal que le reste de sa vie ne pourra guérir. Sire, je n'ai rien à gagner contre Votre Majesté; je ne veux rien, et n'ai rien voulu d'elle. La guerre actuelle est une guerre impolitique. Je sens que peut-être j'irrite dans cette lettre une certaine susceptibilité naturelle à tout souverain; mais les circonstances ne demandent aucun ménagement; je lui dis les choses comme je les pense. Et d'ailleurs, que Votre Majesté me permette de le lui dire, ce n'est pas pour l'Europe une grande découverte que d'apprendre que la France est du triple plus populeuse, et aussi brave et aussi aguerrie que les États de Votre Majesté. Je ne lui ai donné aucun sujet réel de guerre. Qu'elle ordonne à cet essaim de malveillants et d'inconsidérés de se taire à l'aspect de son trône dans le respect qui lui est dû, et qu'elle rende la tranquillité à elle et à ses États. Si elle ne retrouve plus jamais en moi un allié, elle retrouvera un homme désireux de ne faire que des guerres indispensables à la politique de mes peuples, et de ne point répandre le sang dans une lutte avec des souverains qui n'ont avec moi aucune opposition d'industrie, de commerce et de politique. Je prie Votre Majesté de ne voir dans cette lettre que le désir que j'ai d'épargner le sang des hommes, et d'éviter à une nation qui, géographiquement, ne saurait être ennemie de la mienne, l'amer repentir d'avoir trop écouté des sentiments éphémères qui s'excitent et se calment avec tant de facilité parmi les peuples.

« Sur ce je prie Dieu, monsieur mon frère, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

« De Votre Majesté le bon frère. *Signé* NAPOLÉON. »

Cette lettre portée par M. de *Montesquiou*, officier d'ordonnance, parti de Géra le 13 à dix heures du matin et arrivé au quartier général du prince de *Hohenlohe* à quatre heures après midi, ne fut remise au roi de Prusse que le 14 octobre, lorsque la bataille d'Iéna était déjà commencée. Le roi y répondit à Sommerda, où il se trouvait après la bataille, et proposa un armistice de six semaines. Le marquis de *Lucchesini* arriva, le 20, à Wittenberg, au quartier général de *Napoléon*, pour lui faire des propositions conciliatrices, et, peu de jours après, il fut suivi par le général *Zastrow*. *Napoléon* refusa l'armistice; mais le maréchal *Duroc* déclara, en son nom, que si la Prusse était prête à faire des sacrifices, on pourrait sur-le-champ jeter les bases de la paix. Les conditions étaient dures, mais modérées en comparaison de celles qui furent exigées quelques mois après. Magdebourg, la Vieille Marche et la Prusse méridionale restaient à la Prusse; à titre de contribution, elle devait payer cent millions. Le 30 octobre, ces bases furent signées par les plénipotentiaires; mais, quatre jours après, *Napoléon* appela les Polonais à l'insurrection et refusa de ratifier ce que *Duroc* avait accordé en son nom; il déclara qu'il voulait profiter de l'état où la bataille d'Iéna avait placé la Prusse, pour faire sa paix avec la Russie et la Grande-Bretagne. Les deux négociateurs prussiens consentirent alors à signer, *à Charlottenbourg, le* 16 *novembre* avec le général *Duroc*, une nouvelle convention aux conditions suivantes :

Les troupes du Roi qui se trouvent sur la rive droite de la Vistule, se réuniront à Kœnigsberg et dans la Prusse royale, depuis la rive droite de la Vistule; ce qui voulait dire qu'elles évacueraient la Prusse méridionale. Cette province sera occupée par les Français, ainsi que Thorn, Graudenz, Dantzick, Col-

berg, Lenczyc, Glogau, Breslau, avec la partie de la Silésie qui est située sur la rive droite de l'Oder, et une partie de celle qui est située sur la rive gauche. Les autres parties de la nouvelle Prusse orientale ne seront occupées ni par les troupes françaises, ni par les Prussiens ou Russes. Hameln et Nienbourg seront remis aux Français. Si la paix n'est pas le résultat de ces négociations, l'armistice sera dénoncé dix jours d'avance[1].

Cet armistice ne fut pas ratifié par le roi de Prusse. *Frédéric-Guillaume* fit connaître les motifs de son refus, par une déclaration qu'il publia le 1er décembre à Kœnigsberg. Le principal était l'impossibilité d'arrêter la marche des armées russes, celles de la France s'étant approchées de la Vistule, pendant qu'on négociait. En effet, dans la situation où le Roi se trouvait, il ne lui restait que l'alternative ou de se jeter entre les bras du vainqueur, ou de s'allier étroitement à la Russie. Il préféra le dernier parti; néanmoins, il invita les Cours de Saint-Pétersbourg et de Londres à se concerter avec lui sur les bases d'un traité à négocier avec la France. Le marquis de *Lucchesini* reçut, en conséquence, l'ordre d'attendre, au quartier général de *Napoléon*, le résultat de cette démarche.

Avant de continuer le récit des événements qui eurent lieu en Prusse, nous allons voir ce qui se passa sur un autre point de l'armée française, commandée par *Napoléon*.

L'électeur de Hesse avait espéré qu'il lui serait permis de rester neutre entre la France et la Prusse: il fut détrompé lorsque, le 31 octobre, peu avant mi-

[1] Voy. Martens, *Recueil*, t. XI, p. 382.

nuit, le Chargé d'affaires de France à Cassel, M. de *Saint-Genest*, lui remit une Note qui annonçait que *Napoléon* avait une connaissance parfaite de l'adhésion que la Cour de Cassel avait donnée à la coalition projetée par la Prusse, et des préparatifs qu'elle avait faits en conséquence de cette adhésion; que les troupes prussiennes avaient été accueillies avec enthousiasme à Cassel par le prince héréditaire; qu'elles avaient traversé les États de l'Électeur pour attaquer l'armée française à Francfort; qu'à la vérité elles en avaient été rappelées ensuite; mais que c'était uniquement parce que les généraux prussiens avaient livré bataille à Weimar, et non parce que l'Électeur s'était déclaré neutre; qu'en conséquence, la prudence ne permettait pas de laisser se former l'armée hessoise qui serait prête à tomber sur les derrières de l'armée française si elle éprouvait un échec; que le Chargé d'affaires avait donc reçu l'ordre de déclarer que la sûreté de cette armée exigeait que la place de Hanau et tout le pays de Hesse-Cassel fussent occupés; que les armes, canons, arsenaux fussent remis à l'armée française, et que tous les moyens fussent pris pour assurer les derrières de l'armée contre l'inimitié constante qu'avait montrée, à l'égard de la France, la maison de Hesse-Cassel. Voici la fin de cette Note : « Il reste au prince de Hesse-Cassel à voir, dans la situation des choses, s'il veut repousser la force par la force, et rendre son pays le théâtre des désastres de la guerre. Toutefois, cela étant incompatible avec une mission politique, le soussigné a reçu ordre de demander ses passe-ports et de se retirer de suite. »

Quand M. de *Saint-Genest* remit cette Note, l'avant-garde du corps d'armée du maréchal *Mortier*, qui avait été formé près de Francfort, était à la porte de

Cassel. L'Électeur eut le temps de sauver une grande partie des trésors amassés par une longue économie, et à l'aide des subsides de l'Angleterre[1]. Le 1er novembre, le maréchal *Mortier* et *Louis Napoléon* entrèrent à Cassel à la tête de troupes françaises et hollandaises, et le maréchal publia une proclamation par laquelle il prit possession de la Hesse.

Le *Moniteur*, par lequel *Napoléon* avait coutume d'annoncer à l'Europe le sort qu'il lui préparait, dit, à cette occasion, que la sûreté de la France ne permettait pas que la maison de Hesse-Cassel régnât plus longtemps. « Les habitants de la Hesse, déchargés dorénavant d'une partie d'impôts, seront aussi gouvernés par des principes généreux et libéraux; principes qui dirigent l'administration de la France.... La suite prouvera que ce n'est point une ambition insatiable, ni la soif des conquêtes qui ont porté le Cabinet des Tuileries à prendre ce parti, mais bien la nécessité de terminer enfin cette lutte, et de faire succéder une longue paix à cette guerre insensée, produite par les misérables intrigues et les basses manœuvres des agents de l'Angleterre. »

Ce fut ainsi que *Napoléon* apprit aux habitants de la Hesse le bonheur qu'il leur destinait; ce fut ainsi qu'on dépouilla de son patrimoine le prince d'Allemagne qui, le premier après la Prusse, avait traité avec la France révolutionnaire.

Après la bataille d'Iéna, des agents du gouvernement français avaient pris possession des provinces

[1] Les traités de subsides entre la Grande-Bretagneet la Hesse remontent au commencement du XVIIIe siècle. Il en fut conclu les 13 février 1702, 12 mars 1726, en 1739, le 18 juin 1755, 17 janvier 1759, 15 janvier 1776, 28 septembre 1787, 10 août 1793 et 23 août 1793.

prussiennes situées en Franconie, en Westphalie et dans la basse Saxe, en annonçant partout que ces pays ne rentreraient plus sous le sceptre de la Prusse. Le 4 novembre, le maréchal *Mortier* entra dans le pays de Hanovre; le 19, il occupa Hambourg. En s'établissant à Fulde, le 20 novembre, le gouverneur général *Thiébault* annonça que cette principauté ne serait jamais rendue à la maison d'Orange. Brême fut occupé le 21 : Lubeck et la principauté de Mecklenbourg-Schwerin le furent le 28.

Dans le même mois de novembre, le 21, *Napoléon* adressa au Sénat un message sur lequel nous reviendrons et dans lequel se trouvent ces paroles remarquables : « Nous avons pris pour principe invariable de notre conduite, de ne point évacuer ni Berlin, ni Varsovie, ni les provinces que la force des armes a fait tomber en nos mains, avant que la paix générale ne soit conclue, que les colonies espagnoles, hollandaises et françaises ne soient rendues; que les fondements de la puissance ottomane ne soient raffermis et l'indépendance absolue de ce vaste empire, premier intérêt de notre peuple, irrévocablement consacrée. »

Maître des Marches de Brandebourg, du duché de Mecklenbourg et des villes hanséatiques, *Napoléon* envoya en Silésie, avec les troupes auxiliaires bavaroises et würtembergeoises, son frère *Jérôme*, qu'il chargea de s'emparer des places de l'Oder; lui-même marcha vers la Prusse méridionale. Les crédules habitants de cette province, excités par une proclamation du général *Dombrowski* et de *Joseph Wybicki*, qui avait été représentant des villes à la Diète de 1791, se révoltèrent contre le gouvernement prussien. Sans s'expliquer sur ses intentions, *Napoléon* avait fait espérer aux légions polonaises qui s'étaient formées, en 1796

et 1799, auprès des armées d'Italie et du Rhin, qu'il rétablirait leur république.

Pendant que *Napoléon* était à Posnanie, la paix y fut conclue avec l'électeur de Saxe. Ce prince, auquel la Prusse avait fait proposer d'entrer dans la Confédération du Nord, projetée pour balancer celle du Rhin, paraît avoir pris de l'ombrage de ce projet : il craignait probablement que son exécution ne le plaçât, par rapport à la Prusse, dans une dépendance à laquelle la situation géographique de ses États ne lui permettait, dans aucun cas, d'échapper, ainsi que l'avaient prouvé les guerres du XVIIIe siècle. L'Électeur ne s'engagea qu'à regret dans la guerre contre la France; il n'y entra même que sous des conditions qui gênèrent les opérations de l'armée prussienne. Le lendemain de la bataille d'Iéna, un corps saxon de six mille hommes avait capitulé. *Napoléon* renvoya ces troupes dans leurs foyers, déclarant qu'il regardait la Saxe comme neutre. Le 23 octobre, l'Électeur fit publier qu'il n'était pas en guerre avec la France : il envoya son grand chambellan, le comte de *Bose*, au quartier général de *Napoléon* pour consolider cette neutralité par une convention formelle. Cet acte fut signé à *Posnanie, le* 11 *décembre* 1806, entre le plénipotentiaire saxon et le maréchal *Duroc*.

Par l'*article* 2, l'Électeur entra dans la Confédération du Rhin. Il est dit dans l'*article* 3 qu'il prendra le titre de roi et siégera dans le collége et au rang des rois, suivant l'ordre de son introduction. Par conséquent, si l'assemblée de ce collége avait jamais eu lieu, le roi de Saxe y aurait pris place après le roi de Würtemberg.

Nous avons parlé ailleurs [1] de l'*article* 5, un des plus

[1] Voy. t. IX, p. 228.

remarquables de ce traité, parce qu'il renfermait, disait-on, la cause de l'amitié que, depuis cette époque, le roi de Saxe voua à *Napoléon*.

Voici ce qu'on lit dans l'*article* 6 du traité de Posnanie : « S. M. l'empereur des Français s'engage à faire céder à S. M. le roi de Saxe, par le futur traité de paix avec la Prusse, le cercle de Cotbus. » Ce district de la Lusace avait appartenu aux électeurs de Brandebourg avant que ceux de la Saxe eussent fait l'acquisition de la Lusace, par la paix de Prague[1], l'électeur *Frédéric II* s'étant réservé ce district, lorsque, en 1462, il rétrocéda la Lusace à la couronne de Bohême. L'électeur de Saxe n'avait donc aucun droit à se faire remettre cette possession de son ancien allié.

Il est vrai pourtant que l'acquisition du cercle de Cotbus ne fut pas gratuite. Le nouveau Roi s'engagea à céder au prince qui serait désigné par *Napoléon*, un territoire équivalent en Thuringe. Nous avons dit ailleurs comment cette stipulation fut accomplie[2].

Le contingent du Roi, comme membre de la Confédération rhénane, fut fixé à vingt mille hommes, mais considérablement réduit pour la guerre actuelle. *Art.* 8[3].

Ce traité, ainsi que d'autres analogues avec les maisons ducales de Saxe[4], fut communiqué au Sénat par un message du 29 janvier 1807, qui tirait surtout son importance d'un rapport qu'il fait connaître, et dans lequel le ministre des Relations Extérieures signalait les dangers qui menaçaient la Porte ottomane. Voici l'une et l'autre de ces pièces :

[1] Voy. t. I, p. 96.
[2] Voy. t. IX, p. 242.
[3] MARTENS, *Recueil*, t. XI, p. 3.
[4] Voy. t. IX, p. 230.

Message de l'Empereur et Roi.

« Sénateurs, nous avons ordonné à notre ministre des Relations Extérieures de vous communiquer les traités que nous avons faits avec le roi de Saxe et avec les différents princes souverains de cette maison.

« La nation saxonne avait perdu son indépendance le 14 octobre 1756; elle l'a recouvrée le 14 octobre 1806. Après cinquante années, la Saxe, garantie par le traité de Posen, a cessé d'être province prussienne.

« Le duc de Saxe-Weimar, sans déclaration préalable, a embrassé la cause de nos ennemis. Son sort devrait servir de règle aux princes qui sans être liés par des lois fondamentales, se mêlent des querelles des grandes nations, mais nous avons cédé au désir de voir notre réconciliation avec la maison de Saxe entière et sans mélange.

« Le prince de Saxe-Cobourg est mort. Son fils se trouvant dans le camp de nos ennemis, nous avons fait mettre le séquestre sur sa principauté.

« Nous avons aussi ordonné que le rapport de notre ministre des Relations Extérieures sur les dangers de la Porte ottomane fût mis sous vos yeux. Témoin, dès les premiers temps de notre jeunesse, de tous les maux que produit la guerre, notre bonheur, notre gloire, notre ambition, nous les avons placés dans les conquêtes et les travaux de la paix; mais la force des circonstances dans lesquelles nous nous trouvons mérite notre principale sollicitude. Il a fallu quinze ans de victoires pour donner à la France des équivalents de ce partage de la Pologne qu'une seule campagne, faite en 1778, aurait empêché.

« Eh! qui pourrait calculer la durée des guerres, le nombre de campagnes qu'il faudrait faire un jour pour réparer les malheurs qui résulteraient de la perte de

l'empire de Constantinople, si l'amour d'un lâche repos et des délices de la grande ville l'emportait sur les conseils d'une sage prévoyance! Nous laisserions à nos neveux un long héritage de guerre et de malheurs. La tiare grecque relevée et triomphante depuis la Baltique jusqu'à la Méditerranée, on verrait de nos jours nos provinces attaquées par une nuée de fanatiques et de barbares, et si dans cette lutte, trop tardive, l'Europe civilisée venait à périr, notre coupable indifférence exciterait justement les plaintes de la postérité, et serait un titre d'opprobre dans l'histoire.

« L'empereur de Perse, tourmenté dans l'intérieur de ses États comme le fut pendant soixante ans la Pologne, comme l'est depuis vingt ans la Turquie, par la politique du Cabinet de Pétersbourg, est animé des mêmes sentiments que la Porte, a pris les mêmes résolutions, et marche en personne sur le Caucase pour défendre ses frontières.

« Mais déjà l'ambition de nos ennemis a été confondue; leur armée a été défaite à Pultusk et à Golymin, et leurs bataillons épouvantés fuient au loin à l'aspect de nos aigles.

« Dans de pareilles positions, la paix, pour être sûre pour nous, doit garantir l'indépendance entière de ces deux grands empires; et si, par l'injustice et l'ambition démesurée de nos ennemis, la guerre doit se continuer encore, nos peuples se montreront constamment dignes par leur énergie, par leur amour pour notre personne, des hautes destinées qui couronneront tous nos travaux; et alors seulement une paix stable et longue fera succéder pour nos peuples, à ces jours de gloire, des jours heureux et paisibles.

« Donné en notre camp impérial de Varsovie, le 29 janvier 1807.

« *Signé* Napoléon. »

Rapport du ministre des Relations Extérieures sur les dangers de la Porte ottomane.

« Sire, la Russie cesse de dissimuler; elle a jeté le masque dont elle avait jusqu'à présent essayé de se couvrir. Ses troupes sont entrées en Moldavie et en Valachie [1]; elles ont assiégé les forteresses de Choczin et de Bender. Les garnisons, peu nombreuses, attaquées à l'improviste, et lorsqu'elles se confiaient en la foi des traités, ont dû céder à la supériorité du nombre, et les deux forteresses ont été occupées par les Russes.

« Tout ce qui est sacré parmi les hommes a été foulé aux pieds. Le sang humain coulait pendant que l'Envoyé de Russie, dont la présence seule devait être la preuve et le garant de la continuation de l'état de paix, était encore à Constantinople, et ne cessait d'y donner des assurances de l'amitié de son souverain pour Sa Hautesse. La Porte n'a su qu'elle était attaquée, elle n'a appris que ses provinces étaient envahies que par le manifeste du général *Michelson*, que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté; et, ce qui est aussi révoltant que bizarre, au moment où la Porte recevait ce manifeste, l'Envoyé de Russie, protestant qu'il n'avait reçu aucune instruction de sa Cour, et qu'il ne croyait pas à la guerre, paraissait désavouer les proclamations des généraux, et révoquer en doute l'entrée des armées russes sur le territoire ottoman!

« A quel sort l'Europe serait-elle réservée, si ses destins pouvaient dépendre des caprices d'un Cabinet qui change sans cesse, que différentes factions divi-

[1] Novembre et décembre 1806.

sent; et qui, ne suivant que ses passions, semble ou ignorer ou méconnaître les sentiments, les procédés, les devoirs qui entretiennent la civilisation parmi les hommes !

« La Porte ottomane avait depuis longtemps la certitude qu'elle était trahie par le prince *Ypsilanti*, hospodar de Valachie. Le prince *Moruzzi*, hospodar de Moldavie, ne lui inspirait plus une entière confiance. Usant de son droit incontestable de souveraineté, elle les déposa l'un et l'autre, et les remplaça par les princes *Suzzo* et *Callimachi*. Cette mesure déplut à la Russie : son Envoyé déclara le 19 septembre qu'il quitterait Constantinople si les hospodars destitués n'étaient pas rétablis. A cette époque, une inconcevable guerre paraissait sur le point d'éclater entre la France et la Prusse. Étonnée de voir en mésintelligence les deux puissances les plus intéressées à sa conservation, la Porte sentit quel avantage leur désunion donnerait à son ennemi naturel. Un amiral anglais parut avec une escadre, et signifia que l'Angleterre ferait cause commune avec les Russes si les anciens hospodars n'étaient pas rétablis. La Porte céda à la nécessité, et conjura l'orage dont elle était menacée en remettant en place les hospodars qu'elle venait de *déclarer traîtres*, et en déposant les hommes de son choix. La Russie devait être satisfaite : l'Angleterre le fut au delà de ses espérances. La Porte avait cru et dû croire que, pour prix de sa condescendance, elle conserverait la paix qu'elle avait si chèrement, si douloureusement achetée. Mais la nouvelle de la guerre déclarée par la Prusse et des premières hostilités commises ne tarda point à arriver à Saint-Pétersbourg. La Cour de Russie s'applaudit intérieurement d'une guerre qui mettait aux prises deux alliés contre lesquels elle nourrissait en secret un égal ressentiment, deux puis-

sances qui devaient être constamment d'accord pour s'opposer à ses projets contre l'Empire ottoman. Dès lors elle ne garda plus aucune mesure. Elle expédia au général *Michelson* l'ordre d'entrer en Moldavie, et dévora en espérance une proie qu'elle convoitait depuis tant d'années, et que l'union de la France et de la Prusse l'avait jusque-là forcée de respecter. Heureusement pour la Turquie, la guerre de la Prusse n'a duré qu'un moment, et l'armée française, arrivant sur la Vistule lorsque les troupes russes se concentraient sur le Dniester, les a forcées de rétrograder et d'accourir pour défendre leurs frontières menacées. La Porte ottomane a senti son espoir renaître : elle a sondé dans toute sa profondeur l'abîme que sa condescendance avait creusé sous ses pas; elle a reconnu qu'un miracle l'avait sauvée, et toute la Turquie a couru aux armes pour être désormais l'inséparable alliée de la France, sans le secours de laquelle elle était en danger de périr.

« Le 29 décembre, l'ambassadeur russe a quitté Constantinople avec toutes les personnes attachées à sa légation, avec tous les négociants russes, et même avec les négociants grecs qui étaient à Constantinople sous la protection de la Russie. Tous ont été respectés, tous ont pu se retirer librement, tandis que les Russes emmenaient prisonnier en Russie le consul de Votre Majesté à Yassy, quoiqu'ils lui eussent donné des passeports pour se retirer par l'Autriche.

« Le 30, la déclaration de guerre de la Porte a été proclamée à Constantinople. Les marques du commandement suprême, l'épée et la pelisse, ont été envoyées au grand vizir; le cri de guerre a retenti de toutes les mosquées; tous les Ottomans se sont montrés unanimement convaincus que la voie des armes est la seule qui leur reste pour préserver leur Empire de l'ambition de ses ennemis.

« Peu de nations ont mis dans la poursuite de leurs desseins autant d'artifice et de constance que la Russie. La ruse et la violence, qu'elle a tour à tour employées pendant soixante ans contre la Pologne, sont encore les armes dont elle se sert contre l'Empire ottoman. Abusant de l'influence que depuis les dernières guerres elle avait acquise sur la Moldavie et la Valachie, elle a, du sein de ses provinces, soufflé partout l'esprit de sédition et de révolte; elle a encouragé les Serviens rebelles à la Porte; elle leur a fait passer des armes; elle leur a envoyé des officiers pour les diriger. Profitant du naturel sauvage des Monténégrins et de leur penchant à la rapine, elle les a soulevés et armés. Elle a pareillement, et pour ses futurs desseins, armé secrètement la Morée, après l'avoir effrayée de dangers imaginaires dont elle avait adroitement semé le bruit. Elle a enfin, sous les prétextes les plus frivoles, continué d'occuper Corfou et les autres îles de la mer Ionienne, dont elle avait elle-même reconnu l'indépendance. L'exécution de ses projets étant ainsi préparée par tous les moyens que l'artifice et l'intrigue pouvaient lui fournir, elle a saisi habilement l'occasion que lui offrait la guerre de la France et de la Prusse, et marché ouvertement à son but avec cette violence qui ne connaît aucun droit ou n'en respecte aucun.

« Des circonstances aussi graves m'obligent de rappeler à Votre Majesté la conduite que tint l'ancien gouvernement de la France à une époque à laquelle il faut remonter pour trouver la cause des événements actuels. De toutes les fautes de ce gouvernement, la plus impardonnable, parce qu'elle a été la plus funeste, fut de souffrir, comme il le fit avec une inconcevable imprévoyance, le premier partage de la Pologne, qu'il aurait pu si facilement empêcher. Sans ce premier partage, les deux autres n'auraient pu s'effectuer, et

n'auraient pas même été tentés à l'époque où ils furent faits : la Pologne existerait encore; sa disparition n'aurait pas laissé un vide, et l'Europe aurait évité les secousses et les agitations qui l'ont tourmentée sans relâche depuis dix ans.

« Le Cabinet de Versailles aggrava encore cette faute en laissant la Porte ottomane seule aux prises avec les Russes, et forcée aux plus douloureux sacrifices quand il pouvait les lui épargner, quand il lui était si facile de la secourir, soit en 1783, après la paix qu'il venait de faire, soit cinq ans plus tard, lorsque commença cette guerre qui fut terminée par la déplorable paix de 1791.

« Cet oubli des intérêts de la France et de l'Europe entière aurait encore aujourd'hui pour l'une et l'autre des conséquences nouvelles et bien plus funestes, si Votre Majesté ne les avait pas rendues impossibles.

« Mais Votre Majesté a tout fait pour que ses ennemis désirent la paix, et elle a tout fait encore pour la rendre facile; car on ne peut pas supposer que la Russie s'aveugle elle-même au point de renoncer à tous les bienfaits de la paix en refusant de prendre le seul engagement que Votre Majesté veuille exiger d'elle, celui de s'abstenir désormais des entreprises qu'elle a faites depuis trente ans, et qu'elle poursuit ou renouvelle en ce moment sur les État qui l'avoisinent au midi, et de reconnaître l'indépendance et l'intégrité de l'Empire ottoman, qui importent si essentiellement à la politique de la France et au repos du monde.

« Varsovie, le 28 janvier 1807.

« *Signé* C. M. Talleyrand, prince de Bénévent. »

§ 4.

Une bataille prodigieuse avait tout à coup transporté

le théâtre de la guerre des bords de la Saale sur ceux de la Vistule; la Russie, qui venait, à la même époque, de s'engager dans une guerre contre la Porte, avait en outre maintenant sa frontière à défendre, et la haute Prusse va devenir l'arène des combats les plus acharnés.

Le roi *Frédéric-Guillaume* avait formé, à Dantzick, une nouvelle armée de trente à quarante mille hommes, qui, par la suite, se réunit à celle des Russes. Dans le manifeste que l'empereur *Alexandre* avait adressé au Sénat le $\frac{30\ \text{août}}{11\ \text{sept.}}$ 1806, il annonçait qu'après avoir refusé la ratification du traité conclu à Paris le 20 juillet, il avait fait connaître les bases sur lesquelles il était disposé à renouer les négociations avec le gouvernement français, et qui étaient telles, qu'elles ne pouvaient être rejetées sans que la sûreté publique en fût compromise; que si elles n'étaient pas acceptées, il faudrait préférer la guerre à une paix précaire.

Il fut conclu, le 22 octobre, à Grodno, entre la Prusse et la Russie, une convention ayant pour objet l'approvisionnement d'une armée russe destinée à se rendre en Silésie, mais qui, nous le verrons, n'arriva que sur les bords de la Vistule. L'empereur *Alexandre* publia le $\frac{16}{28}$ novembre un manifeste par lequel il annonça avoir ordonné au feld-maréchal comte *Kamenskoï* de marcher contre l'ennemi qui menaçait les frontières de l'Empire. Un ukase du $\frac{30\ \text{novembre}}{12\ \text{décembre}}$ établit, pour la défense des frontières étendues de l'Empire, une milice de six cent douze mille hommes, divisée en sept corps, dont chacun renfermait les hommes d'un certain nombre de gouvernements.

Cependant les forteresses qui étaient encore occupées par les Prussiens se rendirent successivement; celle de Czenstochau fut remise, le 19 novembre, au général *Deschamps;* celle de Hameln, le 20, avec neuf mille hommes, au général *Savary*. La capitulation de

cette place offre une particularité remarquable. En proposant de remettre la forteresse qui lui était confiée, le général *Schœler* demandait que si la fortune de la guerre voulait que quelques provinces prussiennes fussent cédées à un autre monarque, les officiers de ces provinces eussent droit à la pension de leur grade, lorsque l'âge les mettrait hors d'état de servir : on pense bien que le vainqueur rejeta une proposition si déplacée. La garnison de Hameln fut tellement indignée contre son commandant, qu'elle se révolta contre lui, de manière qu'il se vit obligé de remettre la place aux Français avant l'époque convenue, et que *Savary* fut sur le point d'employer la force pour en prendre possession.

Nienbourg se rendit au même général le 25 novembre, le général *Strachwitz* y avait commandé ; le même jour, le général bavarois *Beckers* occupa Plassenbourg, après un bombardement consécutif de quatre semaines. Glogau, où commandait *Reinhard*, se rendit, le 2 décembre, à *Vandamme* et *Seckendorf*. *Vandamme* prit, le 5 janvier 1807, par capitulation, l'importante place de Breslau, renfermant une garnison de sept mille hommes, commandée par les généraux *Thiele* et *Krafft*, après que le prince d'*Anhalt-Pless*, avec un corps formé en Silésie, eut fait, le 29 décembre, une tentative hardie pour sauver cette ville; entreprise qui manqua, parce que le commandant de la forteresse ne la soutint pas. *Cornerut* rendit Brieg, le 16 janvier, au général bavarois *Deroy*; Schweidnitz, avec quatre mille huit cents hommes sous les ordres du général *Hacke*, fut pris, le 6 février, par *Vandamme*.

L'armée russe entra, vers la mi-novembre, dans la Pologne prussienne. Elle formait quatre colonnes,

commandées par les généraux *Sacken*, *Ostermann-Tolstoï*, *Galitzyne* et *Talmorovski*, et fortes de soixante-treize mille hommes et de seize mille chevaux. Les premières hostilités eurent lieu le 26 novembre sur la Bzura; les Russes furent repoussés, et abandonnèrent, le 3 décembre, Praga, faubourg de Varsovie, pour se retirer sur le Bug. Le feld-maréchal *Kamenskoï* n'arriva à l'armée que le 20 décembre, et établit son quartier général à Pultusk.

La première affaire sérieuse entre les Russes et les Français fut le combat de Czarnovo, du 23 décembre, entre *Davout* et *Ostermann-Tolstoï*, pendant que le général prussien *Lestocq* était repoussé, près de Gurzno, par le maréchal *Ney*. Le 24, *Murat* et *Davout* poursuivirent leur avantage, attaquèrent *Kamenskoï* près de Nasielsk et le chassèrent de sa position, qui était protégée par des bois et des marais. Pendant ce combat, *Nansouty* et *Augereau* forcèrent, à Chorsomp, le passage de la Urka, défendu par *Barclay de Tolly*; le 26, *Napoléon* fit attaquer *Bennigsen*, à Pultusk, par *Lannes* et *Suchet*, et *Buxhœvden*, à Golymin, par *Davout* et *Augereau*.

Les deux partis se sont attribué le gain de cette double bataille. D'après les rapports russes, les Français furent repoussés avec une perte de dix à onze mille hommes en tués, blessés et prisonniers, tandis que cette victoire n'aurait coûté aux Russes que deux à trois mille hommes en tués et blessés. Dans son 47e bulletin, *Napoléon* assure avoir culbuté les Russes qui auraient perdu quatre-vingts canons et douze mille hommes, tant en blessés et tués qu'en prisonniers, tandis que lui-même n'aurait eu que huit cents hommes de tués et deux mille blessés. Ce qui est sûr, c'est que l'issue de cette bataille découragea tellement le feld-maréchal *Kamenskoï*, qu'il quitta précipitam-

ment le commandement. Les généraux qui étaient sous ses ordres le déclarèrent fou, et *Bennigsen*, comme le plus ancien parmi eux, prit le commandement. Une autre circonstance indique encore que la bataille fut perdue par les Russes : c'est que, le 27 décembre, le général *Bennigsen* se retira par Ostrolenka à Lomza, sur sa réserve, commandée par *Buxhœvden*. Dès lors les deux armées russe et française entrèrent en quartiers d'hiver.

Nous avons dit que la bonne intelligence avait été rétablie entre la Grande-Bretagne et la Prusse, aussitôt que celle-ci eût pris la résolution de faire la guerre à *Napoléon;* mais il fallait qu'elle fût consolidée par un traité de paix. Ce traité fut signé à *Memel*, *le* 28 *janvier* 1807, entre *J. Hely*, baron *Hutchinson*, et le ministre d'État Frédéric-Guillaume de *Zastrow*. Quoique les événements qui sont survenus aient promptement annulé ce traité, il mérite d'être rapporté comme un monument historique.

Les mésintelligences temporaires, dit l'*article* 1er, qui ont récemment eu lieu entre les deux Cours, seront, dès le moment actuel, considérées comme entièrement terminées et ensevelies dans un éternel oubli.

Le roi de Prusse renonce au pays de Hanovre; et si, par suite des événements de la guerre, ce pays était réoccupé par ses troupes, il en prendrait possession au nom du roi d'Angleterre, et y rétablirait l'ancienne forme de gouvernement et les anciennes autorités constituées. *Art.* 2.

La liberté de la navigation et du commerce sera rétablie. *Art.* 3.

Tous les bâtiments prussiens qui, par la proclamation du 24 septembre 1806, étaient sujets à une détention provisoire, seront relâchés. *Art.* 5.

La date du 24 septembre 1806 se trouve dans les trois exemplaires du traité que nous avons sous les yeux[1]. L'Angleterre avait délivré des lettres de marque contre les bâtiments prussiens, le 2 juin 1806, et la guerre avait été déclarée le 11 ; avant de se décider à cette mesure, on avait mis, le 5 avril, un embargo sur les bâtiments prussiens dans les ports britanniques. Nous n'avons pas trouvé cette proclamation du 24 septembre, qui serait antérieure de vingt-quatre heures seulement à celle par laquelle le blocus de l'Elbe a été levé par l'Angleterre.

L'empereur de Russie, dit l'*article* 7, sera invité à prendre sur lui la garantie de la renonciation, de la part de la Prusse, à ses droits et prétentions au pays de Hanovre.

Le général *Bennigsen* avait formé le plan de pénétrer vers la Vistule inférieure, de débloquer Graudentz, Dantzick et Colberg, et de sauver ainsi la Prusse orientale de l'invasion dont elle était menacée. Ce projet amena une suite de combats, qui furent livrés dans les derniers jours de janvier et au commencement de février 1807. Celui de Mohrungen, du 25 janvier, entre le prince de *Ponte-Corvo* et l'avant-garde russe, sous les ordres du général *Markof,* fut indécis et les deux partis s'attribuèrent la victoire ; cependant le prince se retira jusqu'à Strasburg, qui est à vingt lieues de Mohrungen. *Napoléon* quitta Varsovie, le 30, pour diriger les opérations de son armée. Les combats d'Allenstein ou de Bergfried du 3 février, de Deppen du 4, de Wolsterdorff du 5, de Hoff ou Landsberg du 6,

[1] L'un, français, dans MARTENS, *Recueil,* t. XI, p. 411 ; l'autre, allemand, dans *Pol. Journal*, 1807, t. II, p. 839 ; le troisième, anglais, publié dans l'*Annual Register, for* 1807, *State Papers,* p. 711. M. de MARTENS dit, *loc. cit.*, que ce traité n'a pas été ratifié ; c'est une erreur.

et de Preussisch-Eylau du 7, furent à l'avantage des Français.

Le nom de cette petite ville a acquis une malheureuse célébrité par la grande bataille qui fut livrée dans ses environs le 8 février. C'est encore une de celles où les deux partis se sont attribué la victoire. *Napoléon*, avec les corps de *Davout*, *Soult* et *Augereau*, les gardes commandées par *Bessières*, et la réserve de cavalerie du maréchal *Murat*, attaqua ce jour-là l'armée russe dans sa position derrière Eylau. Il eut d'abord un succès marquant contre l'aile gauche et le centre que commandaient le comte *Ostermann* et le général *Sacken* ; mais le général *Lestocq*, commandant un corps prussien avec lequel il s'était battu le matin à Wakern, contre le maréchal *Ney*, étant arrivé sur le champ de bataille auprès de l'aile droite russe, alla soutenir l'aile gauche, et arracha au maréchal *Davout* la victoire qu'il tenait déjà. L'aile droite des Russes, protégée par l'artillerie prussienne, n'avait pas été entamée. Le général *Bennigsen*, dont les troupes étaient fatiguées par un combat prolongé pendant deux jours, et manquaient de munitions, se retira vers Kœnigsberg, renonçant ainsi à l'exécution de son plan, qui tendait à se mettre en communication avec Dantzick et Graudentz. Le champ de bataille resta aux Français; mais ils achetèrent ce stérile honneur par une perte énorme : d'après les rapports des étrangers, elle se monta à trente mille tués et douze mille blessés, avec douze drapeaux que le général *Bennigsen* envoya à son Empereur. Les Russes avouèrent, de leur côté, douze mille tués et sept mille neuf cents blessés, dont cinq mille moururent.

L'armée française, se retira, le 18 février, derrière la Passarge et l'Alle, étendant son aile droite jusqu'à

Ostrolenka, où le général *Savary* remporta, le 16, un avantage sur le général *Essen*.

L'histoire de la guerre n'aura jamais rien de plus lugubre, de plus horrible, que la bataille d'Eylau; *Napoléon* y déploya toute la dureté militaire, toute l'insensibilité des grands ambitieux pour les grandes souffrances et les grandes destructions.

Cependant cette bataille si sanglante ne fut pas décisive, et même elle épuisa tellement l'armée française que si les Russes, moins fatigués, l'eussent attaquée le lendemain, elle était exterminée. Dans les succès des hommes audacieux, il y aura toujours de grands coups de fortune.

On se rappelle qu'après la bataille d'Iéna, *Napoléon* avait refusé la paix à *Frédéric-Guillaume*. Aujourd'hui *Napoléon*, en présence des dangers flagrants qui l'environnent, vient, à son tour, demander au roi de Prusse d'être le promoteur d'une pacification générale, toutefois en lui proposant une négociation séparée. Il envoya d'abord, après la bataille d'Eylau, le général *Bertrand* auprès du comte de *Bennigsen* pour lui faire quelques ouvertures pacifiques. Ce général répondit « qu'il avait été envoyé par son maître pour se battre, et non pour négocier. » *Bertrand* se rendit de là auprès du roi de Prusse, où il reçut une réponse assez vague. Un écrivain, qui, d'ailleurs, a puisé dans de bonnes sources, a publié la lettre que *Napoléon* doit avoir écrite d'Osterode à *Frédéric-Guillaume*, le 26 février 1807, pour l'engager à une paix séparée. Nous allons la transcrire ici[1] :

« Monsieur mon frère, j'ai reçu la lettre de Votre

[1] Cette lettre se trouve dans l'ouvrage semi-officiel cité t. IX, p. 86, de cette *Histoire des Traités*, et personne n'a réclamé contre son authenticité. A défaut de l'original français, nous donnons cette pièce dans une traduction littérale.

Majesté, du 17 février, que votre aide de camp, le colonel *Kleist*, m'a apportée, et lui ai communiqué mes idées sur la situation actuelle de nos affaires. Je désire mettre des bornes au malheur de votre famille, et organiser le plus promptement la monarchie prussienne, dont la puissance intermédiaire est nécessaire pour la tranquillité de toute l'Europe. Je désire la paix avec la Russie; et, pourvu que ce gouvernement n'ait pas de desseins contre la Turquie, il me paraît qu'il serait facile de s'entendre. La paix avec l'Angleterre n'est pas moins nécessaire pour toutes les nations, et je ne ferai pas de difficulté d'envoyer un ministre à Memel pour prendre part à un congrès entre la France, l'Angleterre, la Russie, la Prusse et la Turquie. Mais Votre Majesté sera persuadée qu'ainsi que l'expérience des temps passés l'a démontré, un tel congrès pourrait facilement durer plusieurs années. Celui de Westphalie dura, je crois, *dix-huit ans*[1]. Mais la longueur du temps qui serait nécessaire pour examiner, peser et déterminer l'intérêt réciproque des puissances négociatrices, et l'état indéterminé et incertain qui en résulterait, ne conviennent pas à la situation actuelle de la Prusse. Je pense, en conséquence, que Votre Majesté me fera bientôt savoir qu'elle a pris le parti le plus simple et le plus prompt, qui est en même temps celui qui répond le mieux au bien-être de votre peuple. Mais, dans tous les cas, je prie Votre Majesté d'être convaincue que je suis sincèrement disposé à rétablir nos anciens rapports, et que je souhaite un arrangement avec la Rus-

[1] Les préliminaires de Hambourg avaient fixé l'ouverture du congrès de Westphalie au 25 mars 1642; lors de la ratification des préliminaires, cette ouverture fut prorogée au 11 juillet 1643; mais les ministres de France n'arrivèrent qu'en avril 1644, et l'on ne commença à traiter sérieusement qu'au mois de juin 1645. Voy. t. I, p. 78 et suivantes de cette *Histoire des Traités*.

sie et l'Angleterre, si elles le veulent en effet. J'aurais horreur de moi-même, si j'étais la cause de tant de sang répandu; mais que puis-je faire?

« Je prie Votre Majesté, etc.

« *Signé* NAPOLÉON. »

Rien n'indiquerait mieux l'immensité des pertes éprouvées par l'armée de *Napoléon* que cette lettre, si elle a été véritablement écrite.

Après la bataille meurtrière de Preussich-Eylau, les deux armées affaiblies reprirent leurs quartiers d'hiver, qui furent prolongés jusqu'à la fin du mois de mai. Ce fut pendant le séjour que l'empereur *Alexandre* et le roi de Prusse firent *à Bartenstein*, que fut conclue, *le* 26 *avril* 1807, une convention extrêment remarquable. Rien de ce traité n'avait d'abord transpiré; et peut-être même n'en aurait-on pas connu l'existence, s'il n'avait été cité dans trois pièces officielles, savoir : 1° dans la réponse de M. *Canning* à la notification qui lui fut faite par M. d'*Alopeus* du traité de Tilsitt, et de l'offre de la médiation de la Russie, avec l'aveu de la France, pièce publiée, en 1810, par le gouvernement français[1]; 2° dans une dépêche du même ministre, adressée, le 27 septembre 1807, à lord *Gower*, ambassadeur de la Cour de Londres à Saint-Pétersbourg, dépêche que le ministère anglais mit, en 1808, sous les yeux du Parlement; enfin, 3° dans une lettre que le roi de Suède écrivit, le 2 juin 1807, au roi de Prusse, et dont nous aurons occasion de parler. On avait invité ce monarque à y accéder; mais il s'y refusa, parce que, dit-il, on s'y était occupé d'objets étrangers aux intérêts du moment.

[1] Voy. *Moniteur* du 15 décembre 1810.

Nous allons donner ici l'analyse de la convention de Bartenstein, remarquable surtout parce qu'elle reproduit les principes de la célèbre Note du 19 janvier 1805 [1]. En effet, les deux Cabinets de Saint-Pétersbourg et de Berlin reprirent alors le plan imaginé par *Pitt* pour la pacification générale de l'Europe et pour le maintien de sa tranquillité future, lequel n'avait manqué, en 1805, que parce qu'on avait commis l'imprudence de vouloir l'exécuter sans la Prusse, dont la coopération était nécessaire pour sa réussite. Un autre ministre dirigeait, en 1807, le Cabinet de Berlin; convaincu que, pour tarir la source d'une guerre éternelle, dont l'ambition de *Napoléon* menaçait le monde, il fallait continuer avec vigueur celle que la Prusse avait entreprise, se refuser à toute négociation partielle par laquelle on tenterait encore de la séparer de son allié, et inviter l'Autriche, la Grande-Bretagne et la Suède à réunir leurs efforts contre l'ennemi commun. Le baron de *Hardenberg* conseilla à son souverain la conclusion d'une alliance intime avec ces trois puissances et la Russie, alliance par laquelle non-seulement on concerterait toutes les opérations militaires, mais on fixerait en même temps les bases d'un traité à conclure avec *Napoléon*.

Les *articles* 1 *à* 3 de la convention de Bartenstein, entre la Russie et la Prusse, énoncent les principes d'après lesquels seront construites ces bases. On ne se proposait pas d'abaisser la France ni de s'immiscer dans son gouvernement intérieur; on voulait seulement mettre des bornes à l'agrandissement de cette puissance, et lui imposer des conditions dictées par l'équité, la justice et la modération; enfin, on voulait

[1] Voy. t. VIII, p. 317 de cet ouvrage.

assurer l'indépendance des autres puissances, en les plaçant dans un état de force qui pût les rendre capables de la soutenir, et dédommager celles qui avaient essuyé des pertes. Des changements qu'il sera jugé nécessaire de faire dans l'état où les choses se trouvaient alors, ne devront être opérés que par des cessions ou des échanges qu'on exigera de l'ennemi et de ses alliés, ou par des échanges qui seront faits de gré à gré. Le rétablissement de la Prusse dans les possessions qu'elle avait perdues depuis 1805, sera, d'après l'*article 4*, une des conditions essentielles du nouvel arrangement; on lui procurera un équivalent pour les provinces qui ne pourraient pas lui être rendues, et une meilleure frontière militaire. On reconnaît par l'*article* 5 la nécessité d'assurer l'indépendance de l'Allemagne; on proclame le principe que cette indépendance ne peut exister tant que la France sera maîtresse de la ligne du Rhin ou qu'elle aura des troupes en Allemagne. On ne prétend pas pour cela rétablir l'ancienne Constitution germanique; on créera en Allemagne une fédération garantie par une bonne frontière militaire, et par une ligne de défense parallèle au Rhin. L'établissement de ce système devait être concerté avec l'Autriche, qui y est vivement intéressée; on écartera tout sujet de jalousie entre cette puissance et la Prusse, afin qu'il règne entre elles une union intime et permanente. Dans la persuasion que l'indépendance de l'Allemagne et de l'Europe entière exige que l'Autriche soit un État de la première force, on réunira ses efforts pour lui procurer tout ce qui est nécessaire pour consolider sa puissance, et nommément pour lui faire rendre le Tyrol et la partie de l'Italie qu'elle avait perdue par la paix de Presbourg. *Art.* 6.

Outre l'Autriche, on invitera la Grande-Bretagne à

accéder au concert, à fournir aux alliés des subsides, des armes et des munitions, et à faire des diversions militaires sur les derrières des armées françaises. On procurera au roi d'Angleterre une augmentation de ses possessions en Allemagne, et on lui proposera, indépendamment de son accession à la fédération germanique, une alliance défensive permanente avec la Prusse. *Art.* 7.

Une invitation semblable sera adressée à la Suède, et on lui proposera l'établissement des mêmes liaisons avec la Prusse. *Art.* 8.

On se concertera avec l'Autriche, l'Angleterre, la Suède, pour faire accéder le Danemark à cette convention. *Art.* 9.

Si on ne peut rétablir le Stathoudérat en Hollande, on procurera au prince d'Orange non-seulement la restitution de ce qu'il avait perdu en Allemagne par la guerre, mais aussi les dédommagements qui lui sont dus en Hollande pour ses propriétés. *Art.* 10.

On consultera l'opinion de l'Autriche et de l'Angleterre sur l'état futur de l'Italie; mais, dans tous les cas, on s'intéressera vivement en faveur des rois de Sardaigne et de Naples, et l'on insistera sur la séparation des couronnes de France et d'Italie. *Art.* 11.

On maintiendra l'indépendance et l'intégrité de la Porte ottomane. *Art.* 12.

Les deux puissances contractantes ne feront, pendant la durée de la présente guerre, aucune conquête pour leur compte et dans des vues particulières; ce ne sera qu'à la paix qu'on s'entendra sur l'emploi des conquêtes qu'on aura faites. *Art.* 13.

La Russie et la Prusse ne se cachèrent pas, en concluant cette convention, qu'elles ne pourraient atteindre en entier le but qu'elles s'étaient proposé, si l'Autriche et la Grande-Bretagne n'accédaient pas

à leur ligue. En conséquence, elles se réservèrent, par l'*article* 14, de convenir ultérieurement du parti qu'il serait nécessaire de prendre dans un cas si malheureux[1].

La Grande-Bretagne s'empressa d'accéder à la convention de Bartenstein : elle fit plus ; le 27 juin 1807, M. *Canning*, secrétaire d'État pour le département des Affaires Étrangères, conclut à Londres, avec le baron de *Jacobi-Klœst*, une convention de subsides par laquelle il fut promis à la Prusse qu'elle recevrait un million de livres sterling dans le courant de l'année 1807[2]. Cette convention ne fut point ratifiée, parce qu'à l'époque où elle aurait pu l'être, la Prusse, trahie par le sort des armes, avait signé la paix de Tilsitt. Quant à l'Autriche et à la Suède, nous verrons tout à l'heure le parti qu'elles adoptèrent.

Après la convention de Bartenstein, *Napoléon* chercha de nouveau à ouvrir une négociation directe avec le roi de Prusse, et l'on a donné comme certain qu'il lui adressa, le 29 avril, de Finkenstein, la lettre suivante :

« Monsieur mon frère, Votre Majesté paraît désirer que la paix définitive soit générale, honorable et permanente. Mais comment peut-elle devenir générale, si plusieurs des principales puissances n'ont pas été invitées à discuter elles-mêmes leurs intérêts ? Comment peut-elle être honorable, contrairement à l'objet des liaisons les plus sacrées, si elle séparait ceux qui ont fait cause commune dans la guerre, tandis qu'elle renfermerait tous les alliés d'une des parties ? Com-

[1] Voy. le texte de la convention de Bartenstein, du 26 avril 1807, à la fin de ce volume, n° I des *Notes et Documents*.

[2] Voy. cette convention à la fin du volume, où elle forme le n° II des *Notes et Documents*.

ment peut-elle être durable, si l'existence, l'indépendance et les rapports de plusieurs grandes puissances continentales et maritimes, impliquées dans cette guerre, n'étaient confirmées d'une manière convenable pour elles-mêmes et pour l'Europe? De quelque nature que soient les garanties, elles ne peuvent donner à la paix qu'un appui illusoire et bien faible. La véritable durée repose sur la nature des stipulations et sur l'harmonie des rapports qui sont établis. Il est aussi nécessaire que juste que la paix soit accordée à l'Espagne, à la Porte ottomane, et à d'autres États alliés de la France et impliqués dans la guerre actuelle. Je ne balance pas de déclarer que la France a toujours regardé la liaison entre la Russie et l'Angleterre comme en opposition avec les premiers principes de sa politique. Pourquoi me refuserait-on la même chose à l'égard de la Turquie? Je me flatte que Votre Majesté sera convaincue de la force des motifs qui me décident; et si Votre Majesté admet que toutes les puissances belligérantes des deux côtés prennent part au prochain congrès, elle écartera le seul obstacle qui s'oppose effectivement à l'ouverture des négociations par lesquelles Votre Majesté espère, et par lesquelles je me flatte de voir bientôt terminer la guerre, et rétablir la paix et l'harmonie dont toutes les nations ont un si grand besoin.

« Je suis, etc.

« *Signé* Napoléon. »

Pendant que les armées se reposaient, le siége de Colberg, de Dantzick et de Neisse continuait. Celui de Colberg avait commencé le 13 mars; le 30 de ce mois, le major de *Gneisenau* entra dans cette place pour en prendre le commandement. Il la défendit avec courage et intelligence, et il eut l'honneur d'avoir été

le seul commandant d'une forteresse assiégée qui n'ait pas signé de capitulation dans cette guerre.

Dantzick, bloqué depuis la fin de janvier, et bombardé, depuis le 24 avril 1807, par le maréchal *Lefebvre,* était défendu par le comte de *Kalkreuth.* Le maréchal surprit, dans la nuit du 6 au 7 mai, l'île de Holm, et coupa ainsi les commmunications des assiégés avec les corps de Fahrwasser et de Weichselmünde, et par conséquent avec la mer. Le 12, le général russe *Kamenskoï,* fils du feld-maréchal, débarqua à Weichselmünde avec un corps de sept mille hommes, et attaqua, le 15, la division d'*Oudinot,* dans l'espoir de rétablir la communication avec Dantzick; mais, après avoir forcé quelques redoutes françaises, il fut repoussé avec une perte de trois mille hommes. Un corps prussien, qui arriva par le Nerung pour débloquer la forteresse, fut battu, le 16, par les généraux *Beaumont* et *Albert.* Ces échecs répétés forcèrent le général *Kalkreuth* à rendre la place, le 24, après cinquante et un jours de tranchée ouverte; on lui accorda la capitulation que lui-même avait accordée, en 1793, aux Français assiégés dans Mayence. La garnison, forte de treize mille hommes, dont quatre mille étaient malades, sortit librement, à condition de ne pas servir contre la France pendant l'espace d'une année. Les vainqueurs trouvèrent dans la place neuf cent quatre-vingts bouches à feu, trois mille milliers de grains, et d'autres provisions considérables; mais il ne restait pas à la garnison la moindre munition. Le corps russe qui était à Weichselmünde, s'embarqua, et le fort fut occupé, le 27 mai, par les Français.

La forteresse de Neisse, défendue par le général *Steensen,* et assiégée depuis trois mois par *Vandamme,* capitula le 1er juin : la garnison de cinq mille hommes

se rendit prisonnière. Kosel capitula, le 18 juin, à condition de se rendre au 16 juillet, s'il ne lui était pas arrivé de secours suffisant pour la débloquer. Le 24, les Bavarois et les Würtembergeois prirent d'assaut le camp des Prussiens devant Glatz; le lendemain, cette forteresse capitula, à condition de se rendre le 26 juillet.

Les hostilités entre les deux grandes armées recommencèrent dans les premiers jours de juin. Le 5 de ce mois, *Bennigsen* attaqua *Ney* à Gutstadt, et le força de rétrograder jusqu'à Ankendorff, avec une perte de deux mille hommes en tués ou blessés, et de mille prisonniers. Le même jour, les Russes attaquèrent la tête de pont que les Français avaient sur la Passarge, à Lomitten et Spanden : mais ils furent repoussés avec perte. L'affaire du 6 fut plus sérieuse; le général *Bennigsen* attaqua les Français du côté de Deppen ou d'Ankendorff; il perdit beaucoup de monde sans réussir dans son dessein de se rendre maître de la rivière. Après ces affaires, *Napoléon* commença à se porter en avant; le 9 juin, il s'empara de Gutstadt; le 10, il attaqua *Bennigsen* à Heilsberg, et lui livra un combat meurtrier. Le général russe s'attribua l'honneur de cette journée; mais craignant d'être coupé d'Eylau, parce que *Davout* marchait sur cette ville, il se retira, le lendemain 11, à Bartenstein, et de là à Friedland en suivant la rive droite de l'Alle, pendant que les Français, maîtres de la rive gauche de cette rivière, manœuvrèrent sur Kœnigsberg, et forcèrent ainsi le corps prussien de *Lestocq*, qui se trouvait sur leur gauche, à se rapprocher de cette ville. Le 14, le maréchal *Murat*, avec les corps de *Davout* et de *Soult*, atteignit le général *Lestocq* et lui fit perdre trois à quatre mille hommes.

Une grande bataille fut livrée le même jour sur la rive gauche de l'Alle, que les Russes avaient passée à Friedland pour se porter sur Kœnigsberg. Le combat commença d'abord entre *Bennigsen* et le corps de *Lannes* qui fut ensuite soutenu par celui de *Mortier;* à midi, les Russes étaient vainqueurs et se débandèrent; mais, sur le soir, *Napoléon* arriva lui-même avec les gardes et les corps de *Ney* et de *Victor;* il profita de la confusion qui régnait dans l'armée russe, et la précipita dans l'Alle, dont les bords sont fort escarpés. Ce qui échappa, se retira à Wehlau, situé au confluent de cette rivière et du Prégel. Les Russes avouent avoir perdu, dans la bataille de Friedland, dix mille hommes en tués et blessés; mais le bulletin français qui fait monter cette perte à dix-huit mille hommes, est plus croyable; le désordre dans lequel *Napoléon* surprit son ennemi, explique pourquoi la perte des vainqueurs ne fut pas proportionnée à celle qu'éprouvèrent les Russes. A ce moment, il ne resta d'asile à la famille royale de Prusse que dans les murs de Memel, dernière place du royaume.

Aussitôt que le général *Lestocq*, qui était à Kœnigsberg, apprit la nouvelle de la perte de cette bataille, il sortit de la ville pour se joindre à l'armée russe marchant sur Tilsitt. La capitale du royaume de Prusse fut occupée, le 16 juin, par le maréchal *Soult*. L'armée russe et prussienne réunie passa le Niémen dans la nuit du 18 au 19, et le 19, *Napoléon* entra dans Tilsitt; ce même jour, l'armée française était déployée sur la rive gauche du fleuve.

Nous touchons au moment où une paix désastreuse mit fin à cette guerre sanglante. Avant de rapporter les conditions du traité, nous dirons un mot de la tentative que le Cabinet de Vienne avait faite, au mois

d'avril 1807, pour réconcilier les parties belligérantes. La Cour d'Autriche avait observé, au moins en apparence, la neutralité la plus stricte. Le 6 octobre 1806, avant la rupture formelle entre la France et la Prusse, le comte de *Stadion*, ministre des Affaires Étrangères, avait chargé tous les agents diplomatiques autrichiens près les Cours étrangères de déclarer que, pour assurer à ses États la durée de la paix, l'Empereur avait ordonné de former, en Bohême, un cordon de troupes destiné à défendre la neutralité de la monarchie autrichienne. Le baron de *Vincent*, que nous connaissons déjà comme l'ambassadeur en titre *des explications*, fut envoyé au quartier général de *Napoléon*, pour confirmer les intentions persévérantes de sa Cour dans le maintien de sa neutralité. Plus tard, le général *Stutterheim* vint directement à Varsovie avec la même mission. Mais tandis que la Cour de Vienne assurait ici, par l'organe de ses ambassadeurs, comme elle le soutint plus tard dans son manifeste, publié en 1809, qu'elle avait observé la neutralité la plus stricte, le ministre des Affaires Étrangères de *Napoléon* prétendit, dans le rapport qu'il fit à son maître, le 12 avril de cette même année, que les dispositions de l'Autriche envers la France avaient été très-équivoques, au commencement de la rupture avec la Prusse, qu'elle avait concentré ses troupes en Bohême pour être prête à tout événement, et que la bataille d'Iéna avait été l'unique cause de sa neutralité[1].

[1] Voici le passage du manifeste autrichien de 1809, qui se rapporte à cette neutralité :

« Loin de tenir compte à l'Autriche des démarches auxquelles elle ne cessait de se prêter pour le maintien de la tranquillité, il semblait que le gouvernement français n'envisageât chaque nouvelle preuve de modération donnée par l'Empereur, que comme point d'appui à quelque prétention plus affligeante ; et il est difficile de déterminer à quoi

Il ne nous appartient pas de prononcer sur ce différend. Notre seul devoir est de rapporter et d'expliquer les pièces officielles qui ont été publiées. Le 3 avril 1807, le comte de *Stadion* adressa aux Cours de Saint-Pétersbourg, de Berlin, de Londres et de Paris, une Note, dans laquelle on lit les passages suivants : « Dès l'origine, et pendant toute la durée des hostilités, l'Empereur n'a eu d'autre vue que de travailler à amener une réconciliation et de saisir chaque occasion qui paraîtrait propre à mettre fin aux calamités de la guerre. Il croyait ne pouvoir mieux atteindre ce but salutaire qu'en faisant valoir auprès des puissances en guerre ses sentiments modérés et conciliants, et en s'efforçant à en exciter de semblables en elles. L'accueil que sa première proposition a éprouvé paraît indiquer que le moment désirable d'un rapprochement n'est pas éloigné. S'abandonnant à un

aurait dès lors conduit cet état de tension et d'aigreur auquel rien n'avait pu mettre un terme, si la guerre qui vint à éclater dans le nord de l'Allemagne n'en avait pas forcément suspendu les effets.

« Il n'était pas possible que l'Empereur vît avec indifférence la marche, les progrès et les résultats de cette guerre. La catastrophe qui frappa la monarchie et la maison royale de Prusse fut assez cruelle en elle-même pour affecter profondément Sa Majesté Impériale ; et les suites de cet événement touchaient de si près et d'une manière si directement alarmante aux intérêts de ses propres États, que ses plus vives inquiétudes n'étaient que trop justifiées. En toute autre conjoncture, des motifs aussi justes que puissants l'auraient engagée à intervenir dans la lutte ; mais on a vu que des considérations dont rien ne pouvait contre-balancer le poids, l'astreignaient alors à un système différent. Persévérant dans ce même système qui lui avait déjà fait sacrifier des avantages et des prérogatives d'un intérêt majeur pour lui-même, l'Empereur renonça encore à la satisfaction, supérieure à toute autre, qu'il aurait trouvée dans l'emploi de ses moyens, pour le rétablissement ou le soulagement de ses voisins. Mais, constamment étranger à toute politique équivoque ou perfide, il ne se permit en cette occasion ni fausse ni demi-neutralité ; et la bonne foi scrupuleuse avec laquelle il suivit, dans tout le cours de cette guerre, la résolution prise dès le commencement, força l'empereur Napoléon lui-même à rendre justice à Sa Majesté. »

espoir si consolant, Sa Majesté Impériale croit de son devoir d'offrir aux puissances belligérantes sa médiation et ses bons offices. »

On voit par cet office que le Cabinet de Vienne avait déjà fait quelques démarches pour réconcilier les puissances belligérantes; mais ce Cabinet paraît s'être trompé sur l'impression que ces démarches avaient produite, si toutefois on peut en juger d'après la froideur avec laquelle la proposition de sa médiation fut accueillie.

La Russie y répondit la première. La Note du baron de *Budberg* est datée de Bartenstein, le 16 avril 1807. Il y dit que l'empereur de Russie acceptera la médiation offerte, aussitôt que celui d'Autriche pourra lui faire connaître les bases sur lesquelles le gouvernement français consent à traiter, et que l'empereur de Russie aura reconnu qu'elles sont de nature à répondre au but qu'il s'est proposé.

La réponse du roi de Prusse fut encore plus positive : ce monarque y dit qu'il ne peut se persuader que les bases d'après lesquelles *Napoléon* consentira à traiter soient de nature que l'honneur permette de les accepter. — D'autre part, une déclaration qui, à cette époque, fut adressée par le ministre de Prusse à la Cour de Vienne, est conçue en ces termes :

« Tout le monde a applaudi aux raisons qui ont déterminé S. M. le roi de Prusse à entrer en lice contre une puissance dont les prétentions incessamment croissantes troublaient l'ordre général, et dont l'excessive ambition menaçait l'indépendance de toute l'Europe, et particulièrement de l'Allemagne. Essayer de mettre des bornes à cette ambition, tel était le but du Roi; s'il était juste, s'il était nécessaire avant le commencement de la guerre, ne le serait-il plus aujourd'hui ?

« Forte de sa propre volonté, forte du puissant appui

de son allié, l'empereur *Alexandre*, Sa Majesté Prussienne, loin de s'être laissé intimider par ses malheurs, persévère dans les mêmes principes qui lui ont fait embrasser la sainte cause des libertés européennes. S. M. l'empereur de toutes les Russies partage à cet égard les sentiments du Roi. De cet heureux accord entre les deux souverains, il est résulté une convention qui fixe à la fois et le but de la guerre et les bases de la paix future.

« Le Roi s'empresse de communiquer cette convention à Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, et l'invite d'y accéder.

« Convaincue que l'empereur *François I*, appréciant d'un côté la pureté des intentions de la Prusse et de la Russie, et de l'autre le danger des projets avoués par *Napoléon*, n'hésitera jamais sur le choix de ses liaisons avec les unes et avec l'autre; Sa Majesté aime à penser aussi que Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique se persuadera sans peine que le noble but qu'elle s'est proposé en offrant sa médiation aux puissances belligérantes sera indubitablement atteint plus tôt et mieux rempli par son accession à ladite convention que par l'emploi de ses bons offices.

« La même invitation est adressée aux Cours de Londres et de Stockholm, et l'on s'attend à leur accession entière aux stipulations convenues entre la Prusse et la Russie.

« Dans une telle réunion, Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique trouvera la garantie du rétablissement de l'ordre et du maintien de l'indépendance générale qu'elle a généreusement voulu procurer à l'Europe par l'offre de sa médiation; et si elle consulte ses véritables intérêts, elle y trouvera de plus la garantie des avantages qui doivent résulter pour l'Autriche des communs efforts de l'Union.

« La Prusse et la Russie reconnaissent volontiers que le plus ou le moins de réussite des vues bienfaisantes de l'Union dépendra des déterminations de l'Autriche ; et si, par cette raison, elles souhaitent vivement que l'empereur *François I* se déclare en leur faveur, elles sont aussi parfaitement disposées à aller au-devant des désirs de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique dans les stipulations particulières qui motiveront son accession à la susdite convention.

« Mais l'importance de la crise actuelle exige que les déterminations définitives de l'Autriche soient enfin connues, et S. M. le roi de Prusse s'attend, en conséquence, à une déclaration décisive et péremptoire du parti que Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique jugera convenable de prendre. »

M. de *Talleyrand* répondit de Varsovie, le 19 avril, à l'invitation autrichienne. Il déclara que *Napoléon* acceptait la médiation de l'empereur d'Autriche, mais qu'il appréhendait « que la puissance qui s'est fait un système de fonder son élévation et sa grandeur sur la discorde du continent, ne s'efforçât à faire naître, par le moyen du congrès proposé, de nouvelles causes d'exaspération et de nouveaux prétextes de discorde. »

M. *Canning*, secrétaire d'État des Affaires Étrangères de la Grande-Bretagne, répondit, le 15 avril 1807, au prince de *Starhemberg*, ministre d'Autriche à Londres, que le Roi prendra part à un congrès pour la pacification, aussitôt qu'il aura reçu le consentement de toutes les parties intéressées ; qu'en conséqucnce, on communiquera la proposition de l'Autriche aux puissances avec lesquelles le Roi était principalement lié[1].

[1] Voy. ces pièces dans *Annual Register*, 1807 ; *State Papers*, p. 710, 712, 724 ; et, en allemand, dans *Pol. Journal*, 1807, t. II, p. 662 ;

La tentative de l'Autriche n'amena donc aucun résultat ; mais peut-être n'en fut-il pas de même pour le refus de cette puissance d'accéder à la convention de Bartenstein ; ce refus n'a pas été sans influence sur le changement subit qui s'opéra dans les dispositions des parties belligérantes, peu de jours après la bataille de Friedland. Le 19 juin, le général *Bennigsen* envoya d'abord un parlementaire muni d'une lettre à l'adresse du général en chef de l'armée française. *Napoléon*, à qui cette lettre fut remise, était fortement disposé à la paix, mais il ne pouvait consentir à un armistice, qui eût été à son désavantage, à moins que ce ne fût seulement un moyen d'entamer des négociations. Il envoya donc le maréchal *Duroc* afin d'expliquer ses desseins et de bien juger de ceux de l'ennemi. Le maréchal fut reçu par le prince *Labanof ;* mais celui-ci n'ayant pas de pouvoir pour traiter de l'objet de la mission de *Duroc*, il le conduisit près de l'empereur *Alexandre*, qui était à peu de distance, de l'autre côté du Niémen et commandait son armée. C'est alors, assure-t-on, que fut proposée l'entrevue des deux Empereurs.

Le 21 juin, le prince *Labanof* se présenta au quartier général de Tilsitt, et conclut ce jour même, avec le maréchal *Berthier*, un armistice entre les armées française et russe, dans lequel l'armée prussienne ne fut pas comprise. Le roi de Prusse n'était pas, à ce moment, au quartier général de l'empereur *Alexandre*, et l'on doutait qu'il souscrivît à la remise des places qu'exigeait *Napoléon*. C'est ainsi que les intérêts des deux alliés se trouvèrent séparés.

Il y aura armistice, dit l'*article* 1[er], entre les armées française et russe, afin de pouvoir, dans l'intervalle,

Voss *Zeiten*, t. XI, p. 234. Mais la déclaration prussienne ne se trouve pas dans ces recueils.

négocier, conclure et signer une paix qui mette fin à l'effusion de sang si contraire à l'humanité.

Si l'une des deux parties contractantes voulait rompre l'armistice, elle sera obligée d'en donner avis au quartier général de l'autre armée, et les hostilités ne pourront recommencer qu'un mois après cette notification. *Art.* 2.

Les armées française et prussienne concluront un armistice séparé; pendant les quatre ou cinq jours qui seront nécessaires pour cette conclusion, l'armée française ne commettra aucune hostilité contre l'armée prussienne. *Art.* 3.

Les articles suivants fixent la ligne de démarcation entre les deux armées, l'échange des prisonniers, la nomination des plénipotentiaires pour traiter de la paix, etc.[1]

Le quartier général de l'empereur de Russie était alors à Tauroggen; le maréchal *Duroc* y porta le 22 l'armistice ratifié par *Napoléon*, et *Alexandre* le ratifia à son tour.

Ainsi il existait une trêve entre la France et la Russie, tandis qu'entre la France et la Prusse il n'y avait qu'une simple suspension d'armes de quatre à cinq jours. Dans cet état de choses, la Prusse n'avait d'autre parti à prendre que d'accepter les conditions que le vainqueur lui offrait. Le 24 juin, le feld-maréchal comte de *Kalkreuth* arriva à Tilsitt, et le lendemain l'armistice fut conclu aux conditions suivantes :

La partie de l'armée prussienne qui se trouve à Stralsund, ne prendra part, en aucun cas, à des hostilités quelconques. *Art.* 2.

Les choses resteront dans l'état où elles se trouvent actuellement dans les places de Colberg, Graudentz et Pillau, ainsi que dans les forteresses de la Silésie qui

[1] Martens, *Recueil*, t. XI, p. 432.

se trouvent encore entre les mains des Prussiens. *Art.* 3 *et* 4.

La partie de l'armée prussienne qui se trouve dans la Poméranie suédoise, ainsi que celle qui est en Silésie, s'abstiendra de tout recrutement et se tiendra tranquille dans les places. *Art.* 5[1].

Il est remarquable qu'aucun article ne fixe un intervalle entre la dénonciation de l'armistice et la reprise des hostilités.

§ 5.

Le 25 juin eut lieu la célèbre entrevue des deux Empereurs sur le Niémen.

A une heure et demie, de chaque rive opposée, une embarcation porta *Napoléon* et *Alexandre* jusqu'au radeau disposé au milieu du fleuve pour les recevoir. *Alexandre* était accompagné du grand-duc *Constantin*, des généraux *Bennigsen* et *Ouvarof*, du prince *Labanof* et du comte *Lieven*. *Napoléon* était accompagné du grand-duc de *Berg*, du prince de *Neufchâtel*, des maréchaux *Bessières* et *Duroc*, du grand écuyer *Caulaincourt*. Arrivés en même temps, les deux Empereurs s'embrassèrent à la vue de leurs armées, qui bordaient le fleuve et dont les acclamations saluèrent à l'envi ce présage de la paix. La première parole d'*Alexandre* fut une habile séduction : elle caressait la passion la plus vive et l'intérêt le plus puissant de *Napoléon*. « Je hais les Anglais, lui dit-il, autant que vous les haïssez; je serai votre second dans tout ce que vous ferez contre eux. — En ce cas, répondit *Napoléon*, tout peut s'arranger et la paix est faite. » Un entretien de deux heures suivit ces premiers témoignages.

[1] MARTENS, *Recueil*, t. XI, p. 435.

Dès le lendemain, il y eut une nouvelle entrevue, et cette fois le roi *Frédéric-Guillaume* assistait à la conférence. Peu de jours après, les trois souverains, entourés d'une Cour brillante, étaient fixés à Tilsitt même, déclarée neutre, au milieu des revues et des fêtes. Enfin, la reine de Prusse vint ajouter par sa présence à l'éclat de cette réunion, où l'espoir de fléchir le vainqueur et de conjurer la ruine de la patrie l'avait attirée.

Pendant ce temps, et sous la haute direction des monarques, les ministres préparaient les actes de la paix, savoir :

De la part de la France, M. de *Talleyrand*, prince de Bénévent ;

De la part de la Russie, le prince *Kourakine*, ministre des Affaires Étrangères sous *Paul I*, qui n'avait pas siégé dans le Cabinet pendant que la Russie faisait la guerre à la France, et le prince *Labanof-Rostofski*. Le baron de *Budberg*, ministre des Affaires Étrangères, qui avait suivi l'Empereur pendant la campagne, prenait part aux travaux des plénipotentiaires.

Les négociateurs prussiens furent le feld-maréchal comte de *Kalkreuth*, et le comte *Auguste de Goltz* qui avait été ministre de sa Cour à Saint-Pétersbourg.

Quoique tous les plénipotentiaires fussent réunis dans la même ville, et que *Napoléon* n'en eût nommé qu'un seul pour négocier avec la Russie et la Prusse, cependant on traita de la paix avec ces deux alliés, comme de deux affaires entièrement distinctes. Mais avant de donner les sommaires des traités qui furent conclus, nous devons développer les motifs[1] auxquels

[1] Nous croyons qu'il y avait plus de profondeur dans la pensée d'ALEXANDRE, et tout le cours de son règne est là pour le prouver ; aussi, dès ce moment, voulons-nous faire nos réserves. — C'est qu'en effet, loyal et sincère comme homme, en ce qui concernait l'humanité,

on a rapporté la révolution effectuée dans la politique de l'empereur *Alexandre*, et qui ont, pour un temps, détaché ce monarque de l'alliance avec la Grande-Bretagne, quoique, dans les circonstances d'alors, cette liaison parût entièrement conforme aux intérêts de ses peuples.

Une correspondance diplomatique que le ministère anglais a publiée, en 1808, pour sa justification, indique deux causes qui peuvent avoir excité le mécontentement de ce monarque contre son ancien allié. La première était l'imprudence que commit le gouvernement anglais en lui refusant des subsides.

ce prince était circonspect, dissimulé en ce qui touchait à la politique. Dans la paix de Tilsitt, ALEXANDRE entrevoyait le loisir nécessaire pour fonder les institutions militaires de son Empire. En même temps qu'il flattait NAPOLÉON, qu'il déclarait la guerre aux Anglais et traitait l'attaque contre la flotte de Copenhague d'insigne brigandage, un de ses officiers allait à Londres rassurer le Cabinet de Saint-James et lui témoigner son admiration. Aussi quand les dix vaisseaux de guerre russes chargés du blocus de Lisbonne furent pris par les Anglais, l'Amirauté les conserva et bientôt après les rendit au Tsar. NAPOLÉON croyait s'être joué d'ALEXANDRE à Erfurth et l'avoir enivré d éloges. Un général écrivait : « Nous venons de faire avaler un verre d'opium à l'empereur ALEXANDRE, et pendant qu'il dormira nous irons nous occuper ailleurs. »

Lorsqu'à une représentation d'*OEdipe*, à ce vers :

L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux,

ALEXANDRE serra la main de son nouvel ami, s'inclina et dit : « Je ne l'ai jamais mieux senti, » aux yeux de NAPOLÉON, ALEXANDRE était un faible génie ; il en plaisantait avec ses chambellans et ses généraux ; il le méprisait parce qu'il le croyait sincère ; il l'admira quand il le crut fourbe. « C'est un Grec du Bas-Empire, disait-il, il faut s'en défier. » A Erfurth, NAPOLÉON affectait la fausseté effrontée d'un soldat vainqueur ; ALEXANDRE dissimulait comme un prince habile : la ruse luttait contre l'audace ; la politique de l'Occident et la politique de l'Orient gardaient leurs caractères.

Le Tsar profita, tantôt de son alliance, tantôt de ses guerres avec NAPOLÉON pour réunir à la Russie la Finlande, la Géorgie, plusieurs districts de la Perse, la Bessarabie et le royaume de Pologne. En 1813, son armée étonna l'Allemagne par sa magnifique tenue ; en 1814, il mit en marche une seconde armée de trois cent mille combattants, avec deux mille pièces de canons attelées. Telle était devenue la puissance d'ALEXANDRE à qui NAPOLÉON légua l'Europe continentale.

Aussitôt qu'on reçut à Londres la nouvelle de la malheureuse bataille d'Iéna, lord *Howick*, secrétaire d'État des Affaires Étrangères, recommanda à sir *Charles Stuart*, ministre de la Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, de faire à la Cour de Russie les plus pressantes instances pour que dans le cas où l'armée russe destinée à marcher au secours de la Prusse ne serait pas mobile, il fût donné des ordres de la mettre sans retard en mouvement. Dans une seconde dépêche, du 4 novembre, lord *Howick* exprime ses regrets de ce que la guerre entre la Prusse et la France avait commencé à une époque où l'on travaillait à obtenir la coopération et l'assistance des puissances qui, peut-être, auraient été portées à se liguer contre l'ennemi commun. Cette observation est extrêmement juste; mais ne doit-on pas être étonné qu'elle ait éte faite si tard par le ministre d'une grande puissance, ou qu'il n'ait pas dépendu de lui de prévenir l'événement qu'il déplore? Quoi qu'il en soit, il charge, dans la même dépêche, sir *Charles Stuart* d'assurer l'Empereur que le roi d'Angleterre est fermement résolu de s'opposer avec force à toutes prétentions qui seraient préjudiciables à l'honneur de sa couronne et contraires à l'intérêt général de l'Europe; et que, le danger ayant augmenté, ce monarque *redoublera d'efforts pour le bien de la cause commune.*

Le Cabinet de Pétersbourg exprima le vœu de pouvoir contracter, sous la garantie du gouvernement britannique, un emprunt de six millions de livres sterling, portant intérêt à cinq pour cent, remboursable dans vingt années. Les mesures énergiques que réclamaient les circonstances devant augmenter les nécessités du trésor, le baron de *Budberg* demanda que, sur le produit de cet emprunt, il lui fût avancé un million de livres sterling. Le gouvernement anglais se refusa à

l'une et à l'autre proposition. Il est bon de placer ici un extrait de la réponse que lord *Howick* adressa, le 13 janvier 1807, au marquis de *Douglas* (duc d'*Hamilton*), successeur de sir *Charles Stuart*; elle contraste avec les assurances données dans la dépêche du 4 novembre précédent.

« Il est impossible, dit ce ministre, que le gouvernement de Sa Majesté cautionne une si grande somme de six millions, dont les intérêts combinés avec un fonds d'amortissement analogue, exigeraient, dans le cas où la somme finirait par tomber à la charge de la Grande-Bretagne, une imposition annuelle de cinq cent mille livres sterling. Les exemples des emprunts autrichiens sont trop récents pour qu'on puisse douter qu'un emprunt garanti de cette manière ne doive être regardé comme un subside, et le Parlement ne l'envisagerait pas autrement, si l'affaire lui était communiquée.

« On peut dire, il est vrai, que les ressources de la Russie sont plus grandes que celles de l'Autriche, et qu'à cause de l'exactitude avec laquelle elle a payé d'anciens emprunts, son crédit est mieux affermi. Mais il faut distinguer entre un emprunt négocié par des individus et celui que négocie un gouvernement. La garantie proposée placerait dans la dernière catégorie celui dont il est question. Dans le premier cas, l'espoir de faire à l'avenir des emprunts par la même voie, dépend de la bonne foi avec laquelle on a rempli de premiers engagements. Mais, lorsque l'emprunt est fait par une puissance, il est à craindre que, dans le cas où l'amitié entre les deux gouvernements cesse, et plus encore s'il survenait une rupture entre eux, le désir de faire du mal à l'ennemi ne soit plus fort que le sentiment de ce que prescrit la loyauté. »

Le ministre propose ensuite un moyen d'inspirer aux prêteurs de la sécurité sans compromettre le gou-

vernement anglais; c'est d'abolir les droits que les marchandises anglaises payaient à leur entrée en Russie, et de les faire percevoir, pour compte des prêteurs, lors de la sortie de ces mêmes marchandises des ports anglais. Après quoi, il ajoute : « Vous donnerez de nouveau les assurances les plus positives du désir sincère de Sa Majesté de soutenir de toutes ses forces un allié, avec l'intérêt duquel celui de Sa Majesté est entièrement lié en temps de guerre et de paix. Mais on ne saurait supposer qu'un Empire aussi vaste et aussi puissant que la Russie ne puisse trouver en lui-même des moyens suffisants pour sa défense. Si l'on avouait qu'on n'en a pas les forces, il resterait peu d'espoir de succès dans une guerre dont tout le fardeau retomberait alors sur l'Angleterre. La Russie étant attaquée dans ses propres frontières, et étant devenue partie principale dans la guerre, Sa Majesté sera prête à faire tout ce que, dans cette situation, on est en droit d'attendre d'elle et tout ce qu'exige l'intérêt commun. Comme l'Angleterre doit prévoir qu'à cause des succès, et surtout à cause de la haine invétérée du gouvernement français, la lutte peut devenir fort longue, il est du devoir de Sa Majesté de ménager autant que possible les ressources que lui offre l'attachement éprouvé de son peuple. »

On ne saurait douter de l'impression que cette déclaration du Cabinet anglais a faite sur l'âme de l'empereur *Alexandre*. Son mécontentement dut augmenter par la manière dont ce même Cabinet accueillit une autre demande qu'il lui avait adressée. Ce monarque pensait, sans doute, qu'il ne suffisait pas de protester des intentions qu'on avait de faire des efforts extraordinaires pour combattre l'ennemi commun, il désirait une explication plus claire et plus positive sur ce que la Grande-Bretagne se proposait de faire. Une diver-

sion puissante dans le nord de l'Europe, en Hollande ou sur les côtes de France, lui paraissait le meilleur moyen pour obliger l'ennemi à diviser ses forces. Voici mot à mot la réponse donnée par lord *Howick* au baron de *Nicolaï;* il la communiqua au marquis de *Douglas* par une dépêche du 4 décembre 1806 : « Je n'ai pu répondre qu'en termes généraux, en disant que, dans ce moment, il ne pouvait être question de quelque opération militaire particulière; qu'ici comme à Saint-Pétersbourg, on pensait devoir résister, par des efforts réunis, au danger croissant, et montrer de toutes parts dans l'intérêt de la cause commune, une confiance pleine et entière. »

Toutes les lettres que le ministre d'Angleterre à Saint-Pétersbourg adressa à lord *Howick,* furent remplies des plaintes formées par le Cabinet russe contre l'inaction de l'Angleterre, pendant que toutes les forces de *Napoléon* étaient dirigées contre la Russie. Le 20 février 1807, le secrétaire d'État répond « que Sa Majesté emploiera, dans toute occasion favorable qui se présentera, toutes ses forces pour faire du mal à l'ennemi sur tel point qui se présentera avantageux pour cela. »

Si le gouvernement anglais accueillit froidement la proposition d'une diversion en faveur de la Russie, il montra d'autant plus de zèle pour obtenir de cette puissance la conclusion d'un nouveau traité de commerce, ou du moins la prolongation pour deux ans de celui de 1797, qui était sur le point d'expirer. Le Cabinet de Pétersbourg crut devoir profiter de l'intérêt que lord *Howick* mettait à obtenir cette faveur, pour la faire dépendre de la promesse d'une diversion tentée par la Grande-Bretagne; mais le ministre anglais trouva un tel langage déplacé et fait pour troubler la bonne intelligence qui régnait entre les deux gouvernements. Cependant il parle, dans la même dépêche

qui est du 10 mars 1807, de l'approche de la saison qui permettra à l'Angleterre de coopérer aux entreprises militaires; toutefois il prévient que les forces que cette puissance peut employer à une opération continentale sont nécessairement bornées.

A cette époque, lord *Hutchinson*, qui se trouvait à Memel, communiqua au gouvernement anglais le plan d'une diversion conçu par la Prusse, et que le général *Zastrow* avait proposé à cet officier anglais. Les troupes britanniques et suédoises devaient forcer le maréchal *Mortier* à lever le blocus de Stralsund, assiéger Stettin, et, par un mouvement sur la rive gauche de l'Oder, menacer les communications sur les derrières de l'armée française. Le marquis de *Douglas* dit dans une dépêche du 19 mars : « Je ne remplirais pas mon devoir si je n'observais que si, ce printemps, les troupes britanniques n'entreprennent rien, il est plus que probable que les réflexions que je viens de communiquer agiront dans toute leur force sur les sentiments de l'Empereur. Si ce cas arrivait, je n'ai pas besoin d'indiquer quel serait le résultat probable. Je sais que l'Angleterre peut se mettre à couvert; mais je suis persuadé que le gouvernement de Sa Majesté a trop le sentiment de l'honneur national et du bonheur futur de l'Europe, pour compromettre, dans des vues partielles, la perspective d'un bien général permanent[1]. »

[1] Nous ne pouvons nous séparer de cette correspondance diplomatique vraiment extraordinaire, et par la publication de laquelle lord Howick n'a pas érigé un monument à sa gloire; nous ne pouvons nous en séparer sans parler d'un autre objet dont il y est question, et qui est étranger à l'histoire dont nous donnons le précis dans ce chapitre. Ce serait trahir la vérité que de ne pas relever les principes faux et injustes, toutes les fois qu'un gouvernement ose les professer. Voici le fait : Des croisières anglaises avaient enlevé des bâtiments russes sortis des ports de France. Le Chargé d'affaires de Russie ayant porté plainte

Sur ces entrefaites, une administration tory remplaça le ministère *Grenville* et *Howick*; aussitôt le Cabinet de Londres se décida à faire la diversion à laquelle l'empereur *Alexandre* ne cessait de l'exhorter. Il conclut, le 17 juin 1807, avec le roi de Suède, une convention par laquelle il promit de lui envoyer un corps auxiliaire de vingt mille hommes. Mais la première moitié de ces troupes, placée sous le commandement de lord *Cathcart*, n'était pas arrivée en Poméranie, que la paix de Tilsitt avait rendu impossible la diversion convenue; ces troupes furent bientôt après transportées en Seeland.

Alexandre et *Napoléon* après avoir passé une quinzaine de jours dans la plus parfaite intimité, combinant entre eux les moyens de se partager le monde, au présent et dans l'avenir, arrêtèrent définitivent les conditions de la paix le 7 juillet. Elle fut signée le 8 au matin et ratifiée le 9. Ce même jour, les deux sou-

contre cet acte de violence, lord Howick soutint que, d'après le Droit des gens universel, tout commerce entre les sujets des puissances belligérantes est interdit par le fait seul de la guerre, et la propriété des individus qui font un tel commerce, confiscable, à moins qu'ils n'aient été expressément autorisés à ce commerce par leur propre souverain. Cette règle, dit le ministre, a été jusqu'à présent appliquée par le gouvernement britannique à ses sujets et à ceux de ses alliés, et l'on supposait que la Russie agirait de même. Comme on ne savait pas si les sujets russes avaient obtenu une pareille licence, les croisières anglaises ont pu arrêter des bâtiments russes venant des ports ennemis. » Nous avons examiné ailleurs (au chap. XXI) les droits des puissances belligérantes à l'égard du commerce des neutres; et nous n'avons rien pu découvrir dans la nature des choses qui puisse établir un pareil droit. S'il était fondé, il s'ensuivrait qu'une puissance étrangère serait juge de la conduite des sujets d'une puissance neutre, ou, en d'autres termes, qu'elle serait l'exécutrice des reglements de police établis par celle-ci. On est surpris de voir qu'au lieu de se récrier contre une telle prétention, la Russie ait consenti à donner, dans le cas dont il s'agissait, la déclaration officielle qu'elle n'avait pas interrompu le commerce de ses sujets avec la France. Voy. t. IX, p. 309, de cet ouvrage.

verains se quittèrent en se donnant publiquement les assurances de l'amitié qu'ils s'étaient jurée.

L'ensemble des transactions de Tilsitt présente quatre parties distinctes, savoir :

Un traité de paix entre la France et la Russie, composé de vingt-cinq articles patents;

Un semblable traité entre la France et la Prusse comprenant trente articles ;

Des articles séparés et secrets ajoutés à ces traités;

Enfin, un traité secret d'alliance offensive et défensive entre la France et la Russie.

Voici l'analyse de ces différentes stipulations :

Traité de paix entre la France et la Russie, conclu le 7 juillet, et ratifié le 9 suivant.

Le préambule porte :

« S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la Confédération du Rhin, et S. M. l'empereur de toutes les Russies, étant animés d'un égal désir de mettre fin aux calamités de la guerre, ont, à cet effet, nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir . S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la Confédération du Rhin, M. Charles-Maurice *Talleyrand*, prince de Bénévent, son grand chambellan et ministre des Relations Extérieures, grand cordon de la Légion d'honneur, chevalier grand'croix des ordres de l'Aigle noir et de l'Aigle rouge de Prusse, et de Saint-Hubert,

« Et S. M. l'empereur de toutes les Russies, M. le prince Alexandre *Kourakin*, son conseiller privé actuel, membre du conseil d'État, sénateur, chancelier de tous les Ordres de l'Empire, chambellan actuel, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur de toutes les Russies près

S. M. l'empereur d'Autriche, et chevalier des Ordres de Russie, de Saint-André, de Saint-Alexandre, de Sainte-Anne de la première classe et de Saint-Wolodomir de la première classe, de l'Aigle noir et de l'Aigle rouge de Prusse, de Saint-Hubert de Bavière, de Danebrog et de l'Union parfaite de Danemark, et bailli grand'croix de l'Ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem; et M. le prince Dimitry *Labanoff de Rostoff*, lieutenant général des armées de S. M. l'empereur de toutes les Russies, chevalier des Ordres de Sainte-Anne de la première classe, de l'Ordre militaire de Saint-George et de l'Ordre de Wolodomir de la troisième classe.

« Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs respectifs, sont convenus des articles suivants :

Article 1er.

« Il y aura, à compter du jour de l'échange des ratifications du présent traité, paix et amitié parfaites entre S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie, et S. M. l'empereur de toutes les Russies. »

Les hostilités cesseront immédiatement dans tous les points où la nouvelle de la signature du traité sera officiellement parvenue. Les hautes parties contractantes la feront porter sans délai par des courriers extraordinaires à leurs généraux et commandants respectifs. *Art.* 2.

L'*article* 4 doit être placé ici en entier : « S. M. l'empereur *Napoléon*, par égard pour S. M. l'empereur de toutes les Russies, et voulant donner une preuve du désir sincère qu'il a d'unir les deux nations par les liens d'une confiance et d'une amitié inaltérables, consent à restituer à S. M. le roi de Prusse, allié de S. M. l'empereur de toutes les Russies, tous les pays, villes et territoires conquis et dénommés ci-après; sa-

voir : la partie du duché de Magdebourg située à la droite de l'Elbe, la marche de Priegnitz, l'Uckermark, la moyenne et la nouvelle marche de Brandebourg, à l'exception du *Còtbuser-Kreis,* ou cercle de Cotbus, dans la basse Lusace, lequel devra appartenir à S. M. le roi de Saxe; le duché de Poméranie; la haute, la basse et la nouvelle Silésie, avec le comté de Glatz; la partie du district de la Netze, située au nord de la chaussée, allant de Driesen à Schneidemühl, et d'une ligne allant de Schneidemühl à la Vistule par Waldau, en suivant les limites du cercle de Bromberg, la navigation par la rivière de Netze et le canal de Bromberg, depuis Driesen jusqu'à la Vistule et réciproquement, devant être libre et franche de tout péage; la Pomérélie, l'île de Nogat, les pays à la droite du Nogat et de la Vistule, à l'ouest de la vieille Prusse et au nord du cercle de Culm, l'Ermeland[1], et enfin le royaume de Prusse tel qu'il était au 1er janvier 1772, avec les places de Spandau, Stettin, Custrin, Glogau, Breslau, Schweidnitz, Neisse, Brieg, Kosel et Glatz, et généralement toutes les places, citadelles châteaux et forts des pays ci-dessus dénommés, dans l'état où lesdites places, citadelles, châteaux et forts se trouvent maintenant, et en outre la ville et la citadelle de Graudenz. »

Le ministre français avait proposé d'abord de rayer la Prusse du nombre des puissances, et ce n'est assurément qu'aux instances de l'empereur de Russie qu'elle dut d'avoir été conservée. On voit quelles pertes énormes on lui imposa ; mais il n'y avait pas de compensation à donner pour leur restitution : elle fut donc obligée d'y souscrire.

Voici ce que dit l'*article* 5 : « Les provinces qui, au 1er janvier 1772, faisaient partie de l'ancien

[1] C'est-à-dire la Warmie.

royaume de Pologne, et qui ont passé depuis, à diverses époques, sous la domination prussienne, seront, à l'exception des pays qui sont nommés ou désignés au précédent article, et de ceux qui sont spécifiés en l'article 9 ci-après, possédées en toute propriété et souveraineté par S. M. le roi de Saxe, sous le titre de duché de Varsovie, et régies par des constitutions qui, en assurant les libertés et les priviléges des peuples de ce duché, se concilient avec la tranquillité des États voisins. »

Le duché de Varsovie, créé par cet article, se composait donc de ce qu'on appelait, depuis 1795, Prusse méridionale, d'une partie de la Prusse occidentale ou du district de la Netze, savoir de celle qui est située au sud de la ligne de démarcation tracée par l'article 4; enfin, d'une partie de la nouvelle Prusse orientale, savoir de toutes celles dont l'article 9 n'a pas disposé autrement.

L'*article* 6 rétablit la ville de Dantzick dans son indépendance; en voici les termes : « La ville de Dantzick, avec un territoire de deux lieues de rayon autour de son enceinte, sera rétablie dans son indépendance, sous la protection de S. M. le roi de Prusse et de S. M. le roi de Saxe, et gouvernée par les lois qui la régissaient à l'époque où elle cessa de se gouverner elle-même. »

L'*article* 7 établit des routes militaires dans les termes suivants : « Pour les communications entre le royaume de Saxe et le duché de Varsovie, le roi de Saxe aura le libre usage d'une route militaire à travers les possessions de S. M. le roi de Prusse. Ladite route, le nombre des troupes qui pourront y passer à la fois, et les lieux d'étape, seront déterminés par une convention spéciale, faite entre Leursdites Majestés, sous la médiation de la France. »

Voici ce que statue l'*article* 8 : « S. M. le roi de Prusse et S. M. le roi de Saxe, ni la ville de Dantzick ne pourront empêcher, par aucune prohibition, ni entraver par l'établissement d'aucun péage, droit ou impôt, de quelque nature qu'il puisse être, la navigation de la Vistule. »

Par l'*article* 9, il est convenu qu'une partie de la nouvelle Prusse orientale sera réunie à l'Empire de Russie. C'est la province qu'on appelait le département de Bialystock, renfermant, sur une surface de deux cent six milles carrés géographiques, une population de cent quatre-vingt-trois mille trois cents âmes[1].

Par l'*article* 12, les ducs de Saxe-Cobourg, d'Oldenbourg et de Mecklenbourg-Schwerin sont remis dans la pleine et paisible jouissance de leurs États; mais les ports des duchés d'Oldenbourg et de Mecklenbourg continueront d'être occupés par des troupes françaises jusqu'à l'échange des ratifications du futur traité de paix définitive entre la France et l'Angleterre.

L'*article* 13 dit : « S. M. l'empereur *Napoléon* accepte la médiation de S. M. l'empereur de toutes

[1] Voici le passage du manifeste de paix du 7 août 1807, qui se rapporte à cette acquisition de la Russie.

« En posant les fondements du traité, nous avons reconnu que tous les plans pour étendre nos frontières, surtout sur les possessions héréditaires de notre allié, n'étaient pas conformes à la justice et à la dignité de la Russie. Ce n'est pas un agrandissement de notre vaste Empire que nous avons eu en vue en mettant nos armées en campagne, notre seul désir était de rétablir la tranquillité qui avait été troublée et de détourner le danger dont était menacé un État voisin, notre allié. Par les stipulations de la paix actuelle, non-seulement les limites de la Russie ont été assurées dans toute leur inviolabilité, mais elles ont encore été rectifiées par la réunion d'une ligne de démarcation avantageuse et naturelle. On a rendu à notre allié beaucoup de pays et de provinces que le sort de la guerre lui avait arrachés et qui avaient été soumis par les armes. »

les Russies, à l'effet de négocier et conclure un traité de paix définitive entre la France et l'Angleterre, dans la supposition que cette médiation sera aussi acceptée par l'Angleterre, un mois après l'échange des ratifications du présent traité.

Par les *articles* 14 *et* 15, l'empereur *Alexandre* reconnaît, en qualité de roi de Naples, Joseph *Bonaparte;* comme roi de Hollande, Louis *Bonaparte*, son frère.

Voici ce que dit l'*article* 15 : « S. M. l'empereur de toutes les Russies reconnaît pareillement la Confédération du Rhin, l'état actuel de possession de chacun des souverains qui la composent, et les titres donnés à plusieurs d'entre eux, soit par l'acte de Confédération, soit par les traités d'accession subséquents. Sadite Majesté promet de reconnaître, sur les notifications qui lui seront faites de la part de S. M. l'empereur *Napoléon*, les souverains qui deviendront ultérieurement membres de la Confédération, en la qualité qui leur sera donnée par les actes qui les y feront entrer. »

Par l'*article* 16, l'empereur de Russie cède, en toute propriété et souveraineté à Louis *Bonaparte*, la seigneurie de Jever. Ce petit pays est situé sur la mer du Nord, entre la principauté d'Ost-Frise et le duché d'Oldenbourg. Les habitants, descendants des Frisons, étaient anciennement gouvernés par des chefs électifs, jusqu'en 1355 et 1359 que les trois districts de Ræstringen, Ostringen et Wangerland, choisirent pour prince *Eddo Wimmecken Papinga*, qui bâtit le château de Jever. Il fut la souche des seigneurs de Jever. *Marie*, fille du dernier de ces seigneurs, mourut, en 1575, sans avoir été mariée. Elle institua héritier de ses possessions, *Jean XVI*, comte d'Oldenbourg, son cousin. Antoine *Gonthier*, fils de *Jean XVI*, décéda

en 1667 sans enfants légitimes. La seigneurie de Jever passa alors, à *Jean*, prince d'Anhalt-Zerbst, fils de *Madeleine*, sœur d'Antoine *Gonthier*. Lorsqu'en 1793 la maison d'Anhalt-Zerbst s'éteignit dans les mâles, *Catherine II*, sœur du dernier prince, hérita de la seigneurie de Jever, à titre d'alleu : elle en laissa la jouissance et l'administration à la veuve du dernier prince. En cédant ce pays à Louis *Bonaparte, Alexandre* réserva à la princesse douairière une pension de soixante mille florins de Hollande, ou trente mille rixdalers en or.

L'*article* 17 déclare le traité commun à Joseph et Louis *Bonaparte* qui y sont qualifiés de rois de Naples et de Hollande, et aux souverains confédérés du Rhin. — C'était reconnaître implicitement le renversement du trône de Naples et de la Constitution de l'Empire germanique, ainsi que l'incorporation de la Hollande à la France.

Les *articles* 18 *et* 19 disent : « S. M. l'empereur de toutes les Russies reconnaît aussi S. A. I. le prince Jérôme *Bonaparte*, comme roi de Westphalie. »

« Le royaume de Westphalie sera composé des provinces cédées par S. M. le roi de Prusse à la gauche de l'Elbe, et d'autres États actuellement possédés par S. M. l'empereur *Napoléon*. »

Les *articles* 21 *à* 23 se rapportent aux intérêts de la Porte ottomane. Il est convenu que les hostilités cesseront entre les deux Empires de Russie et de Turquie, dans tous les points où la nouvelle de la signature du traité de Tilsitt sera parvenue; que les troupes russes se retireront de la Valachie et de la Moldavie, sans que ces provinces puissent être occupées par les troupes ottomanes, jusqu'à l'échange des ratifications du futur traité de paix définitive entre la Russie et la Porte ottomane. L'empereur de Russie accepte la médiation

de *Napoléon*, à l'effet de négocier la paix entre les deux Empires. — Nous dirons ailleurs que l'armistice de Slobosia, du 24 août 1807, a été le résultat de ces dispositions.

Les délais dans lesquels les parties contractantes retireront leurs troupes des lieux qu'elles doivent évacuer seront fixés par une convention spéciale. *Art.* 24.

Napoléon, comme empereur des Français et roi d'Italie, et l'empereur *Alexandre*, se garantissent mutuellement l'intégrité de leurs possessions et de celles des puissances comprises dans ce traité. *Art.* 25. — Comme parmi les puissances comprises dans le traité se trouve la Confédération du Rhin, il s'ensuit que l'empereur *Alexandre* garantit, par l'article 25, l'intégrité de cette association.

La restitution en masse des prisonniers de guerre est prescrite par l'*article* 26.

« Les relations de commerce, dit l'*article* 27, entre l'Empire français, le royaume d'Italie, les royaumes de Naples et de Hollande, et les États confédérés, d'une part, et, d'autre part, l'Empire de Russie, seront rétablies sur le même pied qu'avant la guerre. » L'Angleterre qui, avant la paix de Tilsitt, avait déjà demandé la prolongation de son traité de commerce, y insista plus fortement après qu'elle eut connaissance de cet article.

L'*article* 28 statue que le cérémonial entre les deux Cours sera réglé sur le pied d'une égalité parfaite[1].

Voy. MARTENS, *Recueil*, t. XI, p. 436.

[1] La collection de M. de MARTENS ne renferme ni les articles secrets ni le traité d'alliance entre la France et la Russie, que nous donnons ci-après, p. 234 et suivantes.

Traité entre la France et la Prusse, conclu le 9 juillet, et ratifié à Kœnigsberg le 12 du même mois.

Le préambule, analogue au précédent, nomme pour plénipotentiaires : de la part de la France, M. Charles-Maurice *Talleyrand*, prince de Bénévent;

Et de la part de la Prusse, M. le feld-maréchal de *Kalkreuth* et M. le comte de *Goltz*.

Par l'*article* 2, *Napoléon* restitue à la Prusse les provinces nommées dans l'*article* 4 du traité dont nous venons de donner le sommaire.

Par les *article* 3 *à* 6, le roi de Prusse reconnaît Joseph et Louis *Bonaparte* comme rois de Naples et de Hollande, la Confédération du Rhin, et Jérôme *Bonaparte* comme roi de Westphalie.

Par l'*article* 7, il renonce à tout ce qu'il possédait sur la rive gauche de l'Elbe, dans les termes suivants : « S. M. le roi de Prusse cède, en toute propriété et souveraineté, aux rois, grands-ducs ou princes qui seront désignés par S. M. l'empereur des Français, roi d'Italie, tous les duchés, marquisats, principautés, comtés, seigneuries, et généralement tous les territoires ou parties de territoires quelconques, ainsi que tous les domaines et biens-fonds de toute nature que Sadite Majesté le roi de Prusse possédait, à quelque titre que ce fût, entre le Rhin et l'Elbe, au commencement de la guerre présente. »

Ce fut par l'*article* 8 que fut créé ce royaume de Westphalie, dont l'existence éphémère est un monument éternel de l'asservissement auquel avait été réduite la nation allemande. « Le royaume de Westphalie, dit cet article, sera composé de provinces cédées par S. M. le roi de Prusse et d'autres États actuellement possédés par S. M. l'empereur *Napoléon*.

Art. 9. « La disposition qui sera faite par S. M. l'em-

pereur *Napoléon* des pays désignés dans les deux articles précédents, et l'état de possession en résultant pour les souverains, au profit desquels elle aura été faite, sera reconnue par S. M. le roi de Prusse, de la même manière que si elle était déjà effectuée et contenue au présent traité.

Art. 10. « S. M. le roi de Prusse, pour lui, ses héritiers et successeurs, renonce à tout droit actuel qu'il pourrait avoir ou prétendre :

« 1° Sur tous les territoires, sans exception, situés entre le Rhin et l'Elbe, et autres que ceux désignés en l'*article* 7;

« 2° Sur celles des possessions de S. M. le roi de Saxe et de la maison d'Anhalt, qui se trouvent à la droite de l'Elbe. Réciproquement tout droit actuel ou éventuel et toute prétention des États compris entre l'Elbe et le Rhin, sur les possessions de S. M. le roi de Prusse, telles qu'elles seront en conséquence du présent traité, sont et demeureront éteints à perpétuité. »

Par l'*article* 12, le roi de Prusse cède au roi de Saxe le cercle de Cotbus, que l'article 6 de la paix de Posnanie avait provisoirement assuré à ce monarque[1].

Le roi de Prusse renonce par l'article 13, à perpétuité, à la possession de toutes les provinces qui, ayant appartenu à la Pologne, ont, postérieurement au 1er janvier 1772, passé à diverses époques sous la domination de la Prusse, à l'exception : 1° de la Warmie, que le traité appelle de son nom allemand Ermeland, district de la Prusse occidentale, enclavé dans la Prusse orientale, réuni, depuis 1772, à cette province; 2° de la partie de la Prusse occidentale située au nord de la ligne de démarcation indiquée à l'article 2.

Par l'*article* 14, le roi de Prusse renonce à la possession de la ville de Dantzick.

[1] Voy. p. 395.

Il est statué par l'*article* 15 que les provinces auxquelles le roi de Prusse a renoncé par l'article 13, seront possédées par le roi de Saxe sous le titre de duché de Varsovie, à l'exception toutefois du district de Bialystok qui, par l'*article* 18, est cédé à l'empereur de Russie.

Art. 16. « Pour la communication entre le royaume de Saxe et le duché de Varsovie, S. M. le roi de Saxe aura le libre usage d'une route militaire à travers les États de S. M. le roi de Prusse. Ladite route, le nombre des troupes qui pourront y passer à la fois, et les lieux d'étape, seront déterminés par une convention spéciale faite entre Leursdites Majestés, sous la médiation de la France. »

La ville de Dantzick, avec un territoire de deux lieues de rayon autour de son enceinte, sera rétablie dans son indépendance, sous la protection de la Prusse et de la Saxe. *Art.* 19.

Cette ville sera fermée, pendant la présente guerre maritime, au commerce et à la navigation des Anglais. *Art.* 21.

Les *articles* 22 et 23 établissent une amnistie parfaite pour tous les individus pour la part qu'ils auraient pu prendre aux événements de la guerre.

Art. 24. « Les engagements, dettes et obligations de toute nature que S. M. le roi de Prusse a pu avoir, prendre et contracter antérieurement à la présente guerre, comme possesseur des pays, territoires, domaines, biens et revenus que Sadite Majesté cède ou auxquels elle renonce par le présent traité, seront à la charge des nouveaux possesseurs et par eux acquittés, sans exception, restriction ni réserve aucune. »

Art. 25. « Les fonds et capitaux appartenant soit à des particuliers, soit à des établissements publics, religieux, civils ou militaires des pays que S. M. le roi de Prusse cède ou auxquels elle renonce par le présent

traité, et qui auraient été placés soit à la banque de Berlin, soit à la caisse de la Société maritime, soit de toute autre manière quelconque dans les États de S. M. le roi de Prusse, ne pourront être ni confisqués ni saisis; mais les propriétaires desdits fonds et capitaux seront libres d'en disposer et continueront d'en jouir, ainsi que des intérêts échus ou à échoir, aux termes des contrats ou obligations passés à cet effet. Réciproquement, il en sera usé de la même manière pour tous les fonds et capitaux que des sujets ou des établissements publics quelconques de la monarchie prussienne auraient placés dans les pays que S. M. le roi de Prusse cède ou auxquels elle renonce par le présent traité. »

Cette disposition, juste par elle-même, a donné lieu à une convention dont nous parlerons.

Art. 26. « Jusqu'au jour de l'échéance des ratifications du futur traité de paix définitive entre la France et l'Angleterre, tous les pays de la domination de S. M. le roi de Prusse seront, sans exception, fermés à la navigation et au commerce des Anglais. Aucune expédition ne pourra être faite des ports prussiens pour les îles britanniques, ni aucun bâtiment venant de l'Angleterre ou de ses colonies être reçu dans lesdits ports. »

Art. 27. « Il sera fait immédiatement une convention ayant pour objet de régler tout ce qui est relatif au mode et à l'époque de la remise des places qui doivent être restituées à S. M. le roi de Prusse, ainsi que les détails qui regardent l'administration civile et militaire des pays qui doivent être restitués. »

D'après l'*article* 29, les prisonniers devaient être rendus de part et d'autre en masse, le plus tôt que faire se pourra; mais *Napoléon* ne rendit la liberté aux prisonniers prussiens que vers la fin de 1808; quinze mille d'entre eux retournèrent dans leurs foyers au

commencement de 1809; un grand nombre d'autres qui se plaignirent d'avoir été forcés par de mauvais traitements à s'engager dans les troupes d'Espagne, n'ont revu leur patrie qu'en 1814, 1815, 1816 et 1817[1].

Trois jours après la signature de cette paix, le maréchal *Berthier* et le feld-maréchal *Kalkreuth* conclurent à Kœnigsberg une convention pour l'exécution de l'*article* 28. On y détermina les époques de l'évacuation successive des provinces de la monarchie prussienne, de manière que l'évacuation absolue du royaume de Prusse devait être consommée dans deux mois et demi, à l'exception de la partie du duché de Magdebourg située sur la rive droite de l'Elbe, et comprise par conséquent dans les pays à restituer, mais qui ne devait être évacuée qu'au 1er novembre. L'époque de l'évacuation de Stettin dut être convenue par des plénipotentiaires.

L'*article* 4 ajoute que les dispositions précitées seront exécutées dans les délais fixés, dans le cas où les contributions imposées au pays seraient payées : elles seront regardées comme payées, s'il en a été donné caution suffisante et reconnue valable.

Tous les revenus du royaume, dit l'*article* 5, seront versés, à dater de l'échange des ratifications, dans les caisses du Roi, et pour son compte, pourvu que les contributions qui devaient être payées, et dont le payement était échu depuis le 1er novembre 1806 jusqu'à l'échange des ratifications, aient été acquittées[2].

Enfin, le 24 juillet, comme acte complémentaire, *Frédéric-Guillaume* adressa aux habitants des provinces enlevées à sa monarchie par la paix de Tilsitt (à l'ex-

[1] Voy. Martens, *Recueil*, t. XI, p. 444.
[2] Martens, *Recueil*, t. XI, p. 452.

ception toutefois des Polonais qui s'étaient insurgés contre sa domination) la proclamation suivante, datée de Memel :

« Mes sentiments, habitants chéris de provinces fidèles, vous sont aussi bien connus que les événements de l'année passée. Mes armes ont succombé sous le malheur; les efforts des derniers restes de mon armée ont été infructueux. Repoussé jusqu'à l'extrémité du royaume, et privé de l'assistance de mon puissant allié, qui s'était vu forcé de conclure un armistice et la paix, je n'eus plus d'autres vœux à former que de faire succéder dans mon pays le repos aux misères de la guerre. Il fallut me résigner à accepter la paix que les circonstances m'imposaient. Elle me coûte, à moi et à ma maison, les sacrifices les plus douloureux; j'ai dû renoncer à des acquisitions que mes ancêtres avaient faites dans le cours de plus d'un siècle, et séparer des pays réunis par des traités, par l'attachement et la confiance réciproque du souverain et des sujets. Mes efforts et ceux des miens ont été infructueux. Le destin l'ordonne : le père se détache de ses enfants. Je vous délie de tout devoir envers moi et ma maison. Nos vœux les plus ardents vous accompagnent; soyez à votre nouveau souverain ce que vous avez été pour moi. Aucun événement, aucune puissance ne pourra éteindre dans mon cœur et dans celui des miens le souvenir de votre fidélité. »

Articles séparés et secrets annexés aux traités de paix des 7 et 9 juillet.

Le premier de ces articles stipulait la remise aux troupes françaises du pays connu sous le nom de Cattaro.

D'après le deuxième, les Sept-Iles devaient être

possédées en toute propriété et souveraineté par l'empereur *Napoléon*.

Par l'article 3, *Napoléon* consentait à ne point rechercher les sujets de la Sublime Porte prévenus d'avoir pris part à des hostilités contre lui.

Par le quatrième article, l'empereur *Alexandre* s'engageait à reconnaître comme *roi des Deux-Siciles*, Joseph *Bonaparte*, déja reconnu *roi de Naples*, dans le traité patent. Cette reconnaissance devait avoir lieu aussitôt que les Bourbons de Naples auraient été indemnisés au moyen des îles Baléares ou de l'île de Candie.

Par le cinquième article, des traitements annuels et viagers étaient assurés à plusieurs princes souverains dépossédés de leurs États, savoir : les chefs des maisons de Hesse-Cassel, de Brunswic et de Nassau-Orange.

En ce qui touchait la Prusse, il y avait deux stipulations particulières. Dans l'une, on déterminait que si le Hanovre était réuni au royaume de Westphalie, on restituerait à la Prusse, sur la gauche de l'Elbe, un territoire peuplé de trois à quatre cent mille habitants. Par l'autre, la Prusse s'engageait à faire cause commune avec la France si, au 1er décembre 1807, l'Angleterre n'avait pas consenti à conclure la paix à des conditions réciproquement honorables et conformes aux vrais principes du Droit maritime.

Traité d'alliance entre la France et la Russie, conclu à Tilsitt le même jour que le traité de paix.

L'alliance était offensive et défensive.

Les deux puissances prenaient l'engagement de faire cause commune en toute circonstance; d'unir leurs forces de terre et de mer dans toute guerre qu'elles

auraient à soutenir; elles se réservaient, le cas de l'alliance survenant, de régler par une convention spéciale le mode et le lieu de leur action respective, mais, dès le moment même, elles convenaient d'employer, au besoin, la totalité de leurs forces.

L'alliance devait particulièrement avoir son application contre l'Angleterre et la Turquie; mais cette application était soumise à une condition préalable; des démarches devaient d'abord être faites pour amener l'une et l'autre puissance à conclure. La Russie offrait sa médiation auprès de l'Angleterre; la France offrait la sienne auprès de la Sublime Porte.

Si l'Angleterre, dit l'*article* 4, n'acceptait pas la médiation de la Russie, ou si, l'ayant acceptée, elle n'avait point, au 1er novembre, consenti à conclure la paix en reconnaissant « que les pavillons de toutes les puissances doivent jouir d'une égale et parfaite indépendance sur les mers, et en restituant les conquêtes faites sur la France et sur ses alliés depuis 1805, » la Russie devait, dans le courant de novembre, notifier au gouvernement anglais que, sur son refus de conclure la paix aux conditions susdites, S. M. l'empereur *Alexandre* ferait cause commune avec la France.

Si, au 1er décembre[1], le Cabinet britannique n'avait pas fait à la notification russe une réponse satisfaisante, la France et la Russie, aux termes de l'*article* 5, sommeraient en commun les trois Cours de Copenhague, de Stockholm et de Lisbonne de fermer leurs ports aux Anglais, et de déclarer la guerre à l'Angleterre. Les deux puissances s'engageaient en outre à insister avec force auprès de la Cour de Vienne pour

[1] Nous verrons plus loin, qu'à la demande de NAPOLÉON, cette époque fut devancée, et que, dès le mois d'*octobre*, la Russie déclara la guerre à la Grande-Bretagne.

qu'elle adoptât leurs principes et s'associât à leurs mesures afin d'en assurer le triomphe.

Il était stipulé par l'*article* 7 que si l'Angleterre acceptait les conditions offertes par les alliés, le Hanovre lui serait restitué en compensation des colonies françaises, hollandaises et espagnoles.

Enfin, l'*article* 8 statuait à l'égard de la Turquie. Il était conçu en ces termes :

« Pareillement, si par suite des changements qui viennent de se faire à Constantinople[1], la Porte n'acceptait point la médiation de la France, ou si, après l'avoir acceptée, il arrivait que, dans le délai de trois mois après les négociations, elles n'eussent pas conduit à un résultat satisfaisant, la France fera cause commune avec la Russie contre la Porte ottomane, et les deux hautes parties contractantes s'entendront pour soustraire toutes les provinces de l'Empire ottoman, en Europe, la ville de Constantinople et la province de Romélie exceptées, au joug et aux vexations des Turcs. »

Les stipulations secrètes que nous venons de rapporter, et notamment celles qui cimentaient l'alliance des deux Empereurs, devaient rester enveloppées des voiles du plus profond mystère.

Cependant, en vertu de cette ancienne maxime de la haute diplomatie, *qu'après quarante jours il n'y a*

[1] La révolution de sérail qui précipita du trône le sultan SÉLIM, et que NAPOLÉON appelait *un coup du ciel!* Cet événement, dont la nouvelle fut apportée à Varsovie, à travers mille dangers, par M. PRÉVOST, attaché à l'ambassade de Constantinople, permit, en effet, à NAPOLÉON d'abandonner les intérêts de la nation turque, bien que ce fût à son instigation que la Porte avait déclaré la guerre à la Russie.—Tous ces faits seront amplement exposés dans la seconde partie de notre travail.

pas de secret en Europe pour les Cabinets dirigés par des hommes d'État, l'Angleterre s'était persuadé qu'elle avait pénétré les conventions secrètes de Tilsitt, et elle accomplissait avec la rapidité de l'éclair l'expédition de Copenhague. « En moins de six semaines après la paix de Tilsitt, dit M. le comte de *Biornstjerna*[1], *l'article secret de cette paix relativement à la flotte danoise, qui devait être remise à la France*, était connu à Londres, une flotte formidable équipée, un corps d'armée embarqué. Cette flotte, partie des ports anglais, arrive dans le Sund, et le bombardement de Copenhague commence. »

Mais a-t-il existé des arrangements plus explicites que ceux dont nous avons donné le sommaire? En d'autres termes, y a-t-il eu entre *Alexandre* et *Napoléon* un traité de partage réel, effectif, des parties du globe qu'ils prétendaient soumettre à leur domination? Les autorités les plus respectables l'ont nié.

Un ministre des Affaires Étrangères, en France, a seulement écrit : « *Alexandre* s'occupa à Tilsitt d'un *traité secret en dix articles.* Par ce traité, la Turquie européenne était dévolue à la Russie, ainsi que les conquêtes que les armes moscovites pourraient faire en Asie. De son côté, *Bonaparte* devenait maître de l'Espagne et du Portugal, réunissait Rome et ses dépendances au royaume d'Italie, passait en Afrique, s'emparait de Tunis et d'Alger, possédait Malte, envahissait l'Égypte, ouvrant la Méditerranée aux seules voiles françaises, russes, espagnoles et italiennes. »

Or, par une bizarre et piquante coïncidence, le *traité*

[1] M. le comte de Biornstjerna, longtemps ambassadeur de Suède à Londres, et auquel on est redevable de la publication des Mémoires du feld-maréchal de Stedingk. — Pour l'article supposé, voy. p. 240.

secret de Tilsitt tel qu'il avait été, disait-on, livré au Cabinet de Londres, se composait effectivement de dix articles et déterminait les mêmes arrangements. Nous allons les rapporter ici, pour mémoire, et dans toute l'étrangeté, peut-être calculée, de leur rédaction native :

ARTICLE 1er.

La Russie prendra possession de la Turquie d'Europe, et étendra ses conquêtes en Asie aussi loin qu'elle le jugera à propos.

ART. 2.

La dynastie des Bourbons en Espagne, et celle de la maison de Bragance en Portugal, cesseront d'exister. Un prince du sang de la famille de *Buonaparte* sera investi de la couronne de ces royaumes.

ART. 3.

L'autorité temporelle du pape cessera, et Rome et ses dépendances seront réunies au royaume d'Italie.

ART. 4.

La Russie s'engage à fournir sa marine à la France pour l'aider à prendre Gibraltar.

ART. 5.

Les villes d'Afrique, telles que Tunis, Alger, seront occupées par les Français, et, à la paix générale, toutes les conquêtes que les Français auront pu faire en Afrique pendant la guerre seront données en indemnité aux rois de Sicile et de Sardaigne.

Art. 6.

Les Français occuperont Malte, et on ne fera jamais la paix avec l'Angleterre, à moins que cette île ne soit cédée à la France.

Art. 7.

Les Français occuperont aussi l'Égypte.

Art. 8.

Les vaisseaux appartenant aux puissances suivantes, seulement, pourront naviguer sur la Méditerranée; savoir : les Français, les Russes, les Espagnols et les Italiens; tous les autres en seront exclus.

Art. 9.

Le Danemark recevra des indemnités dans le nord de l'Allemagne, et aura les villes hanséatiques, pourvu qu'il consente à remettre sa flotte à la France.

Art. 10.

Leurs Majestés Impériales Russe et Française chercheront à faire quelque arrangement en vertu duquel nulle puissance ne pourra avoir de vaisseaux marchands en mer, à moins qu'elle n'ait un certain nombre de vaisseaux de ligne[1].

Sans nous arrêter à discuter les articles que nous

[1] En vertu d'un pareil arrangement, les portes de Prusse, du Mecklenbourg, d'Oldenbourg, des villes hanséatiques et de bien d'autres États, se trouvaient nécessairement soumises aux lois de quelques-unes des principales puissances maritimes.

venons de citer, nous dirons que les combinaisons suivantes furent arrêtées entre *Alexandre* et *Napoléon :*

1° Dans la prévision de la résistance du Portugal et de la Suède, que leur position subordonnait à l'Angleterre, la Russie prendrait la Finlande comme dédommagement de la guerre qu'elle serait amenée à faire à la Suède, conformément à l'article de l'alliance.

Quant au Portugal, *Napoléon* s'entendrait à cet égard avec l'Espagne, et enverrait une armée française à Lisbonne.

2° Si la Turquie refusait la médiation de la France (art. 8 de l'alliance), la guerre que leur ferait la Russie serait commune, la France et les deux puissances s'entendraient pour le partage de l'Empire ottoman. La Russie prendrait la Moldavie, la Valachie, toute la Bulgarie, jusqu'à la rive gauche de la Maritza, c'est-à-dire les provinces du Danube jusqu'aux Balkans. L'Autriche recevrait la Bosnie, la Servie ou les provinces intérieures, « quelque chose pour satisfaire son amour-propre plutôt que son ambition. » Enfin, seraient dévolus à la France, l'Albanie, l'Épire, le Péloponnèse, l'Attique, la Thessalie ou les provinces maritimes. Ainsi *Napoléon* « ne consentirait jamais à laisser faire, lui vivant, la conquête la plus éblouissante qui se puisse imaginer; jamais Byzance, jamais Constantinople, l'empire du monde ! » n'appartiendrait à la Russie. Il était donc irrévocablement arrêté que la pointe de la Thrace, en tirant une ligne de Bourgas sur la mer Noire jusqu'au golfe d'Énos, dans l'Archipel, y compris Andrinople, continuerait d'appartenir à la Porte ottomane.

Enfin un dernier projet fut concerté à Tilsitt entre

les deux Empereurs; nous voulons parler de l'expédition qui avait pour but d'attaquer la puissance anglaise dans l'Inde[1]. Toutefois rien de décisif ne fut stipulé à cet égard. *Napoléon* avait déjà depuis longtemps médité sur cette expédition, à laquelle il rattachait maintenant les intelligences qu'il avait récemment établies avec la Perse[2]; car il considérait ce dernier pays comme destiné à devenir pour l'Inde ce que la Suède et la Pologne avaient été jadis pour l'Europe.

Toutes les stipulations secrètes et les combinaisons éventuelles que nous venons d'énumérer ont acquis aujourd'hui le caractère de vérités historiques, et cependant aucune publication officielle n'a consacré

[1] « Vous avez perdu l'Amérique par l'affranchissement, disait *Napoléon* à un Anglais, vous perdrez l'Inde par l'invasion. La première perte était toute naturelle. Quand les enfants deviennent grands, ils font bande à part; mais, pour les Indous, ils ne grandissent pas, ils demeurent toujours enfants; aussi la catastrophe ne viendra que du dehors. Vous ne savez pas tous les dangers dont vous avez été menacés par mes armes ou par mes négociations. » (*Mémorial* du comte de LAS-CAZES.)

[2] Pendant la campagne de 1806, NAPOLÉON avait donné ordre à son ambassadeur de Constantinople de faire déclarer la guerre aux Russes par les Turcs, et il avait envoyé jusqu'en Perse pour porter cette puissance à prendre les armes, mais c'était alors dans le dessein d'obliger les Russes à diviser les forces qu'ils avaient contre lui. — Il écrivait, le 22 avril 1805, au ministre de la marine :

« Je vous prie de faire des recherches et de me faire une note sur une expédition en Perse. Quatre mille hommes d'infanterie, dix mille fusils et une cinquantaine de pièces de canon sont désirés par l'empereur de Perse. Quand pourraient-ils partir et où pourraient-ils débarquer? Ils feraient un point d'appui, donneraient de la vigueur à quatre-vingt mille hommes de cavalerie qu'il a, et obligeraient les Russes à une diversion considérable. Je vous dirai, pour vous seul, que j'envoie en ambassade extraordinaire le général GARDANE, mon aide de camp; des officiers d'artillerie et du génie. Un ingénieur de la marine, qui ne serait pas très-utile en France, qui verrait les ports, serait d'une grande utilité dans cette ambassade. »

leur authenticité. Néanmoins, deux pièces de chancellerie, dont l'une est fort curieuse, nous ont révélé quelques articles de ces conventions occultes; la première de ces pièces est une lettre que le ministre des Relations Extérieures de *Napoléon*[1] adressa le 25 avril au chancelier de Russie, comte *Roumantsof;* il lui rappelle qu'à Tilsitt, l'empereur *Alexandre* s'était engagé, « si le gouvernement anglais ne consentait à conclure la paix, en reconnaissant que les pavillons de toutes les puissances doivent jouir d'une égale et parfaite indépendance sur les mers, à faire cause commune avec la France, à sommer, de concert avec elle, les trois Cours de Copenhague, de Stockholm et de Lisbonne de fermer leurs ports aux Anglais, et de déclarer la guerre à l'Angleterre et à insister avec force auprès des puissances pour qu'elles adoptent les mêmes principes. » C'est, comme on le voit, la stipulation que nous avons précédemment indiquée à l'article 5 du traité d'alliance.

L'autre pièce est un témoignage, de parole impériale, du plan de partage de l'Empire turc. Cette affirmation, qui est en outre détaillée dans une conférence miuistérielle, se trouve dans un rapport qu'adressait à *Napoléon* son Envoyé extraordinaire auprès d'*Alexandre,* peu de mois après la paix de Tilsitt.

Nous donnons, ci-contre, le texte figuré de ce rapport.

[1] Voy. *Moniteur universel,* du 8 juillet 1812.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Pétersbourg, le 18 novembre 1807.

Note ou observations du général Savary présentées à l'empereur de Russie.

Par la dépêche écrite de Fontainebleau, le 14 octobre, et reçue à Pétersbourg, le 10 novembre, on témoigne le désir de connaître les motifs qui retardent l'évacuation de la Valachie et de la Moldavie par les troupes russes.

On observe que la paix ne peut être rétablie entre la Russie et la Porte que préalablement cette opération n'ait eu lieu, puisqu'elle est la base du traité de paix et celle de l'armistice qui a été conclu, lequel armistice est le préliminaire de la paix définitive que l'on veut rétablir.

On ajoute que, l'évacuation n'ayant pas lieu, par cela même l'armistice se trouve annulé, et que conséquemment les négociations de paix ne peuvent s'entamer.

Il en résulte donc l'état de guerre continuel entre la Russie et la Porte, et cependant celle-ci a accepté la médiation de la France. Il a été conclu un armistice par suite de cette médiation, et la Porte fait connaître qu'elle donne à son ambassadeur à Paris les pouvoirs les plus étendus pour traiter de la paix définitive avec la Russie; mais on demande comment ces négociations pourront s'ouvrir tant que l'opération qui en est la première base ne sera point exécutée?

A l'époque où l'armistice a été conclu, la Russie n'a point fait d'objections sur la principale clause de son contenu, mais seulement sur deux articles qu'elle a rejetés tout à fait, en témoignant son mécontente-

Réponses de l'empereur de Russie.

A l'époque du traité de Tilsitt, il a été envoyé au général *Michelson*, commandant l'armée de Moldavie, une instruction avec des pouvoirs de traiter d'un armistice avec les Turcs et de le ratifier. Pendant le temps des négociations, il est mort : à une si grande distance, son successeur n'ayant pu être désigné de suite, le plus ancien général a pris le commandement de l'armée, et s'est arrogé le droit de négocier, de conclure et de ratifier cet armistice, sans y être en aucune manière autorisé.

Pendant l'intervalle qui s'est écoulé après sa ratification, depuis le moment de l'expédition qu'il m'en a faite, jusqu'à celui où il a reçu le refus de mon acceptation, à moins d'être en contradiction avec lui-même, il a dû se mettre en devoir de l'exécuter, et il a effectivement commencé sa marche rétrograde vers le Dniester, avec toute l'armée.

Il avait déjà fait quatre marches en arrière, lorsque tout à coup des hordes de Turcs repassèrent le Danube, rentrèrent dans Galatz, tuèrent des officiers et des membres du gouvernement moldave, se livrèrent à tous les désordres ordinaires aux Turcs, et s'avancèrent à la poursuite des troupes russes.

Le général qui avait ratifié l'armistice, effrayé lui-même de cette infraction, s'arrête d'abord ; puis, revenant sur ses pas, chasse les Turcs de Galatz, et les force de repasser le Danube.

Observations.

ment sur le peu de dignité qui avait été observé envers la force de ses armes dans des conférences où elle jouait le premier rôle.

Il a été rendu compte à Paris de cet incident. Les observations de la Russie sur l'inconvenance de ces deux articles et son refus d'y souscrire y ont été approuvés : l'empereur *Alexandre* avait le droit de s'y attendre.

L'empereur *Napoléon* lui-même, dans ses dépêches du 14 octobre, désapprouve en ce point la conduite de l'officier qui avait l'honneur d'être chargé de sa médiation. Il ajoute qu'il fait donner ordre à son ambassadeur à Constantinople de faire revenir les Turcs sur ces deux articles.

Il a donc partagé le mécontentement de l'empereur *Alexandre*, et, en ce qu'il dépendait de lui, il s'est empressé d'en faire cesser la cause; mais l'on observe que, quant à la clause principale de l'armistice, les deux articles en question n'ont aucun rapport direct ou indirect avec elle, qu'ils ne l'affaiblissent ni ne la modifient en rien.

La conséquence de ces articles est de nulle valeur, parce que, d'abord, les Turcs se garderont bien de rompre les premiers avec la Russie, et que celle-ci sera toujours la maîtresse de recommencer les hostilités quand elle aura jugé le moment convenable. Ses succès infaillibles justifieront ses droits : ainsi l'époque fixée serait, au contraire, favorable à ses intérêts, en endormant encore la sécurité des Turcs.

L'article relatif à la restitution des vaisseaux pris est annulé de lui-même, parce qu'il est vraiment inexécutable, et conséquemment, il ne peut être un obstacle à l'exécution de l'armistice.

Réponse.

C'est dans ces entrefaites qu'il reçut le refus de mon acceptation à cet armistice, avec l'ordre de demander sur-le-champ aux Turcs de changer ou d'annuler les deux articles en question, et de s'aider de votre lettre à M. *Guilleminot* pour accélérer la chose : tant mon désir de conclure cette paix était sincère.

Les Turcs ont refusé positivement de rien changer à l'armistice, qu'ils venaient de rompre en repassant sur la rive gauche du Danube et en rentrant dans Galatz. J'ai donc dû regarder les choses comme étant encore dans leur premier état, et ne point ordonner l'évacuation convenue dans l'armistice qu'ils venaient de rompre.

Néanmoins, l'on n'a pas donné de suite aux hostilités, dans l'espérance qu'une médiation puissante leur ferait entendre raison et remettrait les choses dans l'état qu'il convenait qu'elles fussent.

Maintenant j'observe que, puisque les Turcs ont eux-mêmes, les premiers, manqué aux engagements réciproques, je tiens beaucoup à faire annuler l'acte, qu'il ne me convient point de garder dans mes archives, et que, quand même je n'aurais pas de réflexions à faire sur les deux articles en question, j'en aurais beaucoup sur les conséquences d'une évacuation comme celle convenue. L'infraction faite de la part des Turcs m'avertit de me mettre en garde, et il serait déraisonnable de ne point prendre des sûretés contre une pareille conduite.

Il est d'abord important de savoir qu'une fois derrière le Dniester, j'ai trente-cinq marches à faire pour arriver au Danube, et que, conséquemment, si je n'ai pas de caution de l'exactitude des Turcs à observer

Observations.

Telles sont les observations que l'on fait à Paris. On n'y parle pas d'exécution des traités ni de fidélité dans les engagements pris entre les deux monarques. L'empereur *Napoléon*, au contraire, dit qu'il a trop de confiance en la loyauté de son allié l'empereur de Russie pour douter un seul instant de la validité des motifs qui l'ont déterminé à ne pas encore remplir cette partie du résultat de leurs entretiens particuliers; mais toujours animé du désir de tout concilier, et la paix entre la Russie et la Porte étant la seule chose qui reste à faire de tout le traité de Tilsitt, il travaille sincèrement à la faire conclure, il y marche par les chemins que le traité a tracés. Maintenant, s'il est survenu quelques difficultés qui empêchent que l'on y arrive par cette voie, il est sans doute indispensable de la lui faire connaître, et l'empereur *Alexandre* peut compter que la sincérité des sentiments qui lui attachent l'empereur *Napoléon* est le meilleur gage qu'on puisse lui offrir pour le persuader des dispositions favorables dans lesquelles il le trouvera, si de nouvelles circonstances nécessitaient de nouveaux arrangements.

On demande de plus, par la même dépêche du 14, que l'ambassadeur russe à Paris soit investi des mêmes pouvoirs de traiter qu'aura l'ambassadeur turc, parce que, à des distances aussi éloignées, on veut éviter l'inconvénient de demander de nouvelles instructions. Ce désir émane encore de celui de faire conclure la paix entre la Russie et la Porte, et d'achever l'exécution du traité de Tilsitt.

Puisque l'armistice conclu présente autant d'inconvénients dans son exécution, il est urgent de déterminer sur quelles autres bases on pourrait l'établir de nouveau. Ne serait-il pas possible d'indiquer de

Réponse.

l'armistice, je leur donne, en me retirant, le temps de réoccuper toutes les places de guerre, et de les mettre en état de me les vendre cher, lorsqu'il faudra y rentrer définitivement. Je dois donc ne pas m'y exposer; et, puisqu'il est nécessaire de se rapprocher pour redresser les deux articles de l'armistice, il n'en coûtera pas davantage de les faire rédiger différemment et de prendre des précautions contre les Turcs, qui prometttront toujours ce que l'on voudra, mais dont les chefs de bandes feront ensuite ce que bon leur semblera. Ils ont beau dire que ce sont des rebelles que l'on ne peut contenir, je dois y prendre garde et me charger de les contenir moi-même, afin de ne pas m'exposer à être obligé de faire une guerre sanglante, lorsqu'il s'agira d'exécuter ce qui a été convenu. Voilà ce qui a prolongé l'occupation de la Valachie et de la Moldavie.

Aujourd'hui, les circonstances paraissent commander d'elles-mêmes un changement dans les dispositions qui avaient été arrêtées primitivement. Si les avis de Vienne, d'Odessa, et autres, sont fondés, il est plus que probable que la France a perdu son influence à Constantinople. *Une lettre interceptée* de l'ambassadeur anglais à Vienne, adressée à lord *Gower* ici, lui dit que lord *Paget*, autrefois ministre à Vienne, et qui s'était embarqué sur la flotte de *Collingworth*, aux Dardanelles, est enfin parvenu à débarquer à Constantinople; qu'il y a été reçu, malgré que le général *Sébastiani* ait déclaré qu'il regarderait la réception d'un ministre anglais comme une déclaration de guerre. Il est probable que tout ce qui se conclura là sera contre vous, et par conséquent contre moi, et que, conséquemment, si j'avais évacué la Moldavie et

quelle manière il conviendrait à la Russie d'évacuer ces provinces, et pourrait-on préciser comment elle désire se précautionner contre une nouvelle infraction de la part des Turcs, jusqu'à l'époque où l'on prendra des mesures pour soustraire ces provinces à leurs vexations?

Parce qu'enfin il faut bien qu'un armistice occupe l'intervalle qu'il y a entre le moment où les hostilités cessent, et celui où la paix définitive se conclut. Sans doute il convient que les Turcs, tout extraordinaires qu'ils soient, aient aussi quelques sûretés, ou au moins les apparences d'une caution qui n'existera réellement que dans la loyauté de la Russie.

Jusqu'à présent ils sont encore une puissance, et à moins que, par suite des événements supposés arrivés à Constantinople, ils ne rejettent tout à fait la médiation de la France, il entre dans les principes de loyauté de celle-ci de leur tendre une main secourable jusqu'à la fin.

Tout ce que l'Empereur a dit à Tilsitt sera religieusement exécuté, et je ne vois rien dans le traité secret qui contrarie ce que la Russie désire, mais bien au contraire les moyens d'y arriver plus vite en hâtant l'entière exécution du premier traité.

Il faut donc faire la paix : pour cela, il faut un armistice, et puisque le premier ne convenait pas, quel est celui que l'on désire? Il est instant de mettre les plénipotentiaires qui doivent traiter de la paix définitive bientôt en état de se rapprocher. Il y a tout à gagner à en finir promptement pour l'exécution de l'article du traité de Tilsitt.

Les pouvoirs étendus demandés pour l'ambassadeur russe à Paris paraissent indispensables.

Réponse.

la Valachie, je devrais commencer par y rentrer, afin de n'avoir pas à combattre les Turcs sur mes propres frontières.

Je reviendrai ensuite à ce que l'Empereur m'a dit à Tilsitt, non pas une fois, mais dix, à l'occasion de ces provinces, et j'y ai plus de confiance qu'en tout ce que les circonstances amèneraient, ou obligeraient d'exécuter. Alors, pourquoi renoncer à des avantages que j'ai, lorsque l'expérience de ce qui vient de se passer me prouve ce qui arrivera si j'évacue de nouveau? En supposant même que vous ayez encore le dessus à Constantinople, vous n'empêcherez jamais les bandes d'insurgés turcs de repasser le Danube et de recommencer le pillage de ces provinces. Les ordres de la Porte ne sont rien à un mille de Constantinople.

L'Empereur, après avoir pris connaissance et lu attentivement tout ce qui précède, me dit : « Vous avez parfaitement rapporté tout ce que je vous ai dit : maintenant, je ne demande qu'à faire tout ce que l'Empereur désire. Voyez *Roumantsof.* Je lui ai parlé; et il vous fera connaître dans quels termes il me conviendrait que cet armistice fût renouvelé, et surtout quelles précautions il est nécessaire que nous prenions contre l'indiscipline des Turcs. Il est inutile de répéter tout ce que je vous ai déjà dit à ce sujet. J'ai eu assez de confiance en vous pour vous avouer que cette condescendance de l'Empereur me sera de la plus grande utilité. *Sans doute ce n'est point indiscret de ma part, puisque lui-même m'en a parlé le premier, et vous pourrez apprendre ici que je m'étais toujours opposé au moindre agrandissement de territoire.* Mais aujourd'hui, et surtout depuis cette déclaration contre l'Angleterre, il

Observations.

Trouverait-on quelques inconvénients à ne point les limiter, en les accompagnant toutefois d'une instruction? Il semble que si le cas d'en faire usage ne se présente pas, rien ne l'obligera à s'en servir; au lieu que, s'il se trouvait en avoir besoin, la distance qui le sépare de sa capitale est un grand inconvénient, s'il se présente un cas où il ne puisse pas transiger; mais avant tout, il est nécessaire d'être en armistice avec les Turcs d'une manière quelconque, sinon il est inutile de traiter, ou bien *veut-on faire leur épitaphe?*

C'est le samedi 14 novembre, à huit heures du soir, que je fus admis chez l'empereur de Russie, et que je lui donnai communication de tout l'exposé qui précède. Après m'avoir fait les réponses que j'ai rapportées à la marge ci-contre, il changea de conversation en me disant ce qui suit :

« Général, parlons d'autres choses. J'ai vu hier l'ambassadeur de Suède, qui m'a apporté la réponse du Roi; elle ne signifie pas grand'chose; j'y vois de l'embarras. Il me dit qu'il est disposé à suivre mes

Réponse.

serait vraiment malheureux que l'on ajoutât aux plaintes qui vont s'élever de toutes parts les cris que l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie ne manquerait pas de faire jeter. »

A la lecture de cette dernière réplique de ma part, l'empereur *Alexandre* se prit à rire, et me dit : « *Ma foi! tout ce que l'Empereur voudra.* Je compte uniquement sur lui. *Je vous dirai même que, dans nos conversations de Tilsitt, il m'a souvent dit qu'il ne tenait point à cette évacuation; qu'on la traînerait en longueur pour se disposer, et qu'il n'était pas possible de souffrir plus longtemps les Turcs en Europe; il me laissait même entrevoir le projet de les jeter en Asie.* Ce n'est qu'ensuite qu'il est revenu *à leur laisser Constantinople et quelques provinces environnantes.* »

---

conseils, mais qu'il est dans une position bien critique : au milieu de cela il ne prend aucun parti. J'ai entretenu cet ambassadeur longtemps, et je l'ai fortement engagé à donner à sa Cour le conseil de se rapprocher promptement de la France, en lui faisant voir le ridicule auquel s'exposait un petit pays comme la Suède, et le danger qu'il courrait en n'entrant pas dans la cause commune. Il m'a répondu que, par ses lettres particulières qu'il venait de recevoir, on lui mandait qu'on était dans les meilleures intentions de faire promptement la paix avec la France, mais que

l'on n'avait aucun moyen pour cela; que depuis si longtemps il n'y avait plus aucun rapport entre les deux pays, et qu'on ne connaissait pas de voie par laquelle on pût se rapprocher. « Dans tout cela je vois, a dit l'Empereur, que cette paix ne tient qu'à une bagatelle, et que tout cela s'arrangera au gré de l'Empereur[1]. Néanmoins je marche, vous le voyez. Dans sept ou huit jours, ma dernière division sera arrivée, et je commence. Dans tous les cas, il n'y aura pas de temps de perdu, puisque la saison seule ferme les ports, et nous donne un double avantage.

« Il me semble que l'Empereur m'avait dit qu'il n'avait pas le projet de faire trop de mal à la Suède, royaume qui pendant si longtemps a été un des plus fidèles alliés de la France.

« Ce sera donc être d'accord avec lui que de les forcer seulement à faire la paix, et vous verrez qu'ils n'attendront pas le premier coup de canon. Néanmoins, comme je vous l'ai dit, je marche[2].

« Puisque nous parlons d'affaires, général, je vous dirai *de confiance, mais sans office quelconque*, que j'ai encore reçu des suppliques de Memel, et cependant vous m'aviez dit que l'on s'arrangeait. Mon chargé

[1] L'on présume que si la saison était assez avancée pour que les Anglais ne pussent pas venir prendre leur flotte, les Suédois se décideraient de suite.

[2] Depuis trois semaines il ne cesse de passer par Pétersbourg des troupes qui marchent en Finlande. L'Empereur m'a dit qu'en tout il n'y aurait guère moins de cinquante mille hommes.

Ces troupes étaient contre nous et viennent de faire un chemin affreux. Je les vois tous les jours, et j'ose assurer qu'elles sont en très-bon état : seulement les soldats sont trop jeunes et ne seront bons que dans deux ans.

Il a aussi passé, pour aller en Finlande, un train d'artillerie de cent pièces de campagne aussi dans le meilleur état.

Il y a ici, dans ce moment, l'activité qu'il y aurait pour attaquer une grande puissance.

d'affaires à Memel, le baron de *Krudner*, me mande que l'on y est dans la désolation, parce que l'on exige pour caution des sommes qui restent à payer, cinq forteresses, dans chacune desquelles on mettra huit mille hommes de garnison entretenus aux frais de la Prusse. Vous concevez toute la peine que cela a dû faire, et l'on a pris le seul parti qu'il était convenable de prendre, en envoyant le frère du Roi à Paris pour solliciter l'Empereur. Je voudrais que vous pussiez mander chez vous, sans y mettre aucun caractère officiel, qu'assurément on ne pense pas à rien changer de tout ce qu'il plaira à l'Empereur d'imposer à la Prusse; *mais je me rappelle que c'est à mes instances qu'il a bien voulu conserver l'existence à ce malheureux pays*[1], qui maintenant n'est pas plus à craindre que le Würtemberg ou le pays de ma femme : conséquemment il n'a pas besoin de caution de son exactitude à s'acquitter de tout ce qu'il lui doit. Il faudrait qu'ils fussent mille fois fous s'ils obligeaient l'Empereur à revenir chercher ses contributions; mais je regarderai comme une marque d'amitié bien flatteuse pour moi tout ce que l'Empereur voudra bien accorder à ces infortunés : ce sera moi qui en serai reconnaissant.

« Je vous ai dit bien des choses qui me touchent de près, parce que je vous connais, et il m'en coûte d'être obligé de vous avouer ce que j'éprouve de peine à penser que ce n'est peut-être pas contre la Prusse que l'Empereur prend des sûretés en gardant ces forteresses, mais plutôt par suite des bruits qu'on a répandus dans votre armée, et dont les maréchaux *Davout* et *Soult* ont rendu compte en annonçant mon arrivée à la mienne. Ce malheureux voyage insignifiant qui a été suivi de la dislocation de l'armée paraît

[1] Voy. ci-dessus, p. 223.

avoir fait parler beaucoup : au reste, si cela était, l'Empereur verra que je le sers mieux que ces messieurs, et j'ai à leur opposer un bon argument, qui est ma déclaration contre l'Angleterre. Vous êtes témoin qu'à votre première sollicitation elle a été faite, quoique j'eusse des raisons d'être fort inquiet sur *Siniavin* dont je n'avais encore aucune nouvelle. Je serais aux regrets que l'Empereur doutât un seul instant de mon attachement. Adieu, général, je vous remercie de vous être si bien rappelé tout ce que je vous ai dit. Allez voir *Roumantsof.* »

Le lendemain, 15 novembre, il y eut parade, messe, cour après la messe, et je ne pus voir le comte de *Roumantsof* que le soir; il avait travaillé avec l'Empereur le matin. Je vais rapporter mot à mot ce qu'il m'a dit, et qu'il a bien voulu me répéter deux fois. J'ai pu l'écrire sur-le-champ.

C'est M. *Roumantsof* qui parle :

« Mon général, l'Empereur a eu la bonté de me dire ce qu'il vous avait dit, et m'a ajouté qu'il était étonné que vous vous le fussiez si bien rappelé. Il m'a chargé de vous remercier du bon esprit avec lequel vous traitez les affaires, et de m'entretenir avec vous sur tout cela, en réponse à ce que vous demandez de la part de votre Cour. Nous nous connaissons, général, je ne parle point ici comme le ministre de Russie, mais comme quelqu'un qui a grand plaisir à causer avec vous.

« Je vous sais gré de ne nous avoir point parlé d'exécution de traité, et en général ce langage qui ne convient point à l'intimité de nos deux maîtres, qu'il faut toujours entretenir. D'ailleurs vous savez ce que sont les traités les mieux rédigés : quand ils ne reposent pas, comme le nôtre, sur le désir réciproque des deux monarques de parfaitement vivre ensemble, ils

ne manquent jamais de présenter un moyen de les enfreindre ou d'éluder leur exécution. Par exemple, *le traité en question parle de la Valachie et de la Moldavie, mais ne dit pas un mot de la Bessarabie, quoique évidemment l'intention ait été de l'y comprendre aussi :* au reste, il n'est pas question ici de se chicaner, mais au contraire de s'obliger à l'envi l'un et l'autre, et c'est dans cet esprit que je suis. Nous pouvons vous aider beaucoup, nous le voulons : vous serez contents et toujours contents de nous. Je vous ai déjà fait ma profession de foi, général : je ne serais jamais venu aux affaires sans cette alliance, et n'aurais pas même voulu m'immiscer aucunement dans ce qui concerne le gouvernement. Je vous répéterai encore que je ne m'arrête jamais aux petites affaires, je vais au but par le chemin le plus droit.

« Lorsque vous avez demandé la déclaration de guerre à l'Angleterre, je n'ai point cru qu'il était question d'un petit changement de politique ne tenant à aucun système, et pouvant encore se replacer dans sa première forme. S'il n'avait été question que de cela, je n'aurais pas voulu y mettre mon nom ; mais je me suis dit : que demande-t-on? De préparer de grands événements qui en feront oublier de malheureux, et qui mettront les deux États dans des rapports de politique qui ne pourront jamais les troubler. Sur-le-champ, sans m'arrêter aux sacrifices que cela pouvait coûter, ma résolution a été prise, et vous n'avez pas attendu vingt-quatre heures l'exécution de ce que vous désiriez, quoique cette guerre ne soit en aucune manière favorable à nos intérêts, mais au contraire nous expose à toutes sortes de dommages. Je savais tout cela : *nous l'avions promis pour décembre, il était à votre convenance de la faire faire en octobre, et cela a eu lieu.* Loin d'en être fâchés, nous vous

remercions de nous avoir fourni une occasion de faire ce qui vous était de quelque intérêt : en cela, ne voyez que notre désir de vous être agréables.

« Maintenant vous demandez que nous fassions déclarer la Suède. Vous voyez de quelle manière on s'en occupe, et assurément cela vous satisfera pleinement dans quelque temps : elle y est toute disposée. Nous n'avions pas encore pensé à nous, et nous ne le ferions pas sans votre demande au sujet de cette évacuation. Je puis vous assurer qu'avant les temps malheureux qu'il faut faire oublier, l'Empereur n'a jamais songé à faire une conquête, que même il montrait de l'humeur lorsque l'on voulait lui parler du projet de *Catherine;* moi-même, lors de vos dissensions, et au lieu d'aller vous faire la guerre en Italie et en Autriche, j'ai voulu faire exécuter ce projet : aujourd'hui il serait terminé, et l'Europe y souscrirait; mais j'ai dû y renoncer. Il semblait déjà que nous devions obtenir ces avantages de votre Empereur. Je ne sais ce qu'il a dit et fait au nôtre; mais actuellement toutes ces idées germent en lui, et même, sans cela, la situation des esprits nous forcerait à avoir recours au vôtre. Remarquez quel changement vous avez opéré sur nous, ce que vous nous avez déjà fait faire ! Notre histoire n'en offre point d'exemple. Vous voyez aussi ce que nous aurons à faire pour calmer les esprits dans quelque temps. Je ne crains pas de vous dire que la confiance que l'on a en moi les contiendra encore un mois ou deux; mais ensuite il faudra chercher de quoi les satisfaire. Je m'en occupe déjà, et je compte même avoir recours à votre commerce pour cela. Nous en reparlerons.

« Le seul beau côté que nous pouvions présenter à la nation, c'était celui-là (la Moldavie et la Valachie), et vous venez nous l'enlever ! Comment donc répon-

drons-nous quand elle nous demandera pourquoi nous n'y avons pas tenu, et comment cet avantage nous a été retiré, puisque nous perdons déjà tant à la guerre de l'Angleterre?

« Je viens de vous dire qu'il n'était pas question de se chicaner, mais de s'obliger. *Nous devons compter sur ce que l'Empereur a dit à Tilsitt, et conséquemment sur ces provinces : reste donc à savoir quand on jugera à propos de nous les laisser occuper tout à fait, quoique le traité d'alliance en laisse entrevoir l'époque ;* mais l'Empereur vous a témoigné assez de confiance pour vous faire connaître de quel intérêt il serait pour lui que l'empereur *Napoléon* lui laissât des avantages de ce côté. *Moi, je dirai plus, c'est que plus tard ce seront peut-être les circonstances qui nous feront obtenir ce que nous désirons* : aujourd'hui c'est de vous que nous le tiendrons, si votre Empereur veut nous aider; et il ne doit pas être indifférent au sentiment de reconnaissance qui suivra un tel procédé de sa part. Croyez-moi, il contribuerait lui-même ainsi à amener *le revirement* des esprits. Je suis persuadé que s'il voyait la chose d'ici, il ne s'y refuserait pas : au lieu que, quand les circonstances auront amené cet événement, vous conviendrez que cela ne pourra plus être la même chose. Les deux Empereurs sont d'accord sur la *question intentionnelle,* il n'y a donc plus à discuter que l'exécution : or, nous vous disons franchement ce que nous désirons tenir de vous. Voilà toute la Diplomatie qu'il y aura dorénavant entre la France et nous. Je ne regarde pas comme affaires de petites formes ministérielles; quand on a intention de bien vivre, tout cela n'est rien. Il faut aller au fait. Nous voulons ce que votre Empereur a demandé de nous. L'Empereur vous a dit quels inconvénients il y avait pour lui à évacuer la Moldavie et la Valachie, et puisque les

Turcs se sont donné le premier tort en revenant les occuper, *voilà une occasion d'en venir à ce que l'on se propose.*

« Si l'on n'est pas disposé chez vous à le faire maintenant, quoique je ne voie pour vous aucune raison de différer, *nous ne vous demandons que de ne pas nous mettre dans l'obligation de faire une longue guerre, et qui sera meurtrière lorsqu'il faudra entrer en possession définitive : du reste, nous prendrons la forme que vous voudrez.* »

Je répondis au comte *Roumantsof :*

« J'ai bien compris, monsieur le comte, toutes les bonnes raisons que l'Empereur m'a fait connaître, ainsi que toutes celles que vous venez d'y ajouter.

« Je m'en référerai à ce que j'ai eu l'honneur de lui répondre, et je vous demanderai comment vous voulez vous précautionner contre les difficultés que vous croyez rencontrer en revenant occuper ces provinces, parce qu'enfin, à moins de déchirer tout ce qui a été convenu à ce sujet il y a trois mois, il faut y donner suite. *La paix avec les Turcs peut mener à tout ce que vous désirez;* il n'y a donc aucune raison pour ne pas la conclure : d'ailleurs la France est médiatrice dans cette affaire. Le traité de Tilsitt a tracé le chemin que l'on doit suivre; l'armistice est son premier point : il a été conclu; mais un incident paraît mettre obstacle à son exécution, ce n'est pas une raison pour le rejeter entièrement.

« Il ne m'appartient pas de combattre ce que vous me dites de la violation du traité de la part des Turcs, je me borne à vous demander comment vous voulez les prévenir; mais j'ai l'honneur de vous le répéter : d'abord l'armistice, parce qu'il le faut pour négocier la paix, *et que la paix mène à tout.* Les plénipotentiaires ne peuvent pas se rapprocher avant. »

Le comte *Roumantsof :* « Très-bien, mon général,

je vais mander à M. de *Tolstoï* ce qui conviendrait que l'on nous accordât. Par exemple, en quoi contrarierait-il votre Empereur de nous laisser occuper les places de guerre : du reste, nous évacuerions le pays. *Je ne vois pas d'autre précaution à pouvoir prendre contre ces vilains-là.* En même temps il sera envoyé au comte *Tostoï* des pouvoirs pour traiter de la paix tels que vous les avez demandés; mais vous verrez, mon général, que ces Turcs n'entendront encore rien à cela, et qu'à la fin, l'Empereur sera obligé de faire terminer tout cela avec eux. Observez encore que tous nos établissements de la mer Noire sont sous la garde de votre ambassadeur à Constantinople.

« *Si, dans une matinée, il a le dessous, et que l'escadre anglaise passe, c'en est fait d'Odessa, de Sévastopol et de tout notre commerce sur cette côte qui n'a pas la moindre protection.* Vous voyez quelle chance nous courons; néanmoins vous serez contents.

« Il paraît, d'après une lettre du prince *Kourakin* reçue aujourd'hui, qu'enfin M. de *Sébastiani* a repris le dessus, heureusement ou malheureusement, comme vous voudrez; *mais sans cela, nous aurions été obligés de nous défendre dans la mer Noire en allant occuper les Dardanelles.* Pouvez-vous me dire le contraire?

« Tenez, général, *il vaut mieux que vous nous donniez cela aujourd'hui*, que de nous l'abandonner *quand cela ne sera plus pour nous d'un double prix comme dans le moment actuel*, et l'intention de votre Empereur ne peut pas être d'embarrasser son allié. *L'Europe ne dira rien. Qu'est l'Europe? Où est-elle, si ce n'est entre vous et nous?* Je pense toujours que votre Empereur n'aime pas les bagatelles, et nous aurons plaisir à le servir. *Il a accordé ces provinces dans ses conversations, maintenant dites-lui de nous laisser faire le reste et de nous dire seulement où il veut que nous nous arrêtions.*

« Je vous certifie qu'il sera content de nous. Dites que c'est moi, le fils du maréchal *Roumantsof*, qui vous l'ai assuré.

« SAVARY. »

Nous venons de recueillir dans ces intéressantes conférences les preuves qui suffisent à notre dessein; il nous reste à jeter un dernier coup d'œil sur les résultats des campagnes de 1806 et 1807. Elles avaient duré neuf mois, et ce court intervalle avait suffi à *Napoléon* pour renverser les cinq premières barrières du théâtre de la guerre du Nord. Prenant pour point de départ Strasbourg, pour appui la place de Vorcheim sur le Rednitz, et le fort de Kronach au delà du Mein, il avait tourné le Weser, première ligne de défense des États qu'il allait envahir. L'anéantissement de l'armée prussienne en deçà de l'Elbe, lui avait livré cette seconde ligne sur laquelle il s'était aussitôt affermi par l'occupation de Magdebourg et l'alliance de la Saxe. Les succès de ses armes avaient fait tomber les places du bas Oder, et lui avaient permis de tenter la conquête de celles du haut Oder ou de la Silésie. Maître de Glogau, de Stettin, Custrin, il n'avait point hésité à se porter vers la Vistule. Là, les fortifications de Thorn, Modlin et Praga lui avaient servi de base pour couvrir le siége de Dantzick, et après la prise de cette grande forteresse, il lui avait suffi de quelques marches en avant pour détruire l'armée russe, conquérir la Prusse orientale, enfin pousser jusqu'au Niémen qu'il s'apprêtait à franchir[1] lorsque s'ouvrirent les négociations qui amenèrent les traités de Tilsitt.

[1] « *On me demande une entrevue,* écrivait NAPOLÉON à M. de TALLEYRAND, qui était alors à Kœnigsberg, *je ne m'en soucie que médiocrement; cependant, je l'ai acceptée; mais si la paix n'est pas faite dans quinze jours, je passe le Niémen.* »

Après ces mémorables transactions, la domination sur le continent semblait entièrement établie. La Russie paraissait avoir pour toujours renoncé à la balancer, car elle venait de s'associer aux desseins de *Napoléon*, qui d'ailleurs s'était fait de la restauration partielle de la Pologne dans le duché de Varsovie, une garde avancée contre cet Empire. La Prusse était abaissée au rang d'un État du second ordre; d'une population de neuf millions d'habitants, elle se trouvait réduite à moins de cinq millions, et de cent vingt millions de francs en revenu, elle tombait à soixante-neuf. Mais de telles pertes n'étaient pas ce qu'elle avait le plus à déplorer. La dureté des conditions de la paix, le dédaigneux accueil de l'insolent vainqueur, tout autorise à croire, si l'on cherche un but à cette conduite, que l'on voulait pousser à quelque acte de désespoir pour avoir un prétexte, comme à Venise, à Naples et ailleurs, *d'achever l'œuvre* et de déclarer que la *Maison de Brandebourg avait cessé de régner*. L'Autriche était découragée et contenue d'ailleurs par des forces considérables en Italie et en Dalmatie. L'Allemagne se trouvait doublement asservie par l'extension qu'avait reçue la Confédération du Rhin et par la création du nouveau royaume de Westphalie. En Hollande, en Italie régnaient des princes français. Enfin, l'Espagne qui, au début de la campagne de 1806, avait hasardé une démonstration hostile, n'avait point tardé à se repentir et s'était de nouveau liée au conquérant. Ainsi, « du détroit de Gibraltar à la Vistule, des montagnes de la Bohême à la mer du Nord, des Alpes à la mer Adriatique, *Napoléon* dominait, ou directement ou indirectement, ou par lui-même ou par des princes qui étaient, les uns ses créatures, les autres ses dépendants. »

Ce fut néanmoins à ce moment où sa puissance at-

teignait le faîte, que l'unité sur laquelle elle était fondée contracta les premiers germes de dissolution.

Lorsque *Napoléon* venait d'entrer à Berlin en triomphateur, le Sénat lui avait fait parvenir une adresse de félicitations dans laquelle il insinuait que la France désirait la paix et que l'Empereur satisferait au vœu national en ne passant point l'Oder. Ce symptôme d'opposition l'avait offensé profondément, sans toutefois lui faire abandonner ses projets.

Mais tandis que *Napoléon* poursuivait le cours de ses victoires, l'Angleterre avait achevé la destruction de la marine française, et un ordre du Conseil avait déclaré bloqués tous les ports de l'Empire depuis Brest jusqu'à l'Elbe, que le blocus fût effectif ou non. Cette mise hors la loi suscita de terribles représailles. *Napoléon* répondit au *blocus maritime* par le *système continental*. Il rendit le fameux *décret de Berlin* aux termes duquel les îles britanniques étaient mises en état de blocus, et toute relation commerciale de l'Europe avec les trois-royaumes frappée d'interdit.

Telle était désormais la fatale destinée de *Napoléon*, il lui fallait périr ou abattre l'Angleterre. Cette invincible nécessité l'entraîna à se séparer du Sénat et de l'opinion publique, à occuper militairement tout le littoral de la Baltique et de la mer du Nord, enfin à rompre avec une odieuse violence des habitudes et des intérêts dont l'interruption forcée ne parut plus bientôt qu'une insupportable tyrannie. C'est ainsi qu'en se mettant en opposition avec la nature même, qui veut l'échange des produits de tous les climats, *Napoléon* creusa de ses propres mains l'abîme où devait s'engloutir son pouvoir gigantesque.

§ 6.

La Poméranie, on se le rappelle, avait été aussi le théâtre de la guerre : les hostilités s'y continuèrent quelque temps encore après la paix de Tilsitt. Nous avons vu que *Gustave IV Adolphe*, roi de Suède, n'avait jamais cessé d'être en rupture avec *Napoléon*, et qu'il avait formé des liaisons étroites avec la Grande-Bretagne. Les Français avaient mis le siége devant Stralsund, au commencement du mois de février 1807. Le 1er avril, les généraux suédois *Essen* et *Armfelt*, renfermés dans cette ville, tentèrent une diversion qui, entreprise avec des forces suffisantes, ou combinée avec la Prusse, aurait pu être décisive en faveur de l'armée réunie des Russes et des Prussiens. Sortis de la place de Stralsund, les deux généraux suédois délogèrent de ses retranchements le général *Grandjean*, qui commandait le siége, et le forcèrent à se retirer au delà de la Peene; mais bientôt le maréchal *Mortier*, qui dirigeait le siége de Colberg, marcha contre les Suédois, les repoussa, le 16 avril, jusqu'à Greifswalde, et réussit même à en couper quelques détachements.

Le résultat de cet avantage fut un armistice que les deux généraux conclurent, le 18 *avril, à Schlatkow*, et par lequel les îles d'Usedom et de Wollin, qui commandent les bouches de l'Oder, furent remises aux Français. La ligne de la Peene et de la Trebel, dit l'*article* 3, servira de démarcation entre les deux armées.

Le baron d'*Essen* s'engagea, par l'*article* 4, à ne fournir, pendant l'armistice, ni directement ni indirectement, aucun secours, de quelque nature qu'il pût être, aux villes de Colberg et de Dantzick, non plus qu'aux troupes d'aucune des puissances en guerre avec la France ou avec ses alliés. Aucun débarque-

ment de troupes dont les puissances seraient en guerre avec la France, ne pourra s'effectuer à Stralsund, dans la Poméranie suédoise et dans l'île de Rügen, pendant la durée de l'armistice. *Art.* 5.

Les hostilités entre les deux armées ne pourront recommencer qu'après qu'on se sera prévenu dix jours d'avance[1].

Un article additionnel, qui fut signé le 29 avril à Stralsund, étendit ce terme à trente jours. Le roi de Suède n'a jamais approuvé cet article additionnel, et a toujours prétendu qu'il avait été conclu à son insu. Un ouvrage qui parut à Stockholm, en 1810[2], accusa ce prince d'avoir été averti de la conclusion de l'article additionnel, pendant qu'il était à Malmö, et d'avoir intercepté pendant quelque temps la communication entre Ystad et Stralsund, pour pouvoir l'ignorer.

On est tenté de croire que l'expédition malheureuse dont nous venons de parler fut entreprise sans les ordres du roi de Suède. Ce monarque était occupé, dans ce moment, à concerter avec le roi de Prusse une diversion qui devait s'opérer sur les derrières de l'armée française. Ces négociations n'étant connues que par fragments, nous croyons devoir en recueillir d'autant plus soigneusement les pièces, et placer ici toutes celles que nous avons pu nous procurer. Le 8 mars 1807, *Gustave-Adolphe* écrivit de Malmö au roi de Prusse la lettre suivante :

« Monsieur mon frère et cousin, immédiatement après la réception de la lettre de Votre Majesté, du 1er janvier de cette année, dans laquelle Votre Majesté démontre l'importance d'une diversion du côté de la

[1] Voy. Martens, *Recueil,* t. XI, p. 465.
[2] Voy. t. IX, p. 86 de cette *Histoire des Traités.*

Poméranie contre notre ennemi commun, j'ai ordonné à mon ambassadeur à Saint-Pétersbourg de faire connaître au ministre de Votre Majesté que cet important objet a, depuis longtemps, occupé toutes mes pensées, et que je n'ai pas cessé de le présenter du même point de vue à l'Angleterre, afin d'obtenir les moyens nécessaires d'agir avec un plus grand nombre de troupes. Si jamais pareille entreprise a été importante et utile, elle l'est certainement dans le moment présent où *Bonaparte* a peut-être l'intention de se retrancher derrière l'Oder, position dans laquelle je pourrais, de mes États d'Allemagne, facilement le tourner. En conséquence, j'ai résolu d'envoyer auprès de Votre Majesté mon aide de camp général, le colonel d'*Engelbrechten*, qui aura l'honneur de remettre cette lettre à Votre Majesté, et de lui proposer de faire joindre à mes troupes, et sous mes ordres, un corps prussien, pour agir conjointement et offensivement contre les Français. Le colonel d'*Engelbrechten* a des pleins pouvoirs suffisants et des instructions pour conclure, à cet égard, un arrangement; et je prie en conséquence Votre Majesté de lui donner sa confiance. Il pourra en même temps vous communiquer, Monsieur mon frère, les propositions qui m'ont été faites, tant de la part de la Grande-Bretagne que par le gouvernement français. Votre Majesté verra par là combien je désire, dans la position critique où les affaires politiques se trouvent, d'être d'accord avec elle dans les opérations et les sentiments, ce qui nécessairement avancera le progrès de la cause commune et nos avantages réciproques. Je prie Votre Majesté, etc.

« *Signé* GUSTAVE-ADOLPHE. »

Le colonel *Engelbrechten* conclut, à Bartenstein,

le 20 *avril* 1807, une convention dont on n'a d'abord connu que l'article 1er seul [1]. Par cet article, le roi de Prusse s'engagea à fournir au roi de Suède un corps de troupes prussiennes fort de cinq mille hommes, qui serait successivement augmenté de soldats prussiens qui trouveraient moyen d'échapper à leur captivité, et porté, aussitôt qu'on aurait réussi à faire lever les siéges de Colberg et de Dantzick, à dix ou douze mille hommes. Ce corps devait se rendre à l'île de Rügen, et se joindre à l'armée suédoise, pour, de concert avec celle-ci, chasser l'ennemi de la Poméranie prussienne, reprendre les places tombées au pouvoir de l'ennemi, et débloquer celles qu'il assiégeait. Par l'*article* 2, *Gustave-Adolphe* promet d'envoyer à Pillau des vaisseaux de ligne, destinés à transporter cinq mille hommes en Poméranie. Les *articles* 3, 4 et 5 stipulent tout ce qui était nécessaire pour l'entretien de ce corps, dont, par l'*article* 6, le commandement fut confié au roi de Suède, ou au général qui, en son absence, serait placé à la tête des troupes suédoises [2].

Après avoir ratifié cette convention, le 6 mai 1807, à Malmœ, *Gustave IV Adolphe* s'embarqua et arriva inopinément, le 12 mai, à Stralsund, amenant avec lui un corps de royalistes français. A cette époque le maréchal *Brune* prit le commandement de l'armée française; le général *Blücher*, en exécution de la convention de Bartenstein, entra dans Stralsund avec les Prussiens qui s'étaient réunis sous sa bannière. Voici ce que le roi de Suède écrivit, le 2 juin 1807, à *Frédéric-Guillaume :*

« Monsieur mon frère et cousin, le major comte de *Chazot* m'a présenté la lettre de Votre Majesté, du 9 mai,

[1] Il a été publié dans l'ouvrage suédois cité, t. IX, p. 86.

[2] Nous donnons le texte complet de la convention de Bartenstein du 20 avril 1807, au n° III des *Notes et Documents*.

avec les copies qui y étaient jointes. Auparavant, j'avais reçu, par le colonel d'*Engelbrechten,* copie de la convention de Bartenstein, du 26 avril, que le baron de *Hardenberg* lui avait remise. Regardant ces deux communications comme autant de preuves de l'amitié et de la confiance de Votre Majesté, elles m'ont naturellement fait beaucoup de plaisir, et c'est uniquement dans la vue de répondre à une pareille confidence que je m'explique sur cette affaire avec une franchise entière. J'ai pensé que les stipulations convenues entre nous, le 20 avril, seraient suffisantes pour consolider cette heureuse harmonie de nos sentiments et de nos opérations militaires, que demandent nos vœux et notre avantage. Et comme je suis convaincu que Votre Majesté ne doute pas de ma persévérance dans la cause que nous défendons, elle ne s'étonnera certainement pas si je pense que ma participation à la dernière convention qui a été arrêtée entre Votre Majesté et S. M. l'empereur de Russie, serait superflue, au moins pour le moment présent, parce qu'elle se rapporte à des objets qui sont entièrement étrangers à nos efforts et à nos soins actuels. Rien ne me procurera une plus grande satisfaction que de pouvoir concourir avec vous, Monsieur mon frère, à un sûr rétablissement de l'ordre général et de l'indépendance; mais, pour atteindre ce but important, *on doit, je pense, s'intéresser à la cause légitime de la maison de Bourbon, en se déclarant publiquement pour elle, et en ne perdant pas de vue les principes et les droits sur lesquels est fondée l'existence de tous les gouvernements légitimes et de leurs sujets.* Ma façon de penser inébranlable et connue sur les événements de nos jours, et mon amitié pour Votre Majesté, doivent lui être un sûr garant de tout cela. Le lieutenant général *Blücher* est heureusement arrivé, et a déjà pris le commandement du corps de troupes de Votre

Majesté qui a été rassemblé ici sous mes ordres; il est occupé sans relâche de leur organisation définitive, et avec le zèle, le courage et l'activité dont ce général fait preuve, il me fournira certainement encore souvent l'occasion de me réjouir avec Votre Majesté de cet heureux choix. Je saisis avec plaisir cette occasion de répéter encore une fois l'assurance de l'amitié sincère et de la considération parfaite avec laquelle je suis, etc.

« *Signé* GUSTAVE-ADOLPHE. »

Cependant le Cabinet britannique, sollicité d'un côté par le roi de Suède et de l'autre par l'empereur de Russie, qui demandait une coopération effective, s'était décidé, comme nous l'avons dit, après une assez longue négociation, à envoyer à Stralsund un corps de vingt mille hommes, sous le commandement de lord *Cathcart*. Peu de jours avant son embarquement, M. de *Rehausen*, Chargé d'affaires de Suède à Londres, et M. *Canning*, signèrent la convention secrète du 17 juin 1807, dont on ne connaît que le préambule et trois articles; savoir, les articles 3 et 4 et un article séparé [1], par lesquels il est convenu que la Grande-Bretagne supportera les frais de transport de ces troupes, et ceux de leur entretien, et les pourvoira d'armes et de munitions; que le corps anglais sera sous les ordres du roi de Suède ou de celui qui, en son absence, commandera les troupes suédoises; enfin, que la Grande-Bretagne pourra rappeler ce corps de la Poméranie suédoise pour l'employer ailleurs.

[1] Le dernier est cité dans la déclaration que GUSTAVE-ADOLPHE publia au mois d'avril 1808 contre le Danemark; les autres ont été publiés par le gouvernement suédois, après la révolution qui priva ce monarque de la couronne. Nous les donnons tous, traduits du suédois, au nº IV des *Notes et Documents*.

Presque à la même époque, le 23 juin, il fut conclu, à Stralsund, entre la Grande-Bretagne et la Suède, un nouveau traité de subsides par lequel la convention de Helsingborg du 31 août 1805[1], et celle de Bekaskog, du 3 octobre de la même année[2], furent renouvelées, à condition que le roi de Suède porterait à seize mille hommes, au lieu de douze mille, le corps de ses troupes destiné à agir contre les Français. L'Angleterre lui promit un subside annuel de douze livres douze schellings sterling par homme, et le payement d'une somme équivalente à un subside de trois mois, à titre d'indemnité pour frais de rassemblement, d'équipement et transport desdites troupes[3].

Par une lettre du 18 juin, le roi de Suède avait offert à la Prusse de faire opérer par un corps de six à dix mille hommes une descente dans les environs de Colberg pour débloquer cette place, de concert avec un mouvement qu'il voulait faire lui-même contre le maréchal *Brune*. Voici un extrait de la réponse de *Frédéric-Guillaume*, qui est du 30 juin et datée de Piktupohnen.

« Je sais parfaitement apprécier la proposition sagement combinée pour sauver Colberg, ainsi que pour les opérations à faire de ce côté. J'étais sur le point d'exécuter ce plan de Votre Majesté, qui nous aurait nécessairement rapprochés du but auquel nous tendons tous les deux ; mais une suite d'événements qu'il n'a pas dépendu de moi de détourner, a produit un changement total dans le système de la Russie ; ces événements, et d'autres circonstances, ont engagé l'empereur *Alexandre* à conclure avec *Napoléon* un ar-

[1] Voy. t. VIII, p. 310.
[2] Voy. *ibid.*, p. 311.
[3] Nous donnons ce traité, traduit du suédois, au n° IV des *Notes et Documents*.

mistice qui a pour but le rétablissement de la paix. Je n'ai pas besoin de demander à Votre Majesté si, dans la situation affreuse où je me trouvais, je pouvais me séparer de la Russie. Ce n'est pas sans une vive anxiété que j'ai cédé à la dure nécessité, signé un armistice et nommé des ministres qui, conjointement avec Sa Majesté Impériale, mon allié, doivent traiter de la paix.... L'armistice conclu à Tilsitt s'étend aussi sur le corps commandé par le général *Blücher*. J'emploierai tout ce qui dépendra de moi pour porter la France à ce qu'elle s'engage à ne pas dénoncer l'armistice arrêté avec Votre Majesté, et je la prie de prendre de son côté les mesures que la sagesse prescrit en ces circonstances, pour garantir les États allemands de Votre Majesté contre une attaque. »

Cette lettre arriva trop tard. Le roi de Suède, pour ne pas être gêné dans l'exécution de son plan, avait dénoncé, le 3 juillet, l'armistice de Schlatkow, en déclarant qu'il ne reconnaissait pas l'article additionnel du 29 avril, et que, par conséquent, les hostilités recommenceraient le 13. Le maréchal *Brune* qui, probablement n'était pas en mesure, engagea vainement le Roi, dans une entrevue qu'il eut avec lui à Schlatkow, le 4 juillet, à consentir à une prolongation. *Gustave-Adolphe*, qui ne se doutait pas de ce qui était arrivé en Prusse, persista dans sa résolution. Le 16 juillet, il reçut une nouvelle lettre du roi de Prusse, écrite à Memel, dont nous citerons quelques passages.

« Immédiatement après (l'armistice), mon allié a conclu la paix pour lui seul. Abandonné ainsi et laissé sans secours sur le grand théâtre de la guerre, je me vis forcé, quelque pénible que cela fût pour moi, de faire de même, et de signer la paix, quoique les circonstances en eussent rendu les conditions dures et accablantes. Dans cet état des choses je devais désirer

que la dénonciation de l'armistice de la part de Votre Majesté, qui avait eu lieu le 3 de ce mois, n'eût pas pour suite la reprise immédiate des hostilités, parce que le corps du général *Blücher* ne pouvait plus y prendre part; je résolus, en conséquence, de faire connaître les circonstances, telles qu'elles étaient, à l'empereur *Napoléon*, en lui proposant d'ordonner sans retard à ses généraux de renouer les négociations avec les vôtres, et de prévenir toute effusion inutile de sang. Il parut écouter avec plaisir cette proposition, et m'engagea à m'employer pour que les hostilités cessassent entre Votre Majesté et lui; ce qu'il regarde comme également agréable pour les deux parties, parce que la Suède, par sa position géographique, ne pouvait jamais être une ennemie de la France. Je prie Votre Majesté de bien peser ces motifs, ainsi que ceux qui résultent du changement total dans le système de la Russie. Quelque grande qu'ait été la noble constance de Votre Majesté en défendant la cause de vos alliés, néanmoins le moment actuel a amené des changements qui ne peuvent être comparés aux précédents. Je ne balance donc pas de vous offrir tout ce que je puis contribuer pour accélérer la paix, de même qu'à mon avis l'empereur de Russie s'y intéresse vivement. »

Ainsi que l'annonçait *Frédéric-Guillaume*, à la fin de cette lettre, l'empereur *Alexandre* désirait également que la guerre cessât en Poméranie; son vœu à cet égard avait été l'objet de communications faites à la Cour de Stockholm, dès le 10 juillet, et se trouve confirmé par une Note, connue seulement depuis peu, et que le baron de *Budberg* adressait à l'ambassadeur de Suède à Saint-Pétersbourg. Elle était conçue en ces termes :

« Par ordre exprès de S. M. l'Empereur, son auguste

maître, le soussigné, ministre des Affaires Étrangères, a l'honneur de transmettre à M. le baron de *Stedingk*, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Suède, une copie du traité de paix conclu à Tilsitt, entre la Russie et la France, le 25 juin (7 juillet) dernier, et ratifié de part et d'autre le surlendemain de ce jour. Le soussigné prie S. Exc. M. l'ambassadeur de vouloir bien communiquer cet acte à son auguste Cour.

« L'Empereur, tout en appréciant l'énergie et la loyauté avec lesquelles S. M. le roi de Suède a constamment défendu les intérêts de la cause commune, avait pensé qu'en considérant le changement notable qui vient de s'opérer dans les affaires générales de l'Europe, Sa Majesté se déterminerait également de son côté à ne plus prolonger l'effusion du sang humain sur le continent, et qu'à cet égard elle jugerait dans sa sagesse devoir tirer parti des communications que le soussigné a eu l'avantage d'adresser à M. le secrétaire du Cabinet de Sa Majesté, M. de *Wetterstedt*, en date du 28 juin passé. Telles étaient du moins les espérances qui animaient Sa Majesté Impériale, lorsqu'elle munit le soussigné des ordres dont il s'acquitta à cette époque; ce n'a donc pu être qu'avec un sentiment pénible que Sa Majesté Impériale a observé par la réponse de M. de *Wetterstedt*, qui est parvenue au soussigné le 1er (13) août, par l'entremise de S. Exc. M. l'ambassadeur, baron de *Stedingk*, que S. M. le roi de Suède n'a point jugé à propos d'envisager l'état actuel des choses sous le même point de vue, et que par là Sa Majesté Impériale se trouve frustrée de l'espoir de contribuer au rétablissement de la paix générale sur le continent.

« Le soussigné saisit cette occasion, etc. etc.

Saint-Pétersbourg, 6 août 1807. « A. de Budberg. »

Le général *Blücher*, pour obéir aux ordres du Roi, son maître, sortit de Stralsund sans que *Gustave-Adolphe* y mît obstacle, et lord *Cathcart*, avec les troupes hanovriennes, s'embarqua immédiatement après, conformément aux ordres qu'il avait reçus de son gouvernement, qui, se prévalant de l'article séparé de la convention du 17 juin 1807, rappela ces troupes pour les employer à l'expédition contre l'île de Seeland. Le roi de Suède, cédant aux motifs exposés dans la lettre du roi de Prusse, proposa, le 4 août, au maréchal *Brune* un nouvel armistice; mais ce général lui fit dire que l'occupation de Stralsund par les troupes françaises en serait la première condition. Immédiatement après, cette forteresse fut bloquée. Les habitants ayant sollicité le Roi de ne pas exposer la ville à un bombardement, il autorisa le Magistrat à traiter avec le maréchal *Brune*, et sortit de Stralsund avec la garnison, dans la nuit du 19 au 20 août; ce jour-là *Brune* en prit possession. Les Suédois, retirés dans l'île de Dæxholm, ayant commencé à bombarder la ville, les Français s'emparèrent de force de cette île dans la nuit du 24 au 25. Le 26, le Roi proposa de nouveau un armistice qui fut refusé, parce que les Français avaient fait les préparatifs nécessaires pour s'emparer de Rügen. Il fallut donc se résoudre à leur remettre cette île. Il fut conclu, le 7 septembre, une convention, à cet effet, entre le maréchal *Brune* et le général *Toll*. Les époques successives de l'évacuation furent déterminées, de manière que, dans un mois, toute l'île serait au pouvoir des Français[1]. *Gustave-Adolphe*, qui était malade, s'embarqua, le 6, à Perth pour retourner en Suède.

[1] Martens, *Recueil*, t. XI, p. 467.

SECTION III.

CONVENTIONS ENTRE LA FRANCE ET LA PRUSSE, POSTÉRIEURES A LA PAIX DE TILSITT.

Persistance des dispositions hostiles de *Napoléon* à l'égard de la Prusse.— Une armée française de deux cent mille hommes est cantonnée dans les provinces entre l'Elbe et la Vistule. — Convention d'Elbing, du 13 octobre 1807 : maréchal *Soult* : général d'*York* ; comte de *Dœnof*. —Deuxième convention d'Elbing, du 10 novembre 1807; général d'*York;* comte de *Dankelmann* : prince *Jablonowski*, M. *Twaruwski*.—Troisième convention d'Elbing, du 6 décembre 1807; comte de *Dohna* : MM. *Labes*, *Jeschke* et *Gnuschke*.—Négociation entre la France et la Prusse relativement aux contributions.—Le prince *Guillaume*, frère du roi, est envoyé à Paris comme plénipotentiaire.— La commission prussienne établie à Berlin règle le solde à dix-neuf millions. — Charges écrasantes que supportent les habitants.—Calcul de l'intendant général de l'armée française portant le solde à cent cinquante-quatre millions. — Le roi *Frédéric-Guillaume* acquiesce au payement de cent douze millions demandés par *Napoléon*.— Nouvelles difficultés touchant les sûretés et le mode d'acquittement.—Règlement définitif pour la somme de cent quarante millions. — Convention de Paris, du 8 septembre 1808; prince *Guillaume* de Prusse; baron de *Brockhausen* : M. de *Champagny*. — Remarques sur les articles de la convention, et article secret. — Aperçu des sacrifices imposés à la Prusse. — Le roi envoie le comte de *Goltz* à Erfurth afin de solliciter l'intervention de l'empereur *Alexandre*. — Ce monarque obtient de *Napoléon* une réduction de vingt millions. — Convention de Berlin, du 8 novembre 1808 ; comte *Daru* : comte de *Goltz*. — Les États prussiens sont évacués, à l'exception des trois places fortes sur l'Oder. — Énumération de diverses conventions subsidiaires. — Scandaleuse convention de Bayonne, du 10 mai 1808, entre la France et la Saxe ; M. de *Champagny;* le comte *Potocki;* MM. *Dzialynski* et *Bielinski*.—Le roi de Prusse sollicite en vain l'ajournement de l'application de l'article 27 de la paix de Tilsitt. — Il est forcé d'accéder au système continental. — Ordonnance de Memel, du 1er décembre 1807. — La légation prussienne à Londres est rappelée. — Règlement de Kœnigsberg, du 11 juin 1808. — Proclamation du comte de *Goltz* annonçant la rupture entre la Prusse et la Suède. — Contre-déclaration de la Suède. — Ordonnances prussiennes des 9 mars, 19 juillet, 10 et 28 octobre 1810 relatives aux mesures continentales. — Confiscation de navires dans la Baltique. — Convention de Berlin, du 28 janvier 1811. — La Prusse réclame vainement la restitution de Glogau.—Une convention, du 24 février 1812, maintient les Français en possession des trois places fortes. —Total général des contributions dans la campagne de 1806-1807.

La Prusse venait d'obtenir la paix par le sacrifice de la moitié de ses provinces ; cette paix devait mettre

un terme aux cruelles épreuves que subissaient les vaincus, et poser des limites aux prétentions du vainqueur. Mais cette condition fondamentale de tous les traités par lesquels se réconcilient les nations civilisées n'était rien aux yeux du gouvernement français. Longtemps après la paix il resta en état de guerre contre la Prusse; il lui montra même plus d'animosité que pendant les hostilités ouvertes; il lui fit une guerre lente, sourde et d'autant plus ruineuse qu'il tira de l'existence du traité l'avantage de n'éprouver aucune résistance.

D'après la convention de Kœnigsberg, du 12 juillet 1807, toutes les provinces que le traité de Tilsitt avait laissées au Roi devaient être évacuées au 1er octobre, à condition que les contributions de guerre dont *Napoléon* avait frappé ces provinces auraient été acquittées, ou que l'on aurait donné des sûretés suffisantes pour ce qui resterait à payer. Pour rendre impossible l'exécution de cette condition, *Napoléon* fit cantonner cent cinquante mille hommes et cinquante mille chevaux entre la Vistule et l'Elbe, aux dépens des habitants. Les commissaires français continuèrent en même temps à lever dans ces pays tous les revenus publics, et à leur imposer les mêmes charges extraordinaires qu'auparavant.

L'article 16 du traité de Tilsitt avait établi, entre la Saxe et le duché de Varsovie, une route militaire qui traverserait les États prussiens. Mais le maréchal *Soult* demanda en outre une route commerciale pour les produits de l'agriculture et du commerce de la Saxe et du duché, de même que l'établissement de postes saxonnes sur tout ce trajet, et des exemptions très-considérables pour le passage de ces produits, et pour la navigation des étrangers par les canaux et les rivières de l'intérieur de la Prusse. Pour prévenir tout délai à l'éva-

cuation de ces provinces, le Roi fut obligé d'acquiescer à ces demandes; en conséquence, le maréchal *Soult*, de la part de la France; le général d'*York* et le comte de *Dœnof*, de la part de la Prusse, signèrent une convention à *Elbing, le* 13 *octobre* 1807. La route militaire de la Saxe à Varsovie fut tirée par Crossen et Züllichau, à Karge et Kopnitz, et trois routes commerciales traversèrent la Silésie, l'une de Dresde à Varsovie, par Bunzlau, Liegnitz, Breslau, Oels et Wartemberg; la seconde de Dresde à Kalisch, par Bunzlau, Liegnitz, Steinau, Winzig et Hernstadt; la troisième, de Dresde à Kalisch, par Sorau, Sagan, Grofsglogau, Fraustadt. Les produits du sol et de l'industrie de la Saxe obtinrent le transit contre le payement d'un léger droit, faveur extraordinairement préjudiciable au commerce, à l'industrie et au système administratif de la Silésie[1].

Les articles 2 et 3 du traité de Tilsitt, qui réglaient les limites entre le grand-duché de Varsovie et les provinces restées à la Prusse, n'avaient pas distrait de la Vieille-Prusse le cercle de Michelau pour le donner au territoire du duché, ni fait dépendre l'évacuation de la Prusse de la fixation finale des limites. Le maréchal *Soult* n'en présenta pas moins le projet d'une seconde convention qui offrait une démarcation des frontières uniquement avantageuse à cet État, auquel on attribua le cercle de Michelau. Le maréchal insista sur cette condition, et le Roi, pour n'entraver en rien ce qui pouvait conduire à l'évacuation du pays, consentit encore à cette fixation des limites et à ce nouveau sacrifice. Dès que ce point fut accordé, on éleva d'autres prétentions. L'article 2 du traité de Tilsitt avait nommément désigné la Nouvelle-Silésie comme devant rester au roi de Prusse.

[1] Voy. cette convention dans MARTENS, *Recueil*, t. XI, p. 474.

Le maréchal demanda qu'elle fût réunie au grand-duché. Le Roi, pour arriver au but, objet de ses vœux, accorda encore ce point. *Napoléon* avait disposé, en faveur des maréchaux *Berthier* et *Mortier*, de deux domaines du Roi, Schœnlanke et Camin, dont une partie, située hors de la ligne de démarcation, devait être restituée : on en demanda le sacrifice, et le Roi y souscrivit. Ainsi fut signée, *le* 10 *novembre* 1807, la seconde convention d'Elbing, entre le général d'*York* et le comte de *Dankelmann*, au nom du Roi ; et le prince *Jablonowski* et M. *Twaruwski*, au nom du roi de Saxe, *sous la médiation* du maréchal *Soult*.

Elle porte, entre autres, les dispositions suivantes :

La ligne de démarcation entre les États du roi de Prusse et le duché de Varsovie, sur la rive droite de la Vistule, suivra, depuis le Niémen, les frontières de la Vieille-Prusse, telles que ces frontières étaient reconnues au 1er janvier 1772, et ira ensuite aboutir à la Vistule, en passant à l'extrémité du cercle de Culm et de Michelau. *Art.* 1.

Le roi de Prusse reconnaît que le district de Michelau *doit être réuni* au duché de Varsovie, et ses plénipotentiaires se désistent de *la prétention qu'ils avaient formée* à l'égard de ce district. *Art.* 2.

C'est ainsi qu'en s'emparant du bien d'autrui, on parut seulement repousser une prétention injuste.

On obligea le Roi de renoncer, dans des termes semblables, à la Nouvelle-Silésie. « S. M. le roi de Prusse reconnaît que la Nouvelle-Silésie, qui a été distraite des possessions polonaises depuis le 1er janvier 1772, doit être réunie au duché de Varsovie, et MM. les plénipotentiaires prussiens se désistent, au nom de Sadite Majesté, de la prétention qu'ils avaient formée au sujet de cette province. » *Art.* 7.

La disposition relative à Schœlanke et Camin est

rédigée en des expressions dérisoires. « S. M. l'empereur et roi *Napoléon* ayant disposé du domaine de Schœnlanke, sur lequel la ligne de démarcation passe, il est convenu que les dépendances de ce domaine, qui sont en dehors de la ligne, sur le territoire prussien, continueront à en dépendre, et que leurs administration et revenu appartiendront au propriétaire du domaine; cependant, *comme Sa Majesté pourrait avoir rendu à ce sujet une nouvelle décision,* MM. les plénipotentiaires se réservent réciproquement, au nom de leur souverain respectif, de s'en rapporter, au sujet des domaines dont s'agit, à ce que S. M. l'Empereur et Roi aura statué *avant que la présente convention soit ratifiée.* Pareille réserve est faite de la part de MM. les plénipotentiaires à l'égard du domaine royal de Camin, dont S. M. l'empereur et roi *Napoléon* a également disposé, etc. » *Art.* 8 *et* 9.

Un territoire de deux lieues de rayon, autour de l'enceinte de Dantzig, avait été promis à cette république, par l'article 19 de la paix de Tilsitt; mais, pendant que ce traité se négociait, le général *Rapp,* gouverneur français de Dantzig, avait arrêté, avec les députés de cette ville, et sans appeler personne pour la Prusse, une espèce de convention par laquelle le territoire de Dantzig fut fixé à deux lieues de rayon, à partir non de l'enceinte réelle de cette ville, mais du point extrême de ses fortifications. Le maréchal *Soult* insista sur ce point, en présentant un projet d'accord entre la France, la Prusse et la ville de Dantzig. Il fallut, à la fin, y souscrire. Voilà ce qui donna lieu à la troisième convention d'Elbing.

Le comte de *Dohna*, au nom du Roi, MM. *Labes*, *Jeschke* et *Gnuschke,* au nom du Sénat et des bourgmestres, sous la médiation du maréchal *Soult*, la signèrent *le* 6 *décembre* 1807. Par la ligne de démarca-

tion qui y est tracée, les limites du territoire de Dantzig restent, au sud-ouest et au nord-ouest, telles qu'elles étaient avant la réunion de la ville aux États prussiens; mais elles furent beaucoup étendues du côté de l'ouest et du nord-ouest. Oliva, Fahrwasser et la presqu'île de Hela y furent englobées. Il fut convenu, par l'*article* 3, que la ville entretiendrait à ses frais l'épi de la pointe de Montau, établi à l'extrémité de l'île de Nogat, lequel sert au partage des eaux de la Vistule, et leur direction dans les bras dits Vistule et Nogat; et il est dit que cette concession a pour objet de diriger dans le bras de la Vistule la plus grande partie des eaux du fleuve, et de n'en laisser passer que la moindre partie dans le Nogat.

Les bâtiments de commerce, dit l'*article* 6, quelles que soient leur grandeur et leur cargaison, soit qu'ils appartiennent à des négociants de Dantzig, soit à des étrangers ayant destination pour Dantzig, pourront naviguer librement sur le golfe de Putzig, et y faire relâche sans éprouver le moindre empêchement ni être sujets à aucun droit quelconque, même dans le cas de bris ou naufrage.

Malgré ces preuves réitérées de la condescendance de la Prusse, la libération des provinces occupées n'eut pas lieu. Un point important restait encore à remplir; c'était réellement la seule condition à laquelle le traité eût attaché l'évacuation : nous voulons parler de l'acquittement des contributions.

Le roi de Prusse avait établi à Berlin une commission chargée de mettre le traité de paix à exécution : elle eut ordre de régler avant tout l'affaire des contributions avec l'intendant général de l'armée française. Il serait aussi fastidieux qu'impossible de détailler ici les innombrables difficultés que cet administrateur,

d'autant plus inexorable qu'il jouissait, à juste titre, de la réputation d'une grande intégrité, sut mettre dans cette transaction; ses prétentions augmentaient à mesure qu'on s'efforçait d'y satisfaire. Enfin, le roi de Prusse se décida, au commencement du mois de novembre 1807, à envoyer à Paris un de ses frères, le prince *Guillaume*, et de l'accréditer auprès de *Napoléon*, afin de lever les obstacles qui s'opposaient à l'établissement d'un ordre de choses au moins supportable.

La négociation de cet illustre plénipotentiaire fut arrêtée par une difficulté qu'il devint impossible de vaincre. Les autorités prussiennes trouvaient que rien n'était plus simple que d'établir le compte des sommes qui revenaient encore à la France d'après les traités. Il s'agissait de constater le montant des contributions mises sur le pays jusqu'au 12 juillet 1807, et d'en déduire, d'une part, ce qui avait été payé à compte, et, de l'autre, les livraisons qui avaient été faites en nature à l'armée, indépendamment de celles que nécessitaient le séjour et le passage des troupes. D'après les promesses des autorités françaises, données au nom de *Napoléon*, toutes ces réquisitions extraordinaires devaient être portées en déduction de la contribution. D'après ces bases, la commission établie à Berlin régla le solde à dix-neuf millions de francs; mais elle était loin d'être initiée dans l'art des liquidations léonines.

L'intendance de l'armée française, et cette tourbe d'administrateurs et de commissaires avides qui la suivaient, avaient procédé méthodiquement à s'emparer de toutes les ressources que les provinces prussiennes pouvaient offrir, et à les ruiner pour la durée d'une génération. On ne parlera pas ici des charges ordinaires que la guerre entraîne après elle; on ne parlera pas même des prétentions exagérées des généraux, et surtout des employés et des valets des

uns et des autres. L'intendant général s'était mis en possession de toutes les denrées disponibles que le pays renfermait, en faisant visiter les greniers et les caves des habitants. L'armée française fut équipée et remontée aux frais du pays. Outre une contribution extraordinaire de cent millions que *Napoléon* frappa, en arrivant à Berlin, sur les provinces dont il était alors en possession, les revenus ordinaires des provinces furent réservés à son trésor. L'intendant général établit dans toutes les provinces, auprès de toutes les administrations, des commissaires chargés de constater le montant des recettes dans les années de paix et de prospérité, et ce fut sur cette base qu'on établit le calcul de ce que chaque partie de l'administration devait rendre dans l'année courante, malgré les désastres de la guerre, les charges extraordinaires et la cessation de tout commerce. On força les habitants de payer ce déficit des revenus courants; mais, comme s'il s'agissait d'exploiter un champ, et non d'administrer un pays, l'autorité française n'autorisa aucune dépense qui ne fût indispensable pour la perception même des recettes. Ainsi les pensionnaires restèrent sans secours, les hospices sans ressources, les fonctionnaires et employés sans traitement : ceux-ci furent obligés de donner le pain de leurs enfants aux militaires qu'on logeait chez eux.

Après cette digression on ne sera pas surpris que le compte de la commission de la paix, d'après lequel la Prusse devait un solde de dix-neuf millions de France, ait été loin du résultat des calculs de l'intendant général de l'armée française. Il porta le montant des contributions de guerre exigibles, y compris les revenus du pays arriérés jusqu'au 12 juillet 1807, à cent cinquante-quatre millions et demi, dont il déduisit trente-cinq millions et quart, comme ayant été

payés, de sorte que son compte présentait un solde de cent dix-neuf millions. On obtint cependant encore une diminution de sept millions; mais *Napoléon* demandait le payement des cent douze millions restants, avant d'évacuer le pays. Pour procurer à la Prusse le bienfait de la paix, le Roi autorisa la commission à reconnaître ce solde.

Mais alors s'élevèrent les difficultés nouvelles et plus accablantes encore, relativement au mode de payement et aux sûretés demandées par l'intendant. Enfin, le 8 mars 1808, la commission arrêta avec lui un projet de convention, qui fut envoyé à Paris pour être soumis à l'approbation impériale. La Prusse se voyait au moment de respirer, mais *Napoléon* déclara au prince *Guillaume* que l'évacuation de la Prusse *dépendait uniquement de ses autres combinaisons politiques.* Durant ces retards, la Prusse succombait sous le poids de la guerre, quoique en pleine paix.

Enfin, *Napoléon* céda aux pressantes instances du plénipotentiaire prussien, et promit l'évacuation de la Prusse à un prix qui devait achever de l'épuiser.

Au mois de mars, l'intendant de l'armée avait fixé la dette à cent douze millions. Six mois après, pendant lesquels l'armée française avait vécu aux frais des habitants, et avait perçu les revenus du pays, le ministre des Relations Extérieures de *Napoléon* remit au prince *Guillaume* de Prusse un projet de convention dans lequel la somme à payer était portée à cent cinquante-quatre millions et demi.

Après une négociation très-désagréable qui se termina par des menaces positives de la part de *Napoléon*, pour le cas où l'on ne souscrirait pas, dans quelques jours, à ses demandes, une convention fut signée à Paris, *le* 8 *septembre* 1808, entre le prince *Guillaume* de Prusse et le baron de *Brockhausen*, d'une part,

et M. de *Champagny*, de l'autre, aux conditions suivantes, qui sont autant de sacrifices de la part de la Prusse :

« Le montant des sommes dues par les États prussiens à l'armée française, tant pour contributions extraordinaires que pour arriéré de revenus, est fixé à *cent quarante millions de francs;* et, au moyen du payement de ladite somme, toute prétention de la France sur la Prusse, à titre de contributions de guerre, se trouvera éteinte. Cette somme de cent quarante millions sera versée, dans les vingt jours de l'échange des ratifications du présent traité, dans la caisse du receveur général de l'armée; savoir, moitié en argent comptant ou en lettres de change bonnes et acceptées, payables à raison de six millions par mois, à dater du jour de l'échange des ratifications, et dont le payement sera garanti par la trésorerie prussienne; l'autre moitié en billets fonciers, hypothéqués par privilége sur les domaines royaux, lesquels seront remboursables dans l'espace d'un an à dix-huit mois après l'échange des ratifications du présent traité. *Art.* 1.

« Les revenus de la Prusse appartiendront à l'administration française jusqu'au jour de la signature du présent traité, et après ce jour à S. M. le roi de Prusse. *Art.* 2.

« Les créances que S. M. le roi de Prusse avait sur les particuliers du duché de Varsovie sont, *aux termes du traité de Tilsitt,* cédées sans aucune réserve. » *Art.* 3.

On chercherait en vain, dans le traité de Tilsitt, une disposition relative à cette prétendue cession des créances prussiennes dans le duché de Varsovie. Jamais on ne s'est moqué plus impudemment de la sainteté des traités que dans cet article, monument d'opprobre pour son rédacteur. Qu'on relise l'article 25 du traité de Tilsitt, on verra qu'après avoir sanc-

tionné l'inviolabilité des fonds placés à la banque de Berlin, ou, en général, dans les États du Roi, et appartenant à des particuliers et établissements des pays cédés par le traité, la réciprocité en faveur des sujets et établissements prussiens est expressément stipulée[1]. L'une et l'autre disposition étaient superflues; les gouvernements n'avaient aucun droit sur ces capitaux; et si l'article énonce un principe juste et vrai, c'est une de ces stipulations qu'on a l'habitude de placer dans les traités par pure précaution. Mais de ce que l'article 25 de la paix de Tilsitt ne dit pas que les créances du roi de Prusse sur les particuliers du duché de Varsovie, que ces avances faites à des sujets dont un gouvernement paternel voulait encourager l'agriculture, et faciliter l'industrie[2], seront sacrées, les ministres de *Napoléon* avaient conclu qu'il y avait renoncé. Mais nous ne sommes pas au bout des injustices; bientôt nous aurons à dire comment on se servit de ce même article 3 pour commettre une des spoliations les plus odieuses.

« Tout ce que les provinces démembrées de la monarchie prussienne auraient à réclamer du gouvernement prussien sera l'objet d'un arrangement particulier. » *Art.* 4.

On voit bien ce que veulent dire ces arrangements particuliers; l'article aurait été plus clairement rédigé dans les termes suivants : « Quoique le roi de Prusse ait été dépouillé de tout ce qu'on lui doit dans les provinces cédées, néanmoins il payera tout ce qu'il y doit encore. »

[1] Voy. ci-dessus, p. 231.

[2] Parmi ces avances faites à des Polonais, il ne faut pas comprendre les sommes considérables distribuées à ceux qui avaient bâti des maisons à Posnanie et dans d'autres villes; elles étaient données en pur don. Chaque propriétaire recevait ainsi, à titre de secours, le quart de la valeur de la maison qu'il construisait.

« Les États de S. M. le roi de Prusse seront évacués par les troupes françaises dans l'intervalle de trente à quarante jours après l'échange des ratifications, ou plus tôt si faire se peut. » *Art.* 5.

Cette condition ne fut pas exécutée.

« Les places de Glogau, Stettin et Custrin resteront au pouvoir de l'armée française jusqu'à l'entier acquittement des lettres de change et billets fonciers donnés en payement de la contribution énoncée au premier article. Celle de Glogau sera remise lorsque la moitié de la somme totale aura été réalisée; les deux autres, après l'extinction entière de cette dette. Pendant le temps de l'occupation, il ne sera fait aucune destruction des ouvrages existants dans ces places. *Art.* 6.

« La garnison française qui restera à Glogau consistera en deux mille cinq cents hommes d'infanterie, six cents de cavalerie, deux cents d'artillerie; en tout trois mille trois cents hommes. Celle de Custrin sera de deux mille hommes d'infanterie, six cents de cavalerie, deux cents d'artillerie; en tout deux mille huit cents hommes. Celle de Stettin, de trois mille hommes d'infanterie, six cents de cavalerie, trois cents d'artillerie; en tout trois mille neuf cents hommes. Total des trois garnisons : dix mille hommes. *Art.* 7.

« La solde de ces garnisons sera payée par la caisse de l'administration française; mais le logement, l'indemnité de logement, les vivres, fourrages, chauffages et lumières, seront fournis par l'administration prussienne, tant pour les troupes que pour l'état-major de chaque place, en se conformant aux tarifs établis par les règlements français. *Art.* 8.

« Il y aura dans chacune de ces places un approvisionnement de siége de six mois, fourni ou par les magasins français, ou par l'administration prus-

sienne. Dans le premier cas, l'approvisionnement, lors de l'évacuation de ces places, appartiendra à l'administration française. *Art.* 9.

« Lors de l'évacuation des trois places ci-dessus dénommées, l'artillerie, les munitions de guerre et de bouche, appartenant à l'armée française, seront aussi évacuées. Les moyens de transport seront fournis par l'administration prussienne, qui devra également nourrir les troupes françaises jusqu'à leur sortie du territoire prussien. *Art.* 10.

« Pendant le temps de l'occupation de ces places par l'armée française, l'administration des revenus et celle de la justice appartiendront au roi de Prusse; mais la police sera entre les mains du commandant français. *Art.* 11.

« Aucune troupe prussienne ne pourra s'approcher de ces places à une distance d'une journée d'étape. *Art.* 12.

« Il y aura un chemin militaire de Glogau à Custrin, de Custrin à Stettin, de Stettin à Stralsund, un de Glogau à Kalisch, un de Glogau en Saxe, un de Stettin à Magdebourg, un de Stettin à Dantzig. Ces chemins serviront pour les mouvements de recrutement, remplacement, et, en général, pour tous les besoins des garnisons françaises dans les trois places réservées. *Art.* 13.

« Lors du traité de Tilsitt, la place de Magdebourg ayant été, par erreur, supposée tout entière sur la rive gauche de l'Elbe, cette rivière a été prise pour limite du territoire prussien; mais la citadelle de Magdebourg étant sur la rive droite, S. M. le roi de Prusse consent à laisser, pour l'arrondissement de cette citadelle, un territoire de deux mille toises en dehors de ses ouvrages avancés. Les poteaux seront placés par des commissaires français et prussiens, dans les cinq

jours qui suivront l'échange des ratifications du présent traité. *Art.* 14.

« S. M. l'Empereur et Roi garantit à S. M. le roi de Prusse l'intégrité de son territoire, moyennant que S. M. le roi de Prusse reste le fidèle allié de la France. *Art.* 15.

« S. M. le roi de Prusse reconnaît comme roi d'Espagne et des Indes S. M. *Joseph Napoléon*, et comme roi des Deux-Siciles S. M. *Joachim Napoléon*. *Art.* 16.

« Le présent traité sera ratifié, et les ratifications en seront échangées à Paris dans le délai de trente jours, ou plus tôt si faire se peut. » *Art.* 17.

A ces articles patents il faut ajouter un article secret, d'après lequel l'armée prussienne dut être réduite à quarante-deux mille hommes, sans que ce nombre pût être augmenté avant un laps de dix ans [1].

Ainsi, la remise de trois places importantes, à titre de gage, entre les mains des Français; l'entretien de dix mille hommes de troupes en garnison dans ces places, et la fourniture des besoins de siége pour six mois dans chaque forteresse; l'établissement de sept routes militaires et d'étape entre ces trois places, le duché de Varsovie, Dantzig, la Saxe et Magdebourg; la cession d'un territoire de deux mille toises sur la rive droite de l'Elbe; l'engagement de payer une somme de cent quarante millions de francs, et un mode de payement extrêmement onéreux; tels furent les nouveaux sacrifices au prix desquels le roi de Prusse acheta l'espoir de voir ses États affranchis. Mais il se convainquit bientôt de l'impossibilité d'acquitter une somme si prodigieuse dans les termes prescrits, avec les ressources d'un pays épuisé, dont tous les revenus, durant et après la guerre,

[1] L'article secret ne se trouve pas dans le *Recueil* de M. de Martens.

avaient été versés dans des caisses étrangères, dont les habitants avaient été ruinés par des réquisitions excessives et des fardeaux extraordinaires, et dont l'industrie ne pouvait aider aux besoins de l'État, tout commerce ayant cessé depuis que l'on avait été forcé de fermer les ports de la Baltique.

En conséquence, le Roi fit partir, en octobre 1808, pour Erfurth, où se trouvaient alors l'empereur *Alexandre* et *Napoléon*, le comte Auguste de *Goltz*, son ministre du Cabinet, et ancien Envoyé près la Cour de Pétersbourg. Ce fut à l'intercession de l'empereur de Russie que la Prusse obtint une diminution de vingt millions sur les cent quarante.

Dès que le comte de *Goltz* fut de retour à Berlin, il conclut, *le* 5 *novembre* 1808, une nouvelle convention avec M. *Daru*, conseiller d'État de *Napoléon*. Par l'*article* 1er de cet acte, M. *Daru* reconnaît qu'il a été versé, entre les mains du receveur général des contributions de l'armée, la somme de cent vingt millions de francs; savoir, cinquante millions en lettres de change, et soixante-dix en obligations des provinces, qui garantissent la remise, dans le délai de six mois, de soixante-dix millions de lettres foncières (*pfandbriefe*), hypothéquées sur les domaines, avec intérêt à raison de quatre pour cent par an, à compter de la signature de l'acte. Il est ajouté cependant que le plénipotentiaire du roi de Prusse se réserve de faire, auprès de *Napoléon*, des représentations pour obtenir la dispense de payer ces intérêts. Nous ignorons si ces représentations ont eu de l'effet. Il est dit encore que les lettres de change et les lettres foncières seront acquittées, moitié à Paris, moitié à Magdebourg, ou, au lieu de cette dernière place, dans toute autre place qui sera convenue entre les parties. Les payements en

argent effectif auront lieu à raison de quatre millions de francs par an.

L'*article* 2 stipule les époques auxquelles les États du Roi seront successivement évacués; savoir, le pays entre la Vistule et l'Oder, le 22 novembre; celui sur la rive gauche de l'Oder, au 5 décembre. Les troupes prussiennes ne pourront occuper, avant leur entière évacuation, les provinces qu'occupent les troupes françaises. Cependant, si le roi de Prusse voulait envoyer plus tôt des troupes à Berlin, le passage sera donné par le maréchal *Davout*.

Les *articles* 3 *et* 4 renferment des détails réglementaires sur l'évacuation.

Les *articles* 5 *à* 9 se rapportent aux places de Stettin, Custrin et Glogau, à leur approvisionnement et à l'entretien des garnisons de ces forteresses. L'approvisionnement de siége sera, non de six mois, mais d'une année; il appartiendra à la Prusse. Les officiers et employés recevront, en guise de nourriture, l'indemnite fixée par un décret de *Napoléon* du 4 janvier 1807[1].

L'*article* 10 s'exprime ainsi : « Comme les revenus perçus depuis le 8 septembre doivent appartenir à S. M. le roi de Prusse, il sera établi, dans chaque province, entre les intendants français et les commissaires que le gouvernement prussien désignera, un bordereau des fonds versés dans la caisse française, depuis le 8 septembre dernier, et provenant des revenus ordinaires du pays, depuis cette époque. Ces bor-

[1] Les colonels cinq cents francs, les chefs de bataillon deux cents, les capitaines cent vingt, les lieutenants et sous-lieutenants cent francs par mois. Un autre décret du même jour avait accordé des traitements extraordinaires; savoir, aux maréchaux de France, dix mille francs; aux généraux de division, trois mille francs; aux généraux de brigade, quinze cents francs par mois, etc.

dereaux, après avoir été soumis à la vérification des administrateurs généraux, seront admis pour comptant dans les payements que l'administration prussienne aura à faire, en payement de ses obligations[1]. »

Enfin, les États prussiens, à l'exception des trois places sur l'Oder, furent évacués; la remise des caisses et de l'administration aux autorités prussiennes eut lieu le 15 novembre 1808. La Prusse fut encore obligée de conclure ensuite avec la France, le 12, le 28, le 29, le 30 novembre et le 1er décembre 1808, et le 22 février 1809, six conventions pour régler l'approvisionnement de Glogau, de Stettin et de Custrin, fixer la ligne de démarcation autour de ces places, installer des postes françaises entre elles, et établir les routes militaires, les lieux d'étape et tout ce qui avait rapport à la marche et à l'entretien des troupes françaises dans le pays[2].

Cependant les tribulations de la Prusse n'étaient pas à leur terme. Nous allons rendre compte d'une des plus scandaleuses transactions dont l'histoire diplomatique fasse mention, nous voulons parler de la conven-

[1] Voy. MARTENS, *Recueil*, t. XII, p. 106.

[2] Convention du 12 novembre 1808 sur l'approvisionnement des places et le service des hôpitaux, signée à Berlin entre M. VILLEMANZY, intendant général de l'armée du Rhin, et le comte de Voss, ministre du Roi, dans MARTENS, *Recueil*, t. XII, p. 113. — Convention de Berlin, relative à l'exécution de l'article 12 de celle du 8 septembre, signée le 28 novembre par l'adjudant-commandant BAILLOD et le comte de CHASOT; MARTENS, *Recueil*, t. XII, p. 124. — Convention additionnelle à celle du 8 septembre, signée par les mêmes le 29 novembre 1808; *ibid.*, p. 126. — Convention relative à l'approvisionnement des places, signée à Berlin, le 30 novembre, par M. VILLEMANZY et le comte de Voss; *ibid.*, p. 128. — Convention additionnelle à celle du 28 novembre, signée, le 1er décembre 1808, par M. BAILLOD et le comte de CHASOT, *ibid.*, p. 129. — Convention d'étapes, signée à Berlin le 22 février 1809, par le lieutenant général de L'ESTOCQ et l'inspecteur aux revues L'AIGLE; *ibid.*, p. 130.

tion que *Napoléon* imposa à la Saxe, car ce n'était autre chose qu'un de ces actes de prépotence auxquels il n'était permis alors à aucun prince de se soustraire, et qui fut conclue *à Bayonne, le* 10 *mai* 1808, après une négociation conduite avec le plus grand secret, pendant même que le prince *Guillaume* travaillait à établir l'harmonie entre la France et la Prusse. La convention de Bayonne avait pour but de ravir à la Prusse ses propriétés dans le duché de Varsovie. Nous avons rapporté l'article 25 de la paix de Tilsitt, qui garantit aux habitants des provinces cédées la propriété des fonds qu'ils avaient dans les États du roi de Prusse, et l'article 3 de la convention du 8 septembre 1808, par lequel les créances du Roi, sur des particuliers du duché de Varsovie, sont, aux termes, est-il dit, du traité de Tilsitt, cédées sans aucune réserve. Nous avons remarqué combien ces expressions étaient insidieuses; mais elles laissaient au moins intacte la garantie solennellement assurée par ce traité aux propriétés des particuliers et des établissements prussiens dans le duché de Varsovie; elles ne pouvaient donc concerner que les créances du Roi, c'est-à-dire des *caisses* d'*État* qui administrent les biens de la couronne, *mais nullement celles des établissements publics qui n'administrent que les biens des particuliers*.

Malgré cette garantie du traité de paix, et même avant la convention du 8 septembre, le roi de Saxe, duc de Varsovie, avait fait mettre sous le séquestre, comme biens échus au souverain, tous les capitaux des sujets prussiens et des établissements publics placés dans le duché, c'est-à-dire non-seulement les capitaux de la banque, de la société du commerce maritime, de la caisse générale des veuves, des hôpitaux, des maisons de correction, des églises, des fondations

pieuses, des universités, des écoles, mais encore beaucoup de capitaux appartenant à des particuliers. Cette mesure violente était appuyée sur la convention conclue à Bayonne le 10 mai 1808. On s'est bien gardé de produire au jour ce dernier mystère d'iniquité; ce ne fut que plusieurs années après, lorsque la convention du 30 mars 1815, entre la Prusse et la Russie, l'eut annulée, qu'elle cessa d'être secrète. Elle avait été signée par M. de *Champagny*, au nom de la France; les comtes Stanislas *Potocki*, Xavier *Dzialynski* et Pierre *Bielinski*, au nom du roi de Saxe. En voici les principales dispositions :

Le duché de Varsovie payera à *Napoléon* une somme de quatre millions de francs, en bons remboursables en 1811, 1812 et 1813, avec intérêts à cinq pour cent, à dater du 1er juillet 1808. Voici comment l'article 1er établit l'origine de cette dette. *Napoléon* renonce à quatre millions trois cent cinquante-deux mille cent soixante-seize francs, valeur du papier timbré et des cartes qu'il lui laisse, et à trois cent quarante-neuf mille huit cent cinq francs pour effets d'habillements. Il se fait payer un million cinq cent mille francs pour les sels, et autant pour l'artillerie, qu'il laisse également au duché. Le million restant a été, dit l'article, prêté au gouvernement de Varsovie.

On liquidera et compensera les denrées que le maréchal *Davout* a fournies au gouvernement polonais, et qui se montent de quatre à cinq millions, avec celles qui ont été fournies à l'armée de ce maréchal, et qui se montent de trois à quatre millions. *Art.* 3.

L'*article* 4 est celui qui regarde la Prusse. Il cède au roi de Saxe, comme duc de Varsovie, pour l'amélioration des finances du duché, les créances *réservées*, et

qui, selon une note fournie par l'intendant général de l'armée française, se montaient à quarante-trois millions quatre cent soixante-six mille deux cent vingt francs cinquante-quatre centimes de capital, et quatre millions d'intérêts arriérés, ainsi que celles que l'on pourrait découvrir par la suite; et, en échange, le roi de Saxe promet de verser dans les caisses de *Napoléon* la somme de vingt millions de francs en bons remboursables en 1809, 1810 et 1811, et portant intérêts depuis le 1er janvier 1808[1].

Les employés du duché de Varsovie reçurent ordre de rechercher soigneusement la propriété qui venait d'être vendue à leur souverain; ils s'en acquittèrent avec un tel zèle, qu'ils en firent monter la somme à dix-sept millions d'écus de Prusse, ou environ *soixante-quatre millions de francs*. Non-seulement tous ces capitaux, dont la plus forte portion appartenait à des établissements publics ou à des particuliers, furent saisis; mais le gouvernement polonais, irrité sans doute par le refus du gouvernement prussien de rendre les dépôts existant en Prusse, et appartenant à des établissements et particuliers du duché, ainsi que par quelques démarches et publications que l'indignation avait dictées aux administrateurs du *bien des veuves et des orphelins,* qui avaient placé la fortune de leurs pupilles dans la Prusse méridionale lorsque la justice y régnait encore; ce gouvernement, disons-nous, ajouta aux rigueurs qu'on avait exercées auparavant. Il déclara, par un décret du 6 janvier 1809, toutes les créances prussiennes, même celles des particuliers, sans exception, comprises dans le séquestre. Il porta

[1] C'est pour le payement des vingt millions promis à NAPOLÉON, que fut ouvert à Paris l'emprunt saxon de douze millions, dont on trouve les conditions dans le *Moniteur* de 1811, n° 139.

ainsi jusqu'à *quatre-vingt-dix millions* les capitaux dont il s'empara[1].

En vain fit-on entendre à Dresde et à Varsovie la voix de la justice et de l'humanité; on fut sourd à toutes les plaintes. Le gouvernement saxon ayant prétexté la nécessité de payer vingt millions à *Napoléon*, *Frédéric-Guillaume* offrit de se charger de cet engagement; plus tard, il offrit la cession de tous les capitaux qui, dans le duché de Varsovie, appartenaient à la Banque de Berlin et au commerce maritime, et qui se montaient à huit millions d'écus de Prusse, le tout afin d'obtenir la levée du séquestre mis sur les capitaux des autres établissements publics et des particuliers, compris à tort dans la catégorie des capitaux de la Banque. La crainte de se compromettre envers la France n'a jamais permis au gouvernement saxon de prononcer la levée générale de la confiscation des capitaux séquestrés; et, quoiqu'on obtînt quelques modifications en faveur de quelques particuliers et de certains établissements, il resta cependant au pouvoir du gouvernement du duché de Varsovie des propriétés prussiennes pour quinze millions d'écus de Prusse, et il a fallu les événements de 1813 pour mettre fin à cette vexation.

Parmi les nouveaux rapports que la paix de Tilsitt établit entre la France et la Prusse, aucun n'a plus contribué à la ruine de ce dernier État que son accession forcée au système continental, ou à cette politique délirante qui, sans marine, voulait détruire par des prohibitions la puissance commerciale la plus colossale qui ait jamais existé.

[1] Le décret du 6 janvier 1809 fut retiré par suite d'une convention conclue avec la Prusse le 10 septembre 1810, par laquelle la Prusse se dessaisit des dépôts. Voy. MARTENS, *Recueil*, t. XII, p. 283.

L'article 27 du traité de Tilsitt avait fermé à la navigation et au commerce des Anglais tous les pays soumis à la domination prussienne. Le roi de Prusse aurait désiré ne pas publier immédiatement une déclaration à ce sujet, pour que les vaisseaux prussiens qui se trouvaient dans les ports anglais ou en mer, surtout ceux qui étaient chargés de blé, si nécessaire pour l'entretien des troupes françaises, eussent le temps de revenir; mais on ne tint aucun compte de ses sollicitudes, et il fallut qu'il fermât les ports de ses États aux Anglais par une ordonnance donnée à Memel le 1[er] décembre 1807, et dont voici le texte :

« Le roi s'étant obligé, par l'article 27 du traité de paix de Tilsitt, conclu le 9 juillet 1807, à fermer sans exception tous les ports et États prussiens au commerce et à la navigation britannique tant que durerait la présente guerre entre la France et l'Angleterre, Sa Majesté n'a pas hésité de prendre progressivement les mesures les plus convenables pour remplir ses engagements.

« En ordonnant ces mesures, Sa Majesté ne se dissimulait pas les préjudices et les pertes qui en résulteraient pour le commerce de ses États en général et celui de ses sujets, qui, par une longue suite de malheurs, avaient acquis de nouveaux droits à sa sollicitude et à sa bienveillance paternelle; mais alors Sa Majesté se livrait encore au consolant espoir que la médiation offerte par la Russie et l'Angleterre, en accélérant le retour de la paix définitive entre la France et la Grande-Bretagne, amènerait incessamment aussi un ordre de choses plus rassurant pour les intérêts particuliers de chaque puissance.

« Le Roi a été trompé dans sa juste attente; les événements qui ont eu lieu depuis, et qui sont trop connus pour avoir besoin d'être rappelés, loin de rap-

procher l'époque si désirée d'une pacification générale, n'ont fait que la reculer davantage.

« Toute communication est rompue entre la Russie et l'Angleterre. La déclaration de S. M. l'empereur de toutes les Russies, publiée le 26 octobre de cette année, prouve qu'il n'y a plus de rapport entre ces deux puissances. Sa Majesté Prussienne, intimement liée par toutes ses relations à la cause et au système des puissances continentales voisines et amies, n'a d'autres règles de conduite que ses devoirs fondés sur l'intérêt de ses États et sur des obligations contractées par un traité solennel.

« Conformément à ces principes, Sa Majesté n'ayant plus égard à des considérations qu'elle avait respectées jusqu'ici, dans le vain espoir d'une prompte pacification générale, et ayant refusé, depuis la mission de lord *Hutchinson*, de recevoir à sa Cour aucun agent diplomatique anglais, vient d'ordonner à sa légation à Londres de quitter aussitôt l'Angleterre, et de revenir sur le continent.

« S. M. le roi de Prusse, en faisant connaître les résolutions dont ses engagements et l'intérêt de sa monarchie lui font un devoir, déclare par la présente que, jusqu'au rétablissement de la paix définitive entre les deux puissances belligérantes, il n'y aura plus aucune relation entre la Prusse et l'Angleterre.

« Memel, 1er décembre 1807. »

A Paris, on ne trouva pas cette mesure suffisante. Il fallut que le gouvernement prussien, dans une ordonnance très-détaillée du 11 juin 1808, déterminât avec précision les règles que l'on aurait à observer pour surveiller avec plus d'exactitude l'importation, l'exportation et le transit des marchandises, et pour arrêter tout commerce et toute communication avec

l'Angleterre[1]. Le 6 mars de la même année, le ministre comte de *Goltz* publia une proclamation par laquelle, conformément au système continental, tous les rapports avec la Suède furent rompus, et tous les ports prussiens fermés aux bâtiments suédois; on interdit même l'entrée aux neutres venant des ports de Suède[2].

Le gouvernement prussien fut forcé de prononcer, par son ordonnance du 9 mars 1810, la confiscation contre toutes les denrées coloniales trouvées sur un navire qui viendrait d'un port européen quelconque, ou de tout pays ou de toutes colonies des Indes orientales ou occidentales avec lesquels la France n'aurait aucune relation amicale ou commerciale[3].

Par l'ordonnance du 19 juillet 1810, les ports de la Prusse furent fermés aux navires des États-Unis d'Amérique; et comme le Roi crut au moins, par une déclaration du 5 août suivant, pouvoir modifier un peu l'effet rétroactif de cette mesure, il se vit contraint, par une réquisition du gouvernement français,

[1] On trouve cette ordonnance dans MARTENS, *Recueil,* t. XII, p. 464.

[2] Voici la déclaration par laquelle le roi de Suède répondit à celle de la Prusse :

« Nous, GUSTAVE, etc., savoir faisons que S. M. le roi de Prusse nous a déclaré que toute espèce de communication entre ses États et la Suède est interrompue, et qu'en conséquence tout commerce et toute navigation à des ports suédois sont sévèrement interdits, et que dorénavant tous les ports prussiens sont fermés aux vaisseaux suédois. Ce procédé n'a été nullement provoqué de notre part; ledit gouvernement, subjugué par la tyrannie française, offre une nouvelle preuve de l'oppression à laquelle doivent se soumettre tous les États qui entretiennent quelque liaison avec le gouvernement français. Une infortunée lassitude, empêchant la Prusse de résister quand il en était temps encore, l'a placée dans la malheureuse situation où elle est maintenant, gémissant sous la domination de la France, dont les armées continuent d'occuper une partie considérable des restes de cette monarchie, malgré la conclusion de la paix. »

[3] Voy. MARTENS, *Recueil*, t. XII, p. 489.

de retirer, le 1er novembre, une modification si juste[1].

Il fut enfin obligé d'adopter, le 10 octobre 1810[2], le fameux impôt continental que *Napoléon* établit, par son tarif de Trianon, du 5 août 1810, et d'exécuter, le 28 octobre 1810[3], cette ordonnance extravagante du 19 octobre, en vertu de laquelle les souverains du continent de l'Europe furent obligés de livrer aux flammes les propriétés que leurs sujets avaient achetées des Anglais. Tout à l'heure nous suivrons *Napoléon* dans la série des actes atroces ou insensés qu'il commit depuis la paix de Tilsitt. Ici nous devons relever un fait particulier à la Prusse.

Pendant l'été de 1810, de nombreux navires chargés de denrées coloniales avaient été attirés dans la Baltique par l'espoir de tromper la vigilance des gardes-côtes, et de trouver quelque moyen de débarquer leurs marchandises. *Napoléon* somma la Prusse, non de redoubler d'attention pour empêcher ces navires de se glisser dans ses ports, mais plutôt d'en favoriser l'entrée, puis de les saisir, de les confisquer et de tenir leurs cargaisons en nature à la disposition de la France, qui en déduirait la valeur de la contribution de guerre que la Prusse devait encore. A la suite d'une longue négociation, le Cabinet prussien fut obligé de signer, le 28 janvier 1811, une convention avec le Chargé d'affaires de France. Par cet acte, tous les navires portant des denrées coloniales, mis sous le séquestre dans les ports prussiens, étaient vendus par la Prusse à la France, d'après une estimation particulière. Les détails de cette transaction n'ont jamais été bien connus.

[1] Voy. Martens, *Recueil*, t. XII, p. 514.
[2] *Ibid.*, p. 519.
[3] *Ibid.*, p. 523.

Cependant rien n'importait tant à la Prusse que d'achever le payement de ses contributions pour recouvrer ses places fortes et son indépendance[1]. Ayant, dans le courant de l'année 1811, payé la moitié des contributions et les intérêts de ce qui restait dû, le gouvernement prussien réclama, en vertu des conventions, la restitution de Glogau; mais il fut obligé de consentir, le 24 février 1812, à une convention qui laissa les trois places entre les mains des Français. Nous parlerons ailleurs de cette convention, et de la part que la Prusse se vit obligée de prendre à la guerre contre la Russie. Il nous suffit d'avoir tracé ici un tableau rapide des griefs de la Prusse, tels qu'ils ont été rapportés par un ministre de *Frédéric-Guillaume*, M. de *Küster*, dans le mémoire qui a pour titre : *Exposé de la conduite du gouvernement français envers la Prusse, depuis la paix de Tilsitt.*

[1] Le total général des contributions de tout genre imposées par la France aux pays conquis dans la campagne de 1806-1807, s'est élevé à la somme de six cent un million deux cent vingt-sept mille neuf cent vingt-deux francs neuf centimes; dont quatre cent soixante-onze millions trois cent cinquante-deux mille six cent cinquante francs cinquante-trois centimes avaient été payés dès le 31 octobre 1808. Restait donc seulement à recouvrer à cette époque, trente-neuf millions trois cent quatre-vingt-onze mille sept cent cinquante-neuf francs soixante-deux centimes, la somme de quatre-vingt-dix millions quatre cent quatre-vingt-trois mille cinq cent onze francs quatre-vingt-quatorze centimes, représentant l'aperçu estimatif de la valeur des fournitures prises sur l'ennemi ou faites par le pays et non imputées sur les contributions.

SECTION IV.

SYSTÈME CONTINENTAL FRANÇAIS; SYSTÈME BRITANNIQUE DE BLOCUS MARITIME, ET AUTRES CONSÉQUENCES IMMÉDIATES DE LA PAIX DE TILSITT.

PREMIÈRE PARTIE.

Conséquences de la ruine de la monarchie prussienne. — Origine et développement du *système continental.* — Décret de Berlin, du 21 novembre 1806, qui déclare : 1° en état de blocus les îles britanniques; 2° prisonniers de guerre tous les sujets de l'Angleterre trouvés sur le continent; 3° prohibé tout commerce de marchandises anglaises, et confisqués tous les produits des fabriques et des colonies de la Grande-Bretagne; exclu tout vaisseau sortant de ses ports ou de ses colonies. — Ordre du Conseil britannique du 16 mai 1806, à l'occasion de l'occupation du Hanovre, et prononçant le blocus fictif de toutes les côtes, ports et rivières, de l'Elbe jusqu'à Brest. — Ordre du Conseil du 7 janvier 1807, portant défense à tout vaisseau, sous peine de confiscation, d'aborder dans aucun port français ou sous l'influence française. — Décret de Varsovie, du 25 janvier 1807, qui ordonne la confiscation de toutes les marchandises anglaises dans les villes hanséatiques, quels qu'en soient les propriétaires. — Renouvellement, le 11 mars, de l'étroit blocus de l'Elbe et du Weser. — Ordre du Conseil, du 11 novembre, qui déclare bloqués tous les ports d'où le pavillon britannique est exclu, et ordonne de capturer tous les bâtiments qui tenteraient d'y entrer, s'ils n'avaient préalablement touché dans un port d'Angleterre et payé une taxe. — Décret de Milan, du 17 décembre 1809, qui déclare *dénationalisé* et de bonne prise tout navire qui se serait soumis à cette loi. — Modification, le 26 avril 1809 et le 5 août 1810, des ordres du Conseil britannique, et des décrets français à l'égard de l'Amérique. — Décret ou *Tarif de Trianon,* du 5 août, et décret de Saint-Cloud, du 11 septembre 1810, pour la libre introduction des denrées coloniales, moyennant une taxe de cinquante pour cent de leur valeur. — *Décret de Fontainebleau,* du 15 octobre 1810, qui dresse les *bûchers de l'inquisition commerciale,* et prescrit de brûler toutes les marchandises anglaises de Naples en Hollande, et d'Espagne en Allemagne. — Les décrets trouvent des défenseurs zélés parmi les princes de la Confédération du Rhin. — *Système des licences.* — Il tire son origine d'Angleterre. — Abus et agiotage scandaleux auxquels donnent lieu les licences. — Opinion raisonnée d'un célèbre financier sur les mesures continentales. — Expédition des Anglais en Danemark, en septembre 1807. — Projets supposés de Napoléon qui motivent l'énergique résolution du ministère *Canning-Castlereagh.* — Les deux divisions de l'armée navale mettent à la voile le 27 juillet et le 2 août; commodore *Keats;* amiral *Gambier;* lord *Cathcart.* — Négociations à Kiel de sir Francis *Jackson* avec le comte de *Bernstorff* et le prince royal de Danemark. — Dernière tentative d'accommodement faite par le ministère anglais. — Proclamation du général *Cathcart* et de l'amiral *Gambier,* qui demandent la

remise de la flotte danoise. — Manifeste du gouvernement danois. — Le général *Peymann* refuse les propositions du général *Cathcart.* — Les généraux *Kastenskiold* et *Oxholm* tentent de secourir la capitale. — Bombardement de Copenhague, le 2 septembre 1807.— La ville capitule après trois jours d'une défense vigoureuse; articles signés entre le général *Waltersdorff,* l'amiral *Lutken,* M. *Kirchhoff* et sir Arthur *Wellesley*, sir Home *Popham* et George *Murray.* — Le gouvernement anglais se justifie de l'événement de Copenhague par une déclaration du 25 septembre. — Négociation double de l'Angleterre avec le Danemarck et la Suède, à laquelle elle propose l'île de Seeland. — Le Cabinet de Londres déclare la guerre au Danemark, le 4 novembre 1807. — Effets désastreux de cette guerre pour les Danois. — Lord *Cochrane* et le général *Bowye* s'emparent de l'île Saint-Thomas. — La Cour de Copenhague s'allie étroitement à *Napoléon,* par un traité signé à Fontainebleau, le 31 octobre 1807. — Particularités sur cette transaction. — Le maréchal *Bernadotte* vient occuper la Seeland. — La conduite du ministère anglais est blâmée dans le Parlement. — L'empereur *Alexandre* fait offrir sa médiation au Cabinet britannique par M. Max. d'*Alopeus.* — La médiation est accceptée, sous la condition que les articles secrets du traité de Tilsitt seront communiqués. — Réponse évasive du baron de *Budberg.* — Plaintes du Cabinet de Saint-Pétersbourg à l'occasion des affaires de Copenhague.—Le comte *Soltikof* refuse décidément de faire connaître les articles secrets du traité de Tilsitt. — Le comte *Roumantsof* est nommé ministre des Affaires Étrangères. — Fragment d'une dépêche de l'ambasseur de Suède. — *Alexandre* se déclare garant de la tranquillité de la Baltique. — L'Angleterre appelle la Russie en garantie de la paix à conclure avec le Danemark. — Rupture entre la Russie et la Grande-Bretagne. — Déclaration du 26 octobre-7 novembre 1807. — Note en réponse de lord *Gower.* — Manifeste de la Grande-Bretagne, du 18 décembre 1807. — Négociation de l'Autriche à Londres pour amener le gouvernement anglais à des vues pacifiques. — Échange de Notes entre le prince de *Starhemberg* et M. *Canning.* — La légation autrichienne quitte Londres. — La Cabinet de Vienne entre dans le système continental. — Proposition infructueuse faite par *Napoléon* au prince régent de Portugal. — Maladroite levée de boucliers du prince de la Paix. — Éveil donné à *Napoléon* sur les dispositions du Cabinet de Madrid. — Projets qu'ils lui suggèrent. — Une armée française s'assemble dans les environs de Bayonne.—On propose à *Charles IV* le partage du Portugal. — Convention de Fontainebleau du 27 octobre 1807; maréchal *Duroc :* don Eugenio *Izquierdo.* — L'Espagne accède au système continental. — Décret de *Charles IV,* du 8 janvier 1808. — La reine douairière régente d'Étrurie quitte la Toscane, qui est immédiatement occupée par les Français. — Dom Antonio d'*Araujo* conseille au roi d'exécuter l'ancien projet de *Pombal* de transporter au Brésil le siége du gouvernement portugais. — Proclamation du prince régent, du 2 octobre 1805. — Négociation à Paris du comte de *Lima* pour obtenir la neutralité du Portugal. — Les ministres de France et d'Espagne quittent Lisbonne.— Le prince régent ferme les ports au commerce anglais. —Marche de l'armée de *Junot ;* son arrivée à Abrantès. — La flotte russe de l'amiral *Siniavine* est bloquée dans le Tage par *Sidney-Smith.* — La Cour de Lisbonne quitte l'Europe le

6 décembre 1807. — Occupation du Portugal par les Français. — Proclamation de *Junot* annonçant que la maison de Bragance a cessé de régner. — L'île de Madère est remise aux Anglais par capitulation. — Articles signés le 26 décembre 1807 par l'amiral *Hood* et le général *Beresford.* — Rétrocession de Madère aux portugais, le 23 avril 1808. — Cession à l'Angleterre de Goa et des Açores, par convention du 16 mars 1808. — Le souverain Pontife accède au système continental, mais refuse l'alliance avec les royaumes d'Italie et de Naples. — Occupation de Rome par les Français, le 2 février 1808. — Note remise par M. de *Champagny* au cardinal *Caprara.* — Décret de Saint-Cloud, du 2 avril 1808, qui réunit les meilleures provinces du Saint-Siége au royaume d'Italie. — *Ferdinand IV*, en vue de reconquérir son royaume de Naples, conclut un traité de subsides avec l'Angleterre, à Palerme, le 30 novembre 1808; le marquis de *Circello :* M. *Drummond.* — *Charles XIII* signe la paix de Fredrichshamn. — Fin de la lutte de la Suède contre la France. — Traité de paix de Paris, du 6 janvier 1810, entre ces deux puissances; M. de *Champagny* : le comte d'*Essen* et le baron de *Lagerbielke.* — État de l'Europe sous le régime de la *bastille continentale.* — Révocation des mesures françaises et britanniques à l'égard des navires américains. — Opiniâtreté de *Napoléon* dans l'application du système sur le continent. — Rapport du ministre des Relations Extérieures, duc de *Bassano*, communiqué au Sénat, le 10 mars 1812. — Déclaration du gouvernement de la Grande-Bretagne, du 21 avril 1812.

La ruine de la monarchie prussienne devait nécessairement entraîner la perte de l'indépendance du nord de l'Allemagne, et opérer à la longue une révolution rétrograde dans les mœurs, les lumières et les sciences. Cet avenir se présentait en perspective aux patriotes éclairés; mais le vulgaire, qui ne s'occupe que du présent, était moins frappé de cette crainte qu'il ne souffrait d'un résultat immédiat que la paix de Tilsitt avait produit, et qui, en imposant aux habitants d'une grande partie de l'Europe des privations réelles, sans leur offrir aucun dédommagement, détruisait la fortune des uns sans enrichir les autres, prolongeant ainsi pour les peuples les maux de la guerre bien au delà de la signature de la paix. Le projet d'une monarchie universelle, masqué sous le titre de système fédératif de l'Europe, avait mûri dans la tête de *Napoléon* à l'époque du traité de Presbourg. La paix

de Tilsitt engendra le système continental. Après l'avoir déjà plusieurs fois nommé dans le cours de ce chapitre, nous croyons devoir le développer ici.

On a qualifié du titre de *système continental* l'ensemble de ces mesures, tantôt injustes et vexatoires, tantôt oppressives et violentes, par lesquelles le chef d'un gouvernement qui n'avait pas de marine espéra ruiner le commerce et la puissance maritime de l'Angleterre, en empêchant qu'aucune production du sol et de l'industrie de ce pays et de ses colonies ne fût introduit sur le continent de l'Europe, depuis Lisbonne jusqu'à Pétersbourg, depuis Cadix jusqu'à Constantinople; système qui, aux dépens de l'indépendance, du bien-être, des droits et de la dignité de tous les États du continent, et par la violation de toutes les propriétés publiques et particulières, devait anéantir le commerce du monde, dans le vain espoir d'arracher un résultat qui, si heureusement il n'eût pas été impossible, eût, pour de longues années, plongé l'Europe dans la misère, la faiblesse et la barbarie.

Le premier acte qui établit le système continental est un décret que *Napoléon* rendit, le 21 novembre 1806, à Berlin, ce qui fait qu'on l'appelle communément *décret de Berlin*, dénomination sous laquelle il est devenu fameux. Cette pièce, à l'existence de laquelle nos neveux auront de la peine à ajouter foi, est trop remarquable pour n'être pas textuellement insérée ici.

« Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie,

« Considérant :

« 1° Que l'Angleterre n'admet point le Droit des gens suivi universellement par tous les peuples policés;

« 2° Qu'elle répute ennemi tout individu appartenant à l'État ennemi, et fait en conséquence prisonniers de guerre, non-seulement les équipages des vaisseaux armés en guerre, mais encore les équipages

des vaisseaux de commerce et des navires marchands, et même les facteurs de commerce et les négociants qui voyagent pour leurs affaires de négoce;

« 3° Qu'elle étend aux bâtiments et marchandises de commerce et aux propriétés des particuliers le droit de conquête, qui ne peut s'appliquer qu'à ce qui appartient à l'État ennemi;

« 4° Qu'elle étend aux villes et ports de commerce non fortifiés, aux havres et aux embouchures de rivière le droit de blocus, qui, d'après la raison et l'usage de tous les peuples policés, n'est applicable qu'aux places fortes;

« Qu'elle déclare bloquées des places devant lesquelles elle n'a pas même un seul bâtiment de guerre, quoique une place ne soit bloquée que quand elle est tellement investie, qu'on ne puisse tenter de s'en approcher sans un danger imminent;

« Qu'elle déclare même en état de blocus des lieux que toutes ses forces réunies seraient incapables de bloquer, des côtes entières, et tout un empire;

« 5° Que cet abus monstrueux du droit de blocus n'a d'autre but que d'empêcher les communications entre les peuples, et d'élever le commerce et l'industrie de l'Angleterre sur la ruine de l'industrie et du commerce du continent;

« 6° Que tel étant le but évident de l'Angleterre, quiconque fait sur le continent le commerce des marchandises anglaises, favorise par là ses desseins et s'en rend complice;

« 7° Que cette conduite de l'Angleterre, digne en tout des premiers temps de la barbarie, a profité à cette puissance au détriment de toutes les autres;

« 8° Qu'il est de Droit naturel d'opposer à l'ennemi les armes dont il se sert, et de le combattre de la même manière qu'il combat, lorsqu'il méconnaît toutes les

idées de justice et tous les sentiments libéraux, résultat de la civilisation parmi les hommes;

« Nous avons résolu d'appliquer à l'Angleterre les usages qu'elle a consacrés dans sa législation maritime.

« Les dispositions du présent décret seront constamment considérées comme principe fondamental de l'Empire, jusqu'à ce que l'Angleterre ait reconnu que le droit de la guerre est un et le même sur terre que sur mer; qu'il ne peut s'étendre ni aux propriétés privées, quelles qu'elles soient, ni à la personne des individus étrangers à la profession des armes, et que le droit de blocus doit être restreint aux places fortes réellement investies par des forces suffisantes.

« Nous avons en conséquence décrété et décrétons ce qui suit :

« *Art.* 1er. Les îles britanniques sont déclarées en état de blocus.

« *Art.* 2. Tout commerce et toutes correspondances avec les îles britanniques sont interdits.

« En conséquence, les lettres et paquets adressés ou en Angleterre, ou à un Anglais, ou écrites en langue anglaise, n'auront pas cours aux postes et seront saisis.

« *Art.* 3. Tout individu, sujet de l'Angleterre, de quelque état et condition qu'il soit, qui sera trouvé dans les pays occupés par nos troupes ou par celles de nos alliés, sera fait prisonnier de guerre.

« *Art.* 4. Tout magasin, toute marchandise, toute propriété, de quelque nature qu'elle puisse être, appartenant à un sujet de l'Angleterre, sera déclaré de bonne prise.

« *Art.* 5. Le commerce des marchandises anglaises est défendu, et toute marchandise appartenant à l'Angleterre, ou provenant de ses fabriques et de ses colonies, est déclarée de bonne prise.

« *Art.* 6. La moitié du produit de la confiscation des

marchandises et propriétés déclarées de bonne prise par les articles précédents, sera employée à indemniser les négociants des pertes qu'ils ont éprouvées par la prise des bâtiments de commerce qui ont été enlevés par les croisières anglaises.

« *Art.* 7. Aucun bâtiment venant directement de l'Angleterre ou des colonies anglaises, ou y ayant été depuis la publication du présent décret, ne sera reçu dans aucun port.

« *Art.* 8. Tout bâtiment qui, au moyen d'une fausse déclaration, contreviendra à la disposition ci-dessus, sera saisi, et le navire et la cargaison seront confisqués comme propriété anglaise.

« *Art.* 9. Notre tribunal des prises de Paris est chargé du jugement définitif de toutes les contestations qui pourront survenir dans notre Empire ou dans les pays occupés par l'armée française, relativement à l'exécution du présent décret. Notre tribunal des prises à Milan sera chargé du jugement définitif desdites contestations qui pourront survenir dans notre royaume d'Italie.

« *Art.* 10. Communication du présent décret sera donnée par notre ministre des Relations Extérieures aux rois d'Espagne, de Naples, de Hollande et d'Étrurie, et à nos autres alliés, dont les sujets sont victimes, comme les nôtres, de l'injustice et de la barbarie de la législation maritime anglaise.

« *Art.* 11. Nos ministres des relations extérieures, de la guerre, de la marine, des finances, de la police, et nos directeurs généraux de postes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

« *Signé* NAPOLÉON. »

Tel fut le premier chaînon de cette suite de décrets

et de mesures arbitraires que *Napoléon* ordonna pendant sept années consécutives dans tous les pays soumis à sa domination ou à son influence. Dès lors l'adoption de ce système devint la condition irrécusable à laquelle était attachée la paix avec la France; le refus de l'introduire était regardé comme une déclaration de guerre. Ainsi, pour vivre en amitié avec l'ennemi de toute indépendance nationale, il fallait que les souverains consentissent à détruire le commerce de leurs sujets et à ruiner leur prospérité. En effet, le système continental a plongé tous les États européens dans la misère et la désolation, mais il ne put anéantir les ressources de l'Angleterre. Ce n'est pas que cette mesure ne produisît d'abord une stagnation momentanée dans l'industrie et le commerce des habitants de la Grande-Bretagne; mais bientôt ce pays prouva que si le commerce européen avait été jusqu'alors la principale source de ses richesses, il n'en était pas la seule. Le continent, appauvri par le despotisme impérial, perdit l'importance qu'il avait auparavant pour ces insulaires; leurs capitaux et leur activité se tournèrent vers des régions « où l'on ne discutait pas sur la liberté des mers et sur les droits des neutres. »

La France s'est justifiée des mesures prescrites par le décret de Berlin, en les proclamant de justes représailles contre le *système britannique de blocus fictif ou sur papier*, et notamment contre l'ordre du Conseil *du* 16 *mai* 1806. Cet ordre, auquel donna lieu l'occupation du pays de Hanovre par la Prusse, prononça, il est vrai, le blocus de toutes les côtes, ports et rivières de l'Elbe, jusqu'à Brest; mais la seule partie de ces côtes qu'il désignât comme rigoureusement bloquée, était comprise entre Ostende et l'embouchure de la Seine, et renfermait les ports dans lesquels se firent, pendant plusieurs années, les préparatifs pour une descente dans les îles

britanniques. Quant aux ports de l'Allemagne septentrionale et de la Hollande, la déclaration disait que l'entrée et la sortie de ces ports ne seraient point défendues aux vaisseaux neutres, pourvu que ceux qui arrivaient n'eussent été frétés, ni ceux qui sortaient ne fussent destinés pour un des ports de l'ennemi, et que leur cargaison ne consistât ni en propriété de l'ennemi ni en contrebande de guerre. Peu de jours après, *le 21 mai*, le gouvernement britannique publia un nouvel ordre portant « que Sa Majesté Britannique, toujours animée du désir d'éviter, autant que les opérations de la guerre le rendraient possible, tout ce qui pouvait nuire au commerce des États en paix avec l'Angleterre enjoignait strictement à tous ses vaisseaux, armateurs, etc., de n'arrêter aucun bâtiment qu'ils rencontreraient dans la mer Baltique. » Ainsi les seules victimes de cet état de choses étaient les villes de Hambourg et de Brême. Il faut remarquer, toutefois, que le gouvernement français ne songea pas d'abord à se plaindre de la déclaration du 16 mai, qui fut donnée à l'époque même où une négociation était ouverte entre la France et la Grande-Bretagne ; cette déclaration était l'ouvrage de *Fox*, celui de tous les ministres qu'on peut le moins soupçonner de projets hostiles contre les neutres. Au surplus, la déclaration du 16 mai 1806 avait été en partie révoquée par une circulaire du 25 septembre 1806, qui annonçait que la navigation entre l'Ems et l'Elbe était aussi libre qu'avant la susdite déclaration.

Après la publication du décret de Berlin on devait s'attendre que l'Angleterre développerait encore avec plus de rigueur son *système de blocus maritime*. En effet, le 7 janvier 1807, il parut un ordre du Conseil britannique qui statua qu'il ne serait permis à aucun vaisseau de faire le commerce de l'un à l'autre des ports appartenant à la France ou à ses alliés, ou occupés par

eux, ou se trouvant sous leur influence, et que tout vaisseau neutre qui tenterait de violer cette défense, serait amené avec sa cargaison et jugé de bonne prise.

Napoléon répondit à cette mesure sévère, mais dont la rigueur ne tombait que sur ceux que l'avidité du gain portait à s'y exposer, par des dispositions contraires à tout principe de droit et de justice. Un décret du 25 janvier 1807, daté de Varsovie, ordonna la confiscation de toutes les marchandises anglaises et denrées coloniales saisies dans les villes hanséatiques.

La Grande-Bretagne opposa à ce décret un ordre du Conseil du 11 mars 1807, prescrivant de nouveau un blocus rigoureux de l'Elbe, du Weser et de l'Ems, sur le motif que l'ennemi dominait la navigation de ces fleuves.

Dans une audience publique qu'il donna, le 14 octobre de la même année, au Corps diplomatique à Fontainebleau, *Napoléon* déclara « qu'il ne permettrait plus de liaisons commerciales ni politiques des puissances continentales avec l'Angleterre. »

Cette puissance publia, de son côté, le 11 novembre 1807, un nouvel ordre déclarant que tous les ports et places de France, et des pays qui lui étaient alliés, ou de tout autre pays en guerre avec la Grande-Bretagne, ainsi que tous les autres ports et places en Europe d'où le pavillon britannique était exclu, quoique n'étant pas en guerre avec la Grande-Bretagne, et tous autres ports et places dans les colonies appartenant à ses ennemis, seront dorénavant soumis aux mêmes restrictions, pour le commerce et la navigation, que s'ils étaient réellement bloqués; en conséquence, les vaisseaux destinés pour ces ports, assujettis à la visite des croisières anglaises, à une station forcée en Grande-Bretagne, et à une imposition qui devra être réglée par la législature anglaise. Il ne fut permis qu'aux

neutres de naviguer directement des colonies ennemies dans les ports de leurs pays, et d'y porter des denrées coloniales destinées à la consommation de ces pays.

Cet ordre fut modifié par un autre du 25 novembre de la même année, qui porte que les bâtiments neutres pourront charger dans les ports anglais des marchandises anglaises ou denrées des Indes orientales, ou marchandises saisies, et les porter dans des ports non bloqués des colonies occidentales ennemies ou de l'Amérique. L'ordre accorde encore quelques autres exportations défendues par celui du 11 novembre; mais il les accorde conditionnellement et de manière qu'il faudra avoir obtenu une licence *ad hoc*.

Napoléon était à Milan lorsqu'il eut connaissance de ces ordres du Conseil britannique. Pour enlever aux neutres tout espoir de conserver la plus faible branche de commerce, il donna, le 17 décembre 1807, un décret par lequel il exigea d'eux le contraire de ce que l'Angleterre leur prescrivait, de manière que tout commerce fut anéanti d'un coup. Cet ordre est connu sous le nom de *décret de Milan*. Il porte que tout bâtiment, de quelque nation qu'il soit, qui se sera soumis à ce qui est ordonné par l'ordre du Conseil britannique du 11 novembre, est, par ce fait même, déclaré *dénationalisé* et devenu propriété anglaise; que, comme tel, il sera déclaré de bonne prise, soit qu'il entre dans un port de France ou de ses alliés, soit qu'il tombe au pouvoir des vaisseaux de guerre ou corsaires français.

Le même décret déclare *les îles britanniques en état de blocus sur mer comme sur terre*, de manière que tout bâtiment, de quelque nation qu'il soit, quel que soit son chargement, expédié des ports d'Angleterre

ou des colonies anglaises, ou des pays occupés par les troupes anglaises, ou allant en Angleterre ou dans les colonies anglaises, ou dans des pays occupés par des troupes anglaises, sera de bonne prise, comme contrevenant au présent décret.

Pour assurer l'exécution de cette mesure, ou encourager la délation, un décret du 11 janvier 1808 promit au dénonciateur, à titre de gratification, le tiers du produit de la vente de tout bâtiment saisi en vertu de celui du 17 décembre 1807.

La Grande-Bretagne fit un premier pas pour mettre un terme à cet état contre nature. Elle y fut engagée par la révocation de l'embargo américain, remplacé par le bill de *non intercourse*[1] qui interdit tout commerce avec la Grande-Bretagne aussi bien qu'avec la France. Un ordre du 26 avril 1809, révoquant, en faveur de l'Amérique, les ordres de 1807, permit aux Américains de faire le commerce avec tous les ports qui n'étaient pas étroitement bloqués. Ce blocus fut restreint aux ports appartenant au soi-disant royaume de Hollande, à tous les ports de France, à ceux des colonies et dépendances de ces deux puissances, à ceux de la partie septentrionale de l'Italie, depuis Pesaro et Orbitello; de manière que les ports de l'Espagne non occupés par les Français, ceux de la Russie, du Danemark et de toute la mer Baltique, restaient accessibles aux Américains. Par cet ordre, la clause de celui du 11 novembre 1807 qui assujettissait les bâtiments neutres à une station forcée en Angleterre et au payement des impôts, fut complétement abolie.

Comme ce blocus ruinait absolument le commerce des Français et mettait fin à toutes leurs communica-

[1] Ces détails seront expliqués au chap. XL.

tions avec les États-Unis d'Amérique, *Napoléon* fit déclarer, le 5 août 1810, au ministre des États-Unis d'Amérique, à Paris, que ses décrets de Berlin et de Milan cesseraient d'avoir force au 23 novembre suivant, si le gouvernement britannique révoquait les arrêtés de blocus continental et les ordres qui assujettissaient les neutres à une station forcée en Angleterre; mais, le même jour, il publia un autre décret qui est connu sous le nom de décret ou *tarif de Trianon*. Avec lui commença une nouvelle époque du système colonial. Jusqu'alors, *Napoléon* s'était efforcé de ruiner le commerce des Anglais, sans distinction entre celui qui avait pour objet les denrées coloniales et celui qui s'étendait sur les productions du sol de l'Angleterre et de ses manufactures. S'étant enfin convaincu que tous ses efforts seraient infructueux pour remplacer par des productions indigènes celles des colonies, il s'avisa d'établir une législation entièrement différente pour ces deux espèces de productions; — de permettre l'introduction des unes, en les chargeant d'impositions exorbitantes, et profitant ainsi, à l'avantage de son trésor, de l'habitude que le peuple s'était faite de quelques-unes de ces denrées; — de détruire par contre et de ruiner de fond en comble l'industrie anglaise, en tant qu'elle s'étendait sur des productions de son propre sol.

Le décret de Trianon du 5 août, et celui du 12 septembre 1810, daté de Saint-Cloud, qui le complète, établissent comme principe que toutes les productions coloniales, venant par mer, doivent être regardées comme provenant du commerce anglais. En conséquence, leur introduction n'est pas absolument prohibée, mais assujettie à un impôt de *cinquante pour cent* de leur valeur. Dans le nombre de ces denrées coloniales étaient le coton, le sucre, le thé, le café, l'indigo, le cacao, la cochenille, le poivre, la can-

nelle, les clous de girofle, la muscade, le bois de teinture, l'ivoire, l'écaille de tortue, la nacre de perle, la potasse américaine, le goudron; le poisson desséché, le riz de Virginie, le cachou, la vanille, le quinquina, la rhubarbe et autres médicaments; le quassia, la gomme, le bois de Cayenne, de gayac, d'aloès, etc. On excepta cependant, par un décret du 1er novembre 1808, de cette imposition, les denrées coloniales venues de l'Ile de France, de Batavia, et d'autres colonies françaises.

Voilà pour les denrées coloniales; les marchandises anglaises furent autrement traitées. Un décret du 19 octobre 1810, rendu à Fontainebleau, et qui porte le cachet du délire, renferme textuellement les dispositions suivantes :

1° Toutes les marchandises quelconques provenant de fabriques anglaises et qui sont prohibées, existant aujourd'hui en France, soit dans les entrepôts réels, soit dans les magasins de nos douanes, à quelque titre que ce soit, *seront brûlées publiquement.*

2° A l'avenir toutes marchandises de fabriques anglaises prohibées provenant, soit de nos douanes, soit des saisies qui seraient faites, *seront brûlées.*

3° Toutes les marchandises anglaises prohibées, qui se trouveront en Hollande, dans le grand-duché de Berg, dans les villes hanséatiques, et généralement depuis le Mein jusqu'à la mer, *seront saisies et brûlées.*

4° Toutes les marchandises anglaises qui se trouveront dans notre royaume d'Italie, à quelque titre que ce soit, *seront saisies et brûlées.*

5° Toutes les marchandises anglaises qui se trouveront dans nos provinces illyriennes, *seront saisies et brûlées.*

6° Toutes les marchandises anglaises qui se trouveront dans le royaume de Naples, *seront saisies et brûlées.*

7° Toutes les marchandises anglaises qui se trouveront dans les provinces des Espagnes occupées par nos troupes, *seront saisies et brûlées.*

8° Toutes les marchandises anglaises qui se trouveront dans les villes et à portée des lieux occupés par nos troupes, *seront saisies et brûlées.*

Les princes de la Confédération du Rhin s'empressèrent à l'envi d'exécuter ces décrets; l'un enrichissait leurs finances, l'autre leur fournissait un moyen de faire preuve de zèle envers le maître qu'ils avaient eu l'imprudence de se donner. Depuis Carlsruhe jusqu'à Munich, depuis Cassel jusqu'à Dresde et Hambourg, la force armée visita les magasins et alluma des feux de joie qui dévorèrent la propriété des négociants, tout en ouvrant toutefois aux fabricants anglais la *consolante expectative* de remplacer un jour toutes ces marchandises détruites. Nous nous abstiendrons de citer les nombreuses ordonnances par lesquelles certains gouvernements allèrent même au-devant des vœux du protecteur. Quant à la ville de Francfort, comme l'accomplissement de ses ordres éprouvait quelque lenteur, il y envoya des troupes pour l'exécuter.

Tandis que les *bûchers* de *l'inquisition commerciale* brûlaient en Allemagne, *Napoléon* se servit du tarif de Trianon pour remplir ses coffres et alimenter les manufactures de France, le tout aux dépens des consommateurs de denrées coloniales. Il imagina le *système des licences* [1], en vertu desquelles il accordait

[1] En disant que Napoléon imagina le système des *licences* dans l'étendue qui leur fut donnée en France, nous ne prétendons pas lui attribuer la première idée des licences qui est due aux Anglais. En novembre 1808, la disette de vivres obligea l'Angleterre à déroger à son fameux acte de navigation : elle accorda, pour une année, à des navires étrangers, les français exceptés, la *licence* d'importer des grains. Au

à des spéculateurs la permission d'introduire en France une certaine quantité de denrées coloniales déterminées, à condition d'exporter la valeur en marchandises fabriquées en France. Ces dernières n'étaient pas moins précisément déterminées, et *Napoléon* favorisa certaines branches d'industrie en mettant leurs produits dans cette catégorie; il favorisa surtout les soieries, en statuant que dans la règle elles formeraient le tiers de chaque cargaison. Celui qui obtenait la licence, la payait à un taux fixé [1]; il payait les droits de sortie ordinaires des marchandises qu'il exportait, et les droits d'entrée, au taux du tarif de Trianon, de celles qu'il importait. Il avait peu d'espoir de gagner sur les premières ; l'introduction en Angleterre des marchandises françaises que *Napoléon* permettait d'exporter, éprouvait de grandes difficultés en Angleterre. Quelques-uns de ces objets y étaient soumis à des droits d'entrée si considérables, qu'ils ne pouvaient soutenir la concurrence avec les

bout de la première année, on changea la nature des licences, en imposant à ceux qui en obtinrent encore, l'obligation d'exporter des marchandises anglaises ou des denrées coloniales. Les conditions sous lesquelles les licences furent accordées varièrent ensuite; mais leur objet était toujours une exportation réelle et avantageuse aux manufactures anglaises, tandis que, dans le système français, tout était fictif et imaginaire, excepté les droits qui revenaient à NAPOLÉON. Au reste l'Angleterre ne se fit point faute de délivrer des licences; dans une des premières années le nombre s'en élevait à seize mille, et à huit mille en 1811. Le ministère eut à subir des remontrances à cet égard dans la séance du parlement du 28 février 1812.

[1] Les *licences* devinrent l'objet d'un trafic scandaleux; et le reproche en est monté jusqu'à *Napoléon*, sans qu'il en ait été jamais justifié. A Hambourg, le ministre de France, M. de BOURRIENNE, opérait sur la plus grande échelle. Il racontait, sans avoir toutefois consigné ce fait dans ses Mémoires, qu'en une seule matinée, dans la maison de somptueuses délices qu'il occupait dans le Holstein, *huit cent mille francs* étaient tombés sur son bureau, en échange seulement de quelques signatures apposées au bas de licences.

produits du pays ; d'autres étaient entièrement prohibés. Lorsque les porteurs de licences ne trouvaient pas moyen de se défaire des unes et des autres à vil prix, par le moyen des contrebandiers qu'ils rencontraient en pleine mer, on les jetait le plus souvent dans la Manche ou on les abandonnait à la douane anglaise pour le montant des droits. On sent bien que les denrées coloniales rapportées en France, par suite de ces licences, durent être d'un prix extrêmement élevé, puisque, indépendamment des droits d'importation, elles devaient encore supporter toute la perte que le spéculateur essuyait sur les objets qu'il avait exportés. Cette perte était cependant moins considérable qu'elle le paraît au premier abord. Celui qui exploitait la licence n'acquérait pas toutes les marchandises qu'il exportait ; il invitait les fabricants qui voulaient envoyer à leurs risques des marchandises en Angleterre, de les lui confier de manière que la valeur de ces exportations pût lui être imputée dans les importations qu'il voulait faire, mais qu'elles restassent la propriété des fabricants. Non-seulement il s'engageait à les porter *gratis* dans l'île, sans toutefois en payer les droits d'entrée, mais il allouait encore une prime au fabricant qui, en lui confiant ainsi des marchandises, lui facilitait l'exploitation de sa licence. Comme cette prime allait de dix à vingt-cinq pour cent, beaucoup de fabricants qui, dans la stagnation dont le commerce était frappé à cette époque, ne voyaient pas jour pour débarrasser leurs magasins, préférèrent les transporter outre mer. Bien plus, telle était à cette époque la décadence du commerce français, qu'un grand nombre de fabricants aima mieux abandonner au porteur de licence leur propriété contre le payement de la simple prime, plutôt que d'en payer en Angleterre un droit d'entrée d'autant plus consi-

dérable, que la vente présentait plus d'incertitude. Il n'y a sorte de ruse qui ne fût employée pour diminuer la réalité de cette perte. On n'avait pas tardé à reconnaître l'impossibilité de porter en Angleterre assez de marchandises fabriquées en France, pour atteindre au maximum des denrées coloniales qu'on voulait en rapporter; on eut alors l'idée d'y substituer des valeurs fictives. Il importait en effet fort peu à l'armateur que les marchandises dont on chargeait son bâtiment eussent un prix réel, pourvu qu'à la douane française elles fussent admises pour autoriser ses retours. Il fallait donc employer toutes sortes de moyens et de subterfuges pour tromper la vigilance des agents du gouvernement, soit en faisant passer pour bonnes des marchandises défectueuses, soit en exagérant énormément les factures. L'autorité se prêta à ces ruses, sans lesquelles l'exploitation des licences aurait été impossible. *Napoléon* voulait qu'on ne laissât pas périr celles qu'il avait accordées; il comptait sur les sommes qu'elles devaient rapporter pour les faire servir à l'accroissement de son trésor; il voulait, de plus, que son ministre pût annoncer au Corps législatif qu'il avait été exporté de France pour cent millions de fabrications.

La seule exposition des détails dans lesquels nous venons d'entrer suffit assurément pour faire juger le double système au moyen duquel le gouvernement français prétendait dompter la Grande-Bretagne. Mais, pour compléter ces aperçus, nous voulons rapporter l'opinion d'un des premiers financiers de l'époque : sollicité d'exprimer son avis par un des conseillers de *Napoléon*, le célèbre banquier disait à ce ministre :

« Une règle infaillible pour les gouvernements pour bien juger de la marche des affaires et de l'état de

l'opinion, c'est que *tout ce qui est en opposition avec les intérêts est nécessairement en opposition avec les affections*. L'arbitraire de l'administration tue la confiance et le crédit; le blocus ne produit aucun bien dans le présent, et son effet naturel est de détruire tous nos avantages commerciaux dans l'avenir. Le commerce est inoffensif de sa nature; il est gouvernemental, puisqu'il a besoin de protection : s'il est dans l'opposition c'est qu'il se trouve lésé, ou qu'il manque de garanties. *Ceux qui ne prospèrent qu'avec l'ordre et la tranquillité ne veulent pas de révolutions.*

« Le blocus continental est, au premier abord, une grande pensée. La théorie présente à l'esprit un résultat prompt et même admirable; mais l'imagination ne suffit pas dans les matières positives : ce qu'il faut voir avant tout c'est la possibilité de l'exécution. Quelques fabricants peuvent s'applaudir de l'essor que cette mesure a donné à leur industrie; mais la masse des négociants ne peut que souffrir d'un commerce qui ne peut s'exercer que par privilége, et *les hommes d'État n'y voient qu'un abandon fait aux Anglais du commerce de l'univers*.

« Il ne faut point s'abuser par de vaines paroles; les flagorneries peuvent plaire à des princes vulgaires, la vérité seule convient au génie de l'Empereur. Ce qu'il faut lui dire donc, c'est que *le blocus cerne le continent et non pas l'Angleterre*; c'est au continent seul qu'il est défendu de mettre un vaisseau en mer.

« La question ainsi posée, qu'en résultera-t-il? L'Angleterre perdra la totalité de ses consommateurs du continent et *le monopole du reste du monde lui sera abandonné sans partage* : le continent, au contraire, se suffira à lui-même sans partage avec l'Angleterre, et tout échange d'ailleurs lui sera interdit avec le reste de l'univers. Or, le continent européen vaut-il à lui

seul, toutes les autres parties du monde? C'est ce qu'il y aurait à examiner, si le blocus était possible; mais les *licences* qu'on accorde prouvent qu'on a à s'occuper d'une autre solution.

« La France, pays manufacturier, gagnera par l'expulsion des Anglais des différents marchés de l'Europe; c'est là pour elle la seule compensation de ce qu'elle perdra par la cessation de tous ses autres rapports avec l'Amérique, l'Afrique et l'Inde; *mais l'Espagne, l'Autriche, la Prusse et la Russie, que gagneront-elles? Pour elles tout est perte,* sans qu'il en résulte le moindre avantage, *et cet état forcé peut-il durer longtemps?*

« Les plaintes des sujets ne sont pas sans influence sur la conduite des gouvernements, quand elles sont aussi légitimes : on cède momentanément à la nécessité; mais les intérêts réagissent, et bientôt ces intérêts parlent si haut, qu'il faut enfin les écouter.

« Sous ce rapport, monseigneur, *il n'y a pas une puissance* qui, étant ostensiblement avec nous, *ne soit en secret contre nous et de cœur avec l'Angleterre.* Sans se parler, elles s'entendent entre elles, et à la première occasion elles ne manqueront pas d'éclater. *La Russie surtout, la plus forte et la plus lésée,* ne doit-elle pas le faire craindre par cela seul qu'elle ne peut pas tenir ce qu'elle a promis? Quant à moi, je n'en doute point; *rien ne peut remplacer pour elle les factoreries anglaises.* Les pertes sont énormes, et là elles retombent sur les grands et non sur le peuple. Les grands disposent de la Cour et de l'armée, et un seul fait vous fera juger quelles doivent être leurs intentions. Avant le blocus, le *rouble* valait trois francs, maintenant il se maintient à peine à vingt sous.

« Cette considération du moment fait jeter un coup d'œil plus inquiet sur l'avenir. Le Nord, jusqu'à présent, fournissait les bois, les chanvres, tous les

objets les plus essentiels à la marine; déjà les Anglais sont conduits à les aller chercher en Amérique, et des habitudes ainsi prises, on ne les change pas.

« Le génie lui-même, monseigneur, doit s'arrêter devant la force des choses; *les licences déposent contre la vérité du système; ce qui est violent ne dure pas.* Ainsi déjà le blocus a été détruit par les *licences;* les licences n'ont fait qu'établir le privilége dans le commerce, *et ce privilége ne sert qu'à assurer le profit des Anglais.* Maîtres de tous les marchés, eux seuls ont le droit d'acheter et de vendre; ils repoussent nos produits en nous livrant les denrées de l'Inde et de l'Amérique : les sucres, par exemple, nous les payons *six francs*, et ils ne les achètent tout au plus que *huit à neuf sous !*

« Ce qu'il y a d'évident, vous le voyez, c'est le bénéfice énorme de l'Angleterre.

« Quelques négociants privilégiés retirent quelque profit par leur rôle intermédiaire; mais ce profit, ils l'obtiennent sur le consommateur et non sur l'Angleterre; et ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que le consommateur est français.

« Ce système des licences ne peut tromper personne; il porte atteinte à la respectabilité du commerce par les fraudes et les supercheries qui lui sont indispensables; il mécontente les alliés et les nationaux, en les obligeant à payer les denrées quatre ou cinq fois leur valeur.

« Nos exportations ne diminuent pas, vous le savez, le tribut énorme que l'on paye ainsi à l'Angleterre : presque tous les objets qui les composent, ridiculement exagérés dans leurs prix, ne sont chargés sur nos bâtiments que pour être jetés à la mer. Mieux vaudrait encore les garder pour en vêtir les pauvres. Quoi qu'il en soit, pour en finir en deux mots, *le blocus et les licences*

se réduisent à ceci : les Anglais vendent tout au continent et n'en achètent rien ; maîtres du prix d'achat ailleurs et de la vente chez nous, ils font sans concurrence un double profit. La France fabrique, au contraire, en pure perte, puisque ses produits se trouvent condamnés à la destruction; elle peut gagner quelque chose sur l'étranger par la revente des denrées; mais ces étrangers sont nos alliés, et le blocus pèse ainsi doublement sur eux. Ils perdent sur leurs produits, qu'ils ne vendent à personne; ils perdent sur les denrées coloniales, qu'ils ne peuvent acheter que de nous.

« Un pareil état de choses ne saurait durer : la Prusse, l'Autriche, la Russie voudront accorder à leur tour des licences; les Anglais le savent, le cœur de nos alliés est pour eux, et ils ne reculeront pas; l'humeur et les reproches ne tarderont pas d'éclater, le blocus ne sera plus rien; nos alliés se rapprocheront forcément de nos ennemis, et de nouvelles guerres mettront de nouveau peut-être notre avenir en question.

« Avec un ajournement aussi indéfini de la paix, il est bien difficile que le pays prospère et que la confiance s'établisse. La gloire ne suffit pas à une nation; celle de l'Empereur est immortelle; mais il faudrait voir au bout le bien-être et le repos.

« *Pour les hommes d'État, le blocus est donc,* comme je l'ai dit, *un projet gigantesque, hardi, mais dont le succès est impossible.* Les licences, dont l'idée première d'échanger des objets fabriqués dont nous regorgeons contre des matières premières dont nous manquons, étaient belles; mais, par suite d'abus, elles sont devenues un honteux privilége; il n'y a que ceux qui les obtiennent qui ont intérêt à y applaudir.

« Mais il ne faut pas s'y tromper, ce n'est pas ce mal passager du blocus qui intimide et qui décourage. L'Empereur a assez de génie et de savoir pour tout

concilier. Le mal vient peut-être d'une prévention injuste qu'on lui a suggérée lors de ses premières campagnes. Jugeant le grand nombre par l'exception, peut-être confondait-il le financier avec le traitant, le négociant avec certains fournisseurs.

« De là, sans doute, s'établit l'arbitraire de l'administration ; le manque aux promesses est opposé, par une espèce de représailles, aux actes de la France ; et la bonne foi, qui donne la vie à tout, n'existe nulle part.

« Un fait humiliant, et qui donne la clef de plusieurs autres, c'est l'état du crédit de la France et du crédit de l'Angleterre. La dette anglaise est de dix-huit à dix-neuf milliards, la nôtre n'est que de un milliard deux cents millions à un milliard trois cents millions ; et cependant les Anglais pourraient emprunter, au besoin, encore des sommes bien plus considérables que celles que nous pourrions emprunter nous-mêmes, et surtout à un prix infiniment meilleur. Pourquoi cette différence? Pourquoi le crédit de l'État est-il plus bas en France que le crédit des premiers banquiers et des premiers négociants, tandis que la situation inverse est permanente en Angleterre? Un mot suffit pour l'expliquer : *pour refaire son crédit en Angleterre, il n'y a qu'à travailler avec le gouvernement ; pour perdre le sien, en France, il n'y a qu'à ne pas s'en abstenir*. L'Angleterre tout entière est, pour ainsi dire, *une seule maison de commerce, dont les ministres sont les gérants ;* les lois sont le contrat que le pouvoir lui-même ne peut enfreindre ; ici le Conseil d'État usurpe la puissance des tribunaux, et j'oserais presque vous dire que *rien d'utile ne se fait, parce qu'il n'y a rien qui soit véritablement garanti.* »

Ce résumé fut mis sous les yeux de *Napoléon*, qu'il impressionna vivement ; car, le même jour, un de ses ministres lui faisant un rapport sur les mesures prohibitives, il témoigna de l'impatience et dit

en plein Conseil : *Avec toutes vos mesures prohibitives, vous mettez le commerce de France en liquidation.* Mais on était sur une pente fatale, et il fallait subir l'entraînement du système.

Afin d'attaquer plus sûrement le commerce anglais, on voulut d'abord lui fermer, d'un côté, la mer Baltique, et, de l'autre, les ports de la péninsule située au delà des Pyrénées. La Prusse s'était soumise à défendre aux vaisseaux anglais l'entrée de ses ports ; la Russie adopta peu après ce même système, dont les bases avaient été éventuellement convenues dans les conférences de Tilsitt ; la Suède, ayant résisté à des offres séduisantes par lesquelles on avait tenté de la faire entrer dans ce système, ne pouvait y être entraînée que par la force des armes ; mais pour cela il fallut, avant tout, s'assurer du Danemark. Cet État avait maintenu, depuis le commencement de la Révolution française, sa neutralité entre la France et l'Angleterre ; le moment était venu où il allait être forcé de renoncer à une politique si favorable à l'industrie de ses habitants. Quand le feu de la guerre ravagea le nord de l'Allemagne, le prince royal de Danemark concentra son armée en Holstein pour faire respecter son indépendance. *Napoléon* avait un triple motif pour convoiter la possession des États danois, l'un, d'en fermer les ports aux Anglais, l'autre, d'attaquer la Suède par une armée qu'on aurait transportée de la Seeland en Scanie, le troisième, de s'emparer d'une flotte au moyen de laquelle il pût entreprendre une expédition contre l'Angleterre même ou contre l'Irlande. Le gouvernement anglais l'a accusé de ce triple projet. Il est vrai, abstraction faite des articles secrets de Tilsitt, qu'il n'a jamais justifié, par des pièces authentiques, des inculpations qui, dans le temps, pouvaient paraître exagé-

rées, mais qui ont cessé d'être invraisemblables après l'expédition contre le Portugal et la perfide invasion de l'Espagne. A défaut de preuves matérielles, plusieurs circonstances graves et importantes se réunirent pour opérer dans l'esprit des ministres anglais une conviction morale qu'ils crurent suffisante pour autoriser une mesure vigoureuse par laquelle devait être écarté le danger dont leur patrie était menacée. Telles furent ces expressions évidemment dirigées contre le Danemark, qu'on lit dans un bulletin français, publié après la bataille de Friedland : « Bientôt le blocus du continent ne sera plus un vain nom ! » la demande faite au Danemark, en même temps qu'on lui donna connaissance du décret de Berlin, de retirer ses troupes du Holstein et de fermer ses ports au commerce anglais et suédois[1]; les menaces que *Napoléon* proféra contre le Prince Royal dans une audience accordée à Posen, aux députés de la ville de Hambourg; enfin la proposition faite au roi de Suède par *Murat*[2] de se réconcilier avec la France aux dépens du Danemark, auquel il enlèverait la Norvége. Malheureusement l'exécution de la mesure ordonnée par les ministres anglais éprouva une résistance à laquelle ils parurent ne s'être pas attendus; et la nécessité de bombarder Copenhague pour s'emparer de la flotte qui se trouvait à l'abri sous les remparts de cette ville, fut accompagnée de circonstances qui révoltèrent, nous ne dirons pas l'opinion publique (car l'opinion publique du continent n'était pas libre alors), mais ces hommes de bien qui, jugeant les autres d'après leur propre caractère,

[1] Ce fait a été affirmé dans la Chambre des communes de la Grande-Bretagne, au mois de janvier 1808, par M. Garlike, qui avait été ministre à Copenhague.

[2] Cette proposition fut transmise par l'intermédiaire du comte de Moerner, officier suédois, fait prisonnier au combat de Lubeck.

croyaient encore qu'il existait des bornes pour l'ambition de *Napoléon* [1].

[1] Voici, à cet égard, un fragment remarquable d'une dépêche adressée, le 10 octobre 1809, au roi de Suède, par le feld-maréchal de STEDINGK, son ambassadeur à Saint-Pétersbourg :

« Il faut avouer, écrivait ce ministre, que l'entreprise des Anglais sur Copenhague est contre tout droit des gens, et qu'elle ne peut se justifier que par la nécessité ; mais cette nécessité n'est que trop réelle, lorsqu'on a affaire à un ennemi qui ne respecte rien, et qui doit une grande partie de ses succès à la bonne foi violée et au renversement de tous les principes d'équité et de justice. Il est triste que l'on soit réduit à combattre avec les mêmes armes, et les maux qui en résulteront pour l'humanité sont incalculables. Il se pourrait pourtant que la misère et tous les malheurs qui naîtront de ce système d'iniquité, forceront BUONAPARTE à s'arrêter, et lui démontreront la folie de son ambition et de ses projets de conquêtes. Si le Portugal est envahi par les Français, comme il va l'être, et que la guerre éclate entre l'Amérique et l'Angleterre, on ne verra bientôt plus aucun vaisseau en mer, qui ne porte pavillon anglais, ou qui n'appartienne aux nations unies avec l'Angleterre, et je ne vois pas comment le Portugal, l'Espagne, la Norvége et plusieurs autres pays, qui tirent leurs subsistances du dehors, pourront supporter cet état de choses, et comment les peuples soumis à la domination française pourront fournir aux frais immenses dont ils sont chargés, quand l'interruption du commerce maritime aura tari les sources de leurs richesses. Ces réflexions ont échappé à l'Empereur, lorsqu'il croit pouvoir se passer de l'Angleterre, et heurter cette puissance impunément, ou plutôt il n'y réfléchit pas du tout et suit aveuglément l'impulsion qui lui est donnée par la France.... En tout, le mécontentement contre l'Empereur va en augmentant, et les propos que l'on entend de toutes parts sont effrayants. Les bons serviteurs, les amis de l'Empereur en sont au désespoir; mais il n'y en a aucun parmi eux qui sache remédier au mal, et qui ait le courage de faire connaître à l'Empereur l'excès du danger où il se trouve. Ils disent qu'ils n'y voient pas de remède, que l'Empereur est obstiné dans son opinion, qu'il n'ignore pas les mauvais propos qui se tiennent, mais qu'il les attribue à des causes étrangères, aux millions que jettent les Anglais pour se faire un parti (ce qui est entièrement faux et un dicton de SAVARY), et que, ne voulant que le bien de ses sujets, il n'a rien à redouter d'eux. Il n'est que trop vrai, cependant, que dans les assemblées publiques on s'entretient souvent d'un changement de règne, et que l'on pousse l'oubli des devoirs au point de dire que toute la ligne masculine de la famille régnante doit être proscrite, et que l'Impératrice mère de l'impératrice Élisabeth, n'ayant pas les qualités requises, il faudrait mettre sur le trône la grande-duchesse CATHERINE. Ce qui peut rassurer encore,

Si, comme on l'affirmait, *Napoléon* voulait renverser le gouvernement danois ou l'entraîner dans la ligue du continent contre la Grande-Bretagne, le ministère danois, soit qu'il se fût abondonné à une sécurité fatale, soit qu'il eût trop présumé de ses forces, paraît n'avoir pas été convaincu du danger qui le menaçait, puisqu'il a déclaré, à la face de l'Europe, qu'aucune proposition dirigée contre la Grande-Bretagne ne lui avait été faite par *Napoléon*[1]; mais nous pensons que, si la manière dont la Seeland a été envahie par les Anglais n'est pas, sous tous les rapports, exempte de reproches, la postérité, dans sa juste appréciation des événements de 1807 et de 1808, absoudra le Cabinet de Londres *d'avoir prévenu son ennemi*, en soustrayant à sa puissance une marine que celui-ci espérait bien pouvoir diriger contre l'Angleterre.

Le ministère, formé le 5 février 1806, avait perdu son principal appui par la mort de *Fox :* il conduisit d'une main faible le gouvernail de l'État jusqu'au 25 mars 1807. Le duc de *Portland* fut alors placé à la tête de l'Échiquier, dont Spencer *Perceval* fut nommé sous-trésorier; M. *Canning* fut nommé secrétaire d'État au département des Affaires Étrangères; lord *Castlereagh*, ministre de la Guerre. Le nouveau ministère, uni de principes et de vues, annonça une énergie dont le défaut était reproché aux

de quelque manière sur la trame d'un complot aussi horrible, c'est la publicité des discours, et le manque d'un chef capable de le conduire à sa maturité. L'armée n'est pas mieux disposée que le reste des sujets. Elle a beaucoup souffert, et a donné de grandes preuves de courage et de patience; et malgré cela, elle voit sa gloire éclipsée, et la paix rien moins qu'assurée, les Français occupant toujours les mêmes positions sur la frontière, prêts à fondre sur le pays au moindre mécontentement qu'on leur donnera. »

[1] Il faut excepter la proposition de fermer ses ports aux bâtiments anglais, que ce ministère regardait peut-être comme dirigée contre le commerce anglais plutôt que contre le gouvernement britannique.

hommes qui l'avaient précédé au timon des affaires. On prépara sur-le-champ, dans les ports du royaume, une expédition formidable. Les troupes hanovriennes, qui avaient été envoyées à l'armée suédoise de Poméranie, en furent rappelées, aux termes de l'article séparé de la convention du 17 juin 1807, pour être employées à l'expédition projetée. Le public en ignorait la destination, et un des ministres dit, le 31 juillet, au Parlement, « que ceux qui en étaient l'objet n'en entendraient parler que lorsqu'ils seraient frappés du coup de mort. »

La flotte que la Grande-Bretagne équipa se composait de vingt-trois vaisseaux de ligne, de neuf frégates, vingt-deux petits bâtiments de guerre et cinq cents vaisseaux de transport sur lesquels on embarqua la légion allemande qui s'était accrue jusqu'à dix-huit mille hommes, y compris ceux qui se trouvaient à Stralsund, avec quinze mille hommes de troupes nationales. Cette formidable armée mit à la voile par deux divisions, le 27 juillet et le 2 août, et l'Europe attendit avec une vive anxiété le résultat d'une telle expédition. Une des deux divisions, sous les ordres du commodore *Keats*, cingla vers le grand Belt qui sépare les îles de Seeland et de Fionie, passage anciennement jugé impraticable aux gros vaisseaux. Le but de ce mouvement fut de couper toute communication entre les îles danoises et la Chersonèse cimbrique. L'amiral *Gambier*, avec l'autre division de la flotte et les troupes de débarquement commandées par lord *Cathcart*, se présenta, le 3 août, devant Kronenbourg, château fort qui ferme l'entrée du Sund.

Le Prince Royal, qui était à Kiel à la tête de l'armée, se croyait à l'abri de tout danger autre que celui dont le menaçait le voisinage des troupes françaises. Ce fut dans cette ville que se présenta, le 6 août, de-

vant le comte de *Bernstorff*, et ensuite devant le Prince Royal lui-même, sir Francis *Jackson* qui, quelques années auparavant, avait été ministre plénipotentiaire du roi d'Angleterre à la Cour de Berlin. Ce négociateur déclara, au nom de son gouvernement, que celui-ci s'étant procuré la preuve que l'intention de *Napoléon* était de forcer le Danemark à fermer ses ports aux Anglais, et à prendre part au système continental, l'intérêt et la sûreté de la Grande-Bretagne et l'indépendance du Danemark, exigeaient que la Cour de Copenhague contractât une étroite alliance avec l'Angleterre, et consentît à ce que sa flotte fût conduite en Angleterre pour la soustraire à *Napoléon*, avant que la rigueur de la saison l'eût confinée dans les ports de Copenhague. M. *Jackson* protesta solennellement que la flotte serait rendue à la paix. Il offrit au Prince Royal l'alliance intime de la Grande-Bretagne, la garantie de toutes ses possessions, et même une augmentation de territoire : en un mot, il mit à sa disposition tout ce que les flottes, les armées et le trésor de l'Angleterre pouvaient faire pour le soutenir dans ce moment, et pour le mettre à l'abri de toute vexation future. Il ajouta que si, de la part du gouvernement danois, on craignait de se compromettre, les forces armées qui se tenaient en face de Copenhague étaient si considérables, qu'on pourrait donner une apparence de violence au parti qui aurait été convenu. Le Prince Royal ayant rejeté avec fermeté et indignation toutes ces propositions, le négociateur anglais ne lui cacha pas que son gouvernement mettait une si haute importance à l'exécution de cette mesure, qu'on emploierait la force pour l'obtenir. Le Prince partit sur-le-champ pour Copenhague, où M. *Jackson* le suivit.

Aussitôt que l'on connut dans cette ville le dessein

des Anglais, toute la population prit les armes : on fit des préparatifs pour une vigoureuse défense, et l'on remplaça par des milices l'armée que le Prince Royal avait cru devoir réunir en Holstein pour protéger la neutralité de la presqu'île. Après avoir donné les ordres nécessaires, et engagé son père à quitter l'île [1], le Prince Royal retourna en Holstein, où se trouvait l'armée danoise; de manière que M. *Jackson*, qui arriva le 12 août à Copenhague, n'y trouva que le comte Joachim de *Bernstorff*, qui était chargé du portefeuille des Affaires Étrangères, à la place de son frère resté à Kiel. M. *Jackson* lui ayant demandé s'il était autorisé à traiter sur la base proposée, le comte répondit qu'il était obligé de transmettre toutes les affaires au Prince. Le ministre anglais regardant cette réponse comme une preuve que le gouvernement danois voulait éviter toute négociation, se rendit à bord de la flotte de lord *Gambier*, et avertit cet amiral que tout espoir d'un arrangement à l'amiable avait disparu.

Les Anglais débarquèrent le 16 août à Webeck. Le général *Cathcart* et l'amiral *Gambier* publièrent une proclamation en langue *allemande* [2], par laquelle ils firent connaître aux habitants danois que les changements opérés dans la politique par les derniers traités ne permettaient pas au Danemark de rester neutre, et que la Grande-Bretagne devait empêcher que les puissances qui prétendaient conserver leur neutralité, ne fussent obligées de tourner leurs armes contre elle; qu'en conséquence elle demandait la remise de la

[1] CHRISTIAN VII courut le danger de tomber entre les mains des Anglais. Au surplus, il ne devait plus revoir sa capitale. Ce monarque mourut, le 13 mars 1808, à Rendsbourg, après un règne de quarante-deux ans, presque toujours heureux pour son peuple, malheureux pour lui-même.

[2] On prétend que les généraux anglais croyaient qu'elle était rédigée dans la langue du pays, l'original anglais ayant été remis par erreur à un traducteur allemand au lieu d'un danois.

flotte danoise comme un dépôt qu'elle promettait de restituer à la paix dans le même état où elle se trouvait alors. Les généraux finissaient par annoncer que si on ne faisait pas droit à leur réquisition, ils se verraient obligés de bombarder Copenhague.

Le gouvernement danois publia alors un manifeste, dans lequel, après avoir parlé des efforts par lui faits depuis quinze ans pour conserver sa neutralité et maintenir la bonne intelligence avec toutes les puissances, il dit : « Cet état de paix et de tranquillité a subitement disparu. Ce même gouvernement anglais, dont la honteuse inaction a naguère sacrifié l'intérêt de son allié impliqué dans une guerre difficile et incertaine, montre subitement toute son activité pour assaillir un État neutre auquel il n'a aucune offense à reprocher. L'exécution de son plan d'attaque contre le Danemark, que des liens anciens et sacrés attachent à la Grande-Bretagne, a été préparée avec autant de célérité que de secret. Le gouvernement danois a vu les forces britanniques sur ses côtes, avant de pouvoir deviner qu'elles fussent dirigées contre lui. L'île de Seeland était cernée, le territoire danois violé avant que la Cour de Londres eût manifesté par un seul mot ses intentions hostiles. Bientôt cependant on les annonce; mais l'Europe aura peine à croire ce qu'elle apprendra. Pour colorer l'attentat le plus noir, le plus violent, le plus révoltant, qui ait jamais eu lieu, on se référa à de prétendus renseignements, ou plutôt à des bruits vagues, des tentatives qui doivent avoir été faites pour entraîner le Danemark dans des liaisons hostiles contre la Grande-Bretagne. Se fondant sur de telles données, dont la futilité est démontrée au plus léger examen, le gouvernement anglais fit déclarer à la Cour de Copenhague que, pour mettre ses intérêts à couvert, et pour sa propre sûreté, il ne pouvait laisser

au Danemark que le choix entre la guerre et une alliance étroite avec la Grande-Bretagne. Et quelle alliance lui offrit-on! une alliance qui, pour premier gage de la sujétion du Danemark, aurait remis ses vaisseaux de guerre au gouvernement britannique. Dans cette alternative il n'y avait pas à balancer. L'ouverture qu'on avait faite, aussi révoltante par ce qu'elle offrait que par ses menaces, aussi offensante par sa forme que par la chose même, ne permit pas de négociation. L'indignation la plus profonde et la plus juste ne connut pas d'autre considération. Placé entre le danger et la honte, le gouvernement danois n'eut pas à choisir : la guerre éclata. Le Danemark ne se fait pas illusion sur les dangers, sur la perte dont il est menacé par cette guerre. Surpris de la manière la plus insidieuse, attaqué dans une province isolée, et presque entièrement dépouillée de tout moyen de défense, forcé d'entrer dans la lutte la plus inégale, il doit s'attendre à des désavantages sensibles; mais il a à conserver son honneur intact et la considération des puissances européennes qu'il croit avoir acquise par une conduite irréprochable; il croit qu'il y a plus de gloire dans la résistance de celui qui succombe à la force que dans les victoires faciles de celui qui en abuse. »

Cependant le général *Cathcart* avait cerné Copenhague du côté de la terre ferme. Il fit, le 18 août, une tentative pour engager le général-major *Peymann*, auquel la défense de la ville avait été confiée, à éviter le bombardement. « Si cette ville, lui dit-il, la capitale du Danemark, la résidence du Roi, le séjour de la maison royale et du gouvernement, le siége des sciences et du commerce, remplie d'habitants de tout rang, de tout âge et de tout sexe, si cette ville veut essuyer les horreurs d'un siége, elle sera attaquée par tous les moyens qui peuvent amener sa destruction. Une attaque sur

une ville si riche en hommes et en trésors, ne peut avoir d'autre résultat que la destruction de ses habitants et la ruine de leurs propriétés. » Le général *Peymann* refusa toute capitulation et inquiéta les assiégeants par des sorties vigoureuses.

Les généraux *Kastenskiold* et *Oxholm*, à la tête des milices séelandaises au nombre de dix mille hommes, prirent poste à Kioge, d'où ils se proposèrent de venir au secours de la capitale; mais ils furent surpris et dispersés par la légion hanovrienne, le 29 août. Copenhague se trouvant ainsi abandonné à ses propres forces, et le général *Peymann* ayant répondu négativement à une nouvelle sommation, le bombardement commença le 2 septembre. Il dura trois jours et produisit des effets terribles. Une grande partie de la ville fut détruite. Le 5, le général *Peymann* demanda un armistice pour traiter d'une capitulation. Les généraux anglais « n'accordèrent l'armistice qu'après qu'il eut été convenu que la remise de la flotte danoise serait la base de la capitulation. »

Celle-ci fut signée, le 7 septembre, entre le général-major de *Waltersdorff*, le contre-amiral *Lutken*, et M. *Kirchhoff*, aide de camp du roi de Danemark, au nom du général *Peymann;* sir Arthur *Wellesley*, alors général-major, devenu depuis si célèbre sous un autre nom, sir *Home Popham*, capitaine de vaisseau, et le lieutenant-colonel George *Murray*, au nom de l'amiral *Gambier* et de lord *Cathcart*, aux conditions suivantes :

Après la conclusion et la ratification de la présente capitulation, les troupes de Sa Majesté Britannique occuperont la citadelle. *Art.* 1.

Une garde des troupes de Sa Majesté Britannique occupera aussi le chantier. *Art.* 2.

Les vaisseaux et bâtiments de toute espèce, ainsi que

tous les objets et inventaires de marine, appartenant à Sa Majesté Danoise, seront remis à la garde des personnes désignées par le commandant en chef des troupes de Sa Majesté Britannique. Ces personnes prendront sans délai possession des chantiers et de tous les magasins et bâtiments qui en dépendent. *Art.* 3.

Il sera accordé aux bâtiments de transport et de provision, au service de Sa Majesté Britannique, de venir dans le port aussi souvent que le besoin l'exigera, pour rembarquer les objets et les troupes qu'ils ont amenés en Seeland. *Art.* 4.

Dès que les vaisseaux seront hors du chantier, ou dans six semaines à dater du jour de cette capitulation, ou plus tôt, si faire se peut, les troupes de Sa Majesté Britannique remettront aux troupes de Sa Majesté Danoise la citadelle dans le même état où elle se trouvera lors de l'occupation. Les troupes de Sa Majesté Britannique évacueront l'île de Seeland dans le délai susdit, ou plus tôt, si faire se peut. *Art.* 5.

A partir du jour de cette capitulation, les hostilités cesseront dans toute la Seeland. *Art.* 6.

Aucun individu, quel qu'il soit, ne sera inquiété. Toutes les propriétés, soit publiques, soit particulières, seront respectées : sont exceptés les vaisseaux et bâtiments susmentionnés, appartenant à Sa Majesté Danoise, ainsi que les objets de marine qui en dépendent : les employés civils et militaires, au service de Sa Majesté Danoise, resteront dans l'exercice de leurs fonctions, dans toute la Seeland. On emploiera tous les moyens qui pourront contribuer à la concorde et à la bonne intelligence entre les deux nations. *Art.* 7.

Tous les prisonniers, faits de part et d'autre, seront rendus sans condition ; et les officiers prisonniers sur parole en seront dégagés. *Art.* 8.

Toutes les propriétés anglaises qui auraient été sé-

questrées par suite des hostilités, seront rendues aux propriétaires. *Art.* 9.

Cette capitulation sera ratifiée par les commandants en chef, et les ratifications seront échangées aujourd'hui avant midi. *Art.* 10.

C'est ainsi que la marine danoise, composée de dix-huit vaisseaux de ligne, quinze frégates, six bricks, onze chaloupes canonnières à deux canons, et quatorze à un canon, tomba au pouvoir des Anglais. Le Prince Royal avait envoyé au général *Peymann* l'ordre de détruire la flotte plutôt que de la livrer. L'officier, porteur de cet ordre, fut pris à l'instant où il allait entrer dans Copenhague. On accuse les Anglais d'avoir donné un sens fort étendu aux mots : objets de marine ou munitions navales (*naval stores*), et d'avoir détruit tous les ustensiles et les machines des chantiers qu'ils ne pouvaient pas emporter[1].

L'événement de Copenhague fit une si vive sensation en Europe, que le Cabinet de Londres crut devoir se justifier des reproches qu'on lui adressait de toute part. Il publia, le 25 septembre 1807, une déclaration dont nous allons insérer ici quelques passages, qui peuvent jeter du jour sur l'histoire de cette époque. Les voici :

« Sa Majesté avait été informée de la manière la plus positive de la résolution où était le chef actuel de la

[1] Les journaux du nord de l'Allemagne étaient remplis, dans le temps, de reproches relativement à la manière dont les Anglais exécutèrent la capitulation. Les journaux anglais, au contraire, ont prétendu qu'on avait laissé aux Danois une grande quantité d'objets qui servirent immédiatement après la retraite de la flotte anglaise, à équiper des armements qui causèrent un tort sensible au commerce britannique. Nous devons encore ajouter que, dans les débats qui eurent lieu au Parlement britannique, au mois de janvier 1808, lord GALLOWAY dit positivement qu'on avait acquis la preuve qu'une grande quantité des munitions navales trouvées dans l'arsenal de Copenhague appartenait au gouvernement français.

France, d'occuper, avec une force militaire, le territoire du Holstein, à l'effet de fermer à la Grande-Bretagne les canaux ordinaires de ses communications avec le continent; d'engager ou de forcer la Cour de Danemark à fermer également le passage du Sund au commerce et à la navigation de l'Angleterre, et de s'assurer ainsi de la marine danoise pour opérer des débarquements sur le territoire britannique.

« Persuadée de l'authenticité des sources dans lesquelles cette nouvelle avait été puisée, Sa Majesté la voyait confirmer de plus en plus par les déclarations notoires et réitérées de l'ennemi, par l'occupation récente des villes et des territoires des autres États neutres, ainsi que par les préparatifs faits pour rassembler des forces hostiles sur les frontières du territoire continental de Sa Majesté Danoise. Sa Majesté, malgré la certitude de ces informations, se serait abstenue volontiers d'agir en conséquence, jusqu'à ce que le projet de l'ennemi, découvert aux yeux du monde entier, rendît universellement manifeste la nécessité d'avoir recours aux armes.

« Sa Majesté n'y a point eu recours aussi longtemps que l'imminence des dangers a pu être révoquée en doute, ou que l'on a conservé l'espoir que le Danemark aurait les moyens ou la volonté de résister; mais elle ne pouvait oublier que, lorsqu'à la fin de la dernière guerre, la Cour de Danemark prit part à une confédération hostile contre la Grande-Bretagne, les motifs énoncés par cette Cour pour justifier la rupture impardonnable d'une neutralité que Sa Majesté n'avait cessé de respecter, étaient fondés sur l'impossibilité de s'opposer à l'action d'une influence étrangère, et de braver les menaces d'une puissance formidable et voisine. Ce degré d'influence qui fixa les résolutions du Danemark au mépris des engagements positifs et so-

lennels qu'il avait contractés seulement depuis six mois, Sa Majesté ne pouvait s'empêcher de le comparer au nouveau degré d'action que la France pouvait donner au même système d'épouvante, après avoir soumis des royaumes et rassemblé sous ses drapeaux la population de plusieurs nations.

« Si le péril était certain, il n'était pas moins imminent. Déjà l'armée destinée à l'invasion du Holstein se rassemblait sur le territoire neutre de Hambourg; et le Holstein une fois occupé, l'île de Seeland était à la la merci de la France, et la marine danoise à sa disposition.

« Une escadre anglaise aurait pu, à la vérité, pénétrer dans la Baltique, et arrêter pour un temps les mouvements des vaisseaux danois; mais la saison aurait bientôt rendu cette précaution inutile : l'escadre de Sa Majesté, forcée de se retirer, aurait laissé les Français accumuler avec une parfaite sécurité des moyens d'attaque contre les domaines de Sa Majesté.

« Sa Majesté, forcée par ces circonstances de pourvoir à sa sûreté, demanda le seul gage qui pût la lui garantir, c'est-à-dire la possession momentanée de cette flotte, qui engageait la France à presser le Danemark de déclarer la guerre à la Grande-Bretagne. En faisant cette demande, Sa Majesté offrait toutes les conditions qui pouvaient faire sentir à la Cour de Danemark combien un pareil arrangement était d'accord avec ses intérêts. C'était au Danemark à dire lui-même les conditions qu'il pouvait désirer.

« Si le Danemark eût craint que la France ne regardât cet arrangement comme un acte de connivence, Sa Majesté aurait envoyé des forces assez considérables pour justifier, aux yeux mêmes de la France, la cession de la flotte, en rendant toute opposition inutile.

« Si le Danemark eût été réellement prêt à résister

aux prétentions de la France et à maintenir son indépendance, Sa Majesté l'aurait secouru de ses forces militaires et navales, de ses moyens pécuniaires. Elle lui aurait enfin garanti l'intégrité de son territoire européen, la possession et l'accroissement de ses colonies.

« Sa Majesté est sincèrement et douloureusement affligée qu'il ait fallu avoir recours aux armes pour l'exécution d'un acte nécessaire à la sûreté de ses domaines. L'état et les circonstances actuelles du monde ont exigé ces mesures de *propre conservation*, c'est une vérité que Sa Majesté déplore, mais dont elle n'est en aucune façon responsable.

« Sa Majesté a longtemps soutenu le combat inégal d'une extrême longanimité contre une violence toujours active; mais cette longanimité doit avoir un terme. Quand on avoua hautement le projet, qui n'a déjà que trop réussi, de soumettre tous les États de l'Europe à une même usurpation, et de les coaliser par la crainte ou par la force contre le Droit maritime et contre l'existence politique de ce royaume, Sa Majesté sentit la nécessité de prévenir l'accomplissement d'un dessein qui n'est pas plus contraire à ses intérêts qu'à ceux qui devaient en être les instruments.

« Il était temps que les effets de cet effroi que la France a inspiré aux nations du monde, fussent balancés par l'exercice du pouvoir de la Grande-Bretagne, pouvoir proportionné à la grandeur du péril.

« Nonobstant la déclaration de guerre faite par le gouvernement danois, il reste au Danemark à décider si la guerre continuera entre les deux nations; Sa Majesté propose encore un arrangement à l'amiable; elle souhaite ardemment de remettre dans le fourreau l'épée qu'elle en a tirée avec tant de répugnance; elle est prête à prouver au Danemark et au monde qu'ayant agi seulement pour assurer la tranquillité de ses propres

domaines, aucun autre motif, aucun projet d'agrandissement ou d'avantage quelconque ne lui font désirer de prolonger la guerre au delà du temps fixé par la nécessité qui l'a produite. »

Le moment approchait où, d'après la capitulation, les Anglais devaient évacuer la Seeland. L'intervalle avait été employé à des négociations qui ne pouvaient être bien connues. Toutefois, on a su, ainsi que nous aurons ailleurs l'occasion de le dire, qu'on avait proposé au roi de Suède de prendre possession de l'île, et que ce monarque n'avait pas été éloigné de donner les mains à ce projet. Dans d'autres moments, on offrit au Danemark l'alternative entre le rétablissement de sa neutralité et une alliance intime avec l'Angleterre. Dans le premier cas, on lui promettait de lui rendre la flotte trois ans après la conclusion de la paix générale; mais on demandait la cession d'Helgoland. Dans le second cas, on promit au Danemark une puissante protection, la garantie de son intégrité ou un équivalent de ses pertes, ainsi qu'une augmentation de ses possessions dans les autres parties du monde; mais on demandait que les troupes anglaises pussent continuer à occuper l'île de Seeland.

Le gouvernement danois ayant rejeté l'une et l'autre alternative, le Cabinet de Londres lui déclara la guerre le 4 novembre 1807; mais il ne se permit pas de violer la capitulation du 7 septembre en gardant la possession de Copenhague. L'évacuation de cette ville et de l'île de Seeland eut lieu du 12 au 20 octobre. Il est vrai que le Prince Royal avait fait des préparatifs pour attaquer les troupes anglaises, et que la saison de l'hiver, peu favorable à la navigation, pouvait les laisser sans défense au milieu d'un pays ennemi.

La guerre entre le Danemark et la Grande-Bretagne,

qui éclata au mois de septembre 1807, dura jusqu'à la paix de Kiel, qui fut conclue le 14 janvier 1814. Dépouillé de sa marine, le Danemark vit son commerce anéanti et ses colonies envahies, tandis que tout le mal qu'il put faire à ses ennemis se borna à des ordonnances stériles. Des proclamations prescrivirent l'arrestation de tous les Anglais qu'on saisirait, la confiscation de toutes les propriétés anglaises, le séquestre de toutes les sommes dues à des Anglais; un édit du 6 novembre 1807, daté de Rendsbourg, ordonna même de punir de mort toute correspondance avec l'Angleterre.

Avant la fin de l'année 1807, le Danemark avait perdu ses colonies en Amérique. Le général *Bowye* et l'amiral *Cochrane* prirent Saint-Thomas par une capitulation qui fut signée le 21 décembre, et d'après laquelle toutes les propriétés danoises durent être respectées, mais toutes celles des ennemis de l'Angleterre livrées. Sainte-Croix se soumit deux jours après.

L'événement du mois de septembre 1807 impliqua le Danemark dans une guerre avec la Suède, dont nous parlerons ailleurs [1]. Il le rapprocha de *Napoléon*, avec lequel il eut des liaisons qui finirent par tourner à sa perte. Ce fut le 31 octobre 1807 qu'une alliance entre les deux gouvernements fut conclue à Fontainebleau. On laissa ignorer au public les conditions de ce traité, mais la suite a prouvé qu'on y avait arrêté que les îles danoises seraient occupées par des troupes françaises, destinées à agir contre la Suède [2]. Le maréchal

[1] Dans la seconde partie de cet ouvrage, où nous nous occuperons des traités entre les puissances du Nord.

[2] Voici le seul renseignement que nous ayons trouvé à cet égard dans les dépêches d'un ambassadeur à Saint-Pétersbourg. « M. de Blome, ministre du Danemark, est venu me dire avant-hier, qu'il avait appris que le traité du Danemark avec la France, avait été définitivement réglé entre M. le comte de Bernstorff et M. Didelot, le 30 oc-

Bernadotte, qui devait attaquer ce dernier pays sur lequel il fut appelé par la suite à régner, passa le Belt au mois de mars 1808, et arriva en Seeland à la tête de trente-deux mille Français, Hollandais et Espagnols, ces derniers alors les alliés, bientôt les ennemis irréconciliables de *Napoléon*.

Cette invasion attira au ministère anglais de graves reproches de la part de l'Opposition. On lui avait reproché d'abord l'invasion de la Seeland; on le blâma ensuite de l'avoir évacuée. Cette fidélité scrupuleuse à observer ses engagements rendit inutile, dit-on, toute l'expédition, puisqu'elle eut pour résultat l'exclusion des bâtiments anglais de la mer Baltique. En même temps elle exposa à un danger imminent l'allié fidèle de l'Angleterre, le roi de Suède. A ce reproche les ministres répondirent que, de l'avis des militaires qui furent consultés à cette époque, la conservation de la Seeland aurait exigé l'emploi d'une force armée supérieure à celle qui avait été employée à l'occuper, et, dans tous les cas, beaucoup plus considérable que celle dont la Grande-Bretagne pouvait librement disposer. Au reste, d'autres événements rappelèrent quelque temps après le maréchal *Bernadotte* sur les bords du Danube. Quant au Danemark, il resta dès lors fidèle au système continental, malgré la ruine qu'un tel régime portait à son commerce.

Ce système désastreux prit un aspect vraiment alarmant lorsque l'empereur *Alexandre* en eut prescrit l'application dans ses États. D'ailleurs on ne peut le

tobre, mais qu'il serait signé à Paris, pour ne pas frustrer le ministère français des cadeaux. *Il contenait sept articles, qui tous se rapportaient à la guerre actuelle avec l'Angleterre, mais il n'y avait aucun engagement qui pourrait alarmer les voisins. Tous les secours fournis par la France seront payés par le Danemark, ainsi que les troupes françaises employées à la défense de ce royaume.* »

taire, la liaison intime qui régna entre ce monarque et *Napoléon* pendant quatre années fut une des plus malheureuses suites de la paix de Tilsitt; elle devint indirectement la cause de la cinquième coalition, à l'histoire de laquelle le chapitre suivant est consacré. Cette liaison, nous l'avons dit, avait été préparée par le mécontentement qu'inspirèrent à l'empereur de Russie la conduite faible à la fois et peu franche du ministère anglais depuis la bataille d'Iéna, et l'égoïsme avec lequel la Grande-Bretagne voulut profiter du danger auquel l'Empire de Russie se trouvait exposé pour arracher à *Alexandre* des concessions favorables au commerce anglais. L'expédition de Copenhague acheva de rompre extérieurement tous les liens qui existaient naguère entre *Alexandre* et *George III*.

On n'a pas oublié qu'avant la paix de Tilsitt, la bonne intelligence entre les Cabinets de Saint-Pétersbourg et de Londres avait souffert quelque atteinte par le refus du dernier de garantir un emprunt que la Russie voulait négocier en Angleterre, et de coopérer effectivement à la guerre par une diversion qui devait se faire sur les derrières de l'armée française. Cependant l'empereur *Alexandre* crut devoir, en considération de l'ancienne amitié qui avait uni les deux Cours, tenter d'opérer une réconciliation entre la France et la Grande-Bretagne. Il fit, en conséquence, offrir sa médiation au secrétaire d'État, M. *Canning*, par M. d'*Alopéus* l'aîné, son ministre à Londres, en annonçant que, par l'article 13 du traité de Tilsitt, *Napoléon* avait accepté cette médiation, sous la condition que l'Angleterre l'accepterait également un mois après l'échange du traité. Les termes dans lesquels cette proposition fut faite à Londres ne sont pas connus; mais le ministère britannique a communiqué au Parlement la Note en réponse que M. *Canning* fit remettre, le 8 août 1807, à M. d'*Alo*-

péus, et une autre Note que lord *Granville Leveson Gower*, ambassadeur du Roi à Saint-Pétersbourg, remit le 1[er] septembre. Le ministère accepta la médiation de la Russie, à condition qu'on lui communiquerait les articles secrets de la paix de Tilsitt, et que le Cabinet de Saint-Pétersbourg s'expliquerait franchement sur ses vues. « Les conférences, dit lord *Leveson Gower*, que l'Empereur avait eues à Tilsitt avec *Napoléon*, et dans lesquelles Sa Majesté Impériale a connu les principes d'après lesquels le gouvernement français est intentionné de traiter, ont naturellement produit à Londres une sensation désagréable qui ne peut être détruite que par une communication franche. » Il ajouta que, quoique la fixation, dans l'article 13 du traité de Tilsitt, d'un terme péremptoire pour l'acceptation de la médiation eût pu offenser le Roi, néanmoins le désir d'une paix honorable avait prévalu sur ce motif de mécontentement, mais que le Roi s'attendait à recevoir en même temps quelque preuve d'amitié de la part de l'Empereur. Il insinua que la prompte conclusion d'un traité de commerce, d'après les bases indiquées dans un projet qu'il remit, serait la preuve la plus agréable des dispositions bienveillantes de l'Empereur, qui d'ailleurs ayant accordé à la France, par l'article 27 du traité de paix de Tilsitt, le rétablissement de ses anciens rapports de commerce, donnerait ainsi une preuve de son impartialité.

Le baron de *Budberg* convint de l'existence d'articles secrets, mais qui cessaient d'être obligatoires au bout de deux ans; il ajouta que si *Napoléon* avait fait part à la Russie des bases sur lesquelles il prétendait traiter de la paix avec la Grande-Bretagne, il ne s'ensuivait pas que l'Empereur lui eût fait, de son côté, des communications sur les vues futures et le système que la Cour de Saint-Pétersbourg se proposait de

suivre à l'avenir. Sur les instances du ministre d'Angleterre, le baron de *Budberg* promit de porter ses demandes devant l'Empereur.

Le même jour on apprit à Saint-Pétersbourg ce qui s'était passé dans l'entrevue que sir Francis *Jackson* avait eue à Kiel, au commencement du mois d'août, avec le prince royal de Danemark. L'Empereur fit déclarer à lord *Gower* que les liens du sang et de l'amitié qui l'attachaient au roi de Danemark, ne lui permettaient pas de voir avec indifférence le danger qui menaçait l'indépendance de ce monarque : il demanda à connaître les motifs qui avaient porté le Cabinet de Saint-James à tenir envers le Danemark une conduite si extraordinaire. Lord *Gower* répondit de la manière qui lui avait été prescrite par son gouvernement, et qui est connue de nos lecteurs par ce que nous avons rapporté plus haut.

Le 9 septembre, le comte *Soltikof*, qui remplaçait alors le baron de *Budberg*, pour les conférences [1], déclara à lord *Gower* que l'Empereur ne croyait

[1] Le baron de Budberg eut, peu de jours après pour successeur, le comte Nicolas Roumantsof, qui réunit ainsi le ministère des Affaires Étrangères à celui du Commerce, qu'il dirigeait depuis 1802. Le comte de Roumantsof ambitionnait ce poste depuis longtemps, mais on ne croyait pas qu'il dût jamais lui tomber en partage. « Il ne s'y attendait pas lui-même, dit le comte de Stedingk, lorsque l'Empereur entra dans son cabinet avec le portefeuille, et le pria avec beaucoup d'instances et en l'embrassant, de vouloir bien s'en charger. Il se fit prier quelque temps, mais accepta enfin, sous condition de garder en même temps son département du commerce, dont tous les négociants voudraient le voir éloigné. Le portrait que j'ai fait de lui, dans ma très-humble dépêche précédente (en était), est extrêmement flatté, et j'ai exagéré toutes ses bonnes qualités pour lui faire un compliment; mais dans le vrai il ne possède que les formes, et il manque de toutes les qualités essentielles que sa place exige. Il a fait beaucoup de protestations à l'ambassadeur d'Angleterre, sur le désir de Sa Majesté l'Empereur de se maintenir en bonne intelligence avec l'Angleterre et procurer à cette puissance une paix avantageuse; mais il lui a fait

pas convenable de communiquer les articles secrets de la paix de Tilsitt, non qu'ils renfermassent des stipulations préjudiciables à l'Angleterre, mais parce qu'il avait été arrêté qu'ils ne seraient pas publiés, et que l'Empereur ne voyait pas de motif de changer sa résolution.

Le 22 septembre, lord *Gower* donna connaissance au Cabinet de Saint-Pétersbourg de la capitulation de Copenhague. Le lendemain, 23, dans une Note en réponse du comte *Roumantsof*, l'Empereur se plaignit du secret que le Cabinet de Londres lui avait fait de ses intentions contre le Danemark, comme d'une preuve

connaître en même temps, non par écrit, mais verbalement, qu'il ne pouvait pas lui communiquer les articles secrets du traité de Tilsitt. Cependant, le mystère qui les couvre se dévoile de plus en plus, et s'il est vrai que la flotte russe transporte les Français du royaume de Naples, pour les mettre en possession de la république des Sept-Iles, c'est une lâcheté et un abandon de tous ses principes politiques, et que l'imagination a peine à atteindre. *Après cela il ne faudrait pas s'étonner qu'on en vînt à faire cause commune avec la France contre la Suède.* On en parle beaucoup dans le public et en particulier, et il est certain que les Français s'en vantent. On dit même qu'un courrier russe, envoyé en droiture à Sa Majesté, est porteur d'une dépêche, pour lui demander de se déclarer contre l'Angleterre. *Les officiers des gardes sont avertis sous main qu'ils pourraient rentrer en campagne incessamment.* Tous les régiments qui étaient en Finlande y sont renvoyés en diligence avec quelque artillerie, et on dit qu'un corps de quarante mille hommes, composé en partie de milice, va se rapprocher de ces cantons. Ces indices seraient encore trop faibles pour causer de l'alarme, si l'influence qu'a gagnée M. de SAVARY sur l'esprit de l'Empereur, ne faisait pas tout craindre ; cette influence est au point que Sa Majesté s'entretient avec lui de toutes les affaires et plus qu'avec aucun de ses ministres. Il dîne à la Cour deux ou trois fois la semaine, et après le repas ce sont des conversations qui durent quelquefois plusieurs heures. Il va chez l'Empereur quand il veut, par le moyen du comte TOLSTOÏ, grand-maréchal de la Cour. Cette intimité déplaît infiniment aux Russes et augmente la crainte d'une guerre avec l'Angleterre et la Suède. Le cours de change est plus bas qu'il n'a été depuis que j'ai été ici, et jamais je n'y ai vu un mécontentement aussi universel. » (On voit par cette dépêche que l'ambassadeur avait prévenu le Roi de la guerre qui le menaçait, dès le mois de septembre 1807, et par conséquent *six mois* avant qu'elle éclatât.)

qu'il avait bien senti qu'elles étaient contraires aux intérêts de la Russie, « à quoi l'Empereur se doit à lui-même, comme aux intérêts de son Empire, de ne pas se montrer insensible. » Il se déclara à cette occasion le garant de la tranquillité et de la sûreté de la mer Baltique.

En transmettant à lord *Gower* la déclaration publiée le 25 septembre par la Cour de Londres, relativement à l'événement de Copenhague, M. *Canning* le chargea de faire sentir au ministère russe que la manière dont l'Empereur avait offert sa médiation, indiquait moins le désir de parvenir à un résultat pacifique, que l'intention de préparer des causes de rupture; qu'il transpirait dans le public que, dans les conférences de Tilsitt, il avait été question « d'une confédération générale contre l'Angleterre, à laquelle les marines du Danemark et du Portugal étaient destinées à coopérer, et que cette nouvelle avait été confirmée par une communication officielle du Cabinet de Lisbonne, qui annonçait qu'en effet une proposition de ce genre lui avait été faite. » Le ministère anglais, auquel la conservation de la bonne harmonie avec l'Empereur tenait fortement à cœur, et qui recommandait à lord *Gower*, dans toutes les dépêches, de ne pas aigrir ce monarque, en lui représentant, dans des termes trop forts, ses torts envers l'Angleterre, finit par déclarer qu'on consentait à ce que la paix avec le Danemark fût absolument l'ouvrage de l'Empereur, qu'elle fût rédigée dans son Cabinet, arrêtée sous sa direction, et conclue sous sa garantie.

Cependant, le $\frac{\text{27 octobre}}{\text{8 novembre}}$ 1807, le comte *Roumantsof* remit à lord *Gower* une Note par laquelle il lui annonce que « l'Empereur rompt toute communication avec l'Angleterre; que Sa Majesté Impériale rappelle toute la mission qu'elle y avait, et ne veut pas conserver près d'elle celle de Sa Majesté Britannique, et qu'il

n'y aura dorénavant entre les deux pays aucun rapport. » Cette Note était fort détaillée; mais son contenu se retrouvant à peu près avec les mêmes termes dans une *déclaration* que publia la Russie sous la date du $\frac{\text{26 octobre}}{\text{7 novembre}}$, nous nous bornerons à insérer cette dernière pièce, qui est de la teneur suivante :

« Plus l'Empereur attachait de prix à l'amitié de Sa Majesté Britannique, plus il a dû voir avec regret que ce monarque s'en éloignât tout à fait.

« Deux fois l'Empereur a pris les armes dans une cause où l'intérêt le plus direct était celui de l'Angleterre; il a sollicité en vain qu'elle coopérât au gré de son propre intérêt; il ne lui demandait pas de joindre ses troupes aux siennes, il désirait qu'elle fît une diversion; il s'étonnait de ce que, dans sa propre cause, elle n'agissait pas de son côté. Mais, froide spectatrice du sanglant théâtre de la guerre qui s'était allumée à son gré, elle envoyait des troupes attaquer Buenos-Aires[1]. Une partie de ses armées qui paraissait destinée à faire une diversion en Italie, quitta finalement la Sicile, où elle s'était assemblée. On avait lieu de croire que c'était pour se porter sur les côtes de Naples; l'on apprit qu'elle était occupée à essayer de s'approprier l'Égypte.

« Mais ce qui toucha sensiblement le cœur de Sa Majesté Impériale, c'était de voir que, contre la foi et la parole expresse et précise des traités, l'Angleterre tourmentait sur mer le commerce de ses sujets; et à quelle époque? lorsque le sang des Russes se versait dans des combats glorieux, qui retenaient et fixaient contre les armées de Sa Majesté Impériale toutes les forces militaires de S. M. l'empereur des Français, avec qui l'Angleterre était et est encore en guerre!

[1] Nous parlerons plus loin de cette expédition.

« Lorsque les deux Empereurs firent la paix, Sa Majesté, malgré ses justes griefs contre l'Angleterre, ne renonça pas encore à lui rendre service : elle stipula dans le traité même, qu'elle se constituerait médiatrice entre elle et la France ; ensuite elle fit l'offre de sa médiation au roi de la Grande-Bretagne ; elle le prévint que c'était afin de lui obtenir des conditions honorables. Mais le ministère britannique, apparemment fidèle à ce plan qui devait relâcher et rompre les liens de la Russie et de l'Angleterre, rejeta la médiation.

« La paix de la Russie avec la France devait préparer la paix générale ; alors l'Angleterre quitta subitement cette léthargie apparente à laquelle elle s'était livrée ; mais ce fut pour jeter dans le nord de l'Europe de nouveaux brandons qui devaient rallumer et alimenter les feux de la guerre qu'elle ne désirait pas voir s'éteindre.

« Ses flottes, ses troupes parurent sur les côtes du Danemark pour y exécuter un acte de violence dont l'histoire, si fertile en exemples, n'en offre pas un seul de pareil.

« Une puissance tranquille et modérée qui, par une longue et inaltérable sagesse, avait obtenu, dans le cercle des monarchies, une dignité morale, se voit saisie, traitée comme si elle tramait sourdement des complots, comme si elle méditait la ruine de l'Angleterre ; le tout pour justifier sa totale et prompte spoliation.

« L'Empereur, blessé en sa dignité, dans l'intérêt de ses peuples, dans ses engagements avec les Cours du Nord, par cet acte de violence commis dans la mer Baltique, qui est une mer fermée, dont la tranquillité avait été depuis longtemps, et au su du Cabinet de Saint-James, réciproquement garantie par les puissances riveraines, ne dissimula pas son ressentiment à l'Angleterre, et la fit avertir qu'il n'y resterait pas insensible.

« Sa Majesté ne prévit pas que lorsque l'Angleterre, ayant usé de ses forces avec succès, touchait au moment d'enlever sa proie, elle ferait un nouvel outrage au Danemark, et que Sa Majesté devait le partager.

« De nouvelles propositions furent faites, les unes plus insidieuses que les autres, qui devaient rattacher à la puissance britannique le Danemark soumis, dégradé, et comme applaudissant à ce qui venait de lui arriver.

« L'Empereur prévit encore moins qu'on lui ferait l'offre de garantir cette soumission, et de répondre que cette violence n'aurait aucune suite fâcheuse pour l'Angleterre. Son ambassadeur crut qu'il était possible de proposer au ministère de l'Empereur que Sa Majesté Impériale se chargeât de se faire l'apologiste et le soutien de ce qu'elle avait si hautement blâmé.

« L'Empereur ne donna à cette démarche du Cabinet de Saint-James d'autre attention que celle qu'elle méritait, et jugea qu'il était temps de mettre des bornes à sa modération.

« Le prince royal de Danemark, doué d'un caractère plein d'énergie et de noblesse, et ayant reçu de la Providence une dignité d'âme analogue à la dignité de son rang, avait fait avertir l'Empereur que, justement outré contre ce qui venait de se passer à Copenhague, il n'en avait pas ratifié la convention, et la regardait comme non avenue.

« Maintenant il vient de faire instruire Sa Majesté Impériale des nouvelles propositions qu'on lui a faites, et qui irritaient sa résistance au lieu de la calmer, parce qu'elles tendaient à imprimer sur ses actions le cachet de l'avilissement dont elles ne porteront jamais l'empreinte.

« L'Empereur, touché de la confiance que le Prince

Royal plaçait en lui, ayant considéré ses propres griefs contre l'Angleterre, ayant mûrement examiné les engagements qu'il avait avec les puissances du Nord, engagements pris par l'impératrice *Catherine* et par feu S. M. l'Empereur, tous deux de glorieuse mémoire, s'est décidé à les remplir.

« Sa Majesté Impériale rompt toute communication avec l'Angleterre : elle rappelle toute la légation qu'elle y avait, et ne veut pas conserver près d'elle celle de Sa Majesté Britannique. Il n'y aura dorénavant entre les deux pays aucun rapport.

« L'Empereur déclare qu'il annule et pour toujours tout acte conclu précédemment entre la Grande-Bretagne et la Russie, et nommément la convention faite en 1801, le $\frac{3}{17}$ du mois de juin.

« Il proclame de nouveau les principes de la neutralité armée, ce monument de la sagesse de l'impératrice *Catherine*, et s'engage à ne jamais déroger à ce système.

« Il demande à l'Angleterre de satisfaire complétement ses sujets sur toutes leurs justes réclamations de vaisseaux et de marchandises, saisis ou retenus contre la teneur expresse des traités conclus sous son propre règne.

« L'Empereur prévient que rien ne sera rétabli entre la Russie et l'Angleterre, que celle-ci n'ait satisfait le Danemark.

« L'Empereur s'attend à ce que Sa Majesté Britannique, au lieu de permettre à ses ministres, comme elle vient de le faire, de répandre de nouveau les germes de la guerre, n'écoutant que sa propre sensibilité, se prêtera à conclure la paix avec S. M. l'empereur des Français ; ce qui étendrait, pour ainsi dire, à toute la terre les bienfaits inappréciables de la paix.

« Lorsque l'Empereur sera satisfait sur tous les points qui précèdent, et nommément sur celui de la paix entre la France et l'Angleterre, sans laquelle aucune partie de l'Europe ne peut se promettre une véritable tranquillité, Sa Majesté Impériale reprendra alors volontiers avec la Grande-Bretagne des relations d'amitié que, dans l'état de juste mécontentement où l'Empereur devait être, il a peut-être conservées trop longtemps.

« Fait à Saint-Pétersbourg, l'an 1807, le 26 octobre (7 novembre). »

Lord *Gower* répondit le 9 novembre à l'office du comte *Roumantsof*, par la Note suivante :

« Le soussigné, ambassadeur de Sa Majesté Britannique, a l'honneur d'accuser la réception de la Note que S. Exc. le comte de *Roumantsof* lui a donnée en date d'hier; il ne tardera pas à la transmettre à sa Cour; mais les inculpations qui y sont contenues contre le gouvernement britannique imposent au soussigné le devoir de prier Son Excellence de vouloir bien porter sans délai à la connaissance de Sa Majesté Impériale quelques observations qui puissent mettre dans leur jour véritable les démarches réciproques des deux puissances.

« Quoique la célérité indispensable à l'exécution des projets de précaution adoptés vis-à-vis le Danemark, ne permettait pas des communications antérieures, la Note du soussigné, en date du 2 septembre, bien loin de cacher les raisons qui avaient motivé cette expédition, les divulguait avec franchise, et l'explication en fut réitérée et accompagnée de détails plus que satisfaisants, à l'occasion de la première conférence du soussigné avec le ministre du jour. Les articles secrets du traité de Tilsitt sont d'ailleurs inconnus à la Cour

de Londres, et le soussigné a vainement réclamé la communication des arrangements dont l'accomplissement développe chaque jour des objets peu conformes à l'esprit des anciennes alliances, et absolument préjudiciables aux intérêts dont le maintien fut jadis une partie essentielle du système russe. Est-ce donc à la Russie de se plaindre du secret, lorsque cette Cour refuse nettement la seule explication qui aurait pu rassurer celle de Londres sur les intentions et les projets médités à cet égard ? Ce silence, cette extrême réserve, peut servir de preuve que le Cabinet de Pétersbourg jugea lui-même que ses arrangements secrets étaient directement contraires aux intérêts de la Grande-Bretagne.

« Quant à la tranquillité de la Baltique, l'Angleterre n'a jamais reconnu des droits exclusifs, et quelles que fussent les prétentions de la Russie au titre de garant de la sûreté de cette mer, son silence, lors de la clôture des ports au pavillon britannique de Lubeck jusqu'à Memel, paraissait en être l'abandon ouvert.

« Le soussigné saisit cette occasion, etc.

« Gower. »

Le gouvernement britannique répondit également à la publication du Cabinet de Saint-Pétersbourg, du 7 novembre, par une contre-déclaration du 18 décembre, qui était ainsi conçue :

« La déclaration publiée à Saint-Pétersbourg par S. M. l'empereur de toutes les Russies, a causé à Sa Majesté la plus grande surprise et les plus vifs regrets.

« Sa Majesté n'ignorait pas la nature des engagements secrets auxquels la Russie avait été forcée de souscrire pendant les conférences de Tilsitt; mais elle

espérait qu'en jetant un nouveau coup d'œil sur les transactions de cette malheureuse négociation, et en appréciant convenablement les effets qu'elle doit produire sur la gloire du nom russe et sur les intérêts de l'Empire de Russie, Sa Majesté Impériale aurait cherché à se soustraire aux nouveaux conseils et aux liaisons qu'elle avait adoptés dans un moment d'alarme et d'abattement, et serait revenue à des principes politiques plus analogues à ceux qu'elle avait si invariablement professés, et plus propres à assurer l'honneur de sa couronne et la prospérité de ses États.

« C'est à cet espoir qu'il faut attribuer la patience et la modération apportées par Sa Majesté dans toutes ses relations diplomatiques avec la Cour de Saint-Pétersbourg depuis la paix de Tilsitt.

« Sa Majesté avait de fortes raisons de concevoir des soupçons et des sujets de plaintes; mais elle s'est abstenue de tout reproche. Sa Majesté a cru nécessaire de demander des explications relativement à certains arrangements conclus avec la France, et dont le secret qu'on en faisait à Sa Majesté ne pouvait que la confirmer dans les soupçons qu'elle avait déjà conçus sur leur caractère et leur objet. Sa Majesté n'en voulut pas moins que cette demande d'explication fût faite, non-seulement sans aigreur ou sans démonstrations hostiles, mais encore qu'elle fût accompagnée d'égards pour les sentiments et la situation de l'empereur de Russie, égards que commandait le souvenir d'une ancienne amitié et d'une confiance interrompue, mais non détruite.

« La déclaration de l'empereur de Russie prouve que le but de la patience et de la modération de Sa Majesté a été manqué; elle prouve malheureusement que l'influence de cette puissance, également et essentiellement l'ennemie de la Grande-Bretagne et de la

Russie, a pris un ascendant décidé dans les conseils du Cabinet de Saint-Pétersbourg, et a pu exciter une inimitié sans cause entre deux nations dont les anciennes liaisons et l'intérêt mutuel leur prescrivaient l'union et la coopération les plus intimes.

« Sa Majesté déplore vivement l'extension des calamités de la guerre; mais forcée comme elle l'est de se défendre contre un acte d'hostilité non provoqué, elle désire fortement de réfuter aux yeux du monde entier les prétextes par lesquels on cherche à justifier cet acte.

« La déclaration affirme que l'empereur de Russie a pris deux fois les armes dans une cause qui intéressait plus directement la Grande-Bretagne qu'elle-même, et fonde sur cette assertion le reproche qu'elle fait à l'Angleterre d'avoir négligé de seconder et d'appuyer les opérations militaires de la Russie.

« Sa Majesté rend volontiers justice aux motifs qui ont originairement engagé la Russie dans la guerre contre la France; Sa Majesté avoue tout aussi volontiers l'intérêt que la Grande-Bretagne a toujours pris au sort et à la prospérité des puissances du continent; mais il serait sûrement difficile de prouver que la Grande-Bretagne, qui était elle-même en état de guerre avec la Prusse, lorsque les hostilités ont commencé entre la Prusse et la France, avait un intérêt et des obligations plus directes que l'empereur de Russie à épouser la querelle de la Prusse, surtout lorsque l'on considère que l'empereur de Russie était l'allié de Sa Majesté Prussienne, le protecteur du nord de l'Europe, et le garant de la Constitution germanique.

« Ce n'est point dans une déclaration publique que Sa Majesté peut discuter s'il a été ou non conforme à la politique d'effectuer, à quelque époque que ce soit de la guerre, ou d'omettre d'effectuer des débarque-

ments de troupes sur les côtes de Naples. Mais la guerre avec la Porte paraît à Sa Majesté encore plus singulièrement choisie pour appuyer contre la Grande-Bretagne un reproche d'indifférence aux intérêts de son allié ; car il est hors de doute que cette guerre a été entreprise par la Grande-Bretagne, à l'instigation de la Russie, et dans le seul objet de défendre les intérêts de celle-ci contre l'influence de la France [1].

« Si cependant la paix de Tilsitt doit être considérée comme la conséquence et la punition de l'inactivité qu'on impute à la Grande-Bretagne, Sa Majesté ne peut que regretter que l'empereur de Russie ait adopté si précipitamment une mesure aussi fatale, au moment où il avait reçu des assurances formelles que Sa Majesté faisait les plus grands efforts pour remplir l'attente de son allié, assurances que Sa Majesté Impériale avait reçues avec des marques apparentes de

[1] La note du *Moniteur* qui répond à ce paragraphe nous paraît très-forte en raison. On y fait observer que, s'il avait été vrai que la Grande-Bretagne ne faisait pas la guerre à la Porte dans des vues intéressées, l'escadre anglaise qui a forcé les Dardanelles se serait combinée avec l'escadre russe ; qu'elle aurait pris à bord les dix mille hommes qui ont été envoyés en Égypte et les douze mille Russes de Corfou ; que, dans ce cas, l'attaque de Constantinople eût été véritablement une diversion efficace pour la Russie, tandis qu'*après avoir subi* à Constantinople une honte ineffaçable, elle fit son expédition d'Égypte, qui n'affaiblissait pas le grand-vizir d'un seul homme, et qui n'avait rien de commun avec la querelle dans laquelle la Russie était enveloppée. En parlant des secours promis par l'Angleterre, le *Moniteur* dit : « Ces secours, il fallait les faire marcher lorsque Dantzick était encore dans la possession de *Kalkreuth*. Si, aux douze mille hommes qui ont mis bas les armes et capitulé dans les rues de Buenos-Aires, l'Angleterre avait joint les quinze mille hommes qui depuis ont incendié Copenhague, la Russie n'aurait pas à se plaindre. » — « Qu'ont produit les efforts de l'Angleterre ? L'arrivée de six mille Hanovriens à l'île de Rügen au mois de juillet, c'est-à-dire un mois après que la querelle était terminée. N'était-il pas évident qu'une si misérable expédition avait été conçue dans le seul but d'occuper le Hanovre, si l'armée russe avait été victorieuse ? » — « Ce n'était pas au mois de juillet qu'il fallait envoyer des secours, c'était au mois d'avril. »

confiance et de satisfaction; et, au moment où Sa Majesté était en effet préparée à employer, pour le but commun de la guerre, les mêmes forces qu'après la paix de Tilsitt elle s'est vue dans la nécessité d'employer pour déconcerter une combinaison dirigée contre ses propres intérêts et sa sécurité immédiate.

« La vexation du commerce russe par la Grande-Bretagne n'est guère qu'un reproche imaginaire. Après des recherches faites par ordre de Sa Majesté dans les archives de la cour de l'Amirauté, on n'a pu découvrir qu'un seul exemple de condamnation d'un bâtiment véritablement russe, pendant le cours de la guerre actuelle, et ce bâtiment avait porté des munitions navales dans un port de l'ennemi commun. Il existe peu d'exemples des bâtiments russes détenus, et on ne voit, en aucun cas, que la justice ait été refusée aux parties qui se sont plaintes régulièrement d'une telle détention. Sa Majesté est donc aussi surprise qu'affligée que l'empereur de Russie ait condescendu à produire une plainte qui, ne pouvant être sérieusement sentie par ceux en faveur de qui elle est alléguée, pourrait paraître destinée à appuyer les déclamations exagérées, par le moyen desquelles la France a toujours cherché à exciter la jalousie des autres pays, et à justifier sa haine invétérée contre la Grande-Bretagne.

« La paix de Tilsitt a été suivie, de la part de l'empereur de Russie, de l'offre de sa médiation pour la conclusion de la paix entre la Grande-Bretagne et la France, médiation qu'on affirme avoir été refusée par Sa Majesté.

« Sa Majesté n'a point refusé la médiation de l'empereur de Russie, quoique cette offre fût accompagnée de circonstances qui auraient pu justifier son refus. Les articles du traité de Tilsitt ne furent point communiqués à Sa Majesté, et particulièrement l'article en

vertu duquel la médiation était proposée, et qui prescrivait un temps limité pour le retour de la réponse de Sa Majesté à cette proposition : cependant la réponse de Sa Majesté ne fut pas un refus; elle ne fut qu'une acceptation conditionnelle. Les conditions requises par Sa Majesté furent une exposition des bases sur lesquelles l'ennemi était disposé à traiter, et une communication des articles de la paix de Tilsitt. La première de ces conditions était précisément la même que l'empereur de Russie avait, à peine quatre mois auparavant, jointe à sa propre acceptation de la médiation offerte par Sa Majesté l'empereur d'Autriche. Sa Majesté aurait eu droit d'exiger la seconde en sa qualité d'allié de Sa Majesté Impériale, et il aurait été souverainement imprévoyant de l'omettre, lorsqu'elle était invitée à confier à Sa Majesté Impériale le soin de son honneur et de ses intérêts.

« Mais en supposant même que ces conditions, dont aucune n'a été remplie (quoique l'ambassadeur de Sa Majesté à Pétersbourg en eût plusieurs fois demandé l'exécution), n'eussent pas été en elles-mêmes parfaitement naturelles et nécessaires, un grand nombre de considérations se réunissaient pour engager Sa Majesté à s'assurer scrupuleusement des vues et des intentions de l'empereur de Russie, ainsi que de la nature et des effets précis des nouvelles relations que Sa Majesté Impériale avait formées.

« L'abandon entier des intérêts du roi de Prusse qui, par son attachement aux engagements pris avec son allié impérial, avait deux fois rejeté la proposition d'une paix séparée, et la nature des stipulations que l'empereur de Russie s'était contenté de faire pour ses propres intérêts dans les négociations de Tilsitt, n'offraient pas une perspective encourageante quant au résultat des démarches que Sa Majesté Impériale pou-

vait être disposée à faire en faveur de Sa Majesté Britannique.

« Ce n'est pas lorsqu'une armée française continue d'occuper et de dévaster les possessions qui restent au roi de Prusse, malgré les stipulations du traité conclu avec cette puissance à Tilsitt; ce n'est pas lorsque la France lève arbitrairement sur ces restes de la monarchie prussienne des contributions telles que, dans son état le plus florissant, la Prusse eût été hors d'état de les payer; ce n'est pas lorsqu'on demande en temps de paix la remise de forteresses prussiennes qui n'avaient pu être réduites pendant la guerre, et lorsque la France exerce sur la Prusse une tyrannie qui va jusqu'à désigner et demander, pour les livrer sur-le-champ à la mort, des individus sujets de Sa Majesté Prussienne et résidant dans ses possessions, accusés d'avoir manqué de respect au gouvernement français; ce n'est pas lorsque l'on souffre tous ces actes sous les yeux de l'empereur de Russie, et sans qu'il intervienne en faveur de son allié, que Sa Majesté peut se croire obligée de rendre compte à l'Europe des motifs qui l'ont fait hésiter de placer une confiance sans bornes dans l'efficacité de la médiation de Sa Majesté Impériale.

« Quand bien même cette médiation eût produit l'effet désiré, et qu'une paix garantie par Sa Majesté Impériale en eût été le résultat, Sa Majesté aurait-elle pu compter implicitement sur la stabilité d'aucun arrangement de cette espèce, après avoir vu l'empereur de Russie transporter ouvertement à la France la souveraineté de la république Ionienne, dont Sa Majesté Impériale venait de garantir solennellement l'indépendance ?

« Mais tandis qu'on présente, comme motif du juste ressentiment de Sa Majesté Impériale, le refus de la

médiation de l'empereur de Russie entre la Grande-Bretagne et la France, la demande que fait Sa Majesté de cette médiation, pour le rétablissement de la paix entre la Grande-Bretagne et le Danemark, est représentée comme une insulte que les bornes de la modération de Sa Majesté Impériale ne lui permettent pas d'endurer.

« Sa Majesté ne se croit point obligée de se disculper aux yeux de l'empereur de Russie relativement à l'expédition contre Copenhague. Ce n'est pas à ceux qui ont été parties aux arrangements secrets de Tilsitt de demander satisfaction pour une mesure à laquelle ces arrangements ont donné lieu, et par laquelle un des objets de ces arrangements a été heureusement déjoué.

« La justification de Sa Majesté, relativement à l'expédition de Copenhague, est sous les yeux du monde entier : la déclaration de l'empereur de Russie y ajouterait ce qui y manquerait, si quelque chose pouvait ajouter à la conviction des plus incrédules sur l'urgence des circonstances qui ont dirigé Sa Majesté.

« Mais jusqu'à la publication de la déclaration russe, Sa Majesté n'avait aucune raison de soupçonner que, quelle que pût être l'opinion de l'empereur de Russie sur les événements de Copenhague, elle pût empêcher Sa Majesté Impériale de se charger, à la demande de la Grande-Bretagne, de ce même rôle de médiateur, qu'elle remplit si volontiers en faveur de la France. Sa Majesté ne peut non plus ignorer que les premiers symptômes d'une confiance renaissante depuis la paix de Tilsitt se montrèrent au moment où la nouvelle du siége de Copenhague venait d'être reçue à Pétersbourg.

« L'inviolabilité de la mer Baltique et la garantie réciproque des puissances riveraines, garantie que

l'on dit avoir été stipulée à la connaissance du gouvernement britannique, sont représentées comme des circonstances aggravantes des opérations de Sa Majesté dans ladite mer. On ne peut avoir eu l'intention de représenter Sa Majesté comme ayant en aucun temps acquiescé aux principes sur lesquels on prétend fonder l'inviolabilité de la mer Baltique. Cependant Sa Majesté peut, à certaines époques, avoir, pour des raisons qui ont spécialement dirigé sa conduite, omis d'agir d'une manière contraire à ces principes. Une telle conduite de la part de Sa Majesté ne peut jamais avoir eu lieu que dans un état de paix et de neutralité réelle du Nord, et certes on ne pouvait s'attendre à voir Sa Majesté se conduire de la même manière, lorsqu'on avait souffert que la France établît une souveraineté absolue sur toute la côte de la mer Baltique, qui s'étend depuis Dantzick jusqu'à Lubeck.

« Mais plus l'empereur de Russie attache d'importance à ses engagements concernant la tranquillité de la Baltique, dont il dit lui-même que ses prédécesseurs immédiats, l'impératrice *Catherine* et l'empereur *Paul*, l'ont rendu dépositaire, moins Sa Majesté Impériale a le droit de se croire offensée de ce que Sa Majesté l'a appelée en garantie de la paix à conclure entre la Grande-Bretagne et le Danemark. En faisant cet appel avec toute la confiance et la sincérité possibles, Sa Majesté n'a eu l'intention de faire et ne peut imaginer qu'elle ait fait aucune insulte à l'empereur de Russie.

« Sa Majesté ne peut non plus concevoir qu'en proposant au Prince Royal des conditions de paix telles que la guerre la plus heureuse de la part du Danemark pourrait à peine les lui avoir fait obtenir, Sa Majesté s'exposait à l'imputation, soit d'exaspérer le ressentiment ou d'outrager la dignité du Danemark.

« Sa Majesté vient donc de répliquer aux différentes

accusations par lesquelles le gouvernement russe s'efforce de justifier la rupture des liaisons qui ont subsisté pendant des siècles à l'avantage de la Grande-Bretagne et de la Russie, et cherche à déguiser les effets de l'influence extérieure par laquelle la Russie se voit entraînée dans une guerre injuste pour des intérêts qui ne sont pas les siens.

« La déclaration de la Russie énonce les différentes conditions dont l'acceptation peut seule mettre fin aux hostilités et rétablir les relations anciennes entre les deux pays.

« Sa Majesté a déjà eu occasion d'affirmer qu'en aucun cas, la justice n'a été refusée aux sujets de Sa Majesté Impériale.

« Sa Majesté a tant fait pour terminer la guerre avec le Danemark, que toute profession de sa part devient inutile à cet égard ; mais elle a peine à concilier l'empressement de l'empereur de Russie à obtenir un semblable résultat, avec le refus fait récemment par Sa Majesté Impériale d'interposer ses bons offices pour en obtenir un pareil.

« La demande faite par Sa Majesté Impériale de la conclusion immédiate d'une paix avec la France, est aussi extraordinaire au fond qu'offensante par la forme; Sa Majesté n'a en aucun temps refusé de traiter avec la France, lorsque cette puissance a exprimé le désir de traiter sur des bases admissibles. L'empereur de Russie ne peut manquer de se rappeler que la dernière négociation entre la Grande-Bretagne et la France a été rompue pour des points qui touchaient immédiatement non les intérêts de Sa Majesté, mais ceux de son allié impérial. Au surplus, Sa Majesté n'entend ni ne veut admettre la prétention de l'empereur de Russie de lui dicter le temps et le mode de ses négociations pacifiques avec d'autres puissances. Sa Ma-

jesté ne souffrira jamais qu'aucun gouvernement se dédommage de l'humiliation de sa condescendance envers la France, en prenant envers la Grande-Bretagne un ton insultant et péremptoire.

« Sa Majesté proclame de nouveau les principes de loi maritime contre lesquels fut dirigée la neutralité armée sous les auspices de l'impératrice *Catherine*, et contre lesquels la Russie dénonce actuellement les hostilités. Ces principes ont été reconnus par toutes les puissances de l'Europe qu'ils ont dirigées, et aucune de ces puissances ne s'y est plus strictement conformée que la Russie elle-même sous le règne de l'impératrice *Catherine*. Il est du droit comme du devoir de Sa Majesté de maintenir ces principes; ce qu'elle est déterminée à faire contre toute Confédération, moyennant l'assistance de la divine providence. Ils ont en tout temps essentiellement contribué au maintien de la puissance maritime de l'Angleterre; mais ils sont devenus d'une importance incalculable à une époque où la puissance maritime de la Grande-Bretagne est le seul boulevard existant contre les usurpations sans cesse renaissantes de la France, et le seul refuge auquel d'autres nations puissent avoir recours dans des temps plus heureux.

« Lorsque l'occasion de rétablir la paix entre la Grande-Bretagne et la Russie se présentera, Sa Majesté la saisira avec ardeur. Les arrangements d'une telle négociation ne seront ni difficiles ni compliqués. Sa Majesté n'ayant rien à concéder, n'aura rien non plus à demander; satisfaite, si la Russie manifeste une disposition à revenir à ses anciens sentiments d'amitié envers la Grande-Bretagne, à une injuste considération de ses intérêts réels et au sentiment de sa dignité comme nation indépendante.

« A Westminster, le 18 décembre 1807. »

Ainsi commença la guerre entre la Grande-Bretagne et la Russie, guerre peu riche en faits militaires, mais qui a porté un coup sensible au bien-être du vaste Empire de Russie, en privant ses habitants, pendant quatre ans, de la faculté d'échanger les productions de leur sol contre les objets de luxe que l'habitude leur a fait regarder comme étant de première nécessité[1].

L'engagement pris par l'empereur *Alexandre* d'exiger de ses sujets un sacrifice si énorme, dans la vue de coopérer à l'exécution du système continental, imaginé par *Napoléon*, décida l'Autriche à donner également les mains à l'introduction d'un ordre de choses qui imposa les mêmes privations aux habitants des riches provinces que la paix de Presbourg avait laissées sous son sceptre.

On a vu dans le précédent chapitre que la Cour de Londres reçut froidement l'offre que le Cabinet de Vienne avait faite de sa médiation pour rétablir la paix entre les puissances belligérantes; car annoncer que l'on communiquera cette proposition à ses alliés pour obtenir leur consentement à la réunion d'un Congrès, c'était presque refuser; effectivement, ce fut ainsi que l'Autriche envisagea cette réponse. Sommée, après la paix de Tilsitt, d'entrer dans la ligue générale contre la Grande-Bretagne, elle fit faire, en juillet, en septembre et en novembre, des démarches par le prince de *Starhemberg*, son ministre à Londres, pour engager le Cabinet de Saint-James à déclarer qu'il était disposé à entrer en négociation avec la France sur des principes qui lieraient la paix maritime à la paix continentale. La dernière dépêche que cet ambassadeur reçut, renfermait l'ordre exprès de demander que la Cour de Londres

[1] Cette guerre fut terminée par la paix d'Orebro, du 18 juillet 1812, dont nous parlerons au chapitre XLI.

déclarât sincèrement sa volonté d'entrer en négociation pour la paix maritime, sur des bases convenables aux intérêts des puissances qui auraient à y prendre part, et que, comme témoignage préalable de ses intentions à cet égard, elle ne se refusât point à revenir complétement sur les mesures hostiles qu'elle avait prises contre le Danemark, ainsi que sur les déclarations dont elle les avait accompagnées; et, dans le cas où la Cour de Saint-James se refuserait à ces propositions, ou mettrait des retards volontaires à ses réponses, on ordonna au prince de *Starhemberg* de demander ses passe-ports et de quitter Londres avec toute la légation.

Le prince de *Starhemberg* remit, le 20 novembre, une Note dans ce sens; le gouvernement anglais répondit, le 23 novembre, que le Roi était toujours prêt à entrer en négociation pour traiter de la paix sur des bases d'une parfaite égalité d'intérêts respectifs entre les puissances belligérantes, et d'une manière conforme à la fidélité qu'il devait à ses alliés, et telle enfin qu'elle pût donner à l'Europe tranquillité et sûreté. En réponse à cette Note, le prince de *Starhemberg* annonça, le 1er janvier 1808, à M. *Canning*, qu'il était autorisé à donner des passe-ports aux plénipotentiaires que l'Angleterre voudrait envoyer à Paris pour y traiter du rétablissement de la paix entre toutes les puissances actuellement en guerre avec l'Angleterre. Voici comment la Cour de Londres s'expliqua alors :

« Si le prince de *Starhemberg* a agi, dans cette circonstance, d'après l'ordre spécial et immédiat de sa Cour, et si la proposition faite à Sa Majesté d'envoyer à Paris des plénipotentiaires doit être considérée comme provenant de Vienne, le soussigné[1] a ordre d'exprimer le sentiment pénible avec lequel Sa Majesté a vu combien peu on avait eu égard, en formant cette

[1] M. Canning.

proposition, à la correspondance qui avait déjà eu lieu entre les Cours de Vienne et de Londres au sujet d'une négociation pour la paix. Lorsqu'on avait laissé écouler un si long espace de temps depuis l'acceptation faite par Sa Majesté, au mois d'avril dernier, de l'offre de la médiation de Sa Majesté Impériale, Sa Majesté pouvait à peine s'attendre à ce que cette même offre fût répétée (si toutefois la Note du prince de *Starhemberg* peut en être regardée comme la répétition), sans qu'on y joignît la plus légère notification de l'acceptation des conditions que Sa Majesté avait déclaré devoir être le préliminaire indispensable de l'ouverture de la négociation.

« Et attendu que la Note du soussigné, sous la date du 23 novembre dernier, est indiquée comme base de la proposition actuelle par le prince de *Starhemberg*, Sa Majesté remarque avec surprise que cette proposition n'a cependant de rapport qu'aux puissances qui sont engagées avec la France dans la guerre contre la Grande-Bretagne, sans comprendre les alliés de la Grande-Bretagne en guerre avec la France.

« Si, d'un autre côté, la Cour de Vienne n'a d'autre part à la démarche du prince de *Starhemberg* qu'une simple autorisation de recevoir et de transmettre au gouvernement britannique les communications dont la France jugerait à propos de le charger; dans ce cas, le soussigné a ordre de faire observer au prince de *Starhemberg* que, quoique le caractère dont il est revêtu par sa Cour et les formalités par lesquelles il a été accrédité auprès de Sa Majesté doivent lui mériter une entière confiance dans l'exercice des fonctions diplomatiques qu'il remplit au nom de l'Empereur, son maître; cependant, lorsqu'il déclare parler au nom d'une autre puissance, la Cour à laquelle il s'adresse ne croit pas devoir admettre une communica-

tion semblable, sans faire la base d'une mesure publique et importante, à moins qu'il ne lui soit présenté une autorisation précise à cet effet, et un document spécial et authentique.

« D'après la teneur de la Note du prince de *Starhemberg,* il paraît que la Note du soussigné, du 23 novembre, a été communiquée au gouvernement français. Le gouvernement français est donc muni d'un gage solennel et authentique des dispositions pacifiques de Sa Majesté. Il en résulte que Sa Majesté a le droit d'attendre un gage également solennel et authentique des dispositions réciproques de la France, avant que l'on exige d'elle des explications ultérieures.

« La proposition faite à Sa Majesté d'envoyer des négociateurs à Paris sans qu'il soit fait mention d'une réciprocité de mesures précises et ostensibles de la part de la France, sur les déclarations déjà faites au nom de Sa Majesté, est si éloignée de fournir la preuve d'une disposition réciproque, qu'elle ne peut être considérée par Sa Majesté que comme renfermant un doute inexcusable de la sincérité des déclarations de Sa Majesté.

« Mais ce défaut d'une autorisation formelle et d'une assurance réciproque, n'est pas le seul vice matériel de cette communication du prince de *Starhemberg.* Sa Majesté est invitée à envoyer des plénipotentiaires à Paris, sans qu'on lui donne la plus légère connaissance des bases sur lesquelles on veut faire cette négociation. Si on avait pu mettre en question qu'il fût nécessaire d'établir préalablement la base de la négociation pour fonder l'espérance de son heureuse conclusion, l'expérience de la dernière négociation avec la France aurait mis la chose hors de doute. Elle a également démontré le désavantage et l'inconvénient d'une négociation à Paris.

« Sa Majesté veut traiter avec la France; mais elle ne veut traiter que sur le pied d'une égalité parfaite. Elle est prête à traiter avec les alliés de la France; mais la négociation doit également embrasser les intérêts des alliés de la Grande-Bretagne. Aussitôt que les bases d'une négociation auront été déterminées d'une manière satisfaisante, et qu'on sera convenu d'un lieu contre lequel il ne puisse être fait d'objection, Sa Majesté sera disposée à nommer des plénipotentiaires pour se réunir à ceux des autres puissances engagées dans la guerre; mais Sa Majesté ne consentira pas de nouveau à envoyer ses plénipotentiaires dans une capitale hostile.

« Mais, lorsque Sa Majesté a permis au soussigné d'adresser cette exposition franche et nullement équivoque de ses sentiments au ministre de l'empereur d'Autriche, elle a en même temps chargé le soussigné de lui déclarer que, n'ayant reçu aucune réponse authentique d'une commission reçue par le prince de *Starhemberg* pour entrer en explication au nom du gouvernement français, et donner des assurances par lesquelles ce gouvernement puisse être lié, Sa Majesté n'a pas prescrit au soussigné d'autoriser le prince de *Starhemberg* à parler au nom de Sa Majesté au gouvernement français. »

Le départ du ministre d'Autriche suivit de près cette réponse, et, dès ce moment, les rapports cessèrent entre les deux pays. L'Autriche publia à ce sujet une déclaration, le 18 février 1808. Elle céda ainsi à l'empire des circonstances; mais, en réfléchissant à l'état des finances de l'Autriche, qui se composent d'une masse énorme de papier-monnaie, on doit reconnaître que s'il a existé un pays en Europe où l'introduction du système continental ne fût pas chimérique, elle était du moins impossible dans l'Empire d'Autriche, qui ne

peut se passer du commerce étranger. Sa soumission à un régime contre nature ne pouvait être de longue durée, et, comme elle ne pouvait s'y soustraire sans rompre avec *Napoléon*, la nécessité de la guerre de 1809 était dès lors démontrée.

Ainsi le commerce anglais se trouvait exclu de tous les ports de la Russie, de la Prusse, du Danemark, de l'Allemagne, de la Hollande, de la France, de l'Italie et de la Dalmatie. Dans le Nord, la Suède luttait encore pour préserver ses peuples des mesures continentales; mais sa persévérance lui coûta la Finlande[1]. Au Levant, les Turcs, étrangers à la politique de l'Europe, mais fidèles à leurs engagements et guidés par un certain bon sens qui les a quelquefois préservés des fautes dans lesquelles leurs voisins étaient tombés, ne concevaient pas que, pour être les amis de la France, il fallût se brouiller avec l'Angleterre et renoncer aux bienfaits des échanges avec ce pays. Leurs ports restaient donc ouverts au commerce de toutes les nations amies, et on vit alors la correspondance entre Hambourg et Londres passer par l'intermédiaire de Constantinople.

Ajournant à une autre époque l'exécution du projet de contraindre la Porte ottomane à l'adoption du système continental, *Napoléon* s'occupa des moyens d'y entraîner la péninsule Hispanique. Une tentative pour engager le Portugal à prêter sa flotte à une expédition contre l'Angleterre n'ayant pas réussi, et le Prince-Régent ayant fait part au gouvernement britannique des projets qu'on méditait contre lui, *Napoléon* résolut de

[1] Un chapitre de la seconde partie de cet ouvrage est consacré à l'histoire de la guerre entre la Suède, la Russie et le Danemark, qui fut terminée par les traités de paix de Friedrichsham et de Jönköping.

subjuguer le Portugal à l'aide de l'Espagne, sauf à soumettre celle-ci quand elle se trouverait cernée par les armées françaises.

Il régnait une intimité apparente entre la France et l'Espagne depuis les arrangements qui avaient été convenus en 1801, au sujet des duchés de Parme et du grand-duché de Toscane, érigé en royaume pour le gendre de *Charles IV*. Cependant le Roi Catholique payait à regret cette espèce de tribut, auquel il s'était soumis par la convention du 30 octobre 1803, et qui faisait affluer en France tous les trésors de l'Amérique. En vain s'était-il bercé de l'espoir d'acheter par ce sacrifice la neutralité qui était l'objet des vœux de ses peuples; *Napoléon* ne voulait pas seulement priver la Péninsule de ses ressources, il voulait lui enlever ses défenseurs. Au commencement de l'année 1806, il demanda qu'un corps d'Espagnols fût envoyé en Toscane; à peine ce corps, fort de seize mille hommes et commandé par don Gonzalo *O-Farrill*, qui devint plus tard ministre de la guerre, fut-il mis à sa disposition, qu'il lui fit traverser l'Allemagne et le transporta dans l'île de Fionie pour l'employer à ses projets contre la Suède. Le gouvernement espagnol poussa plus loin encore la condescendance envers un voisin puissant et absolu; il rompit avec la branche des Bourbons qui régnait à Naples, dès que *Napoléon* proclama qu'elle avait cessé de régner.

Cependant, lorsque la guerre de Prusse parut inévitable, le prince *de la Paix*, séduit par l'Angleterre et la Russie, pensa que le moment était venu de secouer le joug qui pesait sur l'Espagne. Il tenta de créer une armée et de faire un appel à l'esprit national. Une proclamation du 3 octobre 1806 ordonna de rendre mobiles quarante mille hommes, destinés à défendre la patrie dans le cas où elle serait menacée.

D'où venait ce danger? Le gouvernement ne s'en expliqua pas; mais on répandit le bruit que l'ennemi qu'on craignait était le prince-régent de Portugal, ou même l'empereur de Maroc; cependant tous les préparatifs furent contremandés aussitôt qu'on eut reçu la nouvelle de la bataille d'Iéna. Une conduite si peu digne d'une grande puissance perdit la dynastie d'Espagne. Pour que la proclamation du 3 octobre 1806 pût être pardonnée, il fallait qu'elle fût soutenue par une armée respectable. Elle avait trahi la pensée secrète de la Cour de Madrid. Dorénavant *Napoléon* savait à quoi il devait s'attendre au premier échec qu'éprouveraient ses armes : on a donc pu croire qu'à cette heure même il résolut de renverser le trône des Bourbons en Espagne [1].

Il restait à *Napoléon* de délibérer sur le choix des moyens. En attaquant à forces ouvertes une nation brave et fidèle, on risquait de lui inspirer cet enthousiasme qu'engendre l'amour de la patrie. On était loin, il est vrai, d'apprécier le danger auquel on s'exposait, parce que la prévention croyait le peuple de la Péninsule plongé dans l'indifférence et la mollesse; toutefois il était plus avantageux de neutraliser ses forces, en trompant la famille royale et en flattant les passions des ministres, jusqu'à ce que les uns et les autres se trouvassent au bord du précipice. De ces deux partis, celui de la force ouverte devait convenir à un grand homme; *Napoléon* choisit celui de la perfidie.

Dès le commencement de 1807, une armée française

[1] Cependant le baron Meneval assure que dans l'entrevue que Napoléon eut à Venise, même un an après (novembre 1807), avec son frère Joseph, alors roi de Naples, il l'entretint bien effectivement des chances que pourraient amener les dissensions qui divisaient la maison régnante d'Espagne, *mais sans avoir d'idée arrêtée à cet égard.*

s'assembla dans les environs de Bayonne. Était-elle destinée contre l'Espagne? menaçait-elle le Portugal? Elle devait subjuguer l'un et l'autre; mais, par un raffinement de machiavélisme, on voulut s'assurer la coopération de l'Espagne pour renverser le trône de Portugal. L'espoir de faire oublier sa proclamation aveugla pour un moment le gouvernement de Madrid; il ne vit le piége qu'on lui avait tendu que quand il se fut livré entre les mains de son ennemi.

On proposa à *Charles IV* le partage du Portugal : deux conventions secrètes furent signées *à Fontainebleau, le* 27 *octobre* 1807, entre le maréchal *Duroc* et le ministre d'Espagne don Eugenio *Izquierdo*. Le Portugal fut divisé en trois portions. La province d'Entre Douro e Minho, habitée par environ neuf cent mille âmes, fut destinée, à titre de royaume de la Lusitanie septentrionale, au roi d'Étrurie, en échange du royaume donné à son père peu d'années auparavant, et que *Napoléon* se réserva. La province d'Alem-Tejo, et le royaume d'Algarve, ayant environ quatre cent mille habitants, furent promis au prince de *la Paix* à titre de principauté des Algarves. Le roi de la Lusitanie, et le prince des Algarves, et leurs descendants dans l'ordre de succession espagnole[1], devaient posséder ces États en pleine souveraineté, mais reconnaître le roi d'Espagne comme leur Protecteur, sans le consentement duquel ils ne pourraient faire ni la guerre ni la paix. A l'extinction de leur descendance mâle et féminine, le roi d'Espagne disposera de ces États par forme d'investiture, de manière qu'ils ne pourront être réunis sur la même tête ni à la couronne d'Espagne. Les deux parties contractantes se réservèrent de disposer,

[1] D'après cet ordre, les femmes succèdent à défaut de toutes les lignes masculines.

à la paix générale seulement, du reste du Portugal, savoir des provinces de Beira, Tras-os-Montes et Estrémadure, ayant environ un million d'habitants. On se proposait de les rendre à la maison de Bragance, dans le cas où l'Angleterre voudrait les racheter par la restitution de Gibraltar et de l'île de la Trinité. On convint que le futur possesseur serait obligé de reconnaître la protection de l'Espagne, de la même manière que le roi de la Lusitanie septentrionale et le prince des Algarves la reconnaissaient. Par des articles de la convention, *Napoléon* garantit au roi d'Espagne la possession de ses États du continent de l'Europe, situés au midi des Pyrénées. Par un autre, il s'engage à reconnaître Sa Majesté Catholique comme empereur des Deux-Amériques, « lorsque tout sera prêt, pour que Sa Majesté Catholique puisse prendre ce titre ; ce qui pourra arriver à la paix générale, ou, au plus tard, dans trois années. » Les deux parties contractantes se réservèrent le partage des îles, colonies et possessions portugaises outre-mer.

La seconde convention, du même jour, règle tout ce qui regarde l'exécution des arrangements pris par la première. Un corps français de vingt-cinq mille hommes d'infanterie et de trois mille chevaux entrera en Espagne, et marchera directement sur Lisbonne. Huit mille hommes d'infanterie espagnole et trois mille de cavalerie s'y joindront. En même temps un corps de dix mille Espagnols prendra possession de la province d'Entre Douro e Minho, et six mille hommes occuperont l'Alem-Tejo et les Algarves. Les trois provinces qui doivent rester séquestrées, seront administrées par le général commandant les troupes françaises, qui en percevra les contributions ; les provinces occupées par les Espagnols seront administrées pour le compte du Roi Catholique ; le corps du centre sera commandé par le

général français, à moins que le roi d'Espagne ou le prince des Algarves ne juge à propos de s'y rendre. Une seconde armée française de quarante mille hommes se réunira jusqu'au 20 novembre à Bayonne pour entrer en Portugal, dans le cas où les Anglais y enverraient du secours ou menaceraient d'une attaque[1].

Le ministère qui avait conclu ces traités, le prince qui les avait ratifiés, par cela même se soumettaient à tout ce qu'il plairait à *Napoléon* d'exiger de leur complaisance. Le Roi adopta le système continental, par un décret du 8 janvier 1808, ainsi conçu :

« L'abominable attentat commis par des vaisseaux de guerre anglais, en l'année 1804, par ordre exprès du gouvernement anglais, contre les quatre frégates de la flotte royale, qui, naviguant sous l'entière assurance de la paix, ont été injustement surprises, attaquées et forcées de se rendre, m'a déterminé à rompre toutes relations avec le Cabinet britannique, et à me considérer comme en état de guerre contre une puissance qui a si iniquement violé le Droit des gens et de l'humanité : une agression aussi atroce me donnait des motifs suffisants pour rompre tous les liens qui unissent une nation à une autre, lors même que

[1] Don PEDRO CEVALLOS, qui a le premier publié ces deux conventions, dans son *Exposé des moyens employés par l'empereur* NAPOLÉON *pour usurper la couronne d'Espagne* (traduit par M. NETTEMENT, ancien secrétaire de la Légation française à Londres), assure que le département des Affaires Étrangères, à la tête duquel il se trouvait placé, n'avait pas la moindre connaissance de la mission de don Eugenio IZQUIERDO à Paris, et qu'on lui avait caché sa nomination, ses instructions et sa correspondance. De même, M. de PRADT, dans ses *Mémoires historiques sur la révolution d'Espagne,* assure que M. de TALLEYRAND n'eut aucune part à ces transactions, et que, dès qu'il en apprit l'existence, il en avertit le comte de LIMA, qui, sans perte de temps, écrivit à Lisbonne pour tenir en garde son gouvernement sur ce qui allait se passer. — Le texte espagnol des deux conventions a été reproduit par M. de CANTILLO : *Tratados de paz y de comercio,* etc., p. 710.

je n'aurais pas considéré ce que je devais à moi-même, à l'honneur et à la gloire de ma couronne et de mes amés vassaux. Deux années de guerre se sont écoulées sans que la Grande-Bretagne ait modéré son orgueil ni renoncé à l'injuste domination qu'elle exerce sur les mers; mais, au contraire, confondant tout à la fois ses amis, ses ennemis et les neutres, elle a manifesté l'intention formelle de les traiter tous avec la même tyrannie.

« Par ces considérations, je me déterminai, en février de l'année dernière, en me conformant aux sages mesures adoptées par mon intime allié, l'empereur des Français et roi d'Italie, à déclarer, comme j'ai déclaré, les îles britanniques en état de blocus, afin de voir si ce moyen réduirait le Cabinet britannique à abdiquer son injuste suprématie sur les mers, et à faire une paix solide et durable. Loin de cela, non-seulement le gouvernement anglais a rejeté les propositions qui lui ont été faites de la part de mon intime allié, l'empereur des Français et roi d'Italie, soit directement, soit par la médiation de différentes puissances amies de l'Angleterre, mais encore ayant commis la plus énorme des atrocités et des pirateries, par son attaque scandaleuse de la ville et du port de Copenhague, elle a quitté le masque, et personne ne peut plus douter que son ambition insatiable n'aspire au commerce et à la navigation exclusive de toutes les mers. Rien ne le prouve mieux que les mesures que ce gouvernement vient d'adopter par ses ordres du 14 novembre dernier, où non-seulement il déclare en état de blocus toutes les côtes de France, d'Espagne et de leurs alliés, et toutes celles occupées par les armées de l'une ou l'autre puissance, mais même en assujettissant les vaisseaux des puissances neutres, amies et même alliées de l'Angleterre,

à subir les visites des croiseurs anglais, à aborder forcément dans un port de l'Angleterre, et à s'obliger de payer, sur leurs cargaisons, un droit dont la quotité sera déterminée par la législature anglaise. Autorisé par un juste droit de représailles à prendre les moyens qui me paraîtront convenables pour empêcher l'abus que le Cabinet britannique fait de ses forces à l'égard des pavillons neutres, et à voir si on peut l'obliger à renoncer à une aussi injuste tyrannie, j'ai résolu d'adopter et j'entends qu'on adopte dans tous mes États les mêmes mesures qui ont été prises par mon intime allié l'empereur des Français et roi d'Italie, et dont la teneur suit, etc. »

Ces mesures sont le décret de Milan, du 17 décembre 1807, dont les dispositions se trouvent ici répétées.

En conséquence des traités de Fontainebleau, *Marie-Louise*, reine douairière d'Étrurie, et régente pour son fils *Charles-Louis*, annonça, le 10 décembre, à ses sujets, qu'appelée à régner sur d'autres contrées qui lui avaient été assignées par un traité entre la France et l'Espagne, en dédommagement de l'Étrurie cédée à *Napoléon*, elle déposait le gouvernement de ce dernier pays; immédiatement après elle partit pour l'Espagne, et la Toscane fut occupée par des troupes françaises.

Cependant les préparatifs qui se faisaient à Bayonne annonçaient à la Cour de Lisbonne le sort qui lui était réservé. La plus grande consternation régnait dans cette ville depuis la nouvelle reçue que les troupes françaises allaient se mettre en mouvement. Le principal ministre du Prince-Régent, dom Antonio d'*Araujo*, avait conseillé à son maître, depuis l'époque de la paix de Badajoz, d'exécuter le plan conçu par *Pombal*, de transporter au Brésil le siége du gou-

vernement portugais[1]. L'Angleterre appuya ce projet, en faisant voir au Prince-Régent la perspective de se dédommager, par la conquête de l'Amérique espagnole, de la perte du Portugal. Le chevalier d'*Araujo* avait pris en secret les mesures nécessaires pour embarquer la famille royale, l'armée et le trésor de la couronne, et pour sauver la marine, pendant que par des démonstrations d'attachement à la France il trompait les agents de *Napoléon*.

Le 2 octobre 1807, le Prince-Régent publia la proclamation suivante qui était adressée aux Brésiliens :

« Fidèles sujets, habitants du Brésil! depuis mon avénement au gouvernement, mon désir constant a été de vous donner des preuves de mon amour inaltérable; mais les temps malheureux ne me permirent pas de vous le montrer entièrement. Maintenant que la monarchie portugaise se voit menacée du fléau de la guerre, j'espère que le bras du Tout-Puissant protégera mon trône. Dans ce moment critique, j'ai résolu de vous donner une forte preuve de mon affection, convaincu que vous y répondrez par un amour cordial. Comme c'est un de mes premiers devoirs de monarque de n'abandonner qu'à la dernière extrémité mes anciens sujets, dont les ancêtres, qui sont aussi les vôtres, ont rétabli le trône du Portugal, je vous confie mon fils aîné[2], auquel j'ai, depuis sa tendre enfance, inspiré le plus vif attachement pour vous. Je lui donne le titre de connétable ou vice-roi du Brésil. Je suppose que vous saurez traiter dignement un gage

[1] M. Correa, ancien Chargé d'Affaires de Portugal en Suède, a déclaré dans une Note qu'on lit au *Polit. Journal*, année 1808, t. I, p. 577, que ce projet lui a été confié par M. d'Araujo en 1802.

[2] Dom Pedro, alors âgé de neuf ans, et ses deux sœurs, les princesses Marie-Françoise et Isabelle, devaient se rendre immédiatement au Brésil; mais ce départ n'eut point lieu.

si précieux et si chéri. Vous êtes Portugais ; comme tels, gardez-le et défendez ses droits avec le courage et le sentiment d'honneur qui vous sont innés. »

« Donné au palais de Notre-Dame au Bon-Secours, le 2 octobre 1807.

« *Signé* JEAN, Prince-Régent. »

A l'époque où parut cette proclamation, le ministre de Portugal à Paris, comte de *Lima*, soit qu'il voulût masquer les intentions de sa Cour, soit qu'il crût encore pouvoir sauver le Portugal, négociait pour obtenir la neutralité de son pays. Il offrait d'exclure le pavillon anglais de tous les ports, et de payer un subside de deux millions de francs par mois ; mais l'avis qu'on eut à Paris que le Prince-Régent traitait aussi avec la Grande-Bretagne, produisit la conviction qu'il ne voulait qu'obtenir le délai nécessaire pour sauver tout ce qui serait disponible, et laisser à la factorerie anglaise le temps de quitter le pays. Les ministres d'Espagne et de France se retirèrent de Lisbonne, et *Junot* eut ordre de se mettre en marche. Enfin, le 20 octobre, le Prince-Régent publia un ordre, par lequel tous les ports du royaume furent déclarés fermés au commerce anglais.

Cette mesure ne fut que simulée; c'était un moyen de gagner du temps pour l'exécution du grand projet médité ; car, à la même époque, on négociait à Londres une nouvelle alliance entre les deux monarchies, qui fut signée *le* 22 *octobre* 1807. On n'a d'ailleurs connu ce traité d'alliance que lorsqu'il a été mentionné dans une convention analogue, *du* 19 *février* 1810, dont nous rendrons compte en son temps.

Le traité de Fontainebleau n'était pas encore signé, quoique probablement arrêté, lorsque le général *Junot*, à la tête de l'armée de Bayonne, entra en Espagne.

Le 23 octobre, une colonne marcha de Bayonne sur Tolosa, l'autre par Saint-Jean-Pied-de-Port sur Pampelune. Les Français prirent cette dernière place de vive force ; ils employèrent la ruse pour surprendre celles de Saint-Sébastien, de Figuières et de Barcelonne. Les deux corps devaient se réunir à Salamanque, tandis que l'armée espagnole, destinée à agir de concert avec eux, se rassemblait à Badajoz.

Au commencement du mois de novembre, l'escadre russe, commandée par le vice-amiral *Siniavine* qui, après avoir vaincu les Turcs à Lemnos le 1er juillet, retournait à Cronstadt, par suite de l'armistice de Slobosia du 24 août, entra dans le port de Lisbonne. Peu de temps après, sir *Sidney Smith* arriva à la hauteur de ce port avec une flotte anglaise, et déclara, le 22 novembre, l'embouchure du Tage bloquée.

Déjà le *Moniteur* du 13 novembre, dans un article évidemment dicté par *Napoléon*, avait annoncé la chute prochaine de la maison de Bragance, lorsque le général *Junot*, trompé par les événements qui se passaient sous ses yeux, ou, plus probablement, pour mieux tromper la Cour de Lisbonne, déclara, le 19 novembre, que le Portugal ayant fermé ses ports aux Anglais, il n'entrerait dans le pays que comme un ami et comme un allié. Son avant-garde arriva, le 26 novembre, à Abrantès, à trente lieues de Lisbonne.

Ce fut alors que le Prince-Régent exécuta la seule résolution qui pouvait sauver son indépendance. Après avoir établi une régence, il s'embarqua, le 27 novembre, avec la reine sa mère, la famille royale, les principaux fonctionnaires, et un nombre d'émigrants, évalués à vingt mille, sur la flotte portugaise qui, forte de trente-six voiles, ne put, à cause des vents contraires, sortir du fleuve que le 29 novembre, lors-

que *Junot* n'était plus qu'à deux lieues de la capitale. Le 6 décembre, cette flotte, accompagnée de quelques vaisseaux de ligne anglais, cingla vers Rio-Janeiro, où elle arriva le 18 janvier 1808[1].

Le 30 novembre, les Français entrèrent à Lisbonne. Les habitants de cette capitale firent, le 13 décembre, une tentative infructueuse de secouer par une insurrection le joug des étrangers. Les articles de la convention du 27 octobre, qui avaient statué que les provinces destinées au roi d'Étrurie et au prince des Algarves seraient occupées par des troupes espagnoles, ne reçurent point leur exécution. *Napoléon* nomma *Junot* gouverneur général du royaume, et celui-ci déclara, par une proclamation du 1er février 1808, que le prince du Brésil, en quittant le Portugal, avait renoncé à tous ses droits à la souveraineté de ce royaume, et qu'en conséquence *la maison de Bragance avait cessé de régner.*

Pendant ces événements une escadre anglaise, sous les ordres du contre-amiral *Hood*, s'était rendue à l'île de Madère avec des troupes de débarquement, commandées par le général *Beresford*. Ces deux officiers conclurent, *le 26 décembre* 1807, une capitulation avec le gouverneur de l'île, qui la leur remit pour être possédée par la Grande-Bretagne, avec les mêmes droits qui avaient appartenu à la couronne de Portugal. Les Anglais promirent, par l'*article* 2, de la rendre aussitôt que la liberté de naviguer dans les ports du Portugal aurait été rétablie, et

[1] La flotte portugaise à destination du Brésil se composait de huit vaisseaux de ligne, trois frégates et quatre bricks : on estime à cinq cents millions de francs les trésors qu'elle emporta. Cinq vaisseaux de ligne, autant de frégates, douze goëlettes et quatre chaloupes canonnières restèrent en Europe.

que cet État ne serait plus sous l'influence française. L'*article* 3 dit que les armes et les munitions de toute espèce seront remises pour le moment aux Anglais; mais l'*article* 4 stipule que les propriétés publiques seront respectées pour être rendues avec l'île, le roi de la Grande-Bretagne se réservant d'employer ces propriétés ou leurs revenus à l'entretien des établissements religieux, civils et militaires de l'île, aussi longtemps qu'elle sera occupée par ses troupes.

L'île de Madère, riche en vins et bestiaux, est un point de relâche pour les vaisseaux qui vont aux Grandes-Indes; sa possession remplaçait pour les Anglais les ports du Portugal, où leurs navires avaient coutume de se rafraîchir. Malgré ces avantages, l'île de Madère fut rendue aux Portugais le 23 avril 1808; en revanche, Goa dans l'Indostan, et les îles Açores, le grenier de Madère et de Lisbonne, furent abandonnées aux Anglais. On ne connaît pas les conditions de cette cession. On sait seulement qu'elles furent réglées par une convention signée le 16 mars 1808, sous le titre d'articles additionnels au traité du 22 octobre 1807.

Tandis que l'Espagne et le Portugal fléchissaient sous la volonté de *Napoléon*, en accédant au système continental, un souverain dont le nom est rarement mêlé aux débats politiques; un prince sans armée et sans finances, mais fort par le courage que donne le sentiment de ne pas être sorti de la ligne de ses devoirs, osa résister à la volonté du maître de l'Europe. Le Souverain Pontife consentit à fermer ses ports aux ennemis de la France, mais il refusa constamment d'entrer dans une ligue offensive et défensive avec les royaumes d'Italie et de Naples. Il déclara une alliance de ce genre contraire à sa conscience, parce qu'en la contractant, il ne se chargerait pas seulement de

l'obligation d'une simple défense, mais qu'il s'engagerait même à attaquer. « Ainsi, dit-il, le serviteur du Dieu de la paix serait placé dans un état de guerre permanente; le père s'élèverait contre ses enfants, et le chef de la religion s'exposerait au danger de voir rompre ses rapports spirituels avec les puissances envers lesquelles la ligue agirait hostilement. »

Pour punir *Pie VII* de son opposition, Civita-Vecchia et Ancône furent occupées, et tous les gouverneurs de la Marche qui firent quelque résistance furent arrêtés. Le 2 février 1808, le général *Miollis* prit possession de Rome. Ici commence pour le Souverain Pontife une succession d'outrages qui ne purent ébranler sa fermeté. Dans une Note que M. de *Champagny* remit, le 3 avril 1808, au légat apostolique à Paris, on lit les maximes suivantes qui étaient la base du Droit public de *Napoléon :* « Si le Saint-Père adhère à la proposition de la ligue offensive et défensive, tout est terminé; s'il s'y refuse, il annonce par cette détermination qu'il ne veut aucun arrangement, aucune paix avec l'Empereur, et qu'il lui déclare la guerre. Le premier résultat de la guerre est la conquête, et le premier résultat de la conquête est le changement de gouvernement; car si l'Empereur est forcé d'entrer en guerre avec Rome, ne l'est-il pas encore d'en faire la conquête, d'en changer le gouvernement, d'en établir un autre qui fasse cause commune avec les royaumes d'Italie et de Naples contre les ennemis communs? Quelle autre garantie aurait-il de la tranquillité et de la sûreté de l'Italie, si les deux royaumes étaient séparés par un État où leurs ennemis continueraient d'avoir une retraite assurée? »

Lorsque cette Note fut remise au cardinal *Caprara*, *Napoléon* avait signé un décret portant la date de Saint-Cloud, le 2 avril 1808, et qui dit que, considé-

rant que le souverain temporel de Rome s'est constamment refusé à faire la guerre aux Anglais et à se joindre aux rois d'Italie et de Naples pour la défense de la presqu'île d'Italie; que l'intérêt de ces États et de leurs armées exige que leur communication ne soit plus interrompue par une puissance ennemie; considérant « que *Charlemagne, notre glorieux prédécesseur,* » a donné les pays qui forment l'État de l'Église pour le bien de la chrétienté, mais non pour l'avantage « *des ennemis de notre sainte religion,* » *Napoléon* réunit au royaume d'Italie les provinces d'Urbino, Ancône, Macerata et Camerino.

On se borna pour le moment à punir *Pie VII* par la perte des meilleures provinces que la paix de Foligno lui avait laissées; plus tard nous le verrons, sans aucune provocation de sa part, dépouillé du reste de ses États et traîné en captivité.

Deux alliés restaient aux Anglais, l'un dans le Midi et l'autre dans le Nord : *Ferdinand IV* et *Gustave IV Adolphe*. Le premier de ces monarques comptait toujours sur leur assistance pour reconquérir le royaume de Naples. Son ministre des Affaires Étrangères, don Thomas de *Somma,* marquis de *Circello,* conclut, *le* 30 *mars* 1808, *à Palerme,* un traité de subside avec M. *Drummond,* ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne. Voici quelles en étaient les principales conditions :

Les deux parties se prêteront, pendant la présente guerre avec la France, toute aide et toute assistance dans la proportion de leurs puissances respectives, et tâcheront, par un accord commun, d'empêcher tout ce qui peut leur causer du dommage. *Art.* 2.

Le roi des Deux-Siciles s'engage à accorder aux troupes britanniques qui se trouvent dans les forte-

resses de la Sicile, ainsi qu'à tous vaisseaux de guerre anglais, une exemption de droits de tout ce dont les escadres britanniques dans la mer Méditerranée et des troupes de cette nation ont besoin, et que le pays peut fournir en provisions et munitions de guerre et de mer. *Art.* 3.

L'*article* 4 accorde la même immunité aux vivres et munitions de guerre dont les vaisseaux de guerre anglais à Malte pourraient avoir besoin.

Le roi des Deux-Siciles ne permettra pas que les ennemis de la Grande-Bretagne conduisent dans ses ports un vaisseau anglais dont ils se seront emparés. *Art.* 5.

Les ports du roi des Deux-Siciles seront ouverts, pendant la présente guerre, aux escadres anglaises et à tout navire appartenant à des sujets anglais. *Art.* 6.

L'Angleterre s'engage à défendre, pendant cette guerre, les forteresses de Messine et d'Auguste (Agosta), et pour cela à y entretenir à ses frais un corps de dix mille hommes, qui sera renforcé s'il était nécessaire. Le roi des Deux-Siciles leur fournira le logement. *Art.* 7.

A dater du 10 septembre 1805, jour où les troupes russes et anglaises ont débarqué sur le territoire de Naples, la Grande-Bretagne payera au roi des Deux-Siciles, pendant la durée de la guerre actuelle, un subside annuel de trois cent mille livres sterling à employer au service des forces de terre et de mer. « Tous les trois mois, on soumettra au gouvernement britannique le compte de l'emploi que Sa Majesté Sicilienne aura fait des subsides que la Grande-Bretagne lui a payés. » *Art.* 8.

Il sera prochainement conclu un traité de commerce également avantageux aux deux États. *Art.* 9.

« Sa Majesté Sicilienne s'engage à ne pas faire de paix séparée avec la France sans l'Angleterre; et Sa

Majesté Britannique, de son côté, s'engage à ne pas conclure de paix avec la France sans y comprendre l'intérêt de Sa Majesté Sicilienne. » *Art.* 10[1].

Gustave-Adolphe avait payé, en 1808, son attachement à la cause de l'Angleterre, ou plutôt sa haine pour *Napoléon*, de la perte de la Finlande : sa constance lui coûta, en 1809, le trône de Suède. *Charles XIII*, son successeur lutta pendant quelque temps encore, contre la supériorité de la Russie. Forcé de signer, le 17 septembre 1809, la paix de Friedrichsham[2] et d'accéder au système continental, il avait réservé à ses sujets l'importation du sel, qui manque à la Suède, et celle des productions coloniales que l'usage a rendues nécessaires, surtout aux nations privées de vignobles ; mais *Napoléon*, qui s'inquiétait peu des besoins ou des vœux des peuples, refusa de laisser subsister une pareille réserve. La Suède y renonça. Alors fut conclu *à Paris*, *le* 6 *janvier* 1810, un traité qui mit fin à la guerre que *Gustave-Adolphe* avait déclarée à *Napoléon* le 31 octobre 1805[3]. M. de *Champagny* le signa pour *Napoléon*, le comte d'*Essen* et le baron de *Lagerbielke* y parurent comme plénipotentiaires de *Charles XIII*. En voici les principales conditions :

Le roi de Suède adopte pleinement et entièrement le système continental ; s'engage, en conséquence, à fermer ses ports au commerce anglais, à n'y admettre aucunes denrées, aucunes marchandises anglaises, sous quelque pavillon et sur quelques bâtiments qu'elles soient apportées, et renonce à la faculté que le traité de Friedrichsham lui a laissée relativement aux denrées coloniales, se réservant uniquement celle

[1] Voy. Martens, *Recueil*, t. XII, p. 31.
[2] Cette négociation appartient à la seconde partie de notre travail.
[3] Voy. t. VIII, p. 312 de cette *Histoire des Traités*.

de recevoir le sel nécessaire à la consommation du pays. *Art.* 3.

Napoléon restitue à la Suède la Poméranie suédoise, la principauté de Rügen et leurs dépendances, et fait cesser toute levée de contributions ordinaires et extraordinaires, courantes ou arriérées. L'évacuation aura lieu, pour la principauté de Rügen, dans le délai de vingt jours, et pour la Poméranie, dans l'espace de vingt-cinq jours, à compter de l'échange des ratifications. *Art.* 4.

Le roi de Suède reconnaît les donations faites par *Napoléon* en domaines ou revenus des pays restitués. *Art.* 5.

Napoléon restitue les navires suédois séquestrés. *Art.* 6.

Il garantit l'intégrité des possessions de la Suède. *Art.* 7.

Les relations commerciales entre la France et la Suède sont rétablies, et la première pourra avoir un entrepôt à Gothembourg. *Art.* 8[1].

Il faut observer, à l'égard de cet article, que les relations commerciales qu'il rétablit sur le pied où elles étaient avant la guerre, sont réglées par deux conventions : l'une, que M. *Amelot* et le comte de *Tessin* signèrent à Versailles le 25 avril 1741 ; l'autre, que le baron de *Staël* conclut, dans la même ville, avec le comte de *Vergennes*, le 1er juillet 1784. Ces deux conventions ne sont que provisoires, et l'on s'y réserve de conclure incessamment un traité de commerce et de navigation dans lequel elles seront insérées. L'*article* 3 de la convention de 1741 avait accordé aux Français, à l'exclusion de toutes les autres nations, le privilége de ne payer, pour les effets et marchandises

[1] MARTENS, *Recueil*, t. XII, p. 232.

qu'ils porteraient en Suède par leurs propres vaisseaux, que trois quarts pour cent de la valeur pour tous droits de douane ou autres, soit que les marchandises s'y consommassent, soit qu'elles fussent réexportées. Ce privilége fut supprimé par la convention de 1784, et on accorda en échange, à la France, la liberté d'entrepôt dans le port de Gothembourg. Par forme de compensation, le roi de France céda à la Suède Saint-Barthélemy, une des Petites Antilles ou îles Caraïbes.

En exécution des engagements que *Charles XIII* avait pris par le traité du 6 janvier 1810, il publia, le 24 avril de la même année, un ordre fermant ses ports aux vaisseaux anglais et prohibant l'introduction des marchandises anglaises, de même que tout commerce avec la Grande-Bretagne.

C'est ainsi que le système continental fut successivement imposé à tous les États du continent, à l'exception de la seule Porte ottomane.

L'Europe entière était donc enveloppée par un vaste réseau, des Pyrénées au Volga, et *Napoléon* la transformait ainsi en une geôle immense dans laquelle « la grande famille européenne » se trouvait enfermée. Mais dans l'enceinte même de cette *bastille continentale,* le commerce était loin de jouir de la liberté; une triple garde veillait sur les frontières de chaque pays et surtout des grands États. La tyrannie pratique déployait ici tout ce qu'ont de plus odieux les abus de la douane et de l'espionnage; car, en établissant des droits énormes, équivalant à une prohibition, sur tout ce qui pouvait venir d'Angleterre, on surexcitait violemment la cupidité d'une incroyable contrebande, et c'était par tous les points de la circonférence du territoire qu'il fallait s'en défendre.

Les conséquences de toutes ces mesures étaient également funestes aux intérêts commerciaux et aux intérêts politiques. Alors même qu'elles n'en auraient pas mis l'auteur *en opposition avec la nature même, qui veut l'échange des produits de tous les climats,* elles le mettaient *en contradiction avec toute notre civilisation.* Elle était liée au commerce par les nœuds les plus étroits; et le commerce ayant dès longtemps embrassé le monde entier, il ne pouvait sans complétement s'anéantir redevenir un misérable trafic local. Qu'était tout le commerce du pastel et de la betterave auprès de celui des deux Indes? Les manufactures nationales, ou du moins quelques-unes, y gagnaient, dit-on, *mais les profits des fabricants sont-ils toujours les plus avantageux aux peuples, si les produits livrés à la consommation ne sont pas de meilleure qualité et à meilleure marché que ceux que fournit l'étranger?*

Sous le point de vue politique, le système continental n'était pas moins faux, parce qu'il reposait sur une double supposition gratuite, savoir que le commerce extérieur des Anglais est la source principale de leurs bénéfices et qu'il serait anéanti si le continent lui était fermé. L'expérience a prouvé le contraire. Quand on aurait tari la source de quelques profits, un peuple qui règne sur toutes les mers devait pouvoir facilement s'ouvrir d'autres débouchés hors de l'Europe. Apprendre à l'Angleterre qu'elle parviendrait à se passer, du moins pour longtemps, de l'Europe, n'était-ce pas lui révéler le secret qui devait la rendre invincible à ses propres yeux?

Il était non moins facile de prévoir les suites inévitables du système continental pour la puissance même du dominateur. La ruine totale du continent en aurait été l'effet. Mais, avec quelque rigueur qu'on voulût la maintenir, une telle violence ne pouvait avoir une

longue durée. Le sentiment d'une pareille oppression ne pouvait qu'amener d'abord, des plaintes, et, bientôt après, une résistance d'autant plus vive qu'on aurait pris plus de soins pour s'y opposer. C'est encore ici un spectacle instructif que celui de la tyrannie devenant la mère de la liberté !

On a vu plus haut que des modifications conditionnelles avaient été adoptées, par la France et par l'Angleterre, à l'égard des États-Unis d'Amérique. Des considérations que nous développerons en parlant de la guerre qui éclata en 1812, entre ces deux dernières puissances, déterminèrent *Napoléon* à rapporter, le 28 *avril* 1811, les décrets de Berlin et de Milan à l'égard des vaisseaux américains ; de son côté, le gouvernement britannique révoqua, par un ordre du Conseil du 23 *juin* 1812, les ordres du Conseil, antérieurs du 7 *janvier* 1807 et du 26 *avril* 1809, en faveur de tous les navires américains et de leurs cargaisons étant propriétés américaines.

Mais, envers l'Europe entière, pour *Napoléon,* le système continental demeurait sa pensée dominante; c'était là, pour ainsi dire, comme à la clef d'une voûte, qu'aboutissaient de son gré, ou malgré lui, tous ses plans, toutes ses tentatives, tous les mouvements qu'il exécuta ou qu'il imprima. Aussi, lorsque, au mois de mars 1812, *Napoléon* voudra, par un sénatus-consulte, organiser la garde nationale de la France, et demandera la levée de cent cohortes du premier ban, c'est encore sur la nécessité « d'assurer la prépondérance de l'Empire et de maintenir les décrets de Berlin et de Milan, si funestes à l'Angleterre » que s'appuieront les rapports de ses ministres.

Le plus important de ces rapports est celui du ministre des Relations Extérieures, duc de *Bassano,* qui

en donna communication au Sénat, dans la séance du 10 mars.

Voici le texte de ce document :

« SIRE,

« Les droits maritimes des neutres ont été réglés solennellement par le traité d'Utrecht, devenu la loi commune des nations.

« Cette loi, textuellement renouvelée dans tous les traités subséquents, a consacré les principes que je vais exposer.

« Le pavillon couvre la marchandise. La marchandise ennemie sous pavillon neutre est neutre, comme la marchandise neutre sous pavillon ennemi est ennemie.

« Les seules marchandises que ne couvre pas le pavillon sont les marchandises de contrebande, et les seules marchandises de contrebande sont les armes et les munitions de guerre.

« Toute visite d'un bâtiment neutre par un bâtiment armé ne peut être faite que par un petit nombre d'hommes, le bâtiment armé se tenant hors de la portée du canon.

« Tout bâtiment neutre peut commercer d'un port ennemi à un port ennemi, et d'un port ennemi à un port neutre.

« Les seuls ports exceptés sont les ports réellement bloqués, et les ports réellement bloqués sont ceux qui sont investis, assiégés, en prévention d'être pris, et dans lesquels un bâtiment de commerce ne pourrait entrer sans danger.

« Telles sont les obligations des puissances belligé-

rantes envers les puissances neutres; tels sont les droits réciproques des unes et des autres; telles sont les maximes consacrées par les traités qui forment le droit public des nations. Souvent l'Angleterre osa tenter d'y substituer des règles arbitraires et tyranniques. Ses injustes prétentions furent repoussées par tous les gouvernements sensibles à la voix de l'honneur et à l'intérêt de leurs peuples. Elle se vit constamment forcée de reconnaître, dans ses traités, les principes qu'elle voulait détruire, et quand la paix d'Amiens fut violée, la législation maritime reposait encore sur ses anciennes bases.

« Par la suite des événements, la marine anglaise se trouva plus nombreuse que toutes les forces des autres puissances maritimes. L'Angleterre jugea alors que le moment était arrivé où, n'ayant rien à craindre, elle pouvait tout oser. Elle résolut aussitôt de soumettre la navigation de toutes les mers aux mêmes lois que celle de la Tamise.

« Ce fut en 1806 que commença l'exécution de ce système, qui tendait à faire fléchir la loi commune des nations devant les ordres du Conseil et les règlements de l'Amirauté de Londres.

« La déclaration du 15 mai anéantit d'un seul mot les droits de tous les États maritimes, mit en interdit de vastes côtes et des Empires entiers. De ce moment, l'Angleterre ne reconnut plus de neutres sur les mers.

« Les arrêts de 1807 imposèrent à tout navire l'obligation de relâcher dans un port anglais, quelle que fût sa destination, de payer un tribut à l'Angleterre, et de soumettre sa cargaison aux tarifs de ses douanes.

« Par la déclaration de 1806, toute navigation avait été interdite aux neutres; par les arrêts de 1807, la

faculté de naviguer leur fut rendue, mais ils ne durent en faire usage que pour le service du commerce anglais, dans les combinaisons de son intérêt et à son profit.

« Le gouvernement anglais arrachait ainsi le masque dont il avait couvert ses projets, proclamait la domination universelle des mers, regardait tous les peuples commes ses tributaires, et imposait au continent les frais de la guerre qu'il entretenait contre lui.

« Ces mesures inouïes excitèrent une indignation générale parmi les puissances qui avaient conservé le sentiment de leur indépendance et de leurs droits. Mais à Londres, elles portèrent au plus haut degré d'exaltation l'orgueil national; elles montrèrent au peuple anglais un avenir riche des plus brillantes espérances. Son commerce, son industrie devaient être désormais sans concurrence; les produits des deux mondes devaient affluer dans ses ports, faire hommage à la souveraineté maritime et commerciale de l'Angleterre, en lui payant un droit d'octroi, et parvenir ensuite aux autres nations chargées de frais énormes, dont les seules marchandises anglaises auraient été affranchies.

« Votre Majesté aperçut d'un coup d'œil les maux dont le continent était menacé. Elle en saisit aussitôt le remède. Elle anéantit par ses décrets cette entreprise fastueuse, injuste, attentatoire à l'indépendance de tous les États et aux droits de tous les peuples.

« Le décret de Berlin répondit à la déclaration de 1806. Le blocus des îles britanniques fut opposé au blocus imaginaire établi par l'Angleterre.

« Le décret de Milan répondit aux arrêts de 1807; il déclara *dénationalisé* tout bâtiment neutre qui se soumettrait à la législation anglaise, soit en touchant

dans un port anglais, soit en payant tribut à l'Angleterre, et qui renoncerait ainsi à l'indépendance et aux droits de son pavillon : toutes les marchandises du commerce et de l'industrie de l'Angleterre furent *bloquées* dans les îles britanniques; le système continental les exila du continent.

« Jamais acte de représailles n'atteignit son objet d'une manière plus prompte, plus sûre, plus victorieuse. Les décrets de Berlin et de Milan tournèrent contre l'Angleterre les armes qu'elle dirigeait contre le commerce universel. Cette source de prospérité commerciale qu'elle croyait si abondante devint une source de calamités pour le commerce anglais; au lieu de ces tributs qui devaient enrichir le trésor, le discrédit toujours croissant frappa la fortune de l'État et celle des particuliers.

« Dès que les décrets de Votre Majesté parurent, tout le continent prévit que tels en seraient les résultats s'ils recevaient leur entière exécution; mais, quelque accoutumée que fût l'Europe à voir le succès couronner vos entreprises, elle avait peine à concevoir par quels nouveaux prodiges Votre Majesté réaliserait les grands desseins qui ont été si rapidement accomplis. Votre Majesté s'arma de toute sa puissance; rien ne la détourna de son but. La Hollande, les villes hanséatiques, les côtes qui unissent le Zuyderzée à la mer Baltique, durent être réunies à la France et soumises à la même administration et aux mêmes règlements : conséquence immédiate, inévitable de la législation du gouvernement anglais. Des considérations d'aucun genre ne pouvaient balancer dans l'esprit de Votre Majesté le premier intérêt de son Empire.

« Elle ne tarda pas à recueillir les avantages de cette importante résolution. Depuis quinze mois

c'est-à-dire depuis le sénatus-consulte de réunion, les décrets de Votre Majesté ont pesé de tout leur poids sur l'Angleterre. Elle se flattait d'envahir le commerce du monde, et son commerce, devenu un agiotage, ne se fait qu'au moyen de vingt mille licences délivrées chaque année : forcée d'obéir à la loi de la nécessité, elle renonce ainsi à son acte de navigation, premier fondement de sa puissance. Elle prétendait à la domination universelle des mers, et la navigation est interdite à ses vaisseaux repoussés de tous les ports du continent; elle voulait enrichir son trésor des tributs que lui payerait l'Europe, et l'Europe s'est soustraite, non-seulement à ses prétentions injurieuses, mais encore aux tributs qu'elle payait à son industrie; ses villes de fabrique sont devenues désertes; la détresse a succédé à une prospérité jusqu'alors toujours croissante; la disparition alarmante du numéraire et la privation absolue du travail altérèrent journellement la tranquillité publique. Tels sont pour l'Angleterre les résultats de ses tentatives imprudentes. Elle reconnaît déjà, et elle reconnaîtra tous les jours davantage, qu'il n'y a de salut pour elle que dans le retour à la justice et aux principes du Droit des gens, et qu'elle ne peut participer aux bienfaits de la neutralité des ports, qu'autant qu'elle laissera les neutres profiter de la neutralité de leur pavillon. Mais jusqu'alors, et tant que les arrêts du Conseil britannique ne seront pas rapportés, et les principes du traité d'Utrecht envers les neutres remis en vigueur, les décrets de Berlin et de Milan doivent subsister pour les puissances qui laisseront dénationaliser leur pavillon. Les ports du continent ne doivent s'ouvrir ni aux pavillons dénationalisés, ni aux marchandises anglaises.

« Il ne faut pas le dissimuler, pour maintenir sans atteinte ce grand système, il est nécessaire que Votre

Majesté emploie les moyens puissants qui appartiennent à son Empire, et trouve dans ses sujets cette assistance qu'elle ne leur demanda jamais en vain. Il faut que toutes les forces disponibles de la France puissent se porter partout où le pavillon anglais et les pavillons dénationalisés, ou convoyés par les bâtimens de guerre de l'Angleterre, voudraient aborder. Une armée spéciale, exclusivement chargée de la garde de nos vastes côtes, de nos arsenaux maritimes et du triple rang de forteresses qui couvrent nos frontières, doit répondre à Votre Majesté de la sûreté du territoire confié à sa valeur et à sa fidélité; elle rendra à leur belle destinée ces braves accoutumés à combattre et à vaincre sous les yeux de Votre Majesté pour la défense des droits politiques et de la sûreté extérieure de l'Empire. Les dépôts mêmes des corps ne seront plus détournés de l'utile destination d'entretenir le personnel et le matériel de vos armées actives. Les forces de Votre Majesté seront ainsi constamment maintenues sur le pied le plus formidable, et le territoire français, protégé par un établissement permanent que conseillent l'intérêt, la politique et la dignité de l'Empire, se trouvera dans une situation telle qu'il méritera plus que jamais le titre d'inviolable et de sacré.

« Dès longtemps le gouvernement actuel de l'Angleterre a proclamé la guerre perpétuelle, projet affreux dont l'ambition même la plus effrénée n'aurait pas osé convenir, et dont une jactance présomptucuse pouvait seule laisser échapper l'aveu ; projet affreux qui se réaliserait cependant, si la France ne devait espérer que des engagements sans garantie, d'une durée incertaine, et plus désastreux que la guerre même.

« La paix, Sire, que Votre Majesté, au milieu de sa toute-puissance, a si souvent offerte à ses ennemis, couronnera vos glorieux travaux, si l'Angleterre, exi-

lée du continent avec persévérance, et séparée de tous les États dont elle a violé l'indépendance, consent à rentrer enfin dans les principes qui fondent la société européenne, à reconnaître la loi des nations, à respecter les droits consacrés par le traité d'Utrecht.

« En attendant, le peuple français doit rester armé. L'honneur le commande, l'intérêt, les droits, l'indépendance des peuples engagés dans la même cause, et un oracle plus sûr encore, souvent émané de la bouche même de Votre Majesté, en font une loi impérieuse et sacrée. »

Le gouvernement de la Grande-Bretagne ne fit pas attendre sa réponse au rapport du duc de *Bassano;* le 21 *avril* 1812 parut à Londres la *déclaration* suivante :

« Le gouvernement de France ayant, dans un rapport officiel communiqué par son ministre des Affaires Étrangères au Sénat conservateur, le 10 du mois de mars dernier, levé tous les doutes qui pourraient exister encore quant à la détermination positive de ce gouvernement de persévérer à soutenir des principes et de maintenir un système non moins contraires aux droits maritimes et aux intérêts commerciaux de l'Empire britannique, qu'incompatibles avec les droits et l'indépendance des nations neutres; et ayant par là énoncé clairement les prétentions désordonnées que ce système, tel qu'il a été promulgué dans les décrets de Berlin et de Milan, avait eu pour objet, dès le principe, de mettre en avant; S. A. R. le Prince-Régent, au nom et sous l'autorité de Sa Majesté, juge à propos, d'après cette nouvelle publication formelle et authentique des principes de ces décrets, de déclarer ici publiquement sa ferme détermination de continuer à

s'opposer à l'introduction et à l'établissement de ce code arbitraire, que le gouvernement français avoue ouvertement vouloir imposer par la force au monde entier, et faire reconnaître comme loi des nations.

« Depuis l'époque où l'injustice et la violence toujours croissante du gouvernement français ne permirent plus à Sa Majesté de renfermer l'exercice des droits de la guerre dans ses limites ordinaires, sans se soumettre à des conséquences non moins ruineuses pour le commerce de ses possessions, que dérogatoires aux droits de sa couronne, Sa Majesté a cherché, par un usage restreint et modéré des droits de représailles, auxquels les décrets de Berlin et de Milan la forçaient d'avoir recours, à réconcilier les États neutres avec ces mesures, que la conduite de l'ennemi avait rendues inévitables, et que Sa Majesté a déclaré dans tous les temps être prête à révoquer aussitôt que les décrets de l'ennemi, qui l'avaient forcée d'y avoir recours, auraient été révoqués formellement et sans conditions, et que le commerce des nations neutres aurait été rendu à son cours accoutumé. A une époque subséquente de la guerre, Sa Majesté ayant égard à la situation où se trouvait alors l'Europe, sans toutefois abandonner le principe et l'objet des ordres du Conseil du mois de novembre 1807, voulut bien limiter leur effet de manière à adoucir très-sensiblement les restrictions qu'ils imposaient au commerce neutre. L'ordre du Conseil, du mois d'avril 1809, fut substitué à ceux du mois de novembre 1807; et le système de représailles de la Grande-Bretogne ne frappa plus indistinctement sur tous les pays où étaient en vigueur les mesures d'agression adoptées par l'ennemi; mais son effet fut limité à la France et aux pays sur lesquels pesait le plus strictement le joug de la France, et qui ainsi étaient devenus naturellement partie inté-

grante des possessions de la France. Les États-Unis d'Amérique continuèrent néanmoins à être mécontents, et leur mécontentement a été depuis grandement accru par un artifice qui a été employé malheureusement avec trop de succès par l'ennemi, lequel a prétendu que les décrets de Berlin et de Milan étaient révoqués, quoique le décret portant une semblable révocation n'ait jamais été promulgué, quoique la notification de cette prétendue révocation eût énoncé distinctement qu'elle était dépendante de conditions auxquelles l'ennemi savait bien que la Grande-Bretagne n'acquiescerait jamais, et quoique de nombreux exemples aient depuis prouvé que ces décrets continuaient d'être en vigueur.

« Mais l'ennemi, à la fin, a mis de côté toute dissimulation; il déclare aujourd'hui publiquement et solennellement que non-seulement ces décrets continuent encore à être en vigueur, mais qu'ils seront rigoureusement exécutés jusqu'à ce que la Grande-Bretagne ait acquiescé à de nouvelles conditions également extravagantes, et il annonce, de plus, que les peines portées par ces décrets auront leur plein effet contre toutes les nations qui souffriraient que leur pavillon fût, suivant l'expression de ce nouveau code, dénationalisé.

« Outre la cessation du blocus de mai 1806, et le désaveu des principes sur lequel ce blocus a été établi, et outre la révocation des ordres du Conseil, il demande qu'on reconnaisse comme principe, que les marchandises d'un ennemi, transportées sous pavillon neutre, soient traitées comme marchandises neutres; que les propriétés des neutres, sous pavillon ennemi, soient traitées comme appartenant à des ennemis; qu'il n'y ait que les armes et munitions de guerre (à l'exception toutefois des bois de construction pour la marine et pour d'autres objets d'équipement pour

les vaisseaux), qui soient regardées comme contrebande de guerre; et qu'on ne puisse regarder comme légitimement bloqués, que les ports qui sont investis et assiégés, en prévention d'être pris, et dans lesquels un bâtiment marchand ne pourrait entrer sans danger.

« Par ces demandes et d'autres encore, l'ennemi, dans le fait, veut que la Grande-Bretagne et toutes les nations civilisées renoncent, selon son bon plaisir, aux droits naturels et incontestables que donnent la guerre maritime, que la Grande-Bretagne, en particulier, abandonnant tous les avantages que lui donne sa supériorité navale, laisse les marchandises, ainsi que les produits et objets manufacturés, de la France et de ses alliés, traverser tranquillement l'Océan, tandis que les sujets de la Grande-Bretagne seraient positivement exclus de toute relation commerciale avec les autres nations, et tandis que tous les pays du monde où s'étendent les armes et l'influence de l'ennemi, seraient fermés aux produits du sol et des manufactures des royaumes-unis.

« Telles sont les conditions auxquelles le gouvernement anglais est sommé de se soumettre, en abandonnant ses droits maritimes les plus anciens, les plus importants, les plus incontestables. Tel est le code par lequel la France espère, sous l'abri du pavillon neutre, de mettre son commerce hors de toute atteinte par mer, en ne négligeant rien d'ailleurs pour envahir et réunir à son territoire tous les États qui hésitent à sacrifier leur intérêt à ses ordres, et à adopter, par l'abandon de leurs droits les plus légitimes, un code, par suite duquel on leur demande, en présentant ses principes comme des règlements municipaux, d'exclure de leur territoire tout ce qui est anglais.

« Le prétexte sur lequel on établit ces prétentions

insensées, c'est que plusieurs de ces principes ont été d'un commun accord, consacrés par le traité d'Utrecht; comme si un traité qui a été conclu entre deux nations particulières, d'après des considérations spéciales et réciproques, qui ne liait que les parties contractantes, et dont les principes, dans le dernier traité de paix entre les mêmes puissances, n'ont point été renouvelés, devait être regardé comme un acte de déclaration du Droit des gens.

« Il serait inutile que Son Altesse Royale s'appliquât à démontrer l'injustice de semblables prétentions; elle n'aurait besoin que d'en appeler à la conduite même de la France dans cette guerre, ainsi que dans les précédentes, et au code maritime qu'elle a elle-même établi; il suffit que ces nouvelles demandes de l'ennemi s'éloignent considérablement des conditions auxquelles la révocation prétendue des décrets français a été acceptée par l'Amérique, et d'après lesquelles l'Amérique, regardant sans fondement cette révocation comme complète, a demandé la révocation des ordres du Conseil.

« Son Altesse Royale, en examinant toutes ces circonstances, est persuadée que, dès que cette déclaration formelle du gouvernement français, par laquelle il persiste purement et simplement dans les principes et les dispositions des décrets de Berlin et de Milan, sera connue en Amérique, le gouvernement des États-Unis, animé par un sentiment de justice à l'égard de la Grande-Bretagne, autant que par celui de sa propre dignité, se montrera disposé à revenir sur les mesures hostiles d'exclusion, que l'Amérique, mal informée des projets réels de la conduite du gouvernement français, a appliquées d'une manière exclusive au commerce ainsi qu'aux vaisseaux de guerre de la Grande-Bretagne. Pour accélérer un résultat si

avantageux aux véritables intérêts des deux nations, et si propre à rétablir une parfaite amitié entre elles, et pour donner une preuve convaincante de la disposition de Son Altesse Royale à remplir les engagements du gouvernement de Sa Majesté en révoquant les ordres du Conseil, dès que les décrets français auront été révoqués réellement et sans restriction, S. A. R. le Prince-Régent a trouvé bon aujourd'hui, au nom et de la part de Sa Majesté, et par et avec l'avis du Conseil privé de Sa Majesté, d'ordonner et de déclarer :

« Que si, dans un temps quelconque à l'avenir, les décrets de Berlin et de Milan sont révoqués d'une manière expresse et sans restriction, par quelque acte authentique du gouvernement français, promulgué publiquement, dès lors, et à dater de ce temps-là, les ordres du Conseil du 7 janvier 1807, et ceux du 26 avril 1809, devront être, sans qu'il soit besoin d'aucun nouvel ordre, et il est déclaré par la présente qu'ils seront, à dater de ce temps-là, entièrement et absolument révoqués; et, en outre, que les avantages des ordres actuels s'étendront en plein à tout vaisseau ou navire qui serait capturé après ledit acte authentique de révocation des décrets français, quoique ledit vaisseau ou navire eût commencé son voyage antérieurement à ladite révocation, et continuât ce même voyage, lequel voyage l'aurait mis dans le cas d'être capturé et condamné, en exécution des susdits ordres du Conseil ou de l'un d'eux; et la personne qui réclamera, soit quelque navire ou quelque cargaison qui aurait été pris postérieurement audit acte authentique de révocation de la part du gouvernement français, aura la faculté, sans qu'il soit besoin d'aucun nouvel ordre ou d'aucune déclaration ultérieure du gouvernement de Sa Majesté à ce sujet, de donner une

preuve, par-devant la haute cour d'amirauté, ou une autre cour quelconque de vice-amirauté, par-devant laquelle on poursuivrait la condamnation dudit vaisseau ou navire, ou de sa cargaison, que ladite révocation avait eu lieu de la part du gouvernement français par ledit acte authentique, promulgué antérieurement à la capture dudit vaisseau ou navire, ou de ladite cargaison; et moyennant ladite preuve, ledit voyage sera censé considéré comme étant aussi licite que si lesdits ordres du Conseil n'avaient existé, réservant néanmoins auxdits capteurs cette protection ou indemnité à laquelle ils pourraient avoir droit équitablement au jugement desdites cours, à raison de leur ignorance ou de leur incertitude relativement à la révocation des décrets français, ou à la reconnaissance de ladite révocation de la part du gouvernement de Sa Majesté, à l'époque de ladite capture. Néanmoins, Son Altesse Royale juge à propos de déclarer que, s'il était reconnu dans la suite que la révocation des décrets français, dans la supposition de laquelle il est pourvu par la présente anticipation, avait été illusoire de la part de l'ennemi, et que les restrictions portées par lesdits décrets étaient encore mises réellement à exécution ou bien renouvelées par l'ennemi, la Grande-Bretagne serait obligée, quoique à regret, après en avoir prévenu convenablement les puissances neutres, d'avoir recours à telles mesures de représailles qu'il lui paraîtrait alors juste et nécessaire d'employer. »

Cette déclaration est la dernière des pièces officielles qui furent publiées pour le soutien des deux systèmes au moyen desquels la France et la Grande-Bretagne se disputaient, en Europe et même sur le globe, la suprématie du commerce. En effet, peu

de mois après, la Russie, la Suède, comme aussi plus tard la Prusse et, enfin, l'Autriche, cédant aux cris de leurs peuples, brisèrent des liens détestés, et le système continental s'écroula.

Mais l'historique des grandes mesures continentales et maritimes ne serait point complet si l'on ne trouvait à cette place, l'exposition lumineuse qui a été faite parallèlement, en 1812, des principes et des maximes professés par les Cabinets de Saint-James et des Tuileries concernant la loi maritime ; car ni l'un ni l'autre de ces Cabinets ne s'est désisté de son droit, et demain recommencerait la guerre, demain les mêmes prétentions surgiraient de part et d'autre.

Le ministère, en France, fit paraître un *Mémoire* rédigé par le directeur des Archives au département des Relations Extérieures; et dans l'intérêt de l'Angleterre, on communiqua aux diverses Cours des *Observations*, d'une dialectique vigoureuse, écrites par M. de *Gentz*.

Les deux adversaires[1] s'étaient déjà rencontrés dans la lice au brillant début de la carrière consulaire de *Napoléon*. Nous allons aujourd'hui les retrouver en présence; mais, cette fois, l'astre avait pâli, *le grand Empire* marchait à son déclin.

(*Les trois mémoires sont placés en tête du onzième volume.*)

FIN.

NOTES ET DOCUMENTS.

Page 200.

I.

Convention de Bartenstein, du 26 avril 1807, *entre la Russie et la Prusse.*

S. M. le roi de Prusse et S. M. l'empereur de toutes les Russies, également animées du plus vif désir d'accélérer le moment où la guerre dans laquelle elles se trouvent engagées avec la France et ses alliés puisse être terminée par une paix générale et solide, ont jugé nécessaire, à la suite de l'alliance et des liaisons intimes si heureusement existantes entre elles, de se concerter sur les moyens les plus propres à atteindre ce but salutaire. Pour cet effet, Leurs Majestés ont nommé leurs plénipotentiaires; savoir, S. M. le roi de Prusse, le sieur *Charles-Auguste, baron de Hardenberg*, son ministre d'État et du Cabinet, chevalier de ses Ordres et de ceux de Russie, etc. ; et S. M. l'empereur de toutes les Russies, le sieur *André*, *baron de Budberg*, général d'infanterie, ministre des Affaires Étrangères, membre du conseil d'État, sénateur, chevalier des Ordres de Saint-Alexandre-Nevski, etc., etc. ; lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs respectifs, sont convenus des articles suivants :

Art. 1. Convaincues que, pour s'assurer les bienfaits d'une paix juste et durable, il est indispensablement nécessaire de continuer la guerre de la manière la plus vigoureuse, Leurs

Majestés s'engagent à y employer toutes leurs forces, à ne pas séparer leur cause, et à ne poser les armes que d'un commun accord. L'on se concertera sur les opérations militaires, afin de les rendre efficaces, et se communiquera réciproquement, sans réserve et avec cette franchise et cette confiance qui conviennent à l'intimité des deux hauts alliés, tout ce qui regarde leurs intérêts communs. Les négociations que ceux-ci rendent nécessaires, surtout toutes celles qui pourraient avoir lieu avec l'ennemi, seront également concertées et conduites dans un même esprit.

Art. 2. Rendre à l'humanité les bienfaits d'une paix générale et solide, établie sur la base d'un état de possession enfin assuré à chaque puissance et mis sous la garantie de toutes, voilà le but de la guerre. Parfaitement désintéressés, les hauts contractants n'en ont pas d'autre. Ils ne combattent, ni pour l'abaissement de la France, ni pour s'immiscer dans ce qui regarde son gouvernement ou ses affaires intérieures ; mais ils ne peuvent voir d'un œil tranquille l'agrandissement toujours progressif d'une puissance aux dépens des autres dont elle menace la ruine, en renversant totalement tout équilibre. Ce ne sont pas des conquêtes que Leurs Majestés ont en vue, mais c'est le bien général, le repos et la sûreté de tous les États. Ces résultats ne peuvent être dus qu'à des relations enfin bien déterminées par l'équité, la justice et la modération. D'après ces principes, il est indispensable de porter le gouvernement français, par tous les moyens les plus convenables, à rentrer dans de justes bornes, et à se les prescrire par la suite. Il l'est encore d'assurer l'indépendance des autres puissances, de les placer et de les maintenir dans un état de force qui les rende capables de la soutenir, et enfin de dédommager, autant que possible, celles qui ont essuyé des pertes.

Art. 3. Le désintéressement, le respect des propriétés, et la modération, seront les principes fondamentaux dont les deux hauts alliés partiront. Dans tous les arrangements qu'ils tâcheront d'amener, et dans les conditions de paix sur lesquelles ils insisteront, ces arrangements seront subordonnés seulement à la nécessité absolue d'élever un édifice qui ne puisse être ébranlé, et courir risque de crouler à la première tentative qu'on ferait pour le renverser. Ils le seront également à la justice, qui exige d'indemniser, au moins autant que possible, ceux qui ont été dépouillés de leurs possessions. Les changements dans l'état présent des choses, indispensables pour cet effet,

ne seront opérés que par des cessions ou échanges qu'on exigera de l'ennemi et de ses alliés, ou par des échanges de gré à gré.

Art. 4. S. M. I. de toutes les Russies, conformément aux principes susmentionnés et à son amitié pour S. M. le roi de Prusse, fera tous ses efforts pour aider Sadite Majesté à se rétablir dans la possession de ses États, maintenant envahis par l'ennemi commun, et pour lui faire recouvrer les provinces qu'elle a perdues depuis l'année 1805, ou lui en faire obtenir l'équivalent. La Prusse ayant le besoin le plus urgent d'un arrondissement qui lui vaille l'avantage d'une meilleure frontière militaire, tant pour sa propre défense que pour celle de l'Allemagne et de ses voisins, S. M. I. de toutes les Russies promet et s'engage à s'employer de son mieux pour le lui procurer à la paix.

Art. 5. Une des bases les plus essentielles de l'indépendance de l'Europe étant l'indépendance de l'Allemagne, il est de la plus haute importance de la bien assurer, et d'aviser d'autant plus soigneusement aux moyens d'y parvenir, qu'ils sont infiniment difficiles depuis que la France est maîtresse du Rhin et des points offensifs sur ce fleuve. L'on ne peut laisser subsister la ligne du Rhin sous l'inflence ou plutôt sous la souveraineté de la France, ni permettre que des troupes françaises continuent d'occuper l'Allemagne. Vouloir rétablir l'ancienne Constitution germanique serait une erreur dangereuse, parce que cette Constitution, toujours trop faible pour résister au moindre choc, y succomberait de nouveau. Les hautes parties contribueront donc, par tout ce qui dépendra d'elles, à créer en Allemagne une fédération constitutionnelle, et à l'assurer au moyen d'une bonne frontière militaire et d'une ligne de défense parallèle au Rhin. Dans la persuasion du grand intérêt que l'Autriche partage à cet égard avec elles, on s'en concertera avant toutes choses avec cette puissance. On s'appliquera surtout à écarter définitivement tout sujet de jalousie entre elle et la Prusse, à établir entre elles les liens d'une union intime et permanente, et à convenir, de la manière la plus conforme à leurs intérêts réciproques, des principes d'après lesquels ces deux puissances prépondérantes en Allemagne devront exercer, chacune dans des limites dont on tombera d'accord, la direction de la fédération pour la défense commune [1].

[1] Quant au reste de cet article, les hautes Puissances contractantes n'en ont pas encore autorisé la publication.

Art. 6. Une autre condition essentielle pour l'indépendance de l'Allemagne et de l'Europe, c'est la sûreté et la force de l'Autriche même. Les hautes parties contractantes se flattent avec raison que cette puissance, partant des mêmes principes qu'elles, et envisageant ses vrais intérêts, réunira le plus promptement possible ses forces aux leurs pour atteindre complétement le but détaillé plus haut, ce qui ne serait guère possible sans son concours. On l'y invitera de nouveau et d'un commun accord, en lui communiquant la présente convention, et en lui proposant d'y accéder. Dans le cas de cette accession, S. M. le roi de Prusse et S. M. l'empereur de toutes les Russies contribueront de tous leurs moyens à faire restituer et acquérir à l'Autriche ce qui est nécessaire pour assurer et consolider sa puissance, comme le Tyrol, la frontière de Mincio avec le Polésino, etc., et se concerteront sans délai avec elle sur ce sujet et sur ses désirs particuliers.

Art. 7. La même communication et invitation sera faite à la Cour de Londres qui, sans doute, a le plus grand intérêt à empêcher la domination qu'ambitionne la France sur tout le continent, et à maintenir l'indépendance de l'Allemagne et de son commerce en particulier. On emploiera tous les arguments possibles pour engager cette puissance à subvenir sans délai au besoin pressant qu'on a de subsides pécuniaires, d'armes et de munitions, et pour lui faire entreprendre des diversions utiles sur les derrières des armées françaises. On se concertera avec l'Angleterre sur les opérations militaires et sur ses vues, et on contribuera à procurer également une augmentation de force et de puissance aux possessions de Sa Majesté Britannique en Allemagne, à l'égard desquelles on proposera, hors l'accession à la fédération mentionnée à l'article 5, une alliance défensive permanente avec la Prusse, et les mesures propres à en assurer, dans tous les cas, les effets les plus prompts et les plus énergiques.

Art. 8. S. M. le roi de Suède sera également invitée à accéder aux arrangements convenus. On lui fera les mêmes communications franches et complètes, et on se concertera avec Sadite Majesté sur sa coopération, sur les avantages qui lui seront convenables en cas de succès, et sur son accession à la fédération germanique sur le même pied que l'Angleterre. On lui proposera également une alliance défensive permanente avec la Prusse, à l'égard des États allemands de Sa Majesté.

Art. 9. Les hautes parties contractantes s'entendront ulté-

rieurement entre elles et avec l'Autriche, l'Angleterre et la Suède, au cas de l'accession de ces puissances, sur les mesures qu'on pourrait prendre pour faire accéder de même la Cour de Danemark aux stipulations de la présente convention.

Art. 10. On s'appliquera à faire restituer au prince d'Orange et de Nassau ce qu'il a perdu en Allemagne par la guerre, et à obtenir pour lui des dédommagements qui, en vertu d'une convention dont la France a empêché l'exécution, lui sont dus en Hollande, à moins que de grands succès ne permettent le rétablissement de ce prince dans le stathoudérat des Provinces-Unies.

Art. 11. A l'égard de l'Italie, on consultera l'opinion et les désirs de l'Autriche et de l'Angleterre, avant de prendre une détermination quelconque. En attendant, on pose préalablement en principe qu'on tâchera d'obtenir, en faveur de LL. MM. les rois de Sardaigne et de Naples, ce que les circonstances permettront, et que l'on insistera, dans tous les cás, sur la séparation de la couronne d'Italie de celle de France.

Art. 12. L'indépendance et l'intégrité de la Porte ottomane continueront d'être un des objets essentiels des soins des hautes parties contractantes. Elles ne souffriront pas qu'il y soit porté la moindre atteinte.

Art. 13. S. M. le roi de Prusse et S. M. l'empereur de toutes les Russies s'engagent à ne faire, pendant la durée de la guerre, aucune conquête sur le continent pour leur propre compte. Les opérations militaires ne seront jamais dirigées par des vues particulières, mais uniquement pour atteindre le grand but, de forcer l'ennemi à une paix générale et solide, d'après les principes énoncés plus haut. On engagera les puissances qui accéderont à cette convention à se conformer à la même règle. Ce ne sera qu'à la paix qu'on s'entendra sur l'emploi des conquêtes qu'on aura pu faire sur l'ennemi et ses alliés; et, tout en ayant égard à l'intérêt particulier des puissances liguées contre la France, on les subordonnera cependant toujours au bien général et au but indiqué à l'article 2.

Art. 14. Si, contre toute attente, l'Autriche et l'Angleterre, ou l'une de ces deux puissances, refusaient de concourir à ce but, et de joindre leurs moyens à ceux de S. M. le roi de Prusse, de S. M. l'empereur de toutes les Russies, et de S. M. le roi de Suède, les hautes parties contractantes ne pouvant alors, à leur grand regret, se flatter de l'atteindre en entier, se réservent de se concerter ultérieurement entre elles, et avec Sa Ma-

jesté Suédoise, sur les mesures qui leur resteront à prendre d'après les circonstances pour leur propre sûreté.

Art. 15. L'engagement de ne poser les armes que conjointement, et de faire cause commune jusqu'à la fin de la guerre, aura lieu réciproquement entre les hautes puissances contractantes et celles qui accéderont à la présente convention. Il en sera de même des communications à se faire de tout ce qui concerne l'intérêt commun, et des négociations relatives à la paix, ainsi que du concert à établir sur les opérations militaires.

Art. 16. Afin d'entretenir les rapports nécessaires entre les généraux commandant en chef les armées, et la partie politique, on établira auprès d'eux des bureaux de correspondance, composés d'officiers expérimentés et instruits, de la part de chaque puissance alliée, afin d'entretenir sans cesse un concert parfait et l'unité nécessaire dans les opérations, et de mieux fixer les directions dans lesquelles les généraux feront agir les armées confiées à leur commandement.

Art. 17. La présente convention sera ratifiée par les deux hautes parties contractantes, et les ratifications, ou tel autre acte qui en tiendra lieu, seront échangées dans le plus court délai possible.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs en ont fait faire deux exemplaires parfaitement semblables, signés de leurs mains, et y ont apposé le sceau de leurs armes.

Fait à Bartenstein, le 26 avril 1807.

Signé

CHARLES-AUGUSTE, baron de HARDENBERG.
ANDRÉ de BUDBERG.

II.

Page 200.

Convention de subsides entre la Grande-Bretagne et la Prusse, conclue à Londres, le 27 juin 1807.

D'autant que le vingt-huitième de janvier 1807 il fut conclu et signé à Memel, entre Leurs Majestés Britannique et Prussienne, un traité dont les stipulations tendaient à terminer tous les différends qui étaient malheureusement survenus entre les deux souverains, et à rétablir paix et amitié entre eux par la

renonciation formelle et absolue, de la part de S. M. le roi de Prusse, de tout droit et titre quelconque à la possession actuelle ou future des États électoraux de Sa Majesté Britannique, et en même temps à toute prétention que Sa Majesté Prussienne avait formée sur ces États; et d'autant que, lors du temps de la signature dudit traité, les États de Sa Majesté Prussienne avaient été envahis par la France, et furent et sont encore occupés par les armées de cette puissance; et comme il est notoire, d'un côté, que les efforts de Sa Majesté Prussienne pour soutenir la guerre lui ont occasionné des frais extrêmement onéreux, pendant que, de l'autre côté, ses moyens pécuniaires ont été nécessairement fort diminués, et que les sources de ses revenus se trouvent, pour la plus grande partie, être au pouvoir de l'ennemi; et comme néanmoins Sa Majesté Prussienne s'est décidée de faire les efforts les plus vigoureux et les plus suivis pour défendre ce qui lui reste de ses États, et pour effectuer le recouvrement de ceux qu'elle a perdus, Sa Majesté Britannique s'est déterminée, en conséquence de ces considérations, d'aider les efforts de Sa Majesté Prussienne, et, afin de le faire de la manière la plus prompte et la plus efficace, de lui fournir un secours immédiat en argent; et Leurs Susdites Majestés ayant jugé convenable qu'il fût fait là-dessus une convention qui déclarât et fixât leurs intentions réciproques à cet égard : Pour cet effet, elles ont nommé et autorisé leurs ministres respectifs; savoir : au nom et de la part de S. M. le roi de Prusse, le baron de *Jacobi Klœst*, conseiller privé d'ambassade de Sadite Majesté, chevalier de l'Ordre de l'Aigle-Rouge, et son Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près Sa Majesté Britannique; et au nom et de la part de S. M. le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, le sieur *George Canning*, conseiller de Sadite Majesté en son Conseil privé, et son principal secrétaire d'État ayant le département des Affaires Étrangères; lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs respectifs, sont convenus des articles suivants :

Art. 1. S. M. le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande s'engage de faire payer à S. M. le roi de Prusse la somme d'un million de livres sterling, dont une moitié (savoir 500 000 liv. sterl.) sera payée immédiatement après la ratification de cette convention par Sa Majesté Prussienne, et l'autre moitié en deux payements égaux, dont l'un (de 250 000 l. sterl.) au bout de deux mois, et l'autre (également de 250 000 liv. sterl.) au bout de cinq mois après l'échange des ratifications.

Art. 2. S. M. le roi de Prusse s'engage, de son côté, d'employer ladite somme d'un million de livres sterling pour le maintien et l'augmentation de ses forces, et de les faire agir de la manière la plus efficace contre l'ennemi commun.

Art. 3. Les deux hautes parties contractantes s'engagent, en outre, de ne conclure aucun traité de paix, de trêve ou de neutralité avec l'ennemi, que de concert et d'un accord mutuel.

Art. 4. La présente convention sera ratifiée par les deux parties, et les ratifications en seront échangées à Londres dans l'espace de six semaines, à compter de la date de la signature de ladite convention, ou plus tôt si faire se pourra.

En foi de quoi nous soussignés, en vertu de nos pleins pouvoirs, avons signé la présente convention, et y avons fait apposer le cachet de nos armes.

Fait à Londres, ce 27 juin 1807.

Signé

JACOBI KLOEST;
GEORGE CANNING.

Article séparé. Il est entendu et convenu que le montant des avances en argent déjà faites par Sa Majesté Britannique, et celui des avances qui ont été et qui pourraient être faites en munitions de guerre et de bouche, pour l'usage de Sa Majesté Prussienne, sera censé faire partie des secours pécuniaires stipulés par l'article 1 de la présente convention, et que le montant desdites avances en argent sera réduit du premier payement de 500 000 l. st., et celui des avances qui ont déjà été ou qui pourraient être faites par la suite, en munitions de guerre et de bouche, en parties égales des deux payements subséquents.

Cet article séparé aura la même force et valeur que s'il était inséré mot à mot dans la convention signée aujourd'hui, et sera ratifié en même temps.

En foi de quoi nous soussignés, en vertu de nos pleins pouvoirs, avons signé le présent article séparé, et y avont fait apposer le cachet de nos armes.

Fait à Londres, ce 27 juin 1807.

Signé

JACOBI KLOEST;
GEORGE CANNING.

Article séparé et secret. Les deux hautes parties contractantes ne bornant pas leurs vues au recouvrement des États de Sa Majesté Prussienne, mais ayant également à cœur la restauration de la liberté germanique et d'un état de possession assuré à chaque puissance de l'Europe, Sa Majesté Britannique sera prête, suivant le cours des événements, à entrer en négociation au sujet des secours ultérieurs à fournir à Sa Majesté Prussienne, afin de mettre Sadite Majesté en état de continuer ses efforts contre l'ennemi commun, pour l'accomplissement de ces objets importants et pour le rétablissement d'une paix générale et solide.

Cet article séparé et secret, etc., *ut supra.*

III.

Page 268.

Convention militaire entre le roi de Prusse et le roi de Suède, conclue à Bartenstein le 20 *avril* 1807.

S. M. le roi de Prusse et S. M. le roi de Suède étant animées du même désir d'effectuer une diversion efficace dans le nord de l'Allemagne contre l'armée française, en faisant agir pour cet effet un corps de troupes qui, dans la Poméranie suédoise, dirige ses opérations sur les derrières de l'aile gauche de cette armée vers l'Oder, et ayant jugé nécessaire de conclure entre elles sur les mesures à prendre en conséquence, une convention séparée et secrète, ont nommé pour traiter à cette fin; savoir : Sa Majesté Prussienne, le sieur *Charles-Auguste, baron de Hardenberg,* son ministre d'État et du Cabinet, etc.; et S. M. le roi de Suède, le sieur *Hermann d'Engelbrechten,* son aide de camp général, etc.; lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, sont convenus des articles suivants :

Art. 1. S. M. le roi de Prusse s'engage à fournir, dès à présent, à S. M. le roi de Suède, un corps de troupes prussiennes composé d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, et fort en tout de cinq mille hommes, lequel sera augmenté successivement par des soldats prussiens échappés de leur captivité, et porté, aussitôt la levée du siége de Colberg et de Dantzig, au moins jusqu'au nombre de dix à douze mille hommes. Ledit corps se rendra le plus tôt possible à l'île de Rügen, pour s'y joindre à l'armée sué-

doise, et commencer, communément avec elle, les opérations offensives contre l'armée française. Le but essentiel de la jonction de ces troupes sera de faire évacuer à l'ennemi la Poméranie prussienne, de reconquérir les places fortes situées le long de la côte, ou d'effectuer la levée de leur siége ; enfin d'appuyer les efforts, et de concourir efficacement à l'heureux succès des opérations des armées russe et prussienne réunies.

Art. 2. Pour faciliter le transport des troupes prussiennes, S. M. le roi de Suède enverra à Pillau, trois vaisseaux de ligne propres à cet usage, dans lesquels pourront s'embarquer environ trois mille hommes d'infanterie. Ces vaisseaux reviendront une seconde fois audit port pour y prendre le reste des cinq mille hommes mentionnés en l'article 1. Les renforts qui les suivront seront transportés en Poméranie par des vaisseaux marchands prussiens aux frais de S. M. le roi de Prusse, à moins qu'ils ne puissent y être envoyés par terre.

Art. 3. Durant leur trajet, les troupes prussiennes seront pourvues, par les équipages des vaisseaux de guerre suédois, des vivres nécessaires en les payant au prix d'achat. Comme il pourrait arriver néanmoins que les provisions de ces vaisseaux fussent épuisées lors du second transport des troupes prussiennes, S. M. le roi de Prusse s'engage à faire livrer, dans ce cas, à ses frais, aux équipages et aux troupes, les vivres qu'il leur faudra pour le trajet de Pillau à l'île de Rügen.

Art. 4. Pendant leur séjour dans la Poméranie suédoise, les troupes prussiennes seront logées et chauffées par le pays. Le bois qu'on leur livrera sera payé d'après la même taxe qui est admise pour les troupes suédoises. Quant aux provisions de bouche et aux fourrages nécessaires au corps entier, leur livraison ne pouvant tomber à la charge du pays, S. M. le roi de Prusse promet de les fournir, en faisant accompagner chaque expédition de troupes, de galiotes chargées de vivres. Mais, comme il serait possible que les bâtiments prussiens qui auraient à bord ces provisions fussent arrêtés en chemin par des accidents imprévus, S. M. le roi de Suède prend l'engagement de faire livrer dans ce cas, par ses propres magasins, les vivres nécessaires aux troupes prussiennes déjà débarquées en Poméranie, à condition toutefois que les provisions ainsi livrées seront restituées dès l'arrivée des bâtiments en question, ou payées en argent comptant.

Art. 5. Il s'entend de soi-même que l'entretien des troupes prussiennes, depuis le moment de leur départ des États de

S. M. le roi de Prusse, ainsi que pendant toute la durée de la campagne, reste à la charge de Sadite Majesté, et que, pour atteindre le but important énoncé plus haut, elle les pourvoira d'armes, de canons et de munitions de guerre de toute espèce.

Art. 6. S. M. le roi de Prusse s'engage, par la présente convention, à mettre le corps qu'elle enverra en Poméranie, sous les ordres de S. M. le roi de Suède ou de celui qui, en l'absence de Sadite Majesté, commandera les troupes suédoises. Les deux armées auront une part égale à tous les dangers comme à toute la gloire de leurs opérations. Une impartialité scrupuleuse présidera aux soins économiques à donner à l'une et à l'autre.

Art. 7. On évitera, autant qu'il sera faisable, de former des détachements mêlés des troupes des deux nations; mais si néanmoins les circonstances l'exigeaient, on se réglera sur la supériorité du grade militaire, en décernant le commandement d'un détachement ainsi formé; et, en cas d'inégalité de grade entre les officiers des deux armées, ce sera leur ancienneté qui en décidera.

Art. 8. Les hostilités une fois commencées, les deux hautes parties contractantes s'engagent, de la manière la plus positive et la plus solennelle, à ne poser les armes et à n'entrer en aucune négociation avec le gouvernement français que d'un commun accord.

Les ratifications du présent acte seront échangées dans l'espace de six semaines, ou plus tôt, si faire se peut.

En foi de quoi et en vertu de nos pleins pouvoirs nous avons signé cette convention secrète, et y avons apposé le cachet de nos armes.

Fait à Bartenstein, le 20 avril 1807.

Signé

CHARLES-AUGUSTE, baron de HARDENBERG.
HERMANN VON ENGELBRECHTEN.

IV.

Page 270.

Extrait de la convention de Londres, du 17 *juin* 1807, *entre la Grande-Bretagne et la Suède.*

S. M. le roi de Suède et S. M. le roi de la Grande-Bretagne, animées du même désir d'opérer une puissante diversion contre l'armée française, dans le nord de l'Allemagne, et de faire agir, à cet effet, une division de troupes qui doivent diriger, de la Poméranie suédoise, leurs opérations contre l'aile gauche de l'armée française sur l'Oder, pour soutenir les efforts de l'armée combinée russe et prussienne, et avancer, de la manière la plus efficace, ses progrès, et Sa Majesté Britannique ayant résolu, pour parvenir à ce but, de soutenir S. M. le roi de Suède par un corps auxiliaire de vingt mille hommes en infanterie, cavalerie et artillerie, et de l'envoyer, le plus tôt possible, à l'île de Rügen, pour se joindre à l'armée suédoise, et agir, de concert avec elle, offensivement contre les Français, Leursdites Majestés ont trouvé convenable de conclure une convention secrète et particulière sur les moyens et voies à prendre pour cela; en conséquence, elles ont nommé leurs plénipotentiaires en cette affaire, etc.

Art. 3. Sa Majesté Britannique supportera les frais de transport pour ses troupes, les entretiendra pendant toute la campagne, et s'oblige en même temps à les pourvoir d'armes, de canons et de munitions, pour parvenir ainsi plus promptement au but important qu'on s'est proposé.

Art. 4. Sa Majesté Britannique s'engage, par cet convention, à mettre le corps qu'elle enverra en Poméranie, sous les ordres de S. M. le roi de Suède, ou de celui qui, en son absence, commandera les troupes suédoises. Sa Majesté Britannique stipule que le général commandant soit d'un rang plus élevé ou ait servi plus longtemps que le sien. Au surplus, les troupes anglaises resteront, sous le rapport de leur organisation et de leur constitution intérieure, sous le commandement de leurs propres chefs.

Article séparé. On est convenu que, dans le cas où des circonstances rendraient inexécutable le but de cette convention, ou que Sa Majesté Britannique jugeât nécessaire de rappeler ses

troupes de la Poméranie suédoise, elle ne sera nullement empêchée, par l'obligation de cette convention, de donner les ordres qu'on jugera convenables pour changer la destination de ces troupes mises maintenant sous les ordres de Sa Majesté Suédoise.

V.

Page 271.

Convention de subsides entre la Grande-Bretagne et la Suède, conclue à Stralsund le 23 juin 1807.

S. M. le roi de Suède et S. M. le roi du royaume-uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, par suite des liens d'amitié et de l'alliance par lesquels elles sont maintenant si heureusement unies, désirant entrer dans un concert plus intime sur les mesures qui pourraient être les plus efficaces pour mettre des bornes aux progrès des armes françaises, et estimant convenable, dans la situation actuelle des affaires, de donner plus d'extension aux mesures déjà prises, par une augmentation des troupes suédoises employées contre l'ennemi commun; Leursdites Majestés ont, en conséquence, nommé à cet effet, pour leurs plénipotentiaires; savoir: S. M. le roi de Suède, le sieur *Jean Christophe, baron de Toll,* gouverneur général de la Scanie, général de cavalerie, chef d'un régiment de carabiniers de la Scanie, un des seigneurs du royaume de Suède, chevalier et commandeur de ses Ordres, et chevalier de tous les Ordres de Russie; et S. M. le roi de la Grande-Bretagne, le sieur *Henry Pierrepont*, son ministre extraordinaire et plénipotentiaire; lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs respectifs, sont convenus des articles suivants :

Art. 1. La convention conclue entre les deux monarques, à Helsingborg, le 31 août 1805, ainsi que le traité conclu entre eux à Bekaskog, le 3 octobre de la même année, sont renouvelés et resteront dans toute leur force et teneur, indépendamment des nouvelles stipulations renfermées en la présente convention.

Art. 2. S. M. le roi de Suède s'engage à renforcer de quatre mille hommes le corps de troupes déterminé à l'article 1 dudit traité de Bekaskog, de manière qu'il sera porté en tout à seize mille hommes, pour agir contre l'ennemi commun.

Art. 3. Pour faciliter à Sa Majesté Suédoise l'accomplissement des engagements qu'elle a contractés au précédent article, Sa Majesté Britannique s'oblige de lui payer un subside annuel de douze livres dix shillings sterling pour chaque homme, lesquels subsides seront payés par portions égales à la fin de chaque mois.

Art. 4. En outre, Sa Majesté Britannique s'engage à payer, comme dédommagement des frais pour le rassemblement, l'équipement et le transport desdites troupes, une somme équivalente à un subside de trois mois, lequel sera calculé d'après la base adoptée à l'article précédent, et payé immédiatement après la ratification de la présente convention.

Art. 5. Pour couvrir les frais pour le retour des troupes suédoises, Sa Majesté Britannique s'engage à payer les subsides stipulés dans la présente convention, un mois après qu'elle aura cessé.

Art. 6. Le présent traité sera ratifié par les deux hautes parties contractantes, et les ratifications en seront échangées dans l'espace de six semaines, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi, etc.

Fait au quartier général à Stralsund, le 23 juin 1807.

Signé :

Le baron J. C. de TOLL,
Henry PIERREPONT.

FIN DU TOME DIXIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

DU DIXIÈME VOLUME.

SUITE

DE LA

QUATRIÈME PÉRIODE,

OU

HISTOIRE DES TRAITÉS DEPUIS LE COMMENCEMENT DES GUERRES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE JUSQU'AU TRAITÉ DE PARIS DE 1815. — 1791-1815.

CHAPITRE XXXVII (SUITE).

TRAITÉS DE PAIX DE TILSITT, CONCLUS, LES 7 ET 9 JUILLET 1807, ENTRE LA FRANCE, LA RUSSIE ET LA PRUSSE.

SECTION II.

HISTOIRE DE LA GUERRE DE PRUSSE ET DES TRAITÉS DE PAIX DE TILSITT.

SECTION III.

CONVENTIONS ENTRE LA FRANCE ET LA PRUSSE, POSTÉRIEURES A LA PAIX DE TILSITT.

Page 276.

SECTION IV.

Première partie.

SYSTÈME CONTINENTAL FRANÇAIS; SYSTÈME BRITANNIQUE DE BLOCUS MARITIME, ET AUTRES CONSÉQUENCES IMMÉDIATES DE LA PAIX DE TILSITT.

Page 302.

NOTES ET DOCUMENTS.

FIN DE LA TABLE.